Rome 1848-1849

HISTOIRE

DU PAPE PIE IX

ET DE LA

DERNIÈRE RÉVOLUTION ROMAINE.

(1846-1849.)

PAR VICTOR BORIE;

PRÉCÉDÉE

D'UNE PRÉFACE PAR P. STERBINI,

Ancien ministre du commerce et des travaux publics.

BRUXELLES,
CHEZ J.-B. TARRIDE, LIBRAIRE,
LONGUE RUE DE L'ÉCUYER, 8.

1851.

à l'illustre Sénateur Manzoni
son admirateur
[illegible]

HISTOIRE

DU

PAPE PIE IX

ET DE LA

DERNIÈRE RÉVOLUTION ROMAINE.

IMP. ET LITH DE CH. VANDERAUWERA,
MONTAGNE-AUX-HERBES-POTAGÈRES, 25.

HISTOIRE

DU PAPE PIE IX

ET DE LA

DERNIÈRE RÉVOLUTION ROMAINE.

(1846-1849.)

PAR VICTOR BORIE;

PRÉCÉDÉE

D'UNE PRÉFACE PAR P. STERBINI,

Ancien ministre du commerce et des travaux publics.

BRUXELLES,

CHEZ J.-B. TARRIDE, LIBRAIRE,

GRANDE RUE DE L'ÉCUYER, 8.

1851.

PRÉFACE.

Depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours, quatre Révolutions d'une portée immense se sont accomplies au sein de l'humanité. A chaque siècle une Révolution nouvelle, complément de la précédente.

Dans le seizième siècle, la Réforme, Révolution religieuse, proclamant la liberté d'examen, ramena la pensée humaine à la dignité de sa création.

Dans le dix-septième, la Révolution philosophique, après avoir renié la scholastique et l'autorité absolue, après avoir apporté la liberté de la discussion dans les sciences naturelles, aborda franchement les questions politiques et humanitaires et proclama les droits de l'homme.

Ces deux Révolutions avaient servi à l'émancipation de la pensée, mais la pensée, emprisonnée sous la double pression de l'absolutisme, et, dans plusieurs États, de la tyrannie cléricale, ne pouvait pas se traduire en acte sans deux autres Révolutions, conséquence logique des Révolutions passées.

La Révolution française, dans le dix-huitième siècle,

marchant de la théorie à la pratique, basa son gouvernement et son code sur les principes sociaux révélés par les philosophes, et la royauté absolue tomba pour toujours.

La Révolution romaine, dans le dix-neuvième siècle, privant la papauté du prestige du nom romain, renversa d'un seul coup ce pouvoir mystérieux qui entravait partout et toujours la marche du progrès et de la liberté. Dès ce jour, la tyrannie cléricale organisée comme pouvoir politique, avec son budget, son armée et ses affiliations cosmopolites tomba pour ne plus se relever.

Les prêtres ne se sont pas fait illusion là-dessus.

Ces usurpateurs d'une autorité illégitime, qui pour régner à Rome ont dérobé le manteau impérial des Césars et les foudres de Jupiter, savent bien que leur puissance s'appuie sur la tradition romaine, et que le seul reflet d'une ancienne gloire a suffi pour entourer leur front d'une auréole lumineuse. Les Papes savent bien qu'en sortant de Rome ils entrent dans la grande communauté chrétienne, comme les pasteurs élus par le peuple, comme les évêques des premiers siècles de l'église, égaux parmi les égaux, assujettis aux rois, aux empereurs, et soumis aux lois générales de la société. Les Papes veulent régner à Rome, ils veulent y régner à tout prix. Mais, pour être en même temps rois de Rome et maîtres sans contrôle des deux cents millions de catholiques, il faut s'asseoir sur le trône des Césars, non par la volonté de la France ou de l'Autriche, mais par le consentement unanime du peuple.

Que de services la Révolution de Rome est appelée à

rendre à la cause de l'émancipation humaine! Sans la Révolution romaine les efforts de trois siècles pour affranchir l'humanité seraient restés longtemps encore paralysés.

Du haut du Vatican, la papauté, bénissant les échafauds de la réaction, aurait continué à lancer ses malédictions sur les peuples révoltés contre leurs gouvernements parjures. Abritée derrière la roche du Capitole, elle pouvait étendre sans crainte ses réseaux de fer sur la terre pour ravir à la société humaine la liberté de ses mouvements. La papauté à Rome était libre et inattaquable. Mais Rome qui avait fait les Papes riches et puissants, Rome pouvait les défaire. Dans l'an 1849, la ville éternelle les a bannis de son sein : son jugement est sans appel; et les conséquences de la Révolution romaine seront aussi bienfaisantes pour l'humanité entière, que les conséquences diverses des trois Révolutions politique, philosophique et religieuse. Pour restaurer la papauté à Rome, pour lui rendre son indépendance et sa force, il faudrait, ou que le clergé romain, abjurant tout son passé, renonçant à son ambition, à ses richesses, se détachant de l'alliance des despotes, dépouillant sa politique et ses mœurs, reconnut les droits de la raison, devint le protecteur de la démocratie, ou que le peuple romain changeât son mépris et sa haine contre le clergé, en amour et en respect.

L'un ou l'autre de ces deux miracles ne pourrait s'accomplir qu'en transformant l'essence du clergé ou le cœur du peuple de Rome. La cour papale ne vit que de sa haine implacable contre la raison humaine et les

droits des peuples, tandis que la vie des Romains est liée à l'amour de la liberté et au sentiment de la dignité humaine. Ces deux natures si opposées ont pu vivre en paix l'une à côté de l'autre. Tant que le clergé sut cacher ses penchants vicieux sous l'apparence de la vertu, sous le manteau de la religion, l'esprit des Romains, affaibli par l'ignorance et la superstition, put concevoir de l'orgueil en se voyant associé à la puissance et aux richesses de la papauté. Mais, aussitôt que le clergé romain étala sans pudeur ses vices au grand jour, aussitôt que l'instruction commença à pénétrer dans le peuple, les Romains se déclarèrent sans détour les ennemis des Papes.

Combien de Papes ont-ils été chassés, emprisonnés, frappés par ce peuple! Combien de fois ces rois mitrés, dont la parole brisait les trônes et remuait de fond en comble la société, ont-ils été forcés de s'agenouiller devant les empereurs et les rois pour rentrer à Rome, acceptant sans scrupules la protection des armées hérétiques ou musulmanes! Dix ans encore de séjour en France et la papauté trouvait son tombeau dans les bosquets solitaires de la belle Avignon. Ce fut alors que pour remonter au Vatican, un Pape s'abaissa à souscrire un traité avec le peuple romain. La charte existe encore dans les archives. La liberté, les franchises des Romains furent reconnues. La protection des Papes contre la tyrannie baroniale fut promise au peuple. Mais la cour papale oublia bientôt ses promesses et la haine du peuple se manifesta de nouveau. En vain pour subjuguer les Romains le clergé appella-t-il la violence à son aide. Il attenta à la vie des citoyens par ses codes barbares et ses tribunaux arbitrai-

res ; par la ruse et la force, il s'empara des propriétés publiques et privées; il supprima la liberté de conscience, inventant des persécutions atroces contre la pensée qui voulait s'émanciper. Nourrie par l'amour de l'indépendance et par les réminiscences des gloires républicaines, la haine du peuple contre le clergé grandit toujours et un abîme infranchissable s'ouvrit bientôt entre le Capitole et le Quirinal.

Dans le commencement de notre siècle, la papauté, chassée de Rome par Napoléon, abdiqua à Fontainebleau son pouvoir temporel. Les rois de la Sainte-alliance ne trouvant pas un prince digne de siéger au Capitole, et voulant se débarrasser des Papes, dont la présence chez eux leur semblait dangereuse, les ramenèrent à Rome. Les prêtres, qui n'avaient rien appris dans l'exil, rentrèrent comme des triomphateurs, apportant dans leurs bagages les tortures de l'Inquisition et les codes du moyen-âge. Ce fut alors que commença une lutte acharnée, tantôt cachée, tantôt ouverte, entre le gouvernement et le peuple, et qui, grandissant de jour en jour, menaçait de dégénérer en une Révolution générale et sanglante. Pie IX monta sur le trône. Entraîné par l'opinion publique, il attaqua, mais timidement, l'œuvre tyrannique de Grégoire XVI, et donna quelques institutions libérales. Le peuple, dans l'espoir de voir disparaître la domination cléricale, applaudit l'homme, non pas le Souverain, mais, loin de se réconcilier avec le clergé, il essaya de le réduire à l'impuissance pour l'avenir.

Aussi quand il vit son espoir déçu, quand il fut convaincu qu'on avait voulu l'endormir, et que la papauté

ne pouvait pas vivre à côté de la liberté et de l'indépendance italienne, le peuple romain jura de ne plus subir la tyrannie de ses Pontifes. Pie IX, en appelant les armées ennemies sur le territoire romain, se chargea de consacrer ce serment et d'ajouter à la haine du despotisme clérical, lá haine de l'oppression étrangère.

Si le clergé et les réactionnaires ont cru, par la force des armes, réduire les Romains en esclavage, ils se sont trompés. Rome est demeurée libre. Le véritable esclave aujourd'hui, c'est le Pape. En forçant Pie IX à rester sous la tutelle immédiate de l'étranger, Rome a décrété la fin de la papauté. Chaque page de l'histoire de la Révolution romaine doit servir à révéler l'affranchissement de Rome et sa victoire définitive, remportée sur un pouvoir ennemi de l'Italie et de la démocratie européenne.

Honneur à toi peuple romain! les historiens papistes eux-mêmes, après avoir menti à la vérité, amenant toujours sur la scène les sectaires et les factieux étrangers à Rome, sont forcés de reconnaître aujourd'hui, à la vue des événements qui arrivent, que le peuple romain ne veut plus de Papes.

Ils t'appellent peuple corrompu et dégénéré! mais l'histoire a révélé que, depuis l'origine du pouvoir temporel des Papes jusqu'à nos jours, les Romains ont protesté maintes fois contre l'usurpation de leur liberté et de leurs droits, et qu'à plusieurs reprises ils ont restauré le gouvernement républicain sur le Capitole.

Trompés par les nobles, affaiblis par la superstition, l'ignorance et la misère, abandonnés par le reste de l'Italie, les Romains retombèrent, il est vrai, sous le

joug clérical, mais les temps sont bien changés aujourd'hui. La noblesse est anéantie, la superstition a disparu et les Romains ne sont plus isolés. Appuyés, encouragés par le reste de l'Italie, ils sentent que leur résistance est une victoire, que, par elle, viendra la délivrance de la patrie commune.

Et puis, les Romains ne savent-ils pas que la Démocratie, dont le bras s'élève, menaçant, sur le trône des despotes, tient ses yeux fixés sur la ville éternelle et applaudit à ses efforts magnanimes pour délivrer la terre des Escobar et des Torquemada, devenus aujourd'hui les seuls apôtres de la papauté.

Étrange destinée des choses humaines!

Tandis que la France républicaine est forcée de subir les effets de la politique réactionnaire de la caste cléricale, tandis que l'Angleterre protestante se débat inutilement contre les Papes qui, se croyant les maîtres de l'univers et continuant l'œuvre de Grégoire VII, ont arboré le drapeau de la guerre à Westminster, une poignée de Romains a renversé le colosse à la tête dorée, brisant ses pieds d'argile appuyés sur le Vatican. La foi des Romains avait élevé le colosse, et la foi suppose l'amour et le respect. Quels droits ont aujourd'hui les hommes de la cour pontificale pour prétendre à l'amour et au respect des Romains? Et qui pourra relever le colosse abattu?

Les rois, chassés par une Révolution populaire, peuvent appeler à leur secours une partie de la société, attachée à leur trône par l'intérêt et par l'habitude de l'obéissance. Ils ont pour eux la noblesse et l'armée. Si l'argent manque, ils trouvent des banquiers qui leur en

donnent; si leurs forces ne sont pas suffisantes les rois alliés mettent leurs trésors et leurs soldats au service de la cause commune. Mais toute la force des Papes est dans la foi romaine. Or, la foi est éteinte et les banquiers refusent de prêter aux Papes. Les indulgences de la papauté ne leur paraissent pas un gage suffisant.

La foi est éteinte et les soldats, bénis, cajolés, payés par les prêtres, regardent pourtant comme une injure sanglante d'être appelés « soldats du Pape. » Il n'y a pas d'alliance possible et durable entre la monarchie laïque et la monarchie sacerdotale. Les Papes, quand ils ne sont plus les rois des rois, deviennent fatalement les serviteurs des rois.

La France a prétendu ressusciter Charlemagne; il lui fallait, avant tout, ressusciter la foi catholique à Rome. L'exil et la prison, les bombes et la mitraille sont des moyens mal choisis pour ramener à la foi aveugle et à l'obéissance passive un peuple intelligent et courageux.

L'histoire de la Révolution romaine, racontée par un écrivain libéral, répandra une nouvelle lumière sur ce peuple qui paraît de nouveau sur la scène comme un sauveur de l'humanité. L'écrivain, qui, dans ce livre, apprécie les faits à leur juste valeur, ne doit pas craindre d'être démenti : les événements qui se succèdent à Rome sont une preuve éclatante de la vérité de son histoire, et, en même temps, une réponse foudroyante aux calomnies des jésuites et de leurs affiliés.

P. Sterbini.

INTRODUCTION.

Pendant près de huit siècles l'Italie a vécu sur une idée : *Urbem Romam et Italiam esse unanimes* (1) « unité de Rome et de l'Italie. »

Cette idée a été la préoccupation des écrivains les plus illustres de la péninsule et de ses plus grands citoyens. Elle avait pour elle la tradition immortelle d'un passé glorieux, des arguments irréfutables tirés de la situation géographique du pays, de l'unité des mœurs,

(1) Pétrarque, *Epist. sine tit.*

de l'idendité du langage, de la communauté de religion. Mais elle avait contre elle les rois et les grands, ceux qui avaient adopté cette devise impie : « diviser pour régner. »

Pourtant l'idée fit peu à peu son chemin. Elle fut si souvent soulevée, on la repoussa si souvent que les populations italiennes, après de longues années, suivant, du reste, le courant novateur imprimé par la France à l'Europe entière, finirent par l'embrasser unanimement. La cause de l'*unité italienne* devint bientôt une cause nationale. Petits et grands se rencontrèrent sur ce terrain commun; les nobles et le peuple, les paysans et les bourgeois, se tendirent la main d'un bout de la péninsule à l'autre, de l'extrémité de la Sicile jusqu'au pied des Alpes. Comprimée, en 1814, par le despotisme des puissances coalisées, l'*unité italienne* enfante le carbonarisme et l'insurrection de 1821. Vaincue, écrasée par les soldats de l'Autriche, elle renait après 1830 sous le souffle puissant de Mazzini, grandit et se propage, grâce aux efforts de la *jeune Italie* (1), pour venir succomber encore de nos jours dans les champs de Novarre et sous les murs de Rome.

Le spectacle magnifique de la fédération de 1789 réunissant la France entière dans une étreinte fraternelle, comme un indestructible faisceau, avait définitivement jeté les peuples d'Italie dans le mouvement national de l'*unité italienne.* L'occupation de la péninsule par les

(1) Association secrète fondée par M. Mazzini et qui exerça une grande influence en Italie.

armées françaises, dès 1796, développe chez les Italiens de nouvelles idées, de nouveaux besoins. Jusque là il n'avait été question que de nationalité, d'indépendance : on commença, vers cette époque, à parler de liberté. Les républicains français apportaient avec eux une doctrine séduisante qui ne pouvait manquer de laisser une forte impression dans l'esprit sérieux et ardent des populations italiennes. Après le départ des Français et le rétablissement du pouvoir absolu, le désir vint bientôt au peuple de secouer le joug oppressif de ses rois, pour jouir de la liberté modérée que l'invasion française lui avait procurée pendant quelque temps. Sur ce nouveau terrain, le peuple et la bourgeoisie s'entendirent facilement. La paix profonde dont jouissait l'Angleterre, le règne prolongé de la monarchie constitutionnelle de 1830, encouragèrent plus tard la bourgeoisie et une grande partie de la noblesse à appuyer les réformes libérales que les populations réclamaient et rassurèrent les princes sur les dangers que ces concessions pouvaient faire courir à la stabilité de leur puissance. Les peuples osèrent demander des constitutions, les rois ne craignirent point de les accorder, préférant éloigner par quelques insignifiantes franchises, gracieusement octroyées, la dangereuse idée de l'*unité italienne* qui ne pouvait se réaliser que sur les débris des différents trônes de la péninsule. Ils surent sacrifier une partie de leur pouvoir pour sauver le reste.

Tel fut le mouvement général des idées en Italie jusqu'à ces derniers temps. Pour les hommes qui consacraient leurs travaux, quelquefois leur liberté et leur

vie à la conquête de l'*unité italienne*, la question constitutionnelle était tout à fait secondaire. Ils comprenaient très-bien que l'unité de l'Italie ferait plus pour la liberté, pour le bonheur, pour la puissance de la patrie commune que toutes les chartes hypocrites ou insignifiantes que chaque prince octroyait à son petit royaume. Les princes le comprenaient aussi, car leurs premières concessions eurent pour objet la fondation du gouvernement représentatif, et ce ne fut que sous la pression décisive de l'opinion publique qu'ils se décidèrent plus tard à entrer, bien à contre cœur, dans la ligue nationale destinée à conquérir, non encore l'unité, mais l'indépendance d'une partie de la nation italienne. Turin, Naples, Florence eurent leurs constitutions quelques temps avant l'insurrection de la Lombardie et la guerre avec l'Autriche.

Pendant que presque tous les États d'Italie jouissaient des premiers bienfaits de ces institutions libérales, Rome, la ville des papes, la capitale du monde chrétien, la tête de l'Italie, était soumise au despotisme le plus insolent et le plus odieux. Nous ne rappellerons pas les spoliations, les vols, les empoisonnements, les cruautés inouies, les injustices sans nombre, qui ont signalé la domination des papes depuis des siècles; l'histoire, le roman et le théâtre ont donné tour à tour à ces crimes abominables la notoriété qui les rend odieux au monde entier. Les noms seuls de César Borgia, Pierluigi Farnese, Alexandre Medici ou Borghese en disent plus que tout un livre. Nous remonterons seulement à la fin de l'occupation française pour jeter un regard sur les derniers actes du Pontificat.

A la chute de Napoléon, les codes et les institutions françaises disparurent de Rome. Les tribunaux ecclésiastiques furent relevés et on posa en principe l'exclusion des laïques de toutes les hautes fonctions gouvernementales et administratives. On rétablit le gouvernement des prêtres, c'est-à-dire, l'absolutisme le plus cruel et le plus abhorré. Pie VII, que le congrès de Vienne replaça sur le trône pontifical, montra d'abord quelques velléités de réformes très-modérées, mais il ne put résister à l'entraînement de sa caste et aux conséquences forcées de sa situation. Aidé par les conseils d'un ministre honnête, le cardinal Consalvi, il essaya pourtant d'arrêter la réaction sacerdotale : il ne put y parvenir. Ce ne fut pas tout à fait la bonne volonté qui lui manqua, mais la force. Il laissa passer sans répression toutes les vengeances que les prêtres voulurent exercer sur les hommes qui s'étaient dévoués à la cause populaire. Les provinces furent désolées par une impitoyable jacquerie, organisée, fomentée, par les prêtres et les moines. Toutes les réformes administratives introduites par le gouvernement de Napoléon et que la plupart des peuples d'Europe ont conservées avec quelques légères modifications, disparurent complétement. On restaura les anciens usages, les antiques supplices, les injustices séculaires. La sainte inquisition fut rétablie. Les Jésuites, chassés par Clément XIV (Ganganelli), la suivirent de près : ces deux institutions sont inséparables. Monseigneur Busca, gouverneur de Rome, eut la gloire d'avoir fait revivre *la Bastonnade* et *la Corde*. Des fortunes scandaleuses se formèrent avec une rapidité incroyable au détriment du trésor public. On

vit tel modeste débitant de la rue du Corso devenir en peu de temps le premier banquier de la ville, Duc, Prince, pour avoir aidé de quelques écus le pape Pie VII, lorsqu'il était le simple cardinal Chiaramonti.

Léon XII et Pie VIII continuèrent de marcher dans la voie qui leur était tracée par leur prédécesseur. Léon XII publia la bulle : *Quod divina sapientia,* destinée à réglementer l'instruction publique, et qui dépassa tout ce qui avait été fait en ce genre. Elle déterminait le nombre des chaires, la nature des cours et le choix des livres. Elle posa les premières bases de cet *index* fameux où se trouvent excommuniés, auprès des productions les plus ignorées, tous les chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Elle exclut de la *Ratio studiorum* les chaires d'*économie politique,* de *droit commercial,* d'*instruction judiciaire,* de *droit civil moderne* (1), les cours d'*histoire*, de *langues vivantes* et de *sciences appliquées aux arts*. La censure alla jusqu'à frapper une branche d'étude bien utile et qui semble surtout bien inoffensive : on supprima, comme dangereux pour la religion, les cours d'*agriculture théorique et pratique!* Enfin l'*enseignement mutuel* pour l'instruction primaire fut formellement interdit.

(1) Jusqu'en 1848, les vieux codes de Justinien composaient la principale législation des États romains. Il y avait encore le droit CANONIQUE, législation purement ecclésiastique, que l'on devait pourtant suivre lorsqu'il y avait contradiction entre les dispositions des deux codes. — Il fallait accommoder les progrès et les mœurs du dix-neuvième siècle aux lois du Bas-empire et du Moyen-âge!

Les vexations religieuses ne connurent plus de bornes. Les Juifs furent enfermés dans une enceinte triste, sombre, malsaine, dont les portes étaient gardées jour et nuit par des soldats. On était revenu au Moyen-âge. Des soldats suisses surveillaient la tenue des citoyens dans les églises et réprimaient, à coups de hallebarde ou par la prison, les distractions involontaires, les contritions insuffisantes. Les sbires et les agents du *vicariato* rôdaient autour des hôtels, des cabarets, des cafés, pour surprendre ceux qui faisaient gras les jours maigres. Ils s'introduisaient dans les maisons particulières, violaient le sanctuaire de la famille et traînaient en prison ceux qu'ils surprenaient en flagrant délit, ou plutôt en état de péché contre les commandements de l'église. Il fallait, chaque année, à Pâques, justifier au *père curé* de sa paroisse d'un certificat constatant que l'on avait fait la communion, sans quoi on avait à craindre toutes sortes de mauvais traitements, quelquefois même la prison. Mais ce qui portait à son comble l'irritation du peuple, c'était de voir les riches et les grands seigneurs se dispenser de toutes ces privations, éviter toutes ces tracasseries en payant au trésor apostolique une sorte de dîme appelée *la cruciata.* Les prêtres intervenaient, au nom de la religion, dans le sein du ménage, et règlementaient, par un incroyable abus de leur caractère, les relations les plus intimes entre les époux. Ils exerçaient sur les jeunes filles une surveillance indécente qui ajoutait souvent au malheur d'une faute le scandale de la répression. Ils s'arrogeaient le droit de contraindre un séducteur au mariage, en condamnant à

une peine exhorbitante, aux galères, celui qui s'y refusait, trouvant dans cet abus un moyen d'établir convenablement leurs propres concubines (1).

Le pontificat de Grégoire XVI dépassa tous ces scandales. Grégoire XVI (Capellari) avait été, dans sa jeunesse, garçon boulanger à Bellune, dans le Frioult. Las de travailler, il se fit moine. Comme il avait une certaine intelligence, beaucoup d'astuce et une grande persistance, il parvint bientôt à se faire remarquer parmi les principaux personnages de son ordre (l'ordre de Saint-Grégoire) et obtint le chapeau de cardinal. Le cardinal Capellari, né dans le Frioult, était sujet de l'Autriche; aussi l'Autriche qui, à la mort de Pie VIII, tenait à avoir une de ses créatures sur le trône pontifical, mit-elle tout en œuvre pour l'y faire arriver. Elle réussit.

Lorsque Grégoire XVI fut élu, la révolution de 1830 venait d'éclater en France. Ce mouvement inattendu ne pouvait manquer d'avoir son écho à Rome. Le 4 février 1831, la Romagne s'insurgea. Le pape se hâta d'implorer l'intervention autrichienne et livra ses propres sujets au sabre des Croates (2). Le cardinal Albani

(1) Souvent les malheureux, pris au piége, résistaient ; en voici un exemple : Une jeune fille de Rome, séduite et corrompue par le curé de sa paroisse, se fit surprendre, par les carabiniers pontificaux, avec un jeune homme qu'elle avait attiré chez elle sous un simple prétexte. Le curé manda le jeune homme et lui ordonna, comme réparation, d'épouser la jeune fille, qui était enceinte. L'histoire de cette grossesse n'était un mystère pour personne. Le prétendu séducteur repoussa avec indignation l'invitation du prêtre et préféra *subir trois ans de galères* pour sauver son honneur.

(2) On n'a pas oublié, dans la Romagne, les massacres de Forli, Cesena, Rimini !...

fut envoyé dans ces malheureuses provinces pour réprimer l'insurrection. Quand les soldats autrichiens eurent achevé leur œuvre de destruction par le fer et le feu, quand le pays, armé pour sa liberté, fut vaincu, le cardinal se mit à l'œuvre. L'heure de la justice, c'est-à-dire, l'heure de la vengeance allait sonner. Des commissions permanentes furent établies pour juger les crimes d'État; elles étaient présidées par des colonels de gendarmerie et jugeaient sommairement, sans interrogatoire, sans instruction et sans publicité, les prétendus criminels que la haine, l'imprudence, la jalousie ou le mensonge conduisaient devant elles. Le cardinal dictait l'arrêt que le tribunal prononçait. Ces commissions plongèrent dans les cachots de Civita-Castellane, de S. Leo, du château Saint-Ange et d'Ancône ou envoyèrent en exil toutes les notabilités scientifiques et littéraires de l'État, que les prêtres redoutaient autant qu'ils les détestaient. Pour appuyer l'action de ces commissions de proscripteurs, le cardinal Bernetti, l'ami et le digne confident du pape Grégoire XVI, organisa un corps de *volontaires pontificaux,* sorte de milice irrégulière recrutée dans la population vagabonde et tarée qui inondait les campagnes et les faubourgs de Rome, et composée en majorité de repris de justice auxquels on assurait l'impunité de leurs crimes, en raison des bons services qu'ils étaient appelés à rendre. Ces bandes d'assassins et de pillards pontificaux, qu'on nommait aussi *centurioni*, étaient chargés d'*exécuter* les patriotes qu'on ne pouvait ou n'osait juger, et de faire respecter l'autorité papale en faisant régner une sorte de terreur blanche au sein des

provinces écrasées par les Autrichiens et décimées par les juges. C'était un troisième fléau ajouté aux deux autres. Ces volontaires rappelaient les compagnies de Jésus et du Soleil, qui désolèrent le midi de la France à la fin du siècle dernier et les *verdets* de 1815. Ils étaient commandés par un ivrogne, un pilier de tripot, surnommé Gennaraccio, par l'abbé Bertoni, moitié prêtre et moitié détrousseur, et par le sanguinaire abbé Taliani. Cette troupe d'assassins fit des merveilles, semant le deuil et la désolation sur son passage. Pour récompenser d'aussi nobles services, on choisissait de préférence dans ses rangs les fonctionnaires laïques que le gouvernement employait (1).

Cependant les motifs qui avaient armé les Romains étaient si légitimes qu'ils furent, de la part des puissances coalisées pour rétablir l'ordre dans les États du pape (la France était demeurée en dehors), l'objet d'une réclamation officielle auprès du gouvernement pontifical. Les réformes, demandées par les insurgés, et proposées par la diplomatie, une fois la guerre civile terminée, portaient sur les points suivants : « 1° Application générale des innovations administratives et judiciaires à la capitale et aux provinces. 2° Admissibilité générale des laïques à toutes les fonctions de l'ordre administratif et judiciaire. 3° Système de municipalité élective et de conseils provinciaux aboutissant à un conseil d'administration. 4° Création d'un établissement

(1) Voir *les Derniers événements de la Romagne*, par M. le marquis d'Azeglio.

central composé d'hommes élus par les conseils locaux et de conseillers de gouvernement (1). »

Le cardinal Bernetti promit aux puissances tout ce qu'elles voulurent, mais la bonne volonté du gouvernement pontifical se borna à des promesses.

Pour compléter son système de compression, Grégoire XVI établit sur toute la surface des États romains un véritable réseau d'espionnage. C'était la délation organisée administrativement. Rome centralisait les renseignements, que les curés des paroisses adressaient à leurs évêques deux fois par mois. Pour fournir ces renseignements, les curés des paroisses se réunissaient en congrégation et formaient un rapport général des confidences recueillies au fond du confessionnal ou ailleurs. Cette sorte d'inquisition s'étendait sur tout. On n'en excluait pas les secrets de famille les plus délicats et les plus étrangers à la politique ou à la religion. Ces particularités formaient le côté piquant des rapports ecclésiastiques, et, comme rien n'y était ménagé, cela divertissait infiniment messieurs les cardinaux.

Outre l'espionnage des curés, on avait les renseignements recueillis par les officiers de gendarmerie, les employés de différents grades répandus dans toute l'étendue des États qui étaient contraints à faire ce honteux métier, sous peine de destitution; il faut ajouter à ce nombreux personnel une foule de nobles, ruinés par la débauche et subventionnés par le trésor, et enfin les

(1) Eugène Rendu. — *Condition de la paix dans les États de Rome*, Paris, 1849. L'ensemble de ces dispositions constituait ce qu'on a appelé le *Memorandum* de 1831.

cabaretiers des villes et des campagnes. Ainsi, comme on condamnait, sans interrogatoire, sans témoins, sans aucune instruction préalable, la position, la fortune, la liberté, la vie des citoyens se trouvaient souvent à la discrétion d'un misérable, d'un imbécile, d'un envieux ou d'un bavard.

Cette police, qui constituait le principal élément du gouvernement pontifical, était une des hontes de ces temps-là. On voyait des hommes perdus de réputation, des banqueroutiers, des fripons avérés, quelques fois des assassins, devenir tout à coup les favoris, les commensaux des cardinaux et des prélats, obtenir des distinctions honorifiques et étaler un luxe insolent. Personne n'ignorait la nature des services qu'ils avaient rendus. Tout recours contre les exagérations, les mensonges, les calomnies de ces délateurs était interdit, le pourvoi devant l'autorité supérieure étant considéré par celle-ci comme un acte d'insubordination, comme une atteinte portée au respect et à l'obéissance hiérarchique.

La cour du pape Grégoire XVI offrait le spectacle des mêmes scandales, de la même corruption. Les vices les plus honteux y étaient audacieusement pratiqués. Le Saint-Père avait ses bouffons qui l'amusaient par leurs saillies grossières, leurs jurons perfectionnés et leurs blasphèmes. Le docteur B... excellait en inventions de jurements nouveaux, de grossièretés inédites. On sait que la langue italienne, par ses augmentatifs et ses diminutifs, se prête beaucoup à ce genre d'éloquence. Ses succès étaient cependant compromis par le mérite de Monsignor M...., dont les lazzis faisaient la

joie de la cour et qui excellait à raconter les anecdotes graveleuses. Mais ces deux personnages ne tenaient point le premier rang dans la camarilla du souverain pontife. Le valet de chambre, Gaétanino Moroni, pour lequel Grégoire avait une amitié excessivement tendre, exerçait une grande influence sur l'esprit de son maître et était l'arbitre des décisions de la cour. C'était un ancien barbier qui avait été l'ami du pape, lorsque celui-ci n'était encore que simple moine. Mais pour conserver les bonnes grâces du maître, Gaétanino devait se prêter à toutes ces grosses plaisanteries que le Saint-Père adorait. On le poussait dans les bassins du jardin, on l'exposait aux cascades d'un jet d'eau; on sciait les traverses de son lit pour le faire tomber au milieu de son sommeil, ou bien on cousait les manches des soutanes, on l'appelait pour habiller son maître et on riait de son embarras et de sa colère.... C'était là les charges de l'emploi; mais il y avait aussi les bénéfices. Le valet de chambre était l'arbitre de la signature de son maître. Grégoire ne signait pas une promotion civile, militaire ou ecclésiastique, si elle n'était présentée par son valet de chambre. Or, on comprend que celui-ci ne s'en chargeait qu'à bon escient.

Gaétanino se trouvait aussi mêlé à toutes les concessions de fournitures, à tous les marchés, à toutes les entreprises où le gouvernement était en droit d'intervenir. Un fait entre mille fera juger de l'influence qu'avait acquise le valet du Souverain Pontife et de la bassesse des courtisans. Une société d'ecclésiastiques forma le projet de publier une sorte de recueil ou dictionnaire con-

tenant l'origine des différents rites de l'Église avec des notes historiques sur les offices, les cérémonies de la cour pontificale, sur les familles nobles, les notabilités politiques ou littéraires de l'État Romain, etc. Pour obtenir l'autorisation de la censure et assurer le succès de l'ouvrage auprès du saint-père et par conséquent dans le clergé, ils imaginèrent de publier ce livre, qui attestait au moins une grande érudition, sous le nom de Gaétanino Moroni : celui-ci accepta. L'ouvrage eut un immense succès d'argent, chacun se croyant obligé d'acheter les œuvres du favori de Sa Sainteté (1).

Sous le pontificat de Grégoire XVI, le haut et le bas clergé se livraient au plus honteux libertinage, il ne se passait pas de jour où l'on n'apprit un scandale nouveau. La police, rencontrait quelquefois, dans ses investigations, la robe d'un prélat ou le chapeau d'un cardinal, mais elle fermait les yeux. L'administration de la *bienfaisance publique* donnait surtout lieu à des abus odieux. Il était connu, dans Rome, que des sommes considérables, enlevées aux véritables malheureux, passaient entre les mains des courtisans; et si une honnête jeune fille dans la misère, si une mère de famille en détresse, se voyaient obligées d'implorer l'administrateur de la charité officielle, elles payaient de leur honneur le secours qu'on leur accordait. Les juridictions ecclésiastiques, mises en demeure par la publicité du délit, furent plusieurs fois obligées de sévir pour des excès plus abominables encore, qui se commettaient dans les hospices d'enfants trouvés,

(1) Pour pousser à la vente de ce livre, on força toutes les municipalités de l'Etat à en acheter un exemplaire.

dans les écoles de jeunes garçons, jusque dans l'institution des jeunes sourds-et-muets. Les coupables en soutane en étaient quittes, du reste, pour une simple peine disciplinaire !

Si nous voulions raconter toutes les infamies inventées par la débauche et la corruption du clergé Romain, le langage honnête ne pourrait y suffire et la conscience se révolterait contre l'étalage de vices aussi infâmes, il y a un moment où la dépravation de certaines castes prend des proportions si effrayantes, revêt un caractère si repoussant, que l'on est obligé de voiler une partie du tableau, laissant à l'opinion publique le soin de compléter elle-même l'instruction avant de formuler un arrêt !....

Heureusement, la corruption s'arrêtait aux dernières limites de la hiérarchie ecclésiastique. Au milieu de ce débordement épouvantable, le peuple restait honnête. La corruption agissait sur lui en sens contraire. Le spectacle de l'avilissement des classes supérieures, au lieu de le pervertir, lui donnait, par le mépris qu'il en ressentait, la force de résister à la contagion. Mais, comme il était, en définitive, la première victime de la corruption des prêtres, le mépris fit bientôt place à la haine et l'on put prévoir que l'influence des papes et du clergé touchait à sa fin. La corruption individuelle des prêtres, ne préoccupait pas exclusivement l'esprit du peuple Romain ; son regard commençait à pénétrer dans les régions gouvernementales, où régnait la même corruption, le même désordre.

La situation politique des États Romains sous le gouvernement des Pontifes peut se peindre en deux mots :

« Règne absolu de l'arbitraire. » Nous allons essayer de donner, en quelques lignes, un aperçu des vices et des abus du gouvernement sacerdotal.

Rome était le seul de tous les États civilisés qui ne se fit pas rendre compte de la gestion de ses finances. Il y avait un prélat-trésorier qui centralisait les recettes et ordonnait les dépenses, sans que personne eut qualité pour lui demander des comptes. En 1831, les réclamations devinrent si vives et si générales que le Pape crut devoir créer une *chambre de révision*, sorte de cour des comptes chargée d'examiner la gestion du prélat-trésorier. Mais qu'arriva-t-il? lorsque la chambre de révision avait constaté une erreur ou un déficit, le trésorier fermait la bouche aux conseillers par cette parole sacramentelle : « J'en ai justifié auprès de Sa Sainteté. » Qui eut osé douter de la parole du prélat ou contester la compétence, du Souverain Pontife en pareille matière! Pourtant on aurait pu se montrer sévère et exiger au moins que le déficit de la caisse publique fut couvert. Une exigence semblable, n'était pas sans exemple, et voici ce qui était arrivé quelques temps avant la création de la chambre de révision, en 1827. Un marquis Conventati, receveur général des finances se trouva avoir dépensé 200,000 francs appartenant à l'État. Il fut mandé à Rome et révoqué de ses fonctions. Mais, pour sauver les apparences, et grâce aux démarches de son frère, prélat influent, on conclut avec lui l'arrangement suivant : il était alloué au marquis, à titre d'indemnité ou autre, une somme annuelle de 20,000 francs pendant vingt ans, à charge par lui de compter chaque année

au trésor une somme de 10,000 francs. De cette manière le marquis se trouva, au bout de vingt ans riche de 200,000 francs de plus, et entièrement libéré envers l'État.

Mais quand il s'agissait d'un plus haut personnage, le trésorier (ministre des finances) par exemple, on y mettait encore moins de façons. En 1843, Monsignor Tosti, trésorier des États romains, fut trouvé en déficit de quatre millions de *scudi* (un peu plus de 20 millions de francs). On nomma pour apurer les comptes une commission spéciale, composée de 39 membres, et qui coûta 350,000 francs. Son travail n'aboutit qu'à un résultat : à constater, de nouveau, qu'il manquait en caisse une *vingtaine de millions.* Que fit le pape Grégoire XVI? Il nomma Monsignor Tosti cardinal, avec le titre de Pro-trésorier, les cardinaux ne pouvant être *trésoriers;* et tout fut dit. Les statuts ecclésiastiques interdisent au pontife d'exiger des cardinaux aucuns comptes d'argent.

Les mêmes habitudes de corruption et de gaspillages se retrouvaient nécessairement, en descendant l'échelle sociale jusqu'aux plus humbles serviteurs de l'État. La langue s'en était enrichie d'un mot nouveau. Lorsque un employé entrait en fonctions, outre ses appointements il comptait d'avance, dans son revenu, l'*incerti;* ce que nous appelons en France : *le tour de bâton.* C'était un petit profit dont on ne songeait pas même à faire un mystère. (1).

(1) Les prêtres avaient inventé une fonction assez originale dont ils gratifiaient les personnes auxquelles ils portaient un *certain*

On ne sera pas étonné qu'avec une semblable administration de la fortune publique les papes qui précédèrent Pie IX aient laissé un déficit de 214 millions, dont 117 imputables au pontificat de Grégoire XVI (1). Ce n'est pas tout. Pendant qu'on ruinait le trésor public, on aliénait les domaines dont Napoléon avait doté les États pontificaux. Tout fut vendu. La magnifique forêt de *Porto d'Anzio*, fut achetée en dernier lieu, par le prince Borghèse et le domaine de *La Mesola* (province de Ferrare), rapportant 125,000 francs de rente, fut acquis par l'hopital de *San Spirito di Roma*. C'étaient les derniers débris des riches possessions de l'État.

L'administration de la justice n'offrait pas un spectacle plus édifiant. Les tribunaux d'exceptions avaient rapidement envahi les attributions des tribunaux à peu près réguliers institués par Pie VII. On comptait jusqu'à 14 juridictions exceptionnelles occupées par des ecclésiastiques.

On avait établi un tribunal administratif, chargé comme notre conseil d'État, de juger les différents qui pouvaient s'élever entre les particuliers et l'administration. Or, ce tribuual était présidé par le ministre luimême, et les juges étaient choisis parmi ses propres

intérêt. On allouait une somme de 300 francs par mois aux veuves ou filles, jeunes et jolies, qui se trouvaient sans fortune et ne se mariaient pas. Elles étaient inscrites au budget sous cette dénomination : *Vedova pericolante*. (Veuve en danger d'être séduite).

(1) A la chûte de Napoléon, en 1814, les États Romains ne devaient pas un centime.

employés. On ne se contentait pas d'opprimer le contribuable, on se moquait encore de lui.

La justice criminelle présentait les mêmes abus. Elle était administrée par trois prélats, membres de la consulte, qui condamnaient en premier et dernier ressort, sans instruction préalable, sans interrogatoire, sur le simple vu de la dénonciation d'un magistrat subalterne. Le secrétaire du prélat (quelquefois son valet de chambre) lui présentait la liste des accusés, après son dîner, dans ses moments perdus, et on annotait en marge l'arrêt de condamnation.

Ces faits paraîtraient incroyables, à l'époque où nous vivons, si les odieux abus du gouvernement sacerdotal n'étaient depuis quelques années une source de scandales pour l'Europe et un juste objet de préoccupation pour toutes les puissances libérales (1).

On comprend aisément quel effet devait produire sur l'esprit du peuple, les abus du gouvernement pontifical. La réunion du pouvoir temporel au pouvoir spirituel tendait à faire envelopper dans le même anathème populaire le chef de l'Église et le monarque absolu. Quelques esprits modérés et sincères, frappés de l'importance que donnait à la ville éternelle le séjour pontifical, cherchaient à se mettre entre le pape et son peuple et à obtenir l'idéal du libéralisme, la séparation du temporel et du spirituel. Il faut reconnaître que cette opinion qui tendait à provoquer, par les voies pacifiques,

(1) Voir les dépêches diplomatiques aux pièces justificatives, n[os] 3 et 4.

quelques réformes importantes était devenue celle de la majorité de la nation romaine. Si le peuple détestait la tyrannie brutale des cardinaux et des prélats, il ne demandait qu'à entourer de son amour et de son respect, le chef suprême de la religion de ses pères, celui qu'il n'avait jamais entrevu qu'au milieu des pompes de l'Église, au sein de ces fêtes catholiques dont la magnificence et l'éclat saisissent si facilement les imaginations méridionales. Cependant la corruption du haut clergé avait ruiné au fond des âmes l'antique foi des populations romaines. Les formes extérieures du culte saisissaient encore les esprits, mais le cœur restait froid : on ne croyait plus.

Le despotisme clérical par ses propres excès avait fortifié le parti libéral naturellement composé de tous les laïques du royaume. La noblesse romaine donnant la main à la bourgeoisie, était à la tête de l'opposition. Le peuple applaudissait avec frénésie aux tentatives de ses chefs et les soutenait, dans la lutte, par des manifestations que les sbires de la papauté ne pouvaient entièrement étouffer.

Sur la fin du Pontificat de Grégoire XVI, le mal était devenu si grand que certains dignitaires de l'Église commençaient à pencher timidement du côté des réformes.

Rome, en effet, faisait tache au milieu de l'Europe ébranlée sur ses anciennes bases et marchant d'un pas rapide dans une voie nouvelle. Courbée plus longtemps sous le joug flétrissant d'un gouvernement de prêtres, Rome se déshonorait. On commençait à douter déjà du

courage de ses fils qu'un sang dégénéré semblait condamner à la servitude. Mais Rome, affranchie sans bruit et sans secousse, par la propre puissance de sa volonté; indomptable et magnanime dans le combat, calme et sereine dans la victoire, devait s'élever encore au-dessus des nations et jeter, au milieu de son martyre sublime, une lueur éclatante sur son nom tant de fois illustré.

CHAPITRE PREMIER.

Mort de Grégoire XVI. — Élection de Pie IX. — Biographie du cardinal Mastaï.—Difficultés que rencontre le nouveau Pontife en arrivant au pouvoir. — Amnistie générale. — Illusions du peuple Romain. — Circulaire du C. Santucci, au sujet des amnistiés. — Ministère du C. Gizzi.—Épisode du drapeau de Bologne. — Institution de la garde nationale. — Occupation de Ferrare. — Ministère du C. Ferretti. — Institution de la municipalité de Rome. — Le *Mémorandum* et la *Consulte d'État*.

Le 1er juin 1846, à 8 heures du matin, le Pape Grégoire XVI mourut, emportant avec lui les malédictions d'un peuple qu'il avait si cruellement opprimé. Aussitôt après sa mort, il se manifesta parmi les cardinaux qui devaient composer le sacré collége une sorte de réaction en faveur d'un système plus conciliant et plus libéral. On semblait comprendre la nécessité de revenir à des sentiments modérés et de faire oublier un passé sanglant par un acte solennel de réparation. La compression violente du pontificat de Grégoire avait du amener nécessairement cette réaction en sens contraire. On com-

mençait à mieux apprécier les conseils des puissances étrangères et à redouter l'explosion que pouvait amener la prolongation du despotisme pontifical.

Ce fut sous l'impression de ces idées que se réunit le conclave. Cinquante cardinaux y assistèrent. Deux partis, dirigés par deux anciens ministres de Grégoire XVI, divisaient les membres du conclave. Le cardinal Lambruschini, l'un des chefs, convoitait le pontificat pour son propre compte. C'était un homme fort expérimenté. Son orgueil intraitable et la raideur naturelle de son caractère rendaient encore plus dure et plus cruelle l'application de ses principes absolutistes. Après avoir été longtemps nonce de France, il avait succédé au cardinal Bernetti, lorsque l'animadversion universelle et l'intervention des puissances forcèrent cet homme d'état à se retirer des affaires. Le chef de l'autre parti était le cardinal Bernetti lui-même, le complaisant serviteur de la politique du pontife défunt. Il soutenait la candidature du cardinal Mastaï. Le conclave dura deux jours : les 15 et 16 juin. Il y eut quatre scrutins. Le cardinal Lambruschini ne put réunir plus de 17 voix. Un appui important contribua puissamment à assurer l'élection du protégé du C. Bernetti, ce fut celui du cardinal Micara, de l'ordre des capucins, religieux savant et austère, que la dignité du cardinalat n'avait pu arracher à la solitude de sa cellule. Il prit la parole à plusieurs reprises, disant qu'il fallait soustraire l'Italie au despotisme de l'étranger et accorder aux peuples les justes réformes que les temps exigeaient. Il faut croire que ces idées dominaient dans l'assemblée puisque le

scrutin du 16 juin au soir, appelé l'*accessit,* donna au cardinal Mastaï 36 suffrages, deux voix de plus qu'il n'en fallait pour que l'élection fut valide.

Au milieu de la soirée, le bruit se répandit à Rome que l'élection était achevée; mais on ignorait encore le nom du nouveau pontife. Toute la ville, instruite des sentiments de la majorité du sacré collége, croyait à la nomination du cardinal Gizzi, dont les tendances libérales étaient connues. Aussi lorsqu'on apprit, le lendemain, la nomination du cardinal Mastaï, le peuple accueillit cette nouvelle avec une grande froideur. Le nom de Mastaï demeuré complétement étranger aux événements du dernier pontificat, n'avait aucune signification. Serait-ce un continuateur de la politique impitoyable de Grégoire? ou devait-on espérer sous le gouvernement de ce souverain encore inconnu plus de calme et plus de liberté? C'est ce que personne ne savait. Le patronage compromettant du cardinal Bernetti n'était point de nature à inspirer une grande confiance dans le nouveau Pontife. Cependant les doutes et les appréhensions ne tardèrent pas à se dissiper, et le peuple connut bientôt les antécédents, le caractère et les opinions du pape Pie IX.

Giovanni-Maria Mastaï Ferreti naquit à Senigallia, en 1792, de parents nobles. Il reçut la première éducation au sein de sa famille. Venu à Rome pour compléter ses études et chercher une position, il voulut faire partie de la garde noble, mais sa santé ne lui permit pas d'y entrer. Protégé par le pape Pie VII, qui le détermina à prendre l'habit ecclésiastique, il fut nommé

chanoine de *Santa-Maria in via Lata* et directeur d'un établissement de charité appelé *Tata-Giovanni* (père Jean, en langage populaire), du nom de son fondateur. Peu de temps après, il fut envoyé au Chili, en mission ecclésiastique, dans la compagnie de Monsignor Muzzi. A son retour, il fut nommé archevêque de Spolete, où le surprit la révolution de 1831. En 1832, par l'influence du cardinal Bernetti, il fut nommé évêque d'Imola, en conservant la qualité d'archevêque. En Italie, les émoluments ne sont pas attachés aux titres, mais à la résidence des prélats : l'archevêché de Spolete valait environ 10,000 francs; l'évêché d'Imola en valait 80,000. Monsignor Mastaï attendit alors paisiblement le chapeau de cardinal qui lui fut donné en 1840.

Le cardinal Mastaï avait reçu une éducation très-soignée. Ses manières étaient douces, affables, polies; il avait, avec les femmes, le ton d'une exquise galanterie. L'élégance de ses habitudes, la bienveillance de son caractère, la modération et peut-être l'incertitude de sa conduite, lui avaient fait quelques amis dans le haut clergé. C'était un de ces hommes assez habiles ou assez modestes pour ne causer d'ombrage à personne, pour ne réveiller aucune susceptibilité, pour ne blesser aucune opinion. Pendant son épiscopat, Monsignor Mastaï avait tenu, en effet, une sorte de juste-milieu qui lui avait permis de traverser, presqu'inaperçu, les mauvais jours du pontificat de Grégoire XVI. Tantôt protégeant les abus du pouvoir et les violences des volontaires pontificaux, tantôt opposant aux exactions et aux rigueurs injustes une résistance modérée, s'il n'était pas adoré des

grands, au moins n'était-il pas détesté du peuple. Une fois cardinal, il prit une allure un peu plus décidée et parut embrasser définitivement le parti des idées libérales. Aussi disait-on de lui, dans la Romagne, qu'il avait été « cattivo vescovo, ottimo cardinale, » *mauvais* évêque et *meilleur* cardinal.

Le cardinal Mastaï avait étudié les problèmes de son époque, les désirs et les besoins des populations au milieu desquelles il vivait, et se proposait, peu de temps avant la mort de Grégoire XVI, de soumettre au successeur de ce pontife ses idées de réforme, appuyées sur les nombreuses observations qu'il avait recueillies. Mais, devenu pape, Pie IX n'osa point aborder franchement les réformes que le cardinal Mastaï avait conçues. Pie IX, comme Louis XVI, incapable de faire spontanément le mal, n'avait point la force nécessaire pour résister aux influences qui allaient l'entourer. Il y a dans la vie des nations des époques solennelles, où la faiblesse devient un crime, car elle cause plus de maux que les plus exécrables tyrannies. Livré à lui-même, Pie IX eût cédé volontiers à toutes les justes exigences de l'opinion publique; faible et sans volonté, il servit ses propres ennemis et renia des opinions qu'il avait librement approuvées. Sa pusillanimité attira sur la patrie des maux irréparables et le conduisit lui-même à une chute honteuse dont il ne se relèvera jamais.

Le nouveau pontife, en prenant les rênes du gouvernement, rencontra de grandes difficultés politiques et surtout financières. Pour vaincre les unes et les autres, il ne fallait point un vaste génie, mais une intelligence

ferme, un cœur droit et une volonté arrêtée; c'est précisément ce qui manquait à Pie IX. Balloté entre les influences contraires, il aurait conduit l'État à l'anarchie la plus effroyable, si le peuple de Rome n'avait eu l'intelligence et le cœur que le pape n'avait pas.

L'État était divisé en deux partis, également redoutables; l'un par les positions acquises, l'autre par le nombre; l'un vivant des abus, l'autre demandant des réformes : le parti du passé et celui de l'avenir; le despotisme et la liberté; les prêtres et les laïques. Le pape se trouvait placé entre ces deux fractions ennemies, qui représentaient des tendances et des intérêts absolument inconciliables. Son état, sa position et sa dignité suprême le retenaient au milieu du parti prêtre, mais son esprit était plutôt avec l'opposition laïque. La neutralité entre ces deux influences hostiles n'était pas possible un seul instant. Il fallait dès le premier jour se prononcer dans un sens ou dans l'autre : suivre la tradition absolutiste de Grégoire XVI, ou marcher dans la voie du progrès avec prudence, mais sans hésitation, ni retour vers le passé. C'est ce que Pie IX ne sut point faire, et quand il se décida enfin à prendre le parti des prêtres contre le peuple, pour son honneur, il était trop tard.

L'administration financière offrait le spectacle du désordre le plus déplorable. Pendant les dix années de son administration, le cardinal Tosti avait tari toutes les sources des revenus, obéré le trésor d'une dette énorme (214 millions de francs), ruiné le pays par le doublement de tous les impôts, et compromis la dignité

du pouvoir par le gaspillage des fonds publics et le scandale de tripotages de tous genres.

Au début de sa carrière, Pie IX se trouva donc en présence d'un trésor ruiné et d'un peuple que commençaient à remuer fortement les idées révolutionnaires de l'époque. On crut d'abord qu'il avait pris son parti, et un immense applaudissement accueillit bientôt, d'un bout de l'Europe à l'autre, l'avénement d'un pape libéral. Son premier soin avait été de promulguer une amnistie générale pour tous les condamnés politiques. Rome, qui ne comptait pas plus de vingt de ses citoyens parmi les amnistiés, n'en fit pas moins éclater sa joie en vifs transports d'allégresse. L'illusion fut de courte durée. De ce moment datèrent les oscillations malheureuses d'un esprit qui ne pouvait se racheter de son vice originel. Peu de jours après la publication de l'ordonnance, on apprit avec une vive indignation que cette amnistie que l'on avait crue une mesure large et complète, destinée à jeter un voile sur les persécutions du passé, n'était qu'une demi-concession, arrachée par les nécessités du moment. Les amnistiés restaient soumis pour leur vie à la surveillance de la haute police. Le cardinal Vannicelli (1), légat de Bologne, craignant que l'enthousiasme sincère du peuple ne gagna le Pontife, se chargea d'éclairer l'opinion en faisant publier dans sa légation la circulaire contresignée par Monsignor

(1) Le cardinal Vannicelli est aujourd'hui (juin 1850) un des trois membres de la consulte de Rome, un des trois inquisiteurs qui ont pour sbires des soldats français.

Santucci, qui modifiait les termes de l'ordonnance d'amnistie. Les cardinaux, qui avaient arraché au pontife cette coupable concession, n'étaient pas fâchés d'indisposer le peuple contre lui, afin de mettre obstacle à l'union sympathique du pape et de la nation.

La première année du pontificat de Pie IX se passa sans événements remarquables. Le pape, après bien des hésitations, semblait pourtant vouloir suivre la voie des réformes modérées, dans laquelle l'encourageaient les représentants des principales puissances de l'Europe, particulièrement les ministres de France et d'Angleterre. Il avait choisi pour secrétaire d'État le cardinal Gizzi, que l'acclamation populaire avait désigné pour succéder à Grégoire XVI, lors de la réunion du conclave. Ce choix intelligent avait eu l'approbation générale. On croyait y reconnaître l'intention marquée de la part du pontife, de marcher d'accord avec l'opinion publique. En effet, le cardinal Gizzi était un homme naturellement bienveillant, ami des réformes progressives, habitué au maniement des affaires et digne en tous points de l'estime que le peuple avait conçue pour lui. Son ministère fut marqué par plusieurs améliorations. Il créa une *consulte* d'État composée de 20 membres, un pour chaque province, et choisis par le pape, sur une liste de trois candidats présentés par chaque légat; il patrona activement les projets et les études de chemins de fer, malgré la vive opposition du parti-prêtre; il fit une loi qui accordait une liberté modérée à l'imprimerie, tout en maintenant la censure pour la presse. Ces réformes, assez insignifiantes au fond, étaient loin de satisfaire entière-

ment le vœu des populations; cependant on attendait avec patience le développement de la politique pontificale dont ces mesures paraissaient être les premiers essais. On ignorait quelles difficultés il avait fallu surmonter pour arracher à la faction qui déjà commençait à circonvenir l'esprit du pape, ces lambeaux de concessions. Une circonstance d'un médiocre intérêt en elle-même ne tarda pas à jeter une triste lueur sur les intrigues souterraines dont le faible Pie IX était l'objet et la victime.

La ville de Bologne, voulant donner à la ville de Rome un témoignage de sa reconnaissance pour les services qu'elle avait rendus à la cause commune, lui offrit un drapeau aux couleurs pontificales. Les quatorze quartiers (*Rioni*) de Rome voulurent fêter la députation Bolognaise en présentant à la bénédiction pontificale le drapeau de Bologne uni aux quatorze drapeaux des quartiers de Rome, qui étaient surmontés d'aigles romaines. On profita de cette circonstance pour alarmer l'esprit craintif de Pie IX et lui faire considérer cette innocente manifestation comme une provocation qu'il ne devait point encourager par sa présence. Aussi, lorsque la foule immense du peuple apporta les drapeaux sous le balcon où le pape se montrait d'habitude, Pie IX se retira brusquement.

Cependant les libéraux modérés qui voulaient, à tout prix, maintenir la bonne harmonie entre le peuple et le Souverain Pontife avaient usé d'une petite supercherie qui n'eut pas de succès. Il y avait, en tête de la manifestation, une grande bannière qui se trouvait ainsi en face du

Quirinal : du côté du palais, on voyait, en gros caractères, ce mot *Religione;* du côté du peuple, celui-ci : *Libertà.* Bon peuple, qui croyait pouvoir concilier la Religion pontificale avec la Liberté!

D'autres symptômes, non moins significatifs, répandirent dans le peuple d'assez vives appréhensions, non pas que l'on doutât encore des bonnes intentions du Souverain Póntife, mais on commençait à prévoir les dangers que l'incertitude de son caractère allait faire naître, s'il demeurait livré aux influences qui cherchaient à le circonvenir; on dut songer à prendre des précautions contre l'avenir. Le peuple demanda l'institution d'une garde civique, ce qui fut accordé, mais à la ville de Rome seulement. La ville refusa, ne voulant point recevoir une faveur exceptionnelle quand elle réclamait ún droit : le droit de veiller à sa propre sureté. Le pape ne put résister à remplir un vœu qui se produisait avec une si sérieuse insistance. Le 12 juillet parut l'ordonnance qui instituait une garde nationale dans toute l'étendue des États romains.

Pour bien comprendre la nature de la résistance que rencontrèrent plus tard à Rome les restaurateurs de la souveraineté temporelle, il faut savoir comment était composée cette garde nationale, que le pape paraissait tant redouter. On en avait exclu tous les ouvriers, tous les serviteurs à gage, tous les prolétaires, enfin tous ceux qui ne payaient pas un certain chiffre d'impôt. Cette milice était le privilège de la bourgeoisie de Rome. Eh bien, c'est elle qui a décidé la formation d'une constituante, c'est elle qui a acclamé la république; c'est cette

courageuse milice qui s'est fait décimer sur les murs de Rome par les balles françaises. Toute la haute bourgeoisie, toute la noblesse du pays s'y trouvaient. Elle avait l'initiative de toutes les manifestations; elle marchait au feu la première; ce fut elle qui donna comme nous le verrons plus tard le signal de la résistance. La garde nationale et le peuple furent toujours étroitement unis, parce qu'ils avaient les mêmes intérêts, les mêmes sentiments, les mêmes espérances; parce qu'ils avaient souffert ensemble les mêmes persécutions: ils représentaient toute la nation. Nous avons honte de l'avouer pour notre époque et pour notre pays, il s'est rencontré en France, dans une assemblée française, des hommes assez audacieux et assez pervers pour oser représenter cette nation UNANIME, comme une poignée de *démagogues*, de *professeurs de barricades* et *d'aventuriers!* et, qu'on le sache bien, il n'y avait pas d'erreur possible à ce sujet pour ceux qui ont trompé la chambre et la nation (1)!

L'ordonnance de constitution de la garde nationale parut le 12 juillet; les cadres furent aussitôt formés et les contrôles remplis. Mais, le 14, le bruit se répandit que l'exécution de l'ordonnance allait être ajournée. L'ambassadeur d'Autriche, M. de Lutzow, appuyé par les chefs du parti-prêtre, s'opposait à une mesure qui armait une partie de la population romaine. Le 15, la ville fut très-agitée, on afficha des placards portant les noms de

(1) Le frère de M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, était à Rome à cette époque. Nous verrons le rôle qu'il a joué dans cet *assassinat* de toute une nation. (Consulter le mémoire présenté au conseil d'État par M. Ferdinand de Lesseps.)

ceux qui complotaient contre *le pape et le pays.*

Dans la soirée, on apprit que le cardinal Gizzi se retirait du ministère, ne pouvant continuer à suivre la politique libérale qu'il avait essayé d'inaugurer. Aussitôt le commandant de la garde nationale ordonna aux colonels des quatorze bataillons de réunir, par bataillon, quarante hommes de bonne volonté, et d'installer un poste dans chacun des quatorze quartiers. Quelques heures après, des patrouilles de garde nationale sillonnaient la ville, au milieu des applaudissements universels. On avait été obligé de remercier une foule de volontaires: au lieu de quarante hommes, on aurait eu, ce soir-là, la garde nationale toute entière.

Un autre événement vint encore augmenter l'émotion générale. Les Autrichiens qui occupaient, en vertu des traités de 1815, la citadelle de Ferrare, avaient envahi la ville, se fondant sur une interprétation hypocrite et tardive de la convention des puissances coalisées qui les autorisait à occuper la *place* de Ferrare, c'est-à-dire, la citadelle et non la ville. Le véritable but de cette brutale invasion était d'intimider le Pape et le peuple Romain par une menace indirecte, et de donner une nouvelle force au parti de la réaction absolutiste (1).

La retraite inopinée du cardinal Gizzi et l'occupation de Ferrare par les Autrichiens étaient deux complica-

(1) La frayeur du Pape fut extrême. Il songea à chercher un asile auprès du roi de Sardaigne; pendant quelques temps un bateau à vapeur sarde stationna à Civita-Vecchia attendant les ordres du souverain pontife. (Dépêche de lord Abercromby à lord Palmerston. — Turin, 10 juin 1847, publiée par le gouvernement anglais.)

tions graves qui nécessitaient la présence aux affaires d'un homme ferme, prudent et capable. Pie IX choisit pour ministre dirigeant le cardinal Ferretti, Légat d'Urbino et de Pesaro. Le choix n'était pas heureux. Le cardinal Ferretti avait un très-bon cœur, de l'affabilité dans les manières, mais une intelligence étroite et un caractère inconséquent et emporté. Sa franchise et sa loyauté rassuraient le peuple, mais son incapacité politique menaçait de créer de nouveaux embarras. On le voyait, parcourant les quartiers de Rome, au milieu de l'émotion causée par les événements du jour, aller de groupe en groupe, en costume de cardinal, excitant le peuple par la véhémence de ses sorties inspirées sans doute par un bon sentiment, mais peu conformes aux plus simples prescriptions de la prudence. Il déclamait en pleine place publique contre les menées de l'étranger, répétant sans cesse ces paroles textuelles : « montrons à l'Europe que nous savons nous suffire à nous-mêmes. »

Le ministère du cardinal Ferretti se signala pourtant par une réforme assez importante. Seule, au milieu de toutes les villes de l'État romain et de toutes les cités de l'Europe, Rome n'avait pu obtenir encore de municipalité. Cependant les institutions communales ont pris naissance en Italie; c'est ce qui distinguait, au moyen-âge, ce pays des autres nations de l'Europe; ce fut la principale source des libertés dont l'Italie jouit pendant si longtemps. Le cardinal Ferretti promulgua une ordonnance qui instituait la municipalité de Rome.

Cette municipalité était composée de cent membres

choisis par le Pape, parmi les riches propriétaires, les gros commerçants et les citoyens exerçant des professions libérales. Ils étaient présidés par un *Sénateur*, sorte de maire, lequel était assisté de huit adjoints appelés *Conservateurs*. Les revenus de la ville de Rome s'élevaient à 1,100,000 *scudi* de rente (environ 6 millions de francs), le Pape se réservait 600,000 scudi et daignait abandonner le reste à la ville pour faire face à toutes les dépenses municipales.

De quel droit le Pontife prélevait-il cette part léonine sur le budget de la ville de Rome? Il serait difficile de le dire. Encore si cette dîme onéreuse avait été employée utilement, dans l'intérêt de la communauté, le mal eut été moins grand et la vexation plus tolérable; mais cet argent allait s'engloutir avec les autres ressources de l'État, dans l'abîme creusé par les dilapidations des prélats et des cardinaux!

On arriva ainsi à la fin de 1847, sans troubles et sans autres événements importants. Le peuple et la bourgeoisie espéraient beaucoup de la consulte d'État, qui avait été installée en grande pompe au Vatican le 15 novembre, et qui avait commencé ses travaux sous la présidence du cardinal Antonelli. Pendant un mois et demi, les membres qui la composaient travaillèrent avec la plus grande ardeur, mais leurs soins furent perdus. Le haut clergé ne cessait de leur créer des obstacles et leur faisait subir mille contrariétés, afin de persuader au peuple que cette institution, comme toutes celles qui ne relevaient pas directement des pouvoirs ecclésiastiques, était impuissante. Vieille tactique

des disciples de loyola : promettre toujours et ne jamais tenir; gagner du temps et maintenir toutes les institutions, mais en les viciant. Le *Mémorandum* de 1831 fut accepté par le parti-prêtre. La Consulte devait fonctionner ostensiblement, étudier les questions, préparer les solutions, mais elle ne devait jamais aboutir à un résultat. Les puissances étrangères avaient imposé le programme du *Mémorandum* et l'opinion publique avait arraché au Pontife l'institution de la Consulte d'État. Si le parti-prêtre parut se résigner à tout, c'est qu'il se sentait assez puissant et assez habile pour paralyser tous les efforts généreux du peuple romain et annuler l'effet de ces réformes impuissantes. Il lui semblait facile, en multipliant les entraves et les difficultés de faire du *Mémorandum* une lettre morte et de la Consulte d'État un rouage inutile.

Mais, dans cette circonstance, comme dans tous les événements qui suivirent, le parti-prêtre avait compté sans l'initiative toute puissante du peuple, sans la logique inflexible d'une situation révolutionnaire.

CHAPITRE II.

Libéralisme de la diplomatie — Le 1er janvier 1848 à Rome. — Révolution de Sicile. — La diplomatie de France et d'Angleterre change d'attitude. — Ministère du cardinal Antonelli. — Biographie. — Révolution de France. — Vienne. — Berlin. — Insurrection de la Lombardie. — Départ des volontaires romains. — Intrigues des prêtres pour détourner Pie IX de la guerre de Lombardie. — Lettres des prélats d'Allemagne. — Les reliques de Saint-André. — Guerre de Lombardie. — Charles-Albert. — Les prêtres cherchent à désunir les princes coalisés. — Projet de voyage. — Le Pape refuse le rôle de conciliateur. — Entrevue secrète de la porte Portese.

Le penchant naturel de Pie IX le portait vers les réformes devenues, il le savait, non plus un besoin, mais une nécessité absolue. La France et l'Angleterre envisageaient la question comme lui. M. Guizot, alors premier ministre du gouvernement français, engageait vivement le Pape à souscrire au vœu pacifique et libéral de ses populations, car l'abaissement du parti-prêtre souriait à l'esprit sceptique du roi Louis-Philippe et servait ses intérêts. Lord Minto secondait cette politique

de toute sa force (1). Cependant ni le cabinet de Saint-James ni celui des Tuileries n'avaient l'intention d'amener la rupture des traités de 1815, pour rendre à l'Italie son unité nationale. Bien au contraire, ils espéraient, en donnant satisfaction aux idées constitutionnelles qui se manifestaient de toute part dans le pays, ajourner indéfiniment les tentatives d'émancipation italienne. Cela est si vrai que, lorsque le roi de Naples fut contraint par l'opinion publique à envoyer des troupes au secours de la Lombardie insurgée, le ministre d'Angleterre crut devoir adresser au cabinet de Naples des observations assez vives (2). Mais M. de Metternich ne voulut pas comprendre la gravité de la situation. Au lieu de s'unir aux autres puissances pour éteindre l'esprit révolutionnaire par quelques concessions indispensables, il contracta une alliance intime avec le parti-prêtre et se fit le complice pour ainsi dire officiel de toutes les oppressions qui pesèrent sur l'Italie. Il est certain que si les conseils de la France et de l'Angleterre avaient été suivis, la révolution italienne eut été pour longtemps retardée.

Mais la main de Dieu conduisait tous ces politiques orgueilleux. Le temps était venu, pour l'Italie, de protester à la face du monde, par son héroïsme et son martyre, contre l'asservissement que l'Europe lui avait im-

(1) Cela résulte des instructions de lord Palmerston à lord Minto publiées par le gouvernement anglais.

(2) Dépêches de lord Napier à lord Palmerston : des 28 mars, 9 août, 25 avril 1848 ; — Réponse de lord Palmerston, en date du 11 avril 1848, publiées par le gouvernement anglais.

posé. L'aveuglement de ses oppresseurs devait servir sa cause.

L'année 1848 était destinée à voir commencer, pour l'Italie, pour l'Europe et pour le monde, une ère nouvelle. Les peuples, vainqueurs un moment, devaient inaugurer dans le sang de leurs héros la régénération universelle.

A Rome, l'année 1848 s'ouvrit sous de fâcheux auspices pour le Pape. Le 1er janvier, le peuple se réunit, comme il l'avait fait l'année précédente, devant le Quirinal, et demanda à présenter au Souverain Pontife ses vœux de bonne année. Il n'y avait là, de la part du peuple de Rome, ni servilisme, ni inconséquence. Le peuple aimait toujours le Pape et avait encore confiance dans ses bonnes intentions. Il voulait, par ses manifestations sympathiques, le réconforter contre les intrigues du haut clergé. On persuada au cardinal Ferretti que le peuple de Rome se proposait d'adresser au Saint-Père des demandes incompatibles avec la dignité pontificale et que le Pape devait s'abstenir de paraître devant le peuple assemblé. Le ministre, avec sa légèreté habituelle, sans prendre de plus amples informations, courut chez le Pape et le décida à répondre par un refus au vœu bienveillant de la population. C'était ce que le parti-prêtre désirait. Aussitôt le gouverneur de Rome, Monsignor Savelli, prélat d'origine corse, qui était du complot, manifesta des craintes hypocrites pour la sécurité du Saint-Père et, sans prévenir ni le Pape ni le ministre, rangea les carabiniers en bataille devant le Quirinal et fit charger les citoyens paisibles qui rem-

plissaient la place. Le soir, une foule immense se réunit devant le palais Corsini, demeure du Sénateur romain (chef de la municipalité), pour le prier de se rendre auprès du Pape, de la part du peuple, afin de faire cesser un regrettable malentendu. Le prince Corsini eut beaucoup de peine à pénétrer jusqu'au Pape, à cause des mesures militaires que le gouverneur Savelli avait prescrites. Sa mission n'eut pas de succès. Pressé le lendemain par l'émotion populaire qui commençait à devenir sérieuse, il se rendit de nouveau, accompagné de toute la municipalité, auprès du Pape et cette fois il fut plus heureux. Pie IX promit de se montrer au peuple à son retour de l'église du Vatican. Il parut, en effet, au milieu de la population, sans soldats et sans suite, et fut accueilli par les plus touchants témoignages de respect et d'amour.

Il ne faudrait pas se hâter de blâmer, à notre point de vue français, les sentiments qui animaient le peuple de Rome à l'égard du Pape, malgré les motifs de méfiance et d'irritation que celui-ci n'avait cessé de semer depuis son avènement au trône pontifical. Les Romains, partageant encore l'illusion de beaucoup de gens en Europe, étaient habitués à voir en Pie IX le maître des destinées de l'Italie, le champion de l'indépendance nationale, le restaurateur futur de toutes les libertés constitutionnelles. Il a été longtemps avant de perdre ses illusions; il a supporté bien des vexations, il a su pardonner bien des injures, mais une fois la mesure comblée, son arrêt est devenu irrévocable. Ce qui se passe aujourd'hui à Rome en est une preuve. Le romain est

ardent dans ses sentiments, mais grave et sérieux dans ses allures; il est patient jusqu'à la longanimité, mais une fois sa résolution prise, il n'en revient jamais.

Le mouvement politique qui s'était renfermé dans les États romains allait bientôt se communiquer aux autres parties de l'Italie. Malgré la résistance et les menées du parti-prêtre et de l'Autriche, les tendances libérales que le Pape avait manifestées en différentes occasions, les espérances qu'elles avaient fait germer dans le cœur des Italiens, avaient déjà profondément ému les peuples et les gouvernements. Les uns et les autres n'étaient point éloignés de s'entendre sur la nécessité de certaines réformes. La Toscane et le Piémont semblaient disposés à entrer dans la voie nouvelle que le Saint-Père inaugurait à Rome, mais le gouvernement de Naples se montrait hostile à toute idée de progrès. L'Autriche, alarmée de cette sourde agitation et des symptômes graves qui surgissaient au milieu d'un calme apparent, se préparait à combattre la révolution par les armes.

Ce fut au milieu de ces conjonctures qu'éclatèrent les événements de la Sicile. On apprit tout-à-coup à Rome que les Siciliens réclamant la constitution de 1812, la ville de Palerme avait bravement mis le roi en demeure de se prononcer, lui assignant un jour fixe, le 12 janvier 1848, pour faire droit à la juste réclamation du peuple. Le roi de Naples fit marcher ses troupes et les habitants de Palerme accomplirent leur menace : les soldats du roi furent battus et mis en fuite. L'insurrection gagna l'île entière. Le 29 janvier, le roi des Deux-Siciles proclamait une constitution qui

obligea les autres souverains de la Péninsule à l'imiter.

La diplomatie fut vivement émue de ces événements. La France qui, jusqu'à cette époque, avait favorisé les réformes tendant à faire entrer les États romains dans la voie constitutionnelle, changea d'attitude. Il ne s'agissait plus maintenant de concessions plus ou moins libérales, ni de réformes administratives, la Révolution menaçait de soulever l'Italie, les possessions autrichiennes, l'Europe peut-être. M. Guizot entama des négociations avec l'Autriche, dans la prévision d'une insurrection de la Lombardie et des États vénitiens, et autorisa cette puissance à occuper le territoire du Saint-Gothard (1). Il cessa aussi d'entretenir le Pontife dans ses idées de progrès, et convint par l'intermédiaire de M. Rossi, alors ministre de France à Rome, d'une intervention dans le but de contenir le parti libéral à l'intérieur.

Les désirs, les espérances des populations avaient fait à Pie XI une réputation de libéralisme fort éloignée de la réalité et, sous l'égide de ce fantôme redoutable, dû à l'imagination d'un peuple passionné pour la liberté, la Révolution pouvoit embraser le monde. La politique anglaise elle-même, plus aventureuse d'ordinaire que celle de la France, le comprit et se tint sur la réserve. Pendant ce temps, l'Autriche sérieusement menacée dans ses possessions concentrait ses troupes.

Le Pape, surpris, effrayé, livré à toutes sortes d'in-

(1) Dépêche de lord Peel au vicomte Palmerston (Berne, 17 février 1848) publiée par le gouvernement anglais.

fluences, ne trouva rien de mieux à faire dans ce moment critique que de changer son ministère. Il vint difficilement à bout de cette entreprise. Après deux essais infructueux, il se décida pour un terme moyen. Afin de rassurer les deux partis, il nomma pour ministres des citoyens honnêtes, expérimentés et entourés de l'estime générale; mais il plaça à la tête du cabinet un homme dont il nous semble utile de dire quelques mots; car il joua un rôle assez important dans les événements qui vont suivre.

Le cardinal Antonelli, descendait d'une famille originaire de Sonnino, dans la province de Frosinone, et qui n'avait pas toujours joui d'une excellente réputation. A une époque où Terracine était la terre classique de toutes sortes de brigandages, elle était venue s'y établir et avait rapidement acquis, par des moyens peu honorables, une immense fortune (1).

Le jeune Antonelli fit ses études ecclésiastiques à Rome et fut bientôt élevé au rang de juge du tribunal. Plus tard, il fut nommé préfet (*Delegato*) à Viterbe où il devint l'instrument du despotisme le plus brutal. Les principales familles de la ville furent décimées par l'exil ou la prison. Il fut envoyé en la même qualité à Macerata, où il acheva de se faire une triste réputation par ses actes publics et privés. Pour récompenser son zèle, Grégoire XVI le nomma substitut au ministère de l'intérieur et, peu après, trésorier-général. Devenu car-

(1) Voir les curieux détails publiés par la *Presse* sur le cardinal Antonelli et sa famille. (Mai 1850).

dinal, ce fut à lui que Pie IX confia la présidence de la Consulte d'État, mystification sacerdotale qui ne trompait déjà plus personne lorsque Antonelli fut appelé à diriger le ministère.

Le cardinal était depuis quelques jours à peine à la tête du cabinet et n'avait pas encore eu le temps de se faire connaître, lorsqu'une nouvelle inattendue, incroyable, arriva à Rome. En quelques heures, le trône de Louis-Philippe avait été renversé ; la France venait de proclamer la République. Cet événement providentiel ébranla tous les trônes, remua tous les peuples. C'était le premier jour d'une existence nouvelle pour les hommes et pour les nations. Le cri libérateur de la Révolution française allait être entendu et répété du nord au midi de l'Europe. L'étincelle révolutionnaire courut de Paris à Vienne, de Vienne à Berlin, de Berlin à Milan. Partout les rois furent vaincus.

L'insurrection de Milan eut surtout un grand retentissement à Rome. La question de l'indépendance nationale et de l'unité italienne se discutait là les armes à la main. Ce n'était plus le temps des négociations, des ajournements ni des concessions. Les Milanais, forts de leur droit, pleins de confiance dans la bonté de leur cause et dans l'ardeur de leur courage, avaient tiré l'épée et jeté le fourreau derrière eux. Aussitôt qu'on eut appris à Rome que les Autrichiens avaient été chassés de Milan, un enthousiasme indicible s'empara de toute la population. On courut au Capitole sonner les cloches, comme au plus grand jour de fête, et, chemin faisant, on abattit les armes de la maison d'Autriche,

à la légation autrichienne et partout où elles se trouvaient. Des listes d'enrôlement furent dressées sur le champ; une foule de citoyens se firent inscrire et s'armèrent pour voler au secours de leurs frères de Lombardie. Le Pape hésitait et ne savait s'il devait tolérer une semblable démonstration, mais l'influence des ministres et surtout la fermeté du ministre de la guerre, le prince Aldobrandini (1), vainquirent la résistance du premier ministre Antonelli et la timidité de Pie IX. Peu de jours après, une première colonne, composée de la *Légion romaine* (tous gardes nationaux) et de deux régiments de volontaires, sortit de Rome accompagnée des vœux et des applaudissements du peuple entier.

Le jour du départ, les volontaires se rendirent au Quirinal pour faire bénir leurs armes par le Pape, ce qui ne put avoir lieu, Pie IX étant indisposé. On porta cependant les drapeaux dans sa chambre et il les bénit.

L'exemple de Rome fut suivi par le reste des États pontificaux et bientôt une armée de vingt-cinq mille volontaires partit pour la Lombardie, sous le commandement du général Durando. Le général avait reçu l'ordre de se mettre à la disposition de Charles-Albert, roi de Piémont, qui avait pris aussi les armes pour aller au secours de la Lombardie. Le corps de Durando devait former l'extrême droite de l'armée piémontaise. Arrivé aux frontières de la Lombardie,

(1) Le prince Aldobrandini était le second fils du prince Borghèse et d'une duchesse de la Rochefoucauld. C'était un homme intègre, franc, loyal, doué d'une intelligence vive et d'une fermeté inébranlable. Il était aimé du peuple et estimé de tous.

le général romain annonça à ses troupes, dans un ordre du jour, que l'armée allait passer le Pô et entrer sur le territoire Lombard. Cette nouvelle fut accueillie avec des transports et l'armée occupa Ostiglia, sur la rive gauche du Pô, à peu de distance de Mantoue.

Ce mouvement des troupes romaines causa une assez vive émotion à la cour de Vienne et dans le parti prêtre. La franchise et l'éclat de cette détermination patriotique contrastaient trop singulièrement avec les habitudes du Saint-Père pour qu'on ne s'en montra point effrayé. Depuis cette époque, le Pape lui-même a essayé de donner le change sur ses intentions et de rejeter le fait de cette intervention armée sur l'ardeur irrésistible des populations et sur le zèle inconsidéré du ministre Aldobrandini et des généraux qui voulaient gagner la faveur populaire. Cette explication est inadmissible. Le Pape a bien voulu et ordonné ce qui a été fait. C'était la conséquence naturelle, nécessaire des opinions émises de tout temps par le cardinal Mastaï et par Pie IX lui-même. Qui est-ce qui avait réclamé officiellement et solennellement, à plusieurs reprises, contre les agressions continuelles de l'Autriche? Qui est-ce qui avait prononcé du haut du Quirinal ces paroles historiques: « Mon Dieu, bénissez l'Italie? » Est-ce qu'on avait obligé le Pape à bénir les drapeaux des volontaires? Est-ce qu'on l'avait forcé à donner plusieurs milliers d'écus pour servir à l'équipement des soldats de l'indépendance? Le prince Aldobrandini déclare qu'il a reçu positivement de Pie IX l'ordre de faire passer le Pô à l'armée expéditionnaire. Quel intérêt

aurait donc cet ancien ministre, patriote dévoué, à faire peser sur un autre la responsabilité d'un ordre qui doit être considéré, par tous les bons citoyens et par lui-même, comme un acte de patriotisme? et pourquoi le Saint-Père n'a-t-il pas destitué le général Durando, qui annonçait à ses troupes, dans un ordre du jour officiel, qu'elles allaient passer le Pô par l'ordre du Souverain Pontife?

Qui veut la fin, veut les moyens. Pour obtenir l'indépendance de l'Italie, il fallait la conquérir; pour la conquérir, il fallait faire la guerre, il fallait chasser les Autrichiens. Il était donc tout naturel que le Pape, autorisant ses sujets à s'armer et à partir pour les frontières, les autorisât à se battre. En réalité, le Pape était d'esprit et de cœur avec les courageux Italiens qui allaient mourir pour l'indépendance de la patrie.

C'est, du reste, ce que tout le monde crut fermement, les prêtres comme les autres. La preuve, c'est qu'ils recommencèrent avec une nouvelle ardeur à intriguer autour de Pie IX pour chercher à détruire, par une manifestation entièrement contradictoire, l'effet immense que cette déclaration de guerre avait produit dans le monde chrétien. Catholiques, protestants et philosophes avaient applaudi avec un égal enthousiasme à cet acte de vigueur; ils y voyaient l'aurore d'une émancipation universelle accomplie, l'Évangile à la main, par la plus grande, la plus irrésistible de toutes les puissances, la puissance du sentiment religieux.

C'est pourquoi les prêtres tentèrent un dernier effort

pour pousser le pape dans la réaction et le compromettre définitivement aux yeux du peuple. Un pas de plus dans cette voie libérale, et le Pape entrainait le monde après lui. La révolution opérée dans les constitutions politiques pénétrait dans l'organisation du clergé. Le pouvoir tyrannique des prêtres finissait avec l'absolutisme des grands et des rois. Les papes, qui depuis plus de huit siécles étaient pour les puissants contre les faibles, redevenaient les proctecteurs des peuples contre la tyrannie des rois, comme au temps où ils recevaient leur investiture des suffrages du peuple romain. Mais les prêtres eussent préféré sacrifier le Pape et la papauté que de renoncer ainsi à leur puissance usurpée. Nous pouvons porter, sans crainte d'exagération, ce jugement sévère sur la conduite du clergé de Rome, la suite des événements viendra le justifier. Qui oserait soutenir aujourd'hui, malgré les apparences, que le Pape et la papauté sont sortis vainqueurs de la lutte mémorable que les prêtres leur ont fait soutenir?

Les murs du palais Quirinal ont gardé le secret des obsessions de tout genre dont le pape Pie IX fut l'objet à cette époque. Les menées des prêtres furent bien habiles et leurs exhortations bien obstinées pour décider un homme, dans la position du Saint-Père, à se donner un aussi éclatant démenti. L'affaire était grave, rien ne fut négligé pour la mener à bonne fin.

On songea d'abord à éloigner de Pie IX un conseiller ferme et dangereux, qui possédait toute la confiance du Saint-Père et la méritait; Monsignor Giovanni Corboli, prélat savant, honnête et dévoué à la cause italienne,

fut envoyé au camp du Roi Charles-Albert en qualité de ministre extraordinaire (1).

Cet obstacle éloigné, tout fut mis en œuvre pour convertir le Saint-Père et le conduire à sa perte, en le séparant de son peuple. Le parti-prêtre, peu scrupuleux sur le choix des moyens, fit intervenir les hommes et Dieu lui-même. Les évêques d'Allemagne, les nonces de Vienne, de Munich, etc., écrivirent au Pape pour lui annoncer que sa conduite envers l'Autriche allait devenir l'occasion d'un schisme dans tous les États catholiques du Nord qui menaçaient hautement de se séparer de *l'Évêque de Rome*. Ils ajoutaient que l'indépendance de l'Italie était la fin de tout gouvernement régulier et que le pouvoir temporel du Pontife ne tarderait pas à être absorbé par le mouvement libéral qu'aucune considération ne saurait plus arrêter. Les conseils humains ne suffisant pas à convertir le Saint-Père, on eut recours aux avertissements surnaturels, aux miracles; Dieu et les saints vinrent jouer leur rôle dans cette comédie impie. Les reliques de saint André, pour lesquelles Pie IX professait une grande dévotion, étaient placées dans la tête d'une énorme statue d'argent. Cette statue était déposée dans le *Reliquaire* fermé par trois épaisses portes de fer, dont les trois clés étaient confiées à trois prélats. La tête de la statue disparut. Les prélats protestèrent de leur innocence et firent entendre que les portes de fer étaient de bien faibles obstacles quand le

(1) Ce prélat était chargé de préparer une alliance intime entre le Saint-Père et le roi de Piémont, pour assurer l'indépendance de la Lombardie.—Comme on le pense bien, il échoua dans sa négociation.

ciel se décidait à intervenir. Les esprits forts prétendirent que la Russie, profitant du désordre général, avait fait enlever les reliques de saint André, qui est le patron de cet empire. Le malheureux Pape, bouleversé par cet événement, encore plus épouvanté par les explications qu'on en donnait que par le fait en lui-même, ne put résister à de si terribles secousses. Il ordonna des prières dans les églises de Rome, il fit fouiller un navire russe qui se trouvait en partance à Civita-Vecchia. Les neuvaines des âmes pieuses et les perquisitions de la police pontificale furent sans succès. La conversion du Pape pouvait seule avoir la vertu nécessaire pour faire retrouver les précieuses reliques. Peu de jours avant l'acte solennel qui devait dessiner d'une manière définitive la nouvelle politique de Pie IX et mettre une séparation éternelle entre le Pontife et le peuple romain, les reliques de saint André furent retrouvées, sur un tas de fumier.

Pendant ce temps-là, les braves soldats de l'Italie versaient leur sang généreux pour l'indépendance de la patrie. L'armée italienne se composait des troupes régulières du roi de Piémont, des milices et des volontaires lombards, de la division romaine commandée par le général Durando et de quelques milices de Toscane. Quatorze mille Napolitains étaient en marche. Le roi de Naples les avait envoyés pour obéir aux exigences de l'opinion publique, mais ces soldats n'étaient point destinés, comme on le verra plus tard, à défendre la commune patrie. Toutes les forces étaient réunies sous le commandement du Roi Charles-Albert en personne.

Ce prince n'avait aucune des qualités nécessaires pour faire un bon général. Il n'avait ni expérience, ni science militaire. Son courage impétueux lui faisait affronter inutilement, sur le champ de bataille, les plus grands périls; l'indécision de son caractère le livrait, dans les conseils, aux pernicieuses influences des vieux officiers de l'ancienne dynastie de Piémont. Ces riches seigneurs, habitués aux jouissances d'une vie oisive, et que toute idée de progrès trouvait hostiles, ne partageaient ni les illusions, ni l'ambition de leur maitre. Ils regardaient la domination autrichienne en Lombardie comme un fait consacré par le temps, et la guerre de l'indépendance comme un acte impolitique et téméraire. Vouloir lutter contre la suprématie autrichienne, leur paraissait une entreprise au-dessus des forces du roi Charles-Albert, et ils pensaient, cette fois avec raison, que les différentes populations italiennes, consentissent-elles à placer la couronne Lombarde sur la tête du roi de Piémont, jamais l'Autriche ne subirait ce dommage ni cette humiliation. On le voit, la question se compliquait étrangement. Il ne s'agissait déjà plus, dans les hauts conseils de l'armée, de l'indépendance ou de l'unité italienne; la guerre tendait à devenir purement politique, une guerre de monarque à monarque, ce qui modifiait entièrement le caractère de la lutte engagée. Cependant, si les chefs hésitaient, l'enthousiasme des soldats ne paraissait pas se refroidir. S'ils avaient pu se débarrasser du roi de Piémont, de ses généraux et de sa cour, la situation eut certainement changé. La guerre eut pris le caractère d'une lutte sacrée entre les peuples et leurs

oppresseurs étrangers, comme en France en 1792, et le succès eut été assuré. Il y aurait eu union intime, solidarité complète entre les soldats et les chefs, tandis que, dans la guerre de Lombardie, un abîme les séparait. Les soldats se battaient pour une idée, les chefs pour une couronne.

L'armée couvrait Milan et une partie des provinces lombardes. Elle s'avançait vers l'Adige, sa gauche appuyée sur le lac de Garda, et son extrême droite, composée de l'armée romaine, occupant la rive gauche du Pô. Mantoue, défendue par quelques milliers d'Autrichiens, avait été investie et laissée en arrière. Dans plusieurs engagements sanglants, à Castelnovo, Cola et Pastrengo, les Autrichiens avaient été repoussés avec de grandes pertes et obligés de se renfermer dans la place de Peschiera, ou de se réfugier sous les murs de Vérone. C'était auprès de cette ville que devait bientôt, selon toutes les prévisions, se livrer une bataille décisive. Les Autrichiens y avaient réunis 35 à 40 mille hommes, et c'était le point de concentration de toutes les forces italiennes.

Les peuples se faisaient tuer pour sauver l'honneur et l'indépendance de la patrie, pendant que les prêtres conspiraient avec l'étranger et cherchaient à désunir les armées italiennes, afin de les livrer plus facilement à l'ennemi. Une fatalité terrible pèse depuis des siècles sur le clergé catholique qui deviendra un jour l'opprobre du genre humain. On se demandera comment il se faisait que les serviteurs officiels d'une religion de charité, d'égalité, de fraternité fussent, dans tous les temps,

dans tous les pays, avec les forts contre les faibles, avec les rois contre les peuples, avec les bourreaux contre les victimes; comment ces imposteurs audacieux osaient se dire les ministres d'un Dieu de miséricorde et d'amour quand ils avaient les mains encore humides du sang de leurs concitoyens, de leurs frères. Malheureusement, pour l'honneur de l'humanité, nous n'exagérons pas. Les fusillades de Milan, d'Ancône, de Bologne, ne sont-elles point l'œuvre des prêtres unis aux Autrichiens? Interrogez la haine qu'inspire aujourd'hui à Rome le gouvernement sacerdotal et vous aurez la mesure des crimes commis en Italie au nom de Dieu et de la religion.

Le parti-prêtre combina son œuvre de dissolution avec une habileté profonde. Il sut parler à chacun le langage de ses intérêts et de ses passions. Tout ce que le génie humain a pu inventer de ruses, de mensonges, de calomnies, il le mit en œuvre sans le moindre scrupule. N'agissait il pas pour la plus grande gloire de Dieu? Ses agents, répandus partout, semèrent partout la haine, la méfiance et la confusion.

Ils représentaient à Charles-Albert qu'il avait tort de se compromettre pour la Lombardie; que la Lombardie, une fois victorieuse, le repousserait et refuserait de se réunir au royaume de Sardaigne.

En même temps, ils excitaient le patriotisme des Républicains lombards, disant bien haut qu'on n'avait pas secoué le joug odieux de l'empereur d'Autriche pour se replacer niaisement sous le joug du roi de Piémont. Ils effrayaient par ces menées le roi de Piémont et le

gouvernement provisoire de Milan qui était entièrement dévoué au roi Charles-Albert et composé d'hommes choisis en majorité parmi les nobles du pays, et peu capables de gouverner. De telle sorte, qu'on refusait d'armer les populations des campagnes dans la crainte qu'elles n'exerçassent une influence contraire aux intérêts du roi (1).

D'un autre côté, ils faisaient dire à Turin que Milan avait été choisie comme capitale du nouvel empire et que Turin ne serait plus que la seconde ville du royaume, cherchant ainsi à exciter entre ces deux villes une rivalité fatale à l'une et à l'autre. Si, à l'aide de toutes ces basses intrigues, les agents du parti-prêtre ne parvenaient pas à convaincre le roi Charles-Albert et à le détacher ouvertement de la ligue italienne, au moins exerçaient-ils sur ses idées et sur celles de son état-major une fâcheuse impression. Il en résultait une indécision dans les conseils qui faisait perdre aux Italiens toutes leurs chances de succès.

Auprès de Pie IX, ils tenaient un autre langage. Il était évident, disaient-ils, que depuis la guerre, les rôles étaient changés. Ce n'était plus le Souverain Pontife qui se trouvait à la tête de la ligue italienne; il avait été effacé par Charles-Albert; l'influence pontificale en Italie allait être considérablement amoindrie, sinon annulée, par les succès militaires du roi de Piémont; lui seul trouverait un bénéfice à cette guerre sanglante :

(1) On renvoya, entr'autres, dans leurs foyers, les paysans de la Brianza, soldats courageux et pleins d'une foi ardente. On les suspectait de républicanisme.

il ajouterait à son territoire celui de la Lombardie et fonderait ainsi, sous les Alpes méridionales, un empire assez puissant pour dominer tous les autres États de la péninsule et devenir le maître des destinées de l'Italie. Ils cherchaient enfin à remontrer au Saint-Père, que la question, venant à se résoudre par les armes, il devait se retirer aussitôt de la lice, car il ne convenait point à un Pape de faire la guerre à ses propres enfants, tous les catholiques étant fils de l'Église. Ces subtils et perfides arguments ébranlaient la faible raison de Pie IX et le disposaient à entrer dans les desseins du parti-prêtre.

Ils démontraient, en même temps, au roi de Naples, qu'il n'avait aucun intérêt dans la guerre qui s'engageait; que tout le profit en serait pour le roi Charles-Albert, au moyen de l'adjonction de la Lombardie au royaume de Piémont; que le succès de l'entreprise serait un événement défavorable aux intérêts napolitains, puisqu'il tendait à substituer à la domination autrichienne une influence plus dangereuse encore, celle d'un prince italien; qu'il était imprudent pour le roi de Naples d'éloigner ses meilleures troupes, lorsque la Sicile était sur le point de lui être arrachée, lorsque la révolution menaçait Naples elle-même; qu'il valait mieux diriger ses efforts contre l'île insurgée, pour y rétablir le pouvoir royal et empêcher qu'elle ne tombât dans des mains ennemies, dans celles de la maison de Savoie, par exemple, comme il en était fortement question.

Le roi de Naples ne fut pas difficile à persuader. Mais il n'en fit d'abord rien paraître. Il était encore sous le coup des derniers événements de Sicile et d'Eu-

rope et n'osait heurter ouvertement l'opinion publique, qui s'était prononcée à Naples, avec une grande énergie, en faveur de l'indépendance italienne. Il demanda au gouvernement pontifical l'occupation de la forteresse d'Ancône, pour soutenir sa ligne militaire et le droit de passage pour ses troupes, à travers les États romains. La forteresse lui fut refusée, mais le passage accordé. Le gouvernement pontifical ne pouvait livrer à une armée étrangère, quelle qu'elle fut, un point aussi important que la citadelle d'Ancône. Il eut voulut le faire que ni le peuple ni les soldats n'y eussent consenti. L'armée napolitaine s'avança donc sous les ordres d'un brave et digne militaire, dont le patriotisme éprouvé était connu de l'Europe entière, le général Pepe, auquel on adjoignit le général Statella, véritable chef de l'expédition.

Fortement ébranlés par les intrigues du parti-prêtre, ces rois qui se montraient surtout préoccupés de leur intérêt personnel, ne s'entendaient pas entr'eux et ne pouvaient marcher d'accord.

La guerre de l'indépendance italienne contient pour l'avenir un grand enseignement. Qui est-ce qui a compromis la cause de l'unité italienne? Ne sont-ce point les rois qui, par leur égoïsme et leurs divisions, ont paralysé les héroïques efforts de la nation et sacrifié inutilement de sublimes martyrs? Que les peuples de l'Italie le sachent bien, il ne faut, sur les drapeaux de l'indépendance, ni thiare, ni couronne; le peuple ne doit avoir d'autre libérateur que lui-même, afin qu'après avoir échappé au joug de la force, il ne retombe pas sous celui de la reconnaissance.

La France, gouvernée par le plus grand génie militaire des temps modernes, commandée par des généraux habitués à vaincre, défendue par des soldats éprouvés, est tombée, en 1814, sous les coups de l'Europe coalisée. En 1792, la France, sans chef, sans généraux, sans soldats, improvisait quatorze armées victorieuses qui sauvèrent la patrie d'une invasion étrangère. C'est qu'en 1792 la patrie c'était tout le monde, et qu'en 1814, c'était un homme.

Le peuple romain, qui connaissait ses prêtres et savait de quoi ils étaient capables, prévit combien il leur serait facile de mettre la discorde parmi les princes coalisés. Il comprenait aussi, qu'avant d'en appeler à la force des armes, le Pape devait avoir épuisé tous les moyens de conciliation, dans l'intérêt de l'humanité comme dans l'intérêt de son peuple. On s'empressa de supplier le Souverain Pontife de quitter Rome et de se rendre, soit auprès des armées belligérantes, soit dans la partie septentrionale de ses États, pour y remplir le rôle de pacificateur qui convenait à son caractère et à sa mission.

On pensait que Pie IX accueillerait avec empressement cette prière, que personne n'oserait s'opposer à cette mission évangélique; que c'était enfin le moyen le plus sûr et le plus prompt de terminer la guerre et de sauver l'Italie de la domination autrichienne. En effet, le Saint-Père, traitant pour ses concitoyens vis-à-vis de l'Autriche, avait une position très-forte pour obtenir la justice qu'il demandait. Mettant de côté toutes les questions politiques qui, du reste, n'étaient pas en jeu en ce

moment, il était mieux venu que personne à réclamer l'intégrité du territoire au nom des populations lasses de la domination autrichienne. Dans cette situation, le Pape avait derrière lui non-seulement la nation italienne, mais l'Europe catholique tout entière. Ce n'était point là le but du parti-prêtre. Il lui fallait l'Italie opprimée par l'absolutisme sanguinaire de l'Autriche; une Italie qui ne put ni écrire, ni parler, ni penser. Il ne lui fallait pas une nation mais un cadavre (1).

L'opinion publique s'était prononcée à Rome si énergiquement en faveur d'une intervention pacifique du Pape, que l'on dût chercher à tromper le pays par des préparatifs de départ qui n'avaient rien de sérieux. Le comte Rossi de Pérouse, un des gardes nobles du Pontife, fut chargé ostensiblement d'acheter, en Toscane, une mule blanche pour le voyage de Sa Sainteté.

Lorsque on eut appris que la *Raison d'État* rendait ce voyage impossible, le peuple espéra, dans sa bonne foi, que le Saint-Père saisirait cette circonstance pour réconforter par quelques paroles officielles l'âme de ceux qui combattaient au loin pour l'indépendance de la patrie. Ou bien qu'il essayerait, par quelque écrit public ou par la voie des négociations, de faire renoncer l'Autriche à ses injustes prétentions. Les bruits qui commencèrent à circuler raffermirent les esprits dans cette opinion, que le Pape préparait une manifestation officielle à propos de la guerre de l'indépendance, et chacun attendit avec une vive impatience que le Souverain Pon-

(1) *Perinde ac cadaver.*

tife fit connaitre sa pensée. Le peuple se réjouissait d'avance de voir le Pape échapper, par une démarche décisive, éclatante, à l'humiliante oppression du parti-prêtre.

Le Saint-Père s'occupait en effet de faire rédiger une déclaration qui devait causer dans toute l'Europe une profonde émotion. Nous touchons au moment suprême où Pie IX, reniant, à la face du monde, les traditions de ses deux années de Pontificat, les principes de sa vie entière, ses protestations les plus solennelles, donna le spectacle de la plus honteuse et de la plus éclatante apostasie.

Pendant une soirée d'avril 1848, dans une villa, située sur les bords du Tibre, non loin de la porte Portese, Pie IX eut une entrevue secrète avec M. de Lutzow, ambassadeur d'Autriche, en présence du cardinal Altieri. La conférence se prolongea bien avant dans la nuit. On y posa les bases de la lettre encyclique du 29 avril 1848.

CHAPITRE III.

Encyclique du 29 avril. — Réaction de Pie IX. — Émotion à Rome. — Ciceruacchio.— Démission du ministère. —Mot du cardinal Antonelli.—Ministère Mamiani. — Retour du Pape vers le libéralisme : il adopte le programme Constitutionnel de M. Mamiani. — Réunion de la chambre des députés. — Ses travaux. — Guerre de Lombardie. — Retraite des napolitains. — Le général Pepe entre à Venise. — Trahison du roi de Naples. — Conduite du Pape vis-à-vis du ministère.— Bataille de Vicence. — Démission du ministère Mamiani. — Ministère Fabbri. — Son incapacité. — Prorogation de l'assemblée. — Le Comte Rossi. — Son Ministère. — Zucchi. — Intrigues diplomatiques du comte Rossi. — Inquiétudes de la population. — Provocations. — 15 novembre. — Réunion de l'assemblée. — Mort de Rossi. — Son oraison funèbre par Pie IX.

Le 29 avril 1848, le Pape tint un consistoire où il lut une déclaration dont voici les points principaux : il commençait par renier les idées de progrès pacifique que l'Europe lui avait prêtées et que les premiers actes de son règne faisaient pressentir. Dans tout ce qu'il avait fait, disait-il, il n'avait eu d'autre but que l'exécution du *Mémorandum* de 1831. Il ajoutait que, comme chef de

l'Église, il ne pouvait faire la guerre à ses propres enfants. Si les autres souverains avaient déclaré la guerre, c'est qu'ils y avaient été poussés par leurs peuples, mais les troupes pontificales ne pouvaient avoir d'autre mission que de protéger les États de l'Église; elles avaient manqué à cette mission et transgressé ses ordres en passant le Pô; il demandait pardon à l'Autriche de ce malentendu et jetait un blâme sévère sur les braves volontaires qui exposaient leurs jours pour la patrie. Il terminait enfin par ces paroles mémorables, réhabilition tardive du sanglant pontificat de Grégoire XVI : « Je veux laisser à mes successeurs le pouvoir tel que je l'ai reçu de mon prédécesseur. »

Cette allocution, écrite en latin, n'avait point été rédigée par le Pape, et on assure qu'un défaut d'érudition classique, commun à un grand nombre de cardinaux, plus occupés des affaires temporelles que de la théologie, ne lui avait pas permis de saisir toute la portée de ce document. La netteté brutale de cette déclaration contenait une rupture éclatante avec le passé, un outrage aux sentiments de la nation entière. C'était l'œuvre du haut clergé. Cependant, elle fut vivement blâmée par quelques prêtres intelligents, parmi lesquels on remarquait le cardinal Lambruschini lui-même.

Afin que la rupture entre le peuple et le Pape ne fut ignorée de personne, cette déclaration, sous forme d'Encyclique, fut affichée sur tous les murs de Rome. Ceux qui avaient voulu, par cette mesure, frapper le peuple d'une terreur *salutaire,* manquèrent leur but; ceux qui avaient voulu provoquer la colère du peuple, pour avoir

l'occasion de sévir contre lui, ne réussirent pas mieux.

A la lecture de l'Encyclique, le peuple tout entier descendit dans la rue, comme aux jours de grandes calamités publiques. La population romaine avait senti l'injure inattendue qui la frappait au cœur et elle avait bondi de surprise d'abord, puis d'indignation. Les exemplaires affichés furent arrachés, au milieu d'un concert de malédictions. Toute la population, émue, frémissante, semblait se préparer à quelque grand événement. Les citoyens se serraient la main, s'exhortaient mutuellement à la résistance et commençaient à confondre, dans leurs malédictions, l'auteur et les instigateurs de la lettre encyclique.

Pie IX s'était aliéné toute la population romaine. La noblesse et la bourgeoisie, depuis longtemps hostiles à l'absolutisme clérical, déploraient le fatal aveuglement du Souverain Pontife et cherchaient le moyen de prévenir les malheurs dont l'avenir semblait gros. Le peuple menaçait d'en venir à quelque extrémité et de répondre à cette incroyable déclaration de guerre par un acte du même genre. Mais la sage influence de la bourgeoisie calma ce premier élan de colère et ramena le peuple à des sentiments moins violents. Un homme qui a joué un rôle important, mais modeste, dans la révolution romaine, contribua surtout à pacifier le peuple justement irrité, ce fut Ciceruacchio. Nous allons essayer de le faire connaître.

Rome, comme Paris, a ses faubourgs, population vive, impressionnable, ardente et généreuse comme la population des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Mar-

ceau. Ce ne sont pourtant point à proprement parler des faubourgs, puisqu'ils sont renfermés dans l'enceinte de la ville, mais tout le peuple de Rome est là. Les *Transtévérins* habitent la partie de Rome qui se trouve sur la rive droite du Tibre, depuis le château Saint-Ange jusqu'à la porte Portese; les *Monticiani* occupent les collines situées sur la rive gauche. Les uns et les autres, les Transtévérins surtout, ont conservé dans leur attitude et dans leurs mœurs la grandeur, la noblesse, la gravité des anciens romains. Nature simple et vigoureuse, l'habitant de ces quartiers reçoit des sublimes monuments qui l'entourent et au milieu desquels il a toujours vécu, comme un reflet à demi éteint qui lui donne un caractère d'originalité très-remarquable. Ces hommes livrés sans défense aux suggestions perfides des prêtres, avaient souvent servi, par leur propre ignorance, d'aveugles instruments au despotisme pontifical. Mais chaque jour le progrès pénètre dans les couches profondes sur lesquelles les despotes de tous les pays ont assis leur puissance éphémère. Les peuples, éclairés par la pure lumière de la vérité, agitent leurs chaînes séculaires et les trônes vermoulus volent en éclats. Le peuple de Rome, étroitement uni à la bourgeoisie qui le guidait vers le but commun, comprenait très-bien la situation, et s'il avait conservé jusqu'à ce jour un reste d'amour et de respect pour la personne du Pape, c'est qu'il avait mis son espoir en Pie IX lui-même, pour renverser à Rome le gouvernement sacerdotal.

Ciceruacchio devait l'influence absolue qu'il exerçait sur l'esprit de ces populations à la franchise de son ca-

ractère, à la fermeté de son cœur, à la sûreté de son jugement. Ciceruacchio était un sobriquet populaire : il s'appelait Angelo Brunetti et était né à Rome, dans le quartier *del Popolo*. Il faisait le commerce des fourrages (1) et transportait les vins et le bois. On sait qu'en Italie les orateurs sont nombreux et éloquents, Ciceruacchio se faisait remarquer parmi eux. Ses allocutions étaient nettes, précises et ne manquaient ni de verve ni d'esprit. C'était un homme de 40 ans, vigoureux et agile, portant toujours la carmagnole de velours, costume distinctif des populations transtévérines. Son influence causa de vives préoccupations dans le parti-prêtre, on chercha à le gagner sans pouvoir y réussir. Alors on l'entoura de piéges et de faux amis qui essayaient de tromper sa conscience et de le compromettre auprès du peuple, mais le bon sens et la droiture de Ciceruacchio déjouaient presque toujours ces petites perfidies. Lorsque Pie IX fut élu, Ciceruacchio était déjà connu pour ses opinions libérales. Il avait amassé par son travail assidu une modeste fortune que la révolution a englouti; lui-même, chassé par l'entrée des Français à Rome, partit avec Garibaldi.... depuis cette époque on n'a plus entendu parler de lui; mais ses amis prétendent qu'il est en sûreté (2).

Les efforts de Ciceruacchio et des patriotes influents

(1) Après la prise de Rome, un incendie dévora les provisions de fourrage de Ciceruacchio, derniers débris de sa fortune. La malveillance ne fut pas étrangère à cet événement....

(2) Ciceruacchio n'a point été arrêté, comme on l'avait annoncé récemment par erreur.

réussirent à calmer la première effervescence populaire. Dans la soirée, les réunions de différents cercles qui s'étaient formés à Rome furent nombreuses et animées. Retenu par sa gravité naturelle, qui suppléait à son inexpérience, le peuple n'abusait point de la liberté de se réunir; les discussions des cercles étaient vives, ardentes, quelques fois passionnées, mais le plus grand ordre ne cessait d'y régner. On se demanda d'abord ce qu'il y avait à faire. Les plus exaltés proposaient de fermer les portes de la ville, d'arrêter les cardinaux comme coupables de haute trahison et de changer immédiatement la forme du gouvernement. Cet avis ne prévalut point et ce fut heureux. Le peuple de Rome n'avait pas encore eu le temps d'expérimenter le gouvernement représentatif qui lui était octroyé par le *Statut Constitutionnel.* La Providence lui réservait d'autres épreuves. Il fallait qu'il arrivât au gouvernement de la République, sans aucune précipitation, sans même l'apparence d'un complot, entraîné par la logique invincible des faits. Pie IX et son clergé se chargèrent de faire cette éducation républicaine. La leçon fut courte mais complète.

D'autres avis furent ouverts. Ils n'étaient pas moins impraticables que les précédents. On proposait de demander le changement immédiat des ministres qui seraient remplacés par des hommes sûrs et entièrement dévoués au peuple; la guerre serait continuée avec la plus grande vigueur et l'on regarderait l'Encyclique, comme un acte purement ecclésiastique, en dehors des affaires de l'État, et comme n'étant point de nature à exercer aucune influence sur les relations extérieures.

Mais pour donner à cette protestation une forme et une valeur, il fallait qu'elle fut adoptée, par un pouvoir régulier, en dehors du Pape, et il n'en existait pas; ou qu'une révolution vint lui donner le cachet d'authenticité qui lui manquait, et la révolution à Rome n'était pas encore mûre. On ne put donc s'arrêter à aucune détermination, cette journée orageuse finit sans qu'on eut rien décidé.

Le lendemain on apprit que le ministère avait donné sa démission, refusant d'accepter la solidarité d'un acte qu'il avait ignoré, comme tout le monde, et auquel il était resté complétement étranger. En effet, la rédaction du manifeste pontifical avait été convenue en comité privé, à l'insu des ministres, ce qui montre combien Pie IX était capable de comprendre les usages et les nécessités des gouvernements constitutionnels; il faut pourtant excepter de cette exclusion inconvenante le cardinal Antonelli qui répondit dévotement à ses collègues, l'interrogeant à propos de l'Encyclique : « J'en ai eu connaissance comme cardinal, mais comme ministre je n'ai rien su. » Distinction jésuitique à l'usage des prêtres hommes d'État.

Après le coup d'État du 29 avril, le Pape craignit d'être allé trop loin. L'émotion populaire lui causait de vives appréhensions et son esprit n'était ni assez ferme ni assez débarrassé de ses anciennes sympathies, pour pousser à ses conséquences naturelles la politique qu'il venait de proclamer. Il fit un retour vers les idées libérales. Au lieu de prendre son ministère parmi les inspirateurs de l'Encyclique, il parvint, non sans peine,

à le composer de laïques très-modérés, mais jouissant de l'estime universelle. Les trois principaux ministres furent : le duc de Rignano, représentant la noblesse romaine, homme intelligent et instruit ; l'avocat Lunati, l'un des premiers avocats de Rome, qui avait été déjà membre de la Consulte d'État pour la section des finances, administrateur très-expérimenté ; enfin le comte Mamiani, issu de la noble famille della Rovere, esprit philosophique, orateur éloquent, travailleur infatigable. Tous étaient connus pour leur dévouement à la cause de l'indépendance italienne.

Le peuple plein de naïveté et de bonne foi, crut voir dans ce choix une tentative sincère de réconciliation de la part du Pape. Il ne cessa point de détester le parti-prêtre, mais il recommença à aimer le Saint-Père, mettant la dernière équipée du Pontife sur le compte de ses conseillers. Pie IX nomma le ministère libéral le 1er mai 1848, dix jours après la publication de son manifeste absolutiste. Cette nouvelle conversion était-elle sincère? Le peuple voulut bien le croire, mais une lettre écrite, à la date du 4 mai, par lord Napier au vicomte Palmerston, nous fait connaître la secrète pensée du Saint-Père. Dans cette dépêche, lord Napier informait son gouvernement de la démarche du pape Pie IX, qui demandait un asile au roi de Naples, pour se soustraire aux craintes que son peuple lui inspirait.

Que l'on rapproche les faits et les dates et l'on sera édifié sur la conduite de Pie IX. Cette fois, ce n'est point la Sardaigne qu'il choisit pour lieu de refuge ; il s'adresse au roi de Naples, au plus grand ennemi de la

liberté et de la nationalité italienne, qui n'envoyait des troupes en Lombardie que pour tromper son peuple et mieux trahir la cause nationale, comme nous allons le voir. On ignore le motif qui empêcha le Pape d'effectuer son projet de fuite. Ce fut sans doute l'hésitation naturelle de son esprit et non la crainte d'appeler sur son pays les malheurs de la guerre civile. Au reste, les préparatifs de départ ne furent pas tellement secrets qu'il n'en transpirât quelque chose. L'opinion s'en émut et la garde nationale affecta de garder avec le plus grand soin les portes de la ville du côté de Naples, depuis la porte *Pia* jusqu'à la porte *San Paolo,* ce qui n'aurait pas empêché le moins du monde Pie IX de partir, s'il l'avait voulu, par une des issues secrètes du château Saint-Ange, dont nous aurons occasion de parler plus tard.

M. Mamiani comprit parfaitement la situation équivoque dans laquelle on le plaçait. Ne voulant pas faciliter, par la confiance qu'allait inspirer au peuple sa présence aux affaires, l'exécution de projets coupables, son premier soin fut de bien préciser les conditions de son concours. Il rédigea, dans ce but, un programme de réformes qui correspondit aux besoins et aux désirs du pays. Il traça la ligne de démarcation qui établissait dans Pie IX deux hommes complétement distincts : le chef de l'État et le Souverain Pontife; et dans l'État deux ordres d'idées et de faits également distincts, le Temporel et le Spirituel. Deux hommes et deux choses que le parti-prêtre cherchait toujours à confondre afin d'absorber le chef temporel dans le souverain spirituel. Le ministre, re-

connaissant tout ce qu'il y avait de respectable et de sacré dans la personne et les attributions du Souverain Pontife, appliquait au chef de l'État la formule du gouvernement constitutionnel : « *Le Roi règne et ne gouverne pas.* » Certes, si Pie IX avait eu la moindre notion de sa situation et la capacité nécessaire pour comprendre son propre intérêt, il eut considéré le comte Mamiani et ses adhérents comme les seuls vrais défenseurs de son pouvoir Spirituel et Temporel. Le principe constitutionnel de l'irresponsabilité du Souverain s'arrangeait à merveille avec l'infaillibilité du Pape. La réunion de ces deux fictions plaçait le Pape dans une situation très-forte et relativement très-logique. Il se trouvait ainsi rétabli dans une région supérieure, au-dessus de tous les échecs, en dehors de toutes les critiques. La pleine et entière responsabilité des actes du gouvernement pesait sur le ministère, c'est-à-dire, sur la chambre instituée par le Statut constitutionnel et qui donnait ou refusait son appui aux ministères, et en définitive sur les électeurs qui nommaient cette chambre. On remarquera que nous ne parlons pas ici au point de vue des intérêts du peuple romain (dans ce cas la logique nous conduirait à de tout autres conséquences), mais, dans l'intérêt personnel du Saint-Père. Le constitutionnalisme de M. Mamiani était la seule forme qui put garantir au Pape tranquillité et sécurité. Sa personne devenait inviolable et sacrée. Il recueillait le bénéfice de toutes les louanges, sans avoir à subir une seule critique. Pour cela que fallait-il? Que Pie IX voulut se borner à s'occuper des soins de l'Église où sa puissance était absolue et se

résigner, en politique, au rôle de l'*Automate Constitutionnel* dont parlait Condorcet. Ce rôle convenait parfaitement au caractère et aux goûts du Pontife, mais ce n'était point l'affaire du parti-prêtre qui a toujours tenu à mettre la main dans les affaires politiques afin de compléter son œuvre malfaisante en torturant les peuples après avoir tyrannisé les consciences.

Le programme du comte Mamiani fut soumis à Pie IX qui l'approuva et le signa (1). Il en fut de ce solennel engagement comme de tous ceux que Pie IX avait contractés. Les jésuites qui entouraient le Saint-Père trouvèrent sans doute un *accommodement* pour apaiser sa conscience!

Le nouveau ministère dut d'abord se préoccuper de trois choses : l'état des finances, la guerre et les élections ordonnées par le Statut constitutionnel. Le ministre des finances, M. Lunati, commença par renfermer le chiffre des dépenses dans les limites du crédit public, il opéra quelques réformes urgentes, et régularisa la comptabilité. Si ce ministre n'eut pas le temps de faire beaucoup de bien au moins réussit-il à éviter beaucoup de mal. Mais tous ses efforts étaient paralysés par une plaie qui conduisait l'État à la ruine. Le tiers des pro-

(1) Le Pape écrivit de sa main au bas de ce programme deux lignes contenant l'approbation la plus complète. Ce document fut déposé par M. Mamiani dans les bureaux de l'*Époque*, journal ministériel, situés au palais Bonacorsi, près de la Place Colonna, afin que tous ceux qui doutaient de l'approbation pontificale, pussent se convaincre par eux-mêmes. Ce précieux autographe est aujourd'hui entre les mains de M. Mamiani.

priétés appartenait au clergé qui, on le sait, a pour règle et pour habitude de toujours acquérir et jamais aliéner. Ces propriétés étaient *biens de main-morte*, c'est-à-dire, exemptes d'impôts, comme étaient les biens ecclésiastiques en France avant 1789. Si l'on considère l'énorme perte qui en résultait pour le trésor tandis que les trafics et les gaspillages du clergé se continuaient impunément, on verra que le ministère Lunati avait de grandes difficultés à vaincre pour améliorer sensiblement l'état des finances, difficultés qu'il ne pouvait surmonter, du reste, qu'avec l'appui d'une chambre populaire.

Le ministère de la guerre, si important en ce moment, était occupé par un homme faible et incapable, le prince Doria, unique héritier d'une illustre maison. Malgré sa nullité, les armements continuèrent avec assez de vigueur. L'élan universel suppléait l'impulsion que le ministre ne savait pas donner.

Le soin des élections préoccupait aussi le ministère. C'était, en effet, une chose grave dans un pays né de la veille à la vie politique. Cependant les esprits étaient tellement préparés à cette réforme, et à d'autres plus larges encore, comme la suite l'a démontré, que les opérations électorales se firent partout avec une régularité et un calme parfaits. Les élections censitaires envoyèrent une chambre libérale, composée de l'élite de la bourgeoisie.

Ce fut le 5 juin 1848 que se réunit la chambre des députés. C'était la première fois, après avoir abdiqué sa liberté pendant des siècles, que le peuple romain intervenait directement dans le gouvernement de ses

affaires. La session fut inaugurée en grande pompe, mais le Pape ne parut point à la cérémonie. Il se fit représenter par le cardinal Altieri, préfet de Rome et de Comorca, l'un des inspirateurs de l'Encyclique du 29 avril. Il prononça le discours d'ouverture, une suite de banalités insignifiantes et de lieux communs accommodés en forme oratoire.

La chambre avait dans le ministère Mamiani la plus entière confiance. Elle le seconda dans tous ses efforts pour régulariser et améliorer la situation du pays. Ces deux pouvoirs, inspirés par les mêmes sentiments, se dirigeant vers le même but, auraient pu rendre de grands services à l'État, s'ils n'avaient rencontré dans le chef du pouvoir exécutif une mauvaise volonté évidente et une résistance passive que les termes du statut ne permettaient pas de surmonter. Le Pape n'avait octroyé la Constitution qu'à contre-cœur, il ne l'exécuta jamais de bonne foi.

Pendant ce temps, la guerre continuait avec des chances diverses. Mais les intrigues cléricales ne devaient pas tarder à porter, là comme ailleurs, leurs fruits habituels : la division, la haine, la défaite et la mort.

L'armée piémontaise, réunie à l'armée toscane, occupait tout le royaume Lombardo-Vénitien, à l'exception de quatre forteresses dans lesquelles s'etait renfermée l'armée ennemie, savoir : Peschiera, Mantoue, Legnago et Vérone, formant, au cœur du pays, un carré formidable de fortifications. Cependant, les Piémontais, après quelques jours d'un siège poussé avec vigueur,

s'emparèrent de Peschiera, ce qui leur permit de prendre position sur la rive droite de l'Adige, en face de Vérone. Les Vénitiens et les Romains occupaient la Vénétie orientale et la Vénétie inférieure. Ces derniers étaient arrivés jusqu'à Vicence, cherchant à tourner la position de Vérone, et ils y avaient réussi. Vérone était le centre du commandement autrichien. Le général Radetzki, dont le nom a acquis une si odieuse célébrité y était renfermé. La prise de cette place amenait nécessairement la capitulation de Mantoue et de Legnago, c'est-à-dire, la délivrance de l'Italie. Tous les efforts des armées coalisées étaient donc concentrés sur ce point. Ainsi, le roi Charles-Albert, placé sur la rive droite de l'Adige, les Romains et les Vénitiens sur la rive gauche vers la même hauteur, prenaient l'armée ennemie entre deux feux. Les Toscans et le 10e régiment napolitain (1), le seul qui prit une part active à la guerre, étaient établis dans les positions de Curtatone et de Montanara. Cette manœuvre avait le défaut de diviser les forces italiennes et de les exposer à être battues en détail. Les Romains surtout, moins nombreux et moins expérimentés, se trouvaient très-exposés. Aussi attendait-on avec une grande impatience l'arrivée des quatorze mille hommes de troupes régulières que le roi de Naples envoyait et qui traversaient les États romains. Ce renfort devait appuyer le mouvement opéré par l'armée romaine et décider l'attaque de Vérone.

(1) Il était venu par mer.

Les Napolitains ne vinrent pas. Le Bourbon qui règne à Naples était trop habile pour se fourvoyer dans une guerre qui était loin d'avoir ses sympathies. Tout en paraissant céder aux exigences de l'opinion publique, il n'en avait pas moins suivi les conseils que le parti-prêtre lui avait donnés. Les troupes partirent avec grand bruit et le roi de Naples profita de l'occasion pour demander au Pape l'occupation de la forteresse d'Ancône ainsi que nous l'avons déjà dit, afin d'appuyer son mouvement. Le gouvernement de Rome saisit l'arrière pensée qui dictait cette demande et refusa. Le peuple romain ne se montra pas moins perspicace. On assure que, dans la prévision où le Pape aurait eu la faiblesse de céder aux pressantes sollicitations du roi de Naples, les soldats de la garnison d'Ancône avaient miné la forteresse, déterminés à la faire sauter plutôt que de la remettre aux mains plus que suspectes des Napolitains. Livrer Ancône au roi de Naples, c'était en effet la livrer à l'Autriche.

Lorsque les troupes partirent, le roi de Naples publia un ordre du jour, daté de Giua-Nova, qui faisait déjà pressentir ce qui devait arriver. Il y était dit qu'on envoyait les soldats napolitains dans la basse Italie « *per condursi secondo avrebbero voluto gli avvemmenti* » afin qu'ils se conduisissent SELON LES ÉVÉNEMENTS. Pour ceux qui connaissaient le roi Ferdinand, cette phrase était assez significative.

Les troupes napolitaines, traversèrent une partie des États romains. Mais avant d'avoir atteint les rives du Pô, les sourdes manœuvres des prêtres et du roi de Naples

ne tardèrent pas à se dévoiler, une audacieuse mutinerie se propagea dans les rangs de cette armée que tout sentiment d'honneur abandonnait. Ces soldats refusèrent de passer le Pô et de marcher au feu. Ils disaient qu'ils ne voulaient point aller combattre les Autrichiens qui étaient les amis de leur roi. Oui, les amis de leur roi! et les ennemis implacables de son peuple! Les malheureux oubliaient qu'ils étaient Italiens et que leurs frères se battaient pour l'indépendance de la nation entière. Le général Statella, qui avait été envoyé à l'armée dans cet unique but, avait été le premier à donner des marques de mécontement et à provoquer l'indiscipline. Son état major l'imita. Comment les soldats auraient-ils pu résister à ce contagieux exemple!

Arrivées à Bologne, les troupes refusèrent d'aller plus loin. Les habitants de Bologne indignés, s'armèrent et les obligèrent à se porter sur Ferrare. Mais là, l'armée prit en quelque sorte la débandade. Au lieu d'aller couvrir Venise et soutenir les Romains, selon les ordres qu'elle avait reçus, elle se dirigea vers Ravennes et choisit pour son retour, la route de l'Adriatique, évitant les villes et les contrées peuplées afin de ne point être arrêtée dans sa fuite, comme elle l'avait été à Bologne. Cette armée, en déroute sans avoir combattu, commettait les plus odieux excès partout ou elle rencontrait des femmes, des enfants, des vieillards sans défense, partout où il ne se trouvait pas un homme résolu pour mettre vingt de ces soldats à la raison. Quand Statella, le digne lieutenant du roi Ferdinand, rentra à Naples le désordre de l'armée était incroyable : les fourgons avaient été

mis au pillage; les régiments étaient confondus; les officiers n'avaient plus de soldats; les soldats avaient vendu ou abandonné leurs armes tout le long du chemin. Mais, nous devons le dire, pour l'honneur du peuple napolitain, la partie honnête et intelligente de l'armée ne suivit pas ce honteux exemple. Le colonel Ulloa, un grand nombre d'officiers, suivis d'un régiment entier d'artillerie, passèrent le Pô sous le commandement du brave général Pepe, et se jetèrent dans Venise. Ils prirent part à la mémorable défense de cette ville, et y rendirent de grands services, montrant, dans cette lutte terrible, autant d'intelligence que de courage.

Ferdinand comprenait bien que vis-à-vis de l'Italie, et surtout vis-à-vis de l'opinion publique, il ne pouvait accepter un fait de mutinerie militaire aussi scandaleux. Il trouva un moyen de sortir de cette situation difficile. La moralité des moyens ne l'avait jamais préoccupé. Il disait avec Louis-Philippe, son oncle : « tous les moyens sont bons *pourvu qu'on réussisse.* » On se rappelle que le roi de Naples avait été obligé de donner une Constitution à son peuple. Le serment que le roi devait prêter, à la première réunion des chambres, avait été ainsi rédigé : « Je promets et jure fidélité à la Constitution comme elle sera *modifiée et réformée* par les deux chambres de concert avec le roi. » A ces deux mots (*modificare e riformare*), Ferdinand, voulait substituer le mot *svolgere*, « développer. » On comprend l'abime qui séparait le roi de l'opposition. Entre *développer* une Constitution comme celle de Naples et la *réformer* il y avait tout une révolution.

Développer suppose le maintien des principes anciens et réformer l'admission de principes nouveaux. Le ministère Dragonnetti était favorable à la rédaction libérale. Le roi dut prendre un *mezzo termine,* réunir dans la phrase les deux mots et dire : « Comme elle sera *développée et modifiée,* etc. (1). » Mais comme cette discussion, qui laissait apercevoir les mauvaises dispositions du roi, avait un peu ému la population, la police, aidée de quelques soldats suisses profita de ce moment de trouble pour organiser une fausse émeute où furent entrainés quelques braves et malheureux jeunes gens de la ville et plusieurs Calabrais. On fit quelques barricades; on échangea, pour la forme, quelques coups de fusil et l'échauffourée s'évanouit. Le roi s'empressa d'en profiter pour se débarrasser du ministère Dragonnetti et rappeler, en toute hâte, l'armée d'Italie. Un ancien prisonnier politique, récemment converti à la cause de l'ordre et de la monarchie, Bozzelli, fut chargé de former un nouveau ministère et commença cette réaction furieuse qui, depuis près de trois ans, ensanglante Naples et la malheureuse Sicile. Depuis trois ans le monarque et ses ministres ne se lassent point de condamner, ni de frapper. Les bombardements, les fusillades et les assassinats ont décimé ces populations. On évalue, dans le pays, à *soixante mille* le nombre des personnes que la prison ou l'exil ont fait disparaître. La grande majorité de ces proscrits appar-

(1) Dépêche de lord Napier à lord Palmerston (Naples, 18 mai 1848), publiée par le gouvernement anglais.

tient à la bourgeoisie éclairée, au commerce et à la noblesse.

Pendant que le roi de Naples trahissait la cause italienne et rappelait ses soldats, l'Autriche reprenait l'offensive. Deux nouvelles armées arrivaient en Lombardie ; la première sous les ordres de Nugent, la seconde commandée par Welden, formant à elles deux un effectif de quatre-vingt mille hommes de vieilles troupes, expérimentées et aguerries. Le but des Autrichiens était de pénétrer jusqu'à Vérone et de ravitailler la place en hommes et en munitions. Welden se porta en avant. Deux fois il attaqua les Romains retranchés dans la ville de Vicence et deux fois il fut repoussé. Mais les Romains, réduits à un trop petit nombre, ne purent empêcher Welden de pénétrer jusqu'à Vérone et de faire sa jonction avec Radetzki.

La défection du roi de Naples, l'irrésolution de Charles-Albert, les succès partiels des armées autrichiennes, encourageaient à Rome le parti prêtre et les ennemis de l'indépendance italienne. Le ministère Mamiani se vit en butte aux attaques ouvertes du clergé. Le Pape lui-même, oubliant bientôt les services que ses ministres lui avaient rendus et l'adhésion que lui-même avait donnée au programme constitutionnel, suscita une foule d'obstacles. De jour en jour, la situation devenait plus difficile pour le ministère libéral, quoique ses tendances fussent exclusivement modérées. On parlait déjà de modifications ministérielles rendues inévitables par l'opposition sérieuse que rencontraient, de la part du Pape, les projets de réformes émanés du ministère. Mais

Pie IX, lorsque les ministres proposaient de se retirer, était saisi tout à coup de terreur et faisait tous ses efforts pour les retenir, sauf à les décrier ensuite et à recommencer ses tracasseries afin de se faire pardonner par les jésuites et les cardinaux un instant de faiblesse.

Évidemment une telle situation ne pouvait durer. Les ministres avaient déjà assez sacrifié à l'amour de la concorde, et ne pouvaient, sans danger, continuer des relations où ils apportaient un esprit si conciliateur, alors que le Pape ne montrait ni probité, ni franchise. Un événement malheureux vint mettre terme aux hésitations du Souverain Pontife et le lancer irrévocablement sur la pente qui conduit à l'abime les gouvernements et les rois.

Nous avons laissé le gros de l'armée romaine commandée par le général Durando formant l'extrême aile droite du roi Charles-Albert et occupant Vicence. Le 10 juillet, Radetsky, à la tête de 42,000 hommes et de 104 pièces de canons, se présenta devant la place et lui fit sommation de se rendre. Les Romains refusèrent. Ils étaient dix mille; environ un contre quatre. Vicence n'est point une place forte et sa position est peu avantageuse pour une défense désespérée. Le mont Berico qui domine la ville fut occupé par un fort détachement de troupes régulières, appuyé par la *Légion de l'Université* qui formait un corps de tirailleurs. C'étaient les jeunes gens des écoles de Rome commandés par le colonel Gallieno, romain. La *légion romaine*, entièrement composée de gardes nationaux, c'est-à-dire, de bourgeois de Rome s'était retranchée dans la ville avec

le reste des troupes, et avait barricadé toutes les rues. L'ennemi éprouva une vigoureuse résistance, soit à la porte Padoue, centre de l'attaque où les commandants Tittoni, De Angelis, Galletti, et Delgrande colonel de la légion romaine, qui y périt, firent des prodiges de valeur; soit sur le mont Berico, où l'Université, appuyée par l'artillerie Pontificale, se battait en rase campagne avec l'aplomb des vieilles troupes. Les Autrichiens eurent, dans cette affaire, 7,000 hommes mis hors de combat, les Romains repoussés des hauteur qui dominaient la ville, manquant de poudre et de projectiles, durent évacuer la place. Ils sortirent avec tous les honneurs de la guerre, conservant leurs armes et leurs drapeaux, à la seule condition de rester neutres pendant trois mois, condition la plus honorable que l'on puisse imposer à des vaincus.

La conduite du roi Charles-Albert donna lieu, dans cette affaire, à de vives récriminations. Son armée, victorieuse dans plusieurs engagements, encore pleine de l'ardeur du combat, était à peine à six lieues de Vicence. En quelques heures, il pouvait passer l'Adige, couper les communications de l'ennemi avec Vérone, prendre Radetzki entre deux feux et anéantir son armée. Du camp piémontais, on entendait distinctement les cent pièces de canon de l'armée autrichienne et les batteries romaines dont le feu dura jusqu'au soir; les soldats demandaient qu'on les conduisit à l'ennemi; Charles-Albert ne bougea pas. Quel motif pouvait l'arrêter? Son ambition était enfin satisfaite; c'était maintenant ses propres domaines qu'il défendait. Les Lombards

s'étaient donnés à lui, et Venise, la noble et courageuse Venise, pleurait sa chère république qu'elle venait de sacrifier à l'indépendance italienne. Le 4 juillet, Manin avait prononcé à l'Assemblée ces mémorables paroles : « En face de l'ennemi, tous les partis doivent se taire. » Lorsque l'indépendance de l'Italie est en péril, il n'y » a plus de républicains, plus de royalistes, mais seu- » lement des Italiens. Quant à moi personnellement, » je reste ce que j'étais le 22 mars, mais je fais l'im- » mense sacrifice de mes propres convictions à la pa- » trie (1). »

Cette inaction serait inexplicable si une correspondance de lord Abercromby à lord Palmerston n'était venue nous en donner le sens. La diplomatie étrangère, l'Angleterre surtout, avaient donné le conseil à Charles-Albert de ne point passer l'Adige sous quelque prétexte que ce fut. Qu'importait au roi du Piémont la perte de quelques Italiens de plus, si, en se montrant soumis aux avis des souverains, il pouvait raffermir sur sa tête la couronne de fer et conserver Venise? Double illusion, que la suite ne tarda pas à faire disparaître!

(1) Charles-Albert avait mis, comme condition à son concours pour chasser les Autrichiens, que la Lombardie et Venise seraient réunies à la couronne de Piémont. L'ennemi était aux portes, il n'y avait pas à hésiter. La Lombardie se décida d'abord, puis Venise. Le soir du vote de l'Assemblée vénitienne (127 voix sur 140 prononcèrent la réunion), Venise prit le deuil. Le peuple, dans les rues, portait des torches renversées et chantait des hymnes funèbres en deuil de la République. Les chants étaient interrompus de temps en temps par ce cri où s'exhalaient la douleur et la haine : « *Mort aux Autrichiens!* »

La prise de Vicence, la conduite douteuse de Charles-Albert donnèrent une nouvelle audace au parti-prêtre et décidèrent M. Mamiani à se retirer du ministère. Le Pape, qui voyait la cause italienne de plus en plus compromise, ne songea pas cette fois à le retenir. Cependant, comme rien ne semblait encore décidé et que, si la fortune avait été défavorable aux troupes romaines, l'armée piémontaise était encore redoutable, surtout depuis ses derniers succès, le Saint-Père ne voulut point se compromettre. Il suivit sa tactique habituelle dans les moments difficiles : il temporisa et prit un ministère insignifiant. Le comte Fabbri, de Pesaro, vieillard honnête, mais affaibli par les années et par les souffrances d'une longue détention subie sous le précédent Pontificat, fut nommé ministre dirigeant. Le comte Lauro Lauri, de Macerata, dont l'incapacité était notoire, reçut le portefeuille des finances. Ce ministère ne froissait pas l'opinion d'une manière éclatante, il n'excitait que de la tristesse et du dédain. Mais il prenait la place d'un ministère franchement libéral, et c'était un acheminement vers un état de choses qui permît d'adopter des mesures décisives pour porter aux idées progressives un coup mortel. L'homme énergique, habile que l'on destinait à cette grande mission était prêt à prendre la direction des affaires, lorsque le moment serait venu de lever le masque et d'agir. Il avait tout ce qu'il fallait pour assurer le succès, si le succès était possible : la réputation, le savoir, l'expérience, la fermeté. Dans une récente circonstance, il avait donné aux jésuites, et à leurs propres dépens, des témoignages non équivo-

ques de son habileté, en obtenant du père Roothan lui-même l'ordre d'expulsion des jésuites du territoire français. La République, en le privant de ses fonctions d'ambassadeur de France auprès du Saint-Père, l'avait laissé libre, le Pape et les prêtres purent compter sur lui.

Le comte Pellegrino Rossi était né à Carrare, dans le duché de Modènes; il avait été d'abord professeur à Genève, puis en France où il obtint du roi Louis-Philippe une chaire de droit constitutionnel, à la faculté de Paris, et des lettres de grande naturalisation. M. Rossi s'était attaché à la fortune du parti doctrinaire, et M. Guizot faisait grand cas de son habileté et de ses talents diplomatiques. Depuis la chute de la dynastie de juillet, il vivait très-retiré à Rome, et il y avait acquis peu de sympathies : ses manières étaient hautaines; il affectait une gravité réfléchie; parlait peu, ne répondant jamais, même aux personnages les plus haut-placés, que par des phrases brèves et sentencieuses; il témoignait, pour tout ce qui l'entourait, le plus profond dédain. Les libéraux voyaient en lui un ennemi, le parti-prêtre n'y voyait qu'un instrument et il s'inclinait avec déférence devant lui, sauf à le sacrifier impitoyablement le lendemain de la victoire. Il est certain que le comte Rossi était plus détesté des prêtres que des patriotes. Pour ceux-ci, il n'était qu'un adversaire; pour les autres, c'était un homme vain et orgueilleux devant lequel ils étaient obligés de s'humilier dans l'intérêt de leur puissance menacée.

Le moment attendu par le Pape, les cardinaux et les

jésuites pour mettre leur projet à exécution ne pouvait tarder à venir. Les Autrichiens avaient envahi les États romains et attaqué Bologne. L'assemblée romaine avait rédigé un manifeste pour demander aide et protection à la République française; le Pape avait protesté contre la violation de son territoire, appelant l'attention des puissances sur cet acte, mais affectant de ne pas dire un mot qui touchât à la grande question de l'indépendance italienne. Charles-Albert, victime des faux calculs de son ambition, obsédé par l'aristocratie militaire qui l'entourait, sans avoir essuyé aucun échec significatif, abandonnait à ses propres forces Venise qu'il avait tant convoitée, et qui s'était enfin donnée à lui, livrait Milan à la sanglante dictature de Radetzki, et effectuait cette fatale retraite que l'histoire jugera sévèrement (1).

Les populations italiennes, épouvantées de ce qu'elles appelaient la trahison de Charles-Albert, revenues de la confiance que leur avait inspiré cette fière parole : « *L'Italia fara da se : L'Italie se suffira,* » demandaient l'intervention de la République française. L'Assemblée romaine s'était associée à ce vœu national, mais ce n'était point l'affaire de la réaction cléricale qui

(1) L'histoire de la guerre de l'indépendance italienne ne rentre point dans le cadre que je me suis tracé, je crois devoir cependant citer un extrait de l'eloquente protestation, rédigée à cette époque, par les Lombards contre la conduite inexcusable du roi de Piémont. (Voir aux pièces justificatives n° 16). Le ministère sarde considéra l'armistice signé par le général Salasco, au nom de Charles-Albert, comme une honte nationale et donna sa démission en masse.

voyait avec un secret plaisir les triomphes de l'Autriche. On obtint du ministère Fabbri, durant sa courte existence, une ordonnance qui suspendait la session des chambres et la prorogeait au 15 novembre, afin d'éloigner ainsi un contrôle gênant et un pouvoir dont l'initiative devenait compromettante. C'était du reste un moyen de déblayer le terrain pour faciliter l'avènement de celui que l'on regardait comme le sauveur de la papauté.

Quelques jours après la clôture de la session (14 septembre 1848), le comte Rossi fut chargé de former un ministère. Il s'adjoignit le général Zucchi qui reçut le portefeuille de la guerre. Ce dernier avait une certaine réputation militaire, mais était peu estimé. Sa conduite n'avait pas toujours semblé franche et honorable. Le général Zucchi était natif de Reggio, dans le duché de Modène et avait servi avec assez d'éclat dans les armées italiennes, du temps de l'Empire. Il avait vécu dans la retraite jusqu'au moment de l'insurrection de la Romagne, en 1831. Il demanda du service au gouvernement provisoire, reçut le commandement d'une armée et se fit prendre, on ne sait trop comment, par les Autrichiens qui le renfermèrent dans la forteresse de Palmanova, où la révolution de 1848 le trouva. On le fit commandant de la forteresse qui lui avait servi de prison. Attaqué par les Autrichiens, il fit une molle résistance, capitula et se retira en Suisse, dans le canton du Tessin, jusqu'au moment ou le comte Rossi le fit appeler à Rome. C'était un vieillard aigri par une longue détention, aux manières brutales, admirateur du temps passé

et fanatique de Napoléon. Les autres ministres étaient des personnages obscurs, entièrement dévoués au chef du cabinet.

Le comte Rossi résolut de mettre à profit le temps qui s'écoulerait jusqu'à la rentrée de la chambre pour préparer, par les voies diplomatiques, qui lui paraissaient les plus sûres, la compression absolue du parti libéral dans les États romains. Il n'y avait encore rien à faire du côté de Turin. Charles-Albert, malgré le funeste traité du 9 août, était fort indécis et retenu dans la ligue italienne par l'attitude de la chambre et de la population piémontaises qui demandaient la guerre à grands cris. Le comte Rossi entama alors des négociations avec le roi de Naples et obtint facilement qu'une armée napolitaine se tînt prête à marcher sur Rome afin de mettre le peuple à la raison; le peuple, c'est-à-dire, tout ce qui, dans les États romains, n'était ni prêtre, ni serviteur des prêtres. D'un autre côté, il décida l'engagement de 2,000 suisses au service du Pape et fit renouveler à l'Autriche l'expression des sentiments manifestés par le Pape dans sa lettre encyclique du 29 avril. En même temps, pour plaire à M. de Metternich et influencer les populations romaines, il attaquait le cabinet de Turin et la politique personnelle de Charles-Albert dans des articles qu'il rédigeait lui-même et fesait insérer dans le journal officiel du gouvernement.

Ainsi, malgré le vœu unanime du peuple romain, malgré les promesses formelles et réitérées du Saint-Père, malgré le vote solennel de la chambre, le comte

Rossi avait décidé que Rome cesserait de prendre part à la guerre de l'indépendance nationale, et se préparait, pour atteindre ce but, à passer sur tous les obstacles, à vaincre par la force brutale toutes les résistances. C'est pourquoi, tandis que Ferdinand de Naples organisait une expédition contre les États romains (1), le général Zucchi se rendit en personne à Bologne avec une mission extraordinaire pour toute la Romagne. On sait que les Romagnols s'étaient levés en masse à l'approche de l'invasion autrichienne et avaient délivré Bologne. Le général Zucchi s'occupa de désarmer tous ces braves soldats improvisés, sous le prétexte que quelques scènes de désordre sans conséquence avaient suivies cette prise d'armes. Il chercha à organiser des régiments réguliers et à rallier les débris de l'armée de Vicence qui s'étaient retirés à Venise. Le but de cette concentration de troupes n'était pas officiellement avoué, mais tout le monde le connaissait. C'était encore une armée destinée à marcher sur Rome. Cette opinion était tellement répandue que deux régiments d'infanterie légère, dont les chefs et les soldats appartenaient à la ville de Rome, et qui sous les ordres du général

(1) Il y avait échange de bons procédés entre M. Rossi et le roi de Naples. — Pendant que celui-ci préparait ses armes, le ministre de Pie IX ordonnait, au mépris des lois de l'humanité et du droit des gens, l'extradition de deux réfugiés napolitains dont le supplice manquait aux fêtes siciliennes du bon roi Ferdinand. Mais il fut rappelé à son devoir par le préfet (Delegato) de Civita-Vecchia, Monsignor Buccio-Santi qui refusa d'obéir. Ce fait connu, causa dans le peuple de Rome une grande irritation.

Pepe avaient battu les Autrichiens à Mestre, évitèrent de rentrer dans les États romains par la route directe. Les deux colonels, Bartolucci et Pianciani, patriotes dévoués, firent prendre à leurs régiments la route de Cesenatico, évitant ainsi de traverser la Romagne et de se trouver sous les ordres directs de Zucchi.

Pendant le temps qui précéda la réunion de la chambre aucun projet ne fut annoncé, aucune réforme administrative ou politique ne fut préparée. Le ministère demeura dans une immobilité complète, ne faisant point connaitre où porteraient ses premiers coups, car il était bien évident pour tous que l'intention du comte Rossi n'était point d'édifier mais de détruire. Cette discrétion absolue, le bruit sourdement répandu des démarches diplomatiques du ministère, la polémique provocante des journaux officiels, la mission du général Zucchi, tout contribuait à assombrir les esprits, tout faisait prévoir que les libertés romaines allaient avoir à soutenir une lutte suprême. L'Autriche n'était plus la seule ennemie que la nation eut à redouter. A côté du nom détesté de Metternich se plaçait un autre nom, objet de la haine et des malédictions publiques. Il était évident pour tous que l'esprit de Pie IX avait été complétement dompté, anéanti par la pression du parti-prêtre et des jésuites. Son cœur paternel avait cessé de battre. Pie IX livré aux jésuites n'était plus *qu'un bâton dans la main d'un vieillard,* selon la vigoureuse expression des instituts de la compagnie de Jésus. Au-dessus de tous, se plaçait un homme, possédant la fermeté qui manquait au Saint-Père, l'expérience et la science des révolutions qui man-

quaient à ses conseillers habituels. Le comte Rossi devait couper court à ces velléités libérales, qui, après des siècles de sommeil, cherchaient à troubler la grasse oisiveté des cardinaux et des prélats. Le comte Rossi était bientôt devenu à Rome la personnification la plus odieuse du despotisme clérical appuyé sur la force.

Dans les premiers jours de novembre, les députés commencèrent à arriver à Rome. Il fut facile de prévoir que les vues du ministère Rossi rencontreraient, à l'assemblée, une opposition formidable. On reconnut aussi que le ministre ne se préoccupait guère de ces dispositions hostiles parce qu'il était, disait-on à la cour pontificale, toujours possible à Pie IX de *défaire ce qu'il avait fait*. Quelques indiscrétions avaient achevé de dévoiler les projets du parti-prêtre. Peuple, nobles et bourgeois, étaient en proie aux mêmes appréhensions. Les députés eux-mêmes n'étaient nullement rassurés par leur inviolabilité. Mais nul ne tremblait. Tout le monde se préparait à soutenir la lutte, quelque fut le caractère qu'elle dut prendre, et à suivre le gouvernement sur le terrain qu'il lui plairait de choisir. Le plus grand nombre était convaincu que la bataille se livrerait non à la chambre, mais dans la rue. En effet, depuis quelques jours, on faisait entrer la nuit, par différentes portes de la ville, et en petits détachements un nombre considérable de carabiniers (1). Le peuple s'aperçut bientôt de ce mouvement et reconnut, sur-le-champ, les visages nouveaux que l'on avait introduits dans Rome. Ce dernier fait,

(1) Gendarmes pontificaux.

répandit l'alarme dans la population et excita partout l'indignation et la colère. Décidément le ministre était déterminé à livrer bataille et le sang des citoyens allait bientôt couler !...

Ces appréhensions étaient fondées. Le 14 novembre, veille de la réunion des chambres, les carabiniers prirent les armes par ordre du comte Rossi. Ils se formèrent en colonne et parcoururent les différentes rues de la cité pour se montrer et imposer au peuple par leur présence; puis ils furent répartis dans les quartiers de la ville et un fort détachement occupa le rez-de-chaussée des bâtiments de l'Université. Le soir, on leur délivra des rations de vin, et, renouvelant une scène mémorable de notre histoire révolutionnaire, l'orgie des gardes-du-corps à Versailles, ils célébrèrent par leurs chants la victoire du lendemain. C'était un sanglant défi jeté à toute une population. Le peuple dut le relever. Il se prépara au combat. Mais une main sortit de la foule et, frappant le vrai coupable, sauva des milliers de victimes (1).

Le 15 novembre, la chambre ouvrit ses séances dans le magnifique palais bâti sur les plans du célèbre archi-

(1) La main qui frappa était-elle guidée par l'esprit libéral ou par le fanatisme clérical ? C'est encore un mystère. Il y a deux ans que le procès s'instruit ; on a emprisonné une centaine d'accusés, et on n'a encore rien découvert sur cette ténébreuse conspiration racontée avec tant de détails par les historiens de la papauté.... N'y aurait-il rien de vrai au fond de ces audacieuses accusations ? Pourquoi les prêtres tiennent-ils caché le résultat de cette longue instruction ? L'avenir nous le dira peut-être.

tecte Bramante. On avait pris de grandes précautions pour maintenir l'ordre et déployé un appareil extraordinaire de forces. A l'intérieur, on avait considérablement rétréci, par ordre du ministère, les tribunes publiques. A l'extérieur, le poste du palais législatif avait été renforcé par le 6ᵉ bataillon de la garde nationale. Un détachement de la même milice stationnait sur la place de la Chancellerie, en face du palais, l'arme au bras. Toutes les rues qui avoisinent la place étaient gardées par des carabiniers, accompagnés d'agents de police. A midi, la chambre entra en séance sous la présidence de M. Sturbinetti. Les tribunes étaient combles; on se pressait dans le vaste escalier du palais, dans la cour et sous le vestibule. Une foule immense couvrait la place; on y remarquait un grand nombre d'uniformes de la garde nationale.

Une heure après midi sonnait, lorsqu'une voiture déboucha d'une rue voisine. Aussitôt, un coup de sifflet très-aigu se fit entendre, dominant le bruit de la foule; d'autres sifflets répondirent à l'entrée du palais. La voiture continua son chemin et vint s'arrêter au bas de l'escalier principal. Deux personnes en sortirent : l'une d'elles, la première, était le comte Rossi; il s'avance la tête haute, le sourire du mépris sur les lèvres, jouant avec son gant. Un silence de mort succède aussitôt au bruit de la foule : pas un cri, pas un mot, pas un mouvement. Le ministre fait quelques pas en avant; la foule s'entr'ouvre silencieusement. A peine a-t-il pénétré au milieu des deux haies formées par le peuple, que les deux lignes se rapprochent aux extrémités : le ministre est sé-

paré de son compagnon et complétement entouré. Toutes les mains se lèvent autour de lui et s'agitent en le menaçant; le comte Rossi tombe frappé à la gorge d'un coup de stylet, sans pouvoir dire un mot, sans qu'un cri soit poussé. Quelqu'un dit : « le ministre est indisposé; il se trouve mal! » et la foule s'éloigne aussitôt dans le plus morne silence. Quelques instants après la place était presque déserte; le peuple, comme cela se voit d'ordinaire dans ces tristes moments, ne s'acharna point après un cadavre. Il semblait qu'on eût tué non un homme, mais un principe.

L'infortuné ministre fut porté dans l'appartement du cardinal Gazzoli, où il expira peu d'instants après. L'artère carotide avait été tranchée. On trouva sous ses vêtements une cotte de maille faite d'un tissu impénétrable. Inutile précaution, armure puérile, qui ne pouvait le soustraire à la vengeance d'un peuple outragé dans ses sentiments les plus chers, les plus respectables!

La chambre apprit l'événement et continua sa séance.

Dans la soirée, le peuple, les carabiniers et les autres troupes de la garnison fraternisèrent. Il y eut grande réunion au Corso; on y célébra le triomphe de la liberté et la mort de son plus grand ennemi. Fatale influence du despotisme aveugle qui force les peuples à saluer un assassinat comme une œuvre de délivrance.

Lorsqu'on apprit à Pie IX la fin malheureuse de son premier ministre, il ne trouva dans son cœur qu'une seule parole pour cet homme qui venait de se sacrifier au triomphe de la papauté : « *imprudent!* »

Ce fut l'oraison funèbre du comte Pellegrino Rossi, mort au service du despotisme sacerdotal.

CHAPITRE IV.

Manifestation. — Le peuple demande un ministère libéral. — Refus du Pape.— Les Transtévérins.— Les Suisses tirent sur le peuple. — Attaque du Quirinal — Mort de monsignor Palma. — Le Pape cède. — Ministère Mezzavelli. — Joseph Mastaï, frère du Pape essaye de soulever les provinces.—Aventure de M. le duc d'Harcourt ambassadeur de la République française. — Fuite du Pape. — Il se réfugie à Gaëte, chez le roi de Naples. — Lettre au marquis Sacchetti. — Junte d'État. — Déclaration de la chambre des députés. — Proclamation aux gardes nationales. —Députations à Gaëte.—Elles sont arrêtées, par ordre du Pape à la frontière napolitaine. — Message. — Refus formel de Pie IX. — Séance extraordinaire de la chambre des députés. — Gouvernement Provisoire. — Sa conduite. — Effet produit sur les populations.—On demande une Constituante.

Le lendemain le peuple se réunit sur la grande place del Popolo. Il s'agissait d'aller demander au Pape le changement du ministère et de montrer à Pie IX que le peuple persistait à ne point le confondre dans la haine que lui inspiraient ses ministres réactionnaires et ses conseillers. C'était donc une manifestation toute pacifique, à laquelle prirent part plus de 40 mille personnes. Les soldats, les gardes nationaux en uniforme et sans armes, ayant leurs officiers à leur tête, s'étaient réunis au peuple. — On se porta d'abord à l'Assemblée. Une

députation désignée par la chambre des députés se rendit au Quirinal et fut admise auprès du Pape. Le député Galetti porta la parole. Il peignit en termes mesurés l'état des esprits, les dangers auxquels on pouvait s'exposer en prolongeant une résistance malheureuse. Il ajouta que ce que demandait aujourd'hui le peuple, le Pape l'avait demandé lui-même; que le peuple n'avait pas formulé un vœu qui fut contraire aux opinions du Saint-Père. Enfin que maintenant encore son désir le plus cher était de voir se resserer les liens qui l'unissaient à son souverain. Le Pape refusa d'accéder aux demandes qui lui étaient faites. M. Galletti se retira et, de la plateforme d'une petite tour qui est attachée à la façade du palais, il harangua le peuple. Sa position était embarrassante. Ne voulant pas irriter le peuple en lui transmettant brutalement la réponse du Pape, il crut devoir l'envelopper de précautions oratoires, qui, dans un tout autre moment et sur un tout autre public, eussent pu avoir du succès. Mais, cette fois, la question était trop nettement posée pour qu'on pût l'éluder. On l'écouta dans le plus profond silence. Mais, quand il eut fini, il n'y eut qu'une voix pour l'engager à retourner auprès du Saint-Père faire de nouvelles instances. M. Galetti demanda au Pape une seconde audience et eut avec lui un assez long entretien. Le Pape, discutait, pleurait, se plaignait avec une douleur affectée, et prétendait enfin ne vouloir rien céder à la violence. — Il était évident que l'on voulait gagner du temps.

En effet, pendant ces pourparlers, on faisait, au nom

de Pie IX et avec son consentement, une démarche qui pouvait avoir de terribles conséquences : c'était un appel à la guerre civile. Des émissaires partaient en toute hâte pour le faubourg Transtévère où, jusqu'à ces derniers temps, le Souverain Pontife avait toujours rencontré de chaudes sympathies. Populations ardentes et crédules, qui avaient souvent servi d'instrument aveugle au despotisme des papes. Mais les temps étaient bien changés. Les habitants du Transtévère avaient été frappés d'une lumière nouvelle; leur généreuse passion avait trouvé un but plus digne d'elle : à l'idole du Souverain Pontife, ils avaient substitué l'image de la Liberté. Les agents de Pie IX s'adressèrent aux chefs influents dans ces quartiers, leur peignirent la situation du Pape sous les plus sombres couleurs et les sommèrent, au nom de la papauté, de la religion, de venir défendre le Saint-Père attaqué par des séditieux. Leurs instances furent vaines; on leur répondit : « *Che si facia ajutare dai paini.* » Qu'il se fasse aider par les *habits* (la bourgeoisie). Les *habits* et les *vestes* étaient sur la place du Quirinal.

Le peuple, pressé devant le palais pontifical, attendait avec une vive impatience la réponse du Saint-Père. La grande porte du palais était fermée; des soldats suisses, armés de hallebardes, cherchaient à tenir éloigné du perron le flot mouvant qui venait battre les premières marches. Dans un mouvement involontaire de la foule, un Suisse fut poussé; il voulut faire usage de son arme. Un de ses camarades l'imita; en un tour de main ils furent désarmés, sans qu'on leur fit aucun mal. Aussi-

tôt, comme si cette légère altercation eût servi de signal, les Suisses rentrent dans le palais et courent à leurs fusils. Une décharge effroyable, inattendue, vient porter la mort et la désolation au milieu de cette foule inoffensive et désarmée. Un cri d'indignation et de colère sortit de toutes les poitrines; la place fut déserte en un instant. Les hôtes du palais s'applaudirent de cet acte de vigueur, mais leur joie fut de courte durée.

On vit bientôt déboucher par toutes les issues de la place des hommes, des femmes, des enfants portant des échelles, des fagots, de la paille pour brûler la porte du palais. La troupe de ligne, la garde nationale, les carabiniers, musique et tambours en tête, mêlés au peuple, prirent position sur la place, dans les angles des rues, et commencèrent un feu nourri sur les fenêtres du Quirinal. On voyait l'homme du peuple, en carmagnole de velours, côte à côte avec le jeune fils de famille, échanger les balles et la poudre et exposer bravement, l'un et l'autre leur poitrine au feu de l'ennemi. Dominant toutes les issues, les défenseurs du palais plongaient dans les rues voisines et entretenaient un feu très-meurtrier.

On remarquait que d'une fenêtre située sous les combles, dans la partie orientale du palais, des familiers du Pape (1), guidés par un prélat en robe violette et armé d'une carabine, tiraient sur le peuple avec plus d'acharnement que d'habileté. Un jeune homme, chasseur intrépide, qui s'était embusqué au coin du palais

(1) Domestiques du Pape.

de la consulte avec un excellent fusil, aperçoit les soldats en livrée, abaisse son arme dans la direction de la fenêtre : « al Prelato ! » s'écrie-t-il, et Monsignor Palma, l'un des rédacteurs de l'Encyclique du 29 avril, tombe frappé d'une balle au front, dans les bras des serviteurs qu'il avait contraints à prendre part, malgré eux, à la bataille contre le peuple.

La fusillade continuait lorsqu'on amena une pièce de canon destinée à briser la grande porte. Elle fut braquée et on s'apprêta à faire feu. Ce puissant auxiliaire allait indubitablement permettre aux assistants furieux de pénétrer dans le palais et il pouvait en résulter, dans l'enivrement de la bataille, quelque funeste accident que la bourgeoisie eut voulu éviter à tout prix. Le capitaine Calandrelli et l'ingénieur Torre (1), comprenant rapidement où était le danger, se précipitent au devant de la pièce qui allait peut-être ruiner d'un seul coup la papauté romaine « vous nous tuerez plutôt, » s'écrièrent-ils. Ils espéraient encore dans la justice et dans le bon cœur du Pape.

Leur espoir fut bientôt réalisé. Pie IX rendit justice, non parce qu'il avait le cœur bon, mais parce que ses émissaires étaient revenus des faubourgs, lui apporter la réponse des Transtévérins. Le Pape se tournant vers les cardinaux et les ambassadeurs de Russie et d'Espagne qui étaient accourus, avec tout le corps diplomatique, aux premiers coups de feu, leur dit : « Vous

(1) Ils ont été exilés depuis par les cardinaux qui gouvernent Rome, sans doute à cause de cette belle action.

voyez que *tout est impossible.* » En effet, grâce au patriotisme des Transtévérins, la guerre civile était devenue impossible et le Pape dut accorder ce que le peuple unanime demandait.

Les Suisses cessèrent le feu et on annonça au peuple que le Pape venait de former un nouveau ministère. Monsignor Muzzareli, président de la chambre haute, était nommé président du conseil et ministre de l'instruction et des cultes; le comte Mamiani eut les affaires étrangères, c'était déclarer la guerre à l'Autriche. M. Mamiani, faisant officiellement partie du comité formé à Turin, sous la présidence de M. Gioberti, pour assurer l'indépendance italienne. M. Galetti, celui qui avait servi d'orateur au peuple, fut nommé à l'intérieur, M. Sterbini aux travaux publics et au commerce, et le comte Campello à la guerre.

Le peuple vainqueur ne se montra point exigeant. Il acclama de tout son cœur le nouveau ministère et déchargea ses armes en l'air en signe de réjouissance. Il croyait voir dans les choix du Saint-Père la réalisation prochaine de ses plus ardents désirs : indépendance à l'extérieur, liberté à l'intérieur. — La seule satisfaction qu'il demanda pour venger les mânes de ceux que les Suisses avaient immolés fut le désarmement de ces gardes et leur renvoi. — Le service du palais Quirinal fut fait concurremment par la garde nationale et les carabiniers pontificaux. Ce fait si simple et si naturel fut perfidement exploité par le parti-prêtre et par les réactionnaires de tout les pays. On prétendit que le Pape était prisonnier dans son palais,

gardé à vue, parce qu'on avait substitué aux troupes mercenaires la garde bourgeoise et les troupes régulières de l'État. Le Pape était livré, disait-on à une populace insurgée qui ne respectait plus rien! Encore une calomnie! Au milieu de l'irritation légitime que dut exiter l'aggression inconcevable de la garde suisse, le peuple maître du palais et de la ville, a-t-il commis un seul acte de violence, même sur ses plus grands ennemis? Le Pape a-t-il eu à subir quelque mauvais traitement? Le Souverain-Pontife, vaincu, (il faut le dire, il avait été vaincu) donne sa parole, nomme pour ministres des citoyens dont il avait déjà, quatre mois auparavant, accepté les services de bonne grâce, et tout rentre dans l'ordre. Le peuple confiant et magnanime donne l'exemple évangélique de l'oubli des injures. Il oublie tout, et la provocation sanglante des sbires pontificaux, et son sang qui a coulé, il oublie jusqu'aux parjures dont il a été tant de fois la victime!

Le peuple de Rome s'occupait tellement du rôle de geôlier qu'on lui a si injustement attribué qu'il voyait avec la plus complète indifférence les cardinaux quitter la ville l'un après l'autre. Cela est si vrai qu'un soir, le cardinal Gazzoli envoya au cercle populaire qui se tenait dans l'une des salles du palais Fiano pour savoir s'il pouvait sortir de Rome. Les membres accueillirent par un immense éclat de rire cette singulière demande, se déclarèrent incompétents, ajoutant toutefois, pour éclairer la religion du cardinal, qu'ils pensoient que *chacun était maître de sa personne.*

Le Pape n'était pas prisonnier, si l'on avait voulu le

garder comme ôtage, ainsi que l'ont prétendu les malintentionnés, il est certain qu'on l'eut facilement empêché de s'enfuir, mais on n'y songea même point.

Pendant que le peuple, confiant dans la foi d'un souverain qu'il aimait encore, attendait patiemment que le nouveau ministère et la chambre réalisassent les réformes tant de fois promises, Pie IX essayait une dernière tentative, avant d'avoir recours aux étrangers. Tentative impie! qui avait pour but d'armer les uns contre les autres les enfants d'une même patrie. Les lois punissent un acte pareil comme un crime de lèse-nation; mais les souverains, se plaçant au-dessus de la loi; ne se font point scrupule de sacrifier à leur propre ambition des milliers de victimes. C'est leur *droit;* un droit divin, sans doute. Joseph Mastaï, frère du pape, parcourut les provinces pour chercher à fomenter la discorde et soulever contre Rome les populations des campagnes. Accompagné du général Zucchi, l'ancien ministre de la guerre, il tenta un dernier effort à Bologne auprès des troupes que l'on y avait concentrées. On répandit de l'or, on multiplia les promesses, mais sans succès. Le patriotisme des populations Romagnoles les sauva du piége que les prêtres leur tendaient.

L'unanimité du peuple romain causa un grand effroi aux conseillers intimes du Souverain Pontife. Tous leurs efforts pour allumer la guerre civile, soit à Rome, soit dans les provinces avaient honteusement échoués. Il ne restait plus qu'une ressource pour rétablir le pouvoir absolu du Pape : l'invasion étrangère; ils n'étaient pas gens à reculer devant une semblable extrémité. Mais

pour arriver à une restauration par la force, il fallait éloigner le Saint-Père de Rome, laisser l'État livré à lui-même, c'est-à-dire, à l'anarchie. Car, ils pensaient qu'une fois le souverain parti, Rome et les légations allaient demeurer livrées au plus affreux désordre. Et d'ailleurs, le Pape, séparé de ses sujets, on pourrait calomnier le peuple tout à son aise, exciter la commisération de toute la chrétienté, en représentant Pie IX comme un malheureux souverain chassé par les factions, comme une victime innocente arrachée à la fureur populaire. Comment aurait-on pu faire accueillir par les nations étrangères tous les mensonges qu'elles ont cru depuis, si le Pontife fut demeuré paisiblement au Quirinal, protégé par la garde bourgeoise et la troupe de ligne, entouré du respect de toute la population?

Le peuple soupçonnait ces projets coupables; les doutes cessèrent lorsqu'on apprit, le 23 novembre, le départ du cardinal Antonelli, l'ancien ministre, le conseiller intime de Pie IX. Il répugnait à la fierté naturelle des Romains de chercher à empêcher par la force un pareil acte d'ingratitude.

Le 24 novembre, à 7 heures du soir, M. le duc d'Harcourt, ambassadeur de France, se présenta chez le Pape; il avait appris ses projets de départ et venait lui offrir son aide et un asile de la part du gouvernement de la République française. Il s'entretint assez longtemps avec Pie IX, dans une pièce du palais Quirinal, située à peu de distance des appartements particuliers. On convint de tout. Le Pape devait prendre secrètement, le soir même, la route de Civita-Vecchia; il

s'embarquerait immédiatement à bord d'un navire à vapeur français qui avait reçu les instructions nécessaires. M. d'Harcourt devait le rejoindre, peu après, et le conduire lui-même à Marseille, où le ministre des affaires étrangères de France, M. Bastide, l'attendait. Le Pape sortit pour donner ses derniers ordres et pria l'ambassadeur de l'attendre quelques minutes. Une demi-heure, une heure se passent; personne ne vient. Impatienté, M. d'Harcourt veut sortir de l'appartement pour s'informer des causes de cet étrange retard; la porte résiste; il était enfermé... Le prisonnier frappe, appelle; on accourt enfin, et on lui ouvre la porte avec force excuses sur un malentendu. Il demande à voir le Pape. Sa Sainteté est partie!... L'ambassadeur étonné, saisi d'une vague inquiétude, se rend en toute hâte à son hôtel, monte en chaise de poste et court à Civita-Vecchia. Là, il s'informe et apprend avec une vive satisfaction que deux ecclésiastiques d'un extérieur respectable, arrivés quelques instants avant lui, sont montés à bord du navire français. Il s'empresse de les suivre. Le capitaine du bâtiment confirme cette nouvelle. Les deux prêtres mystérieux sont bien ceux que l'on attendait; mais comme la nuit était très-avancée, M. d'Harcourt ne jugea pas convenable de déranger ces vénérables personnages qui s'étaient, aussitôt leur arrivée, retirés dans leur chambre. Le lendemain matin, l'ambassadeur de la République française se fit annoncer et se trouva en présence de deux prélats qui lui étaient parfaitement inconnus. Pendant ce temps-là, le ministre des affaires étrangères de France courait la poste, le

préfet des Bouches-du-Rhône, l'archevêque d'Aix faisaient de grands préparatifs pour recevoir le chef suprême du clergé catholique. M. d'Harcourt arriva seul, confus du rôle ridicule qu'on lui avait fait jouer. Si le gouvernement de France eût été susceptible et quelque peu clairvoyant, la pieuse fourberie du Saint-Père aurait dû lui ouvrir les yeux et l'empêcher de tomber dans le piége grossier que lui tendit le parti-prêtre quelques jours plus tard. Le général Cavaignac, qui avait espéré dans l'effet moral produit par cette démarche pour rallier autour de lui des sympathies qui lui échappaient, put compter, dans sa vie politique, une illusion de plus.

Le Pape, après avoir enfermé à double tour l'ambassadeur français, avait pris la route de Terracine en compagnie du comte Spaur, représentant du roi de Bavière, faisant les fonctions d'ambassadeur d'Autriche depuis le départ du comte Lutzow. Pour détourner tous les soupçons, Mme la comtesse Spaur, qui était encore fort belle et avait une grande réputation d'esprit, était assise au fond de la voiture auprès du Saint-Père. Les fugitifs se rendirent à Gaëte, dans les États du roi de Naples. Le parti absolutiste avait enfin atteint son but. Le Pape, séparé de ses sujets, protégé par le représentant de l'Autriche, se livrait aux mains du plus grand ennemi de l'indépendance italienne. Sa présence à Gaëte était la justification solennelle de toutes les cruautés du roi Ferdinand, la condamnation implicite de la lutte héroïque que soutenait l'Italie pour conquérir son indépendance, lutte sacrée, que Pie IX avait sanctifié lui-

même par ces mémorables paroles : « Mon Dieu ! bénissez l'Italie dans ses limites naturelles. »

A supposer qu'il jugea nécessaire de quitter Rome, le Pape ne pouvait-il pas, sans demander asile à Naples ou à la France, trouver une retraite où il put conserver son indépendance, sa liberté. N'avait-il point le gouvernement de Ponte-Corvo, à l'extrême frontière du royaume de Naples, où il était chez lui, à portée de recevoir protection du roi Ferdinand si réellement il avait eu quelques violences à redouter? N'avait-il pas encore le duché de Bénévent, domaine de l'Église, situé à quelques lieues de Naples seulement, où il eut trouvé une habitation vaste et commode, et une sécurité complète? Les jésuites et les cardinaux ne l'avaient point voulu ainsi : ils avaient choisi la résidence de Gaëte, afin d'isoler complétement le faible vieillard et de le livrer sans défense aux ennemis de sa patrie. Pie IX, chez le roi de Naples, ne s'appartenait plus; il abdiquait son libre arbitre. Le temps des tergiversations était passé. Les entrainements de son esprit d'autrefois, les faiblesses de son cœur n'étaient plus possibles, ou du moins ne seraient plus visibles. Le Pape allait devenir un adversaire implacable des idées qu'il avait jadis défendues, un infatigable auxiliaire des puissances qu'il avait combattues. On va le voir tout à coup suivre d'un pas ferme, sans hésitation et sans retour sur lui-même, l'exemple de tous les despotes; repousser avec dédain son peuple qui l'appelle et qu'il disait tant aimer; résister aux influences modérées de la diplomatie française et anglaise; se coaliser enfin avec tous les rois qui relè-

vent aujourd'hui la tête, après avoir fondé l'Ordre sur des monceaux de ruines et de cadavres. Objet d'exécration ou de pitié pour son peuple, il essayera vainement, au milieu du deuil universel, une restauration impossible : « *Le prêtre a perdu le souverain.* »

Avant de partir, le Pape avait laissé au marquis Sacchetti, son grand intendant (*Floriere Major*), une lettre entièrement écrite de sa main, dans laquelle il le chargeait de prévenir le ministre Galletti de son départ, et de recommander à ce fonctionnaire ses familiers (domestiques), qui allaient, disait-il, se trouver exposés à de grands dangers par son absence. Dans cette lettre, il laissait entrevoir sa pensée intime : l'espoir qu'une insurrection populaire renverserait bientôt le gouvernement usurpateur qui osait empiéter sur le pouvoir temporel du Pape.

Aussitôt que cette lettre eût été communiquée au ministère, il la publia avec la proclamation suivante :

« Romains !

» Le Pontife est parti cette nuit, entraîné par de funestes conseils. En ce moment solennel, le ministère ne manquera pas aux devoirs que lui imposent le salut de la patrie et la confiance que le peuple lui a accordée. Toutes les mesures sont prises pour que l'ordre soit assuré et que la vie et les biens des citoyens soient protégés.

» Une commission sera nommée à l'instant et restera en permanence pour châtier, avec toute la rigueur des lois, quiconque oserait attenter à l'ordre public et à la vie des citoyens.

» Que toutes les troupes, toutes les gardes nationales soient sous les armes dans leurs quartiers respectifs, prêtes à accourir où besoin sera.

» Le ministère, réuni à la chambre des représentants et à la chambre haute, prendra les mesures ultérieures que réclameront les circonstances.

» Romains, fiez-vous en nous; restez dignes du nom que vous portez, et répondez, par votre grandeur d'âme, aux calomnies de vos ennemis. »

Cette proclamation était signée par Monsignor Muzzarelli, président du conseil, et par tous les ministres.

Pie IX quittait donc Rome dans la pensée que son départ serait suivi d'un effroyable bouleversement. La guerre civile allait ensanglanter la cité pontificale, et son cœur paternel, doucement bercé sur les moelleux coussins de la calèche du comte Spaur, n'était pas profondément ému de tous les malheurs irréparables qu'il allait causer! Il ne songeait pas que son devoir de souverain, son devoir de prêtre étaient de rester là où il y avait des périls à conjurer, des crimes à empêcher! Il dut se pencher souvent hors de la voiture pour chercher à l'horizon les premières lueurs de l'incendie qui devait dévorer la capitale de son royaume; pour écouter, dans les bruits de la nuit, les cris de guerre et d'extermination dont son départ allait donner le signal.

Ces funestes prévisions ne se réalisèrent point. Rome dormit paisiblement cette nuit là. Dans la matinée, lorsqu'on apprit la fuite du Pape, cet événement n'excita ni surprise, ni douleur. Depuis la publication de l'Encyclique du 29 avril, on s'y attendait. En fuyant, sans

nécessité, sans motif, un peuple qui l'avait toujours entouré des témoignages non équivoques de son respect et de son amour, le Pape avait rompu les derniers liens qui l'attachaient à lui. Le choix de sa retraite impressionna péniblement les esprits et étouffa, dans les cœurs, les derniers regrets que son départ avait pu y laisser.

Le calme le plus parfait ne cessa de régner à Rome et dans les légations. La première pensée du peuple fut qu'il fallait nommer un gouvernement provisoire pour conserver le pouvoir exécutif jusqu'à ce que la retraite du Pape fut connue. La même proposition fut faite à la chambre haute, par le professeur Folchi. On ne décida rien le premier jour. La chambre des députés se déclara en permanence pour être prête à tout événement. C'était en elle, du reste, que résidait pour le moment la vraie souveraineté.

Le 26 novembre, on se détermina à confier le gouvernement à une commission composée de trois membres appartenant aux municipalités des trois plus grandes villes de l'État : Rome, Bologne et Ancône, et qui prendrait le nom de *Junte* d'État (*Junta di Stato.*) En conséquence, M. Zucchini, de Bologne, et le comte Camerata d'Ancône furent invités à se rendre sur-le-champ à Rome pour former la Junte concurremment avec le prince Corsini, sénateur romain (1). M. Zucchini refusa sous le prétexte que sa santé ne lui permettait pas de remplir ces fonctions; mais ce ne fut pas là le véritable motif de son refus. La présence à Bologne du général Zucchi qui

(1) Cette fonction équivaut à celle de maire, en France.

cherchait à former un parti pour le Pape, l'empêcha d'accepter. Sa conduite fut vivement blâmée, car son refus, dans ce moment suprême, pouvait devenir le signal de troubles graves, si le patriotisme admirable dont les populations romaines n'ont cessé de faire preuve, pendant cette mémorable époque, n'avait couvert les fautes ou les erreurs des chefs. Le député Galletti, ministre de l'intérieur, et qui était natif de Bologne le remplaça.

On apprit bientôt officiellement le lieu où le Pape s'était retiré. Il circula dans la ville une lettre de Pie IX, datée de Gaëte le 27 novembre 1848, dans laquelle il déclarait nuls tous les actes de son gouvernement depuis le 16 novembre, et nommait une commission composée comme il suit : le cardinal Castracane, monsignor Roberti, le prince de Roviano, le prince Barberini, le marquis Ricci et enfin le général Zucchi. Un peu plus tard il ajouta le marquis Bevilacqua.

Cette commission ne put se réunir, la plupart des membres ayant décliné l'honneur et la responsabilité d'une semblable mission. Le cardinal Castracane répondit que comme cardinal il devait obéissance au Pape, mais que comme homme il lui répugnait d'accepter. Mgr. Roberti refusa net. Les princes Barberini et Roviano demandèrent l'autorisation de quitter Rome. Le marquis Ricci, le marquis Bevilacqua et le général Zucchi qui étaient absents ne parurent point. Les deux premiers se rendirent à Gaëte; le général réunit tous les volontaires qu'il put séduire à force d'or et de promesses, environ 200 hommes, et rejoignit le Pape à la

tête de cette formidable armée. Cette commission, fût-elle parvenue à se réunir, n'aurait trouvé ni adhésion, ni obéissance. C'était une bravade, un acte de faiblesse, un témoignage d'impuissance.

Cependant la chambre ne pouvait rester sous le coup de cette ridicule notification. Il fallait prendre une détermination en présence du manifeste pontifical, qui sans tenir aucun compte des autres pouvoirs réguliers de l'État, semblait vouloir attribuer au Pape, dans sa retraite, un droit absolu auquel il avait librement renoncé en octroyant le Statut constitutionnel. Il fallait, ou accepter l'injure que contenait la démarche du Pape, et se soumettre à sa volonté souveraine, en renonçant de plein gré aux pouvoirs déférés à la chambre des députés par l'acte constitutionnel, ou protester avec calme et fermeté contre cette usurpation, et rétablir les droits de chacun dans leurs véritables limites. Un député, qui avait remplacé M. Galletti au ministère de l'intérieur, M. Armellini, avocat du plus grand mérite, destiné à jouer un rôle important dans la révolution romaine, se chargea de prêter l'autorité de sa parole aux sentiments qui animaient tous les bons citoyens. Il exposa, avec une lucidité parfaite, la situation de Rome depuis le départ du Pape, démontra la nécessité de maintenir les droits du peuple romain par une mesure qui sut allier le respect dû au Souverain Pontife avec les véritables intérêts de la nation. Après une assez vive discussion et malgré la résistance du parti rétrograde, qui ne se souciait pas de mécontenter le Saint-Père, la chambre adopta, le 3 décembre, la résolution suivante :

« La chambre, attendu que l'acte en date de Gaëte, le 27 novembre, et revêtu d'une prétendue signature du Pape, n'a par lui-même aucun caractère authentique et n'a reçu aucune publicité régulière; attendu, du reste, qu'il ne présente sous aucun rapport les caractères de la constitutionnalité à laquelle le souverain et la nation doivent être également soumis; attendu que dans l'intérêt de l'ordre public, il est nécessaire que la nation possède un gouvernement régulier; déclare : 1° que les ministres actuels doivent continuer l'expédition des affaires jusqu'à nouvel ordre; 2° qu'une députation, choisie dans son sein, se rendra immédiatement auprès de Sa Sainteté pour la prier de revenir à Rome; 3° que la chambre haute sera invitée à formuler une semblable déclaration et à joindre quelques-uns de ses membres à la députation envoyée vers le Pape; 4° enfin, qu'une proclamation sera adressée au peuple romain pour l'informer de la mesure prise par la chambre et une autre à la garde nationale pour lui recommander de veiller à l'ordre public. »

Le soir, la proclamation suivante fut affichée sur les murs de Rome et envoyée dans toutes les légations.

« *Aux gardes nationales des États pontificaux :*

» Soldats citoyens,

» La chambre des députés veille sur les droits inviolables du peuple qu'elle représente. Libre de toute appréhension, elle préside à la marche régulière des affaires publiques.

» Elle vous doit des actions de grâces pour le zèle avec lequel vous avez assuré le maintien de l'ordre public et fait respecter les personnes et les propriétés. Le calme qui n'a cessé de régner au milieu de nous honore notre nation et flétrit nos ennemis.

» Soldats citoyens, tout désordre serait attribué à votre négligence, surtout par ceux qui détestent une institution amie du progrès, de la liberté et de l'indépendance nationale. Continuez donc à protéger l'ordre public, et, par votre conduite, demeurez un exemple de la vertu italienne.

» Nous sommes à l'aurore d'un changement politique que le pouvoir a qualifié d'avance comme une révolution de brigands. Eh bien! on a vu quelle était la moralité de ce pays que ses propres chefs calomniaient pour se justifier eux-mêmes. Ils espéraient ainsi égarer l'opinion publique en Europe; mais la force de la vérité a frappé les aveugles des rayons de sa lumière, couvrant de confusion les ennemis de l'humanité qui veulent éteindre l'intelligence humaine sous la force des baïonnettes! »

La députation des deux chambres partit pour Gaëte. La ville de Rome crut devoir envoyer au Pape une députation particulière, et désigna son premier magistrat, le sénateur prince Corsini (1). Mais arrivées à la frontière du royaume de Naples, les députations furent ar-

(1) Voici les noms des cinq députés envoyés au Pape pour l'engager à revenir à Rome : Fusconi, vice-président de la chambre des députés, et l'abbé Rizzi, député; Pieri et Arrighi, membres de la municipalité; enfin le prince Corsini, sénateur de Rome et membre de la chambre haute.

rètées sur des ordres formels donnés par le Saint-Père lui-même. Les députations ne se découragèrent point à ce premier échec; elles expédièrent un message rappelant, dans les termes les plus respectueux et les plus pressants, le but de leur mission. On leur fit dire, pour toute réponse, que le Pape avait pris sa résolution et que rien ne pouvait la faire changer.

Voici donc la situation que l'on faisait au peuple romain :

Tout moyen de conciliation entre le peuple romain et son souverain était définitivement repoussé. Il fallait que le peuple se rendit à discrétion : non seulement qu'il abandonnât lâchement la cause de l'indépendance italienne, mais qu'il renonçât à toutes les idées de réforme et de progrès qui, depuis trente ans surtout, lui avaient coûté tant de larmes et tant de sang. Il fallait que la nation consentît à nier le principe de la perfectibilité des institutions humaines, c'est-à-dire, à nier la lumière du jour. Il fallait, enfin, qu'un peuple *unanime* dans son amour de la liberté fît acte de soumission absolue à la volonté d'un seul homme.

A ces conditions, le Saint-Père eut consenti à pardonner à ses fils égarés; il fut revenu à Rome avec ses prêtres et ses cardinaux, traînant à leur suite tous les gaspillages, les dilapidations, les scandales et les vengeances barbares du gouvernement sacerdotal. Nous voyons, depuis que l'armée française a remis aux cardinaux le pouvoir pontifical, ce que sait imaginer l'esprit vindicatif des prêtres. Que serait-il arrivé si, après la fuite de Gaëte, le peuple se fût rendu à merci?

En montrant des exigences impossibles à satisfaire, on voulait abandonner le peuple aux vicissitudes d'une révolution radicale; profiter du trouble et des désordres qui allaient survenir pour déterminer une intervention des armées absolutistes et restaurer le despotisme pontifical sur les ruines de toutes les libertés. Mais le Pape et ses conseillers avaient mal jugé la nation romaine.

Lorsqu'on apprit à Rome l'injure faite aux députations, l'indignation souleva tous les cœurs. Le peuple regardait surtout le refus éprouvé par son sénateur, le prince Corsini, comme un outrage qui atteignait la ville entière. Chacun comprit qu'il n'y avait plus rien à attendre de la papauté, qu'il était temps d'en finir avec les moyens de conciliation, et que le moment était arrivé où le pays devait prendre possession de lui-même. Peuple et gouvernement furent immédiatement d'accord.

Dans la nuit du 2 au 3 décembre, la chambre des députés tint une séance extraordinaire. Le président Sturbinetti communiqua à l'Assemblée le résultat infructueux des démarches de la députation. Il fit un éloquent tableau de l'état dans lequel la persistance déplorable du Souverain Pontife avait placé le pays, et termina en déclarant que, toutes les voies de conciliation étant épuisées, on devait songer à prendre des mesures de salut public. Son allocution fut couverte d'applaudissements. Le ministre du commerce, Sterbini, l'un des publicistes les plus estimés de l'Italie, prit aussi la parole : « Nous voulons, dit-il, que le Pontife ne soit plus entouré par les ennemis de l'Italie! qu'il revienne au milieu de nous, mais seul; qu'il ait confiance dans ses enfants, dans ceux

qui ne le flattent pas et qui veulent faire de lui l'idole de l'Italie et de la civilisation. Que viendraient faire ici ces hommes qui n'ont du prêtre que le nom, et qui ont engagé Pie IX à maudire la guerre déclarée à la stupide férocité d'un assassin envahisseur? Ne sont-ce pas eux qui ont déterminé le Pontife à fuir comme fuit l'homme tremblant à la vue du poignard d'un assassin? Ils l'ont fait fuir entre les bras du premier ennemi du nom italien; ils l'ont fait enfermer dans une prison dorée, pour lui enlever toute liberté d'action et tuer dans son cœur l'affection pour ses sujets. Oui! que le Pontife revienne, mais seul; et qu'il soit le père, le modérateur de la nouvelle famille italienne qui a reconquis tous ses droits. »

Les orateurs qui se succédèrent à la tribune développèrent la même pensée. L'un des pouvoirs de l'État, en se retirant volontairement, avait rompu l'équilibre constitutionnel; il était donc urgent de le remplacer par un pouvoir qui conservât les mêmes attributions. Le refus du Pape de recevoir les députations qui s'étaient rendues vers lui, rompait les liens qui l'attachaient au peuple romain et rendait tout gouvernement impossible. La chambre comprit que, dans cette situation, il ne lui restait qu'une chose à faire : chercher un successeur provisoire au pape Pie IX. En conséquence, la *Junte provisoire*, composée du prince Corsini, sénateur de Rome, du comte Camerata, *gonfaloniere* (maire) d'Ancône, et de M. Galletti (de Bologne) ancien ministre de l'intérieur, qui représentaient les trois principales cités des États romains, fut solennellement investie des pouvoirs souverains que le Statut constitutionnel recon-

naissait au Pape. Elle reçut le titre de Junte d'État (*Junta di Stato*) et prit en main le pouvoir exécutif en attendant le retour du Pape.

Son premier soin fut de former un ministère, composé en majeure partie des ministres nommés par Pie IX lui-même et reconnus implicitement par lui dans la lettre qu'il laissa en partant à son *floriere major*, le marquis Sacchetti (1), et où il recommandait *aux ministres* de veiller en son absence à l'ordre public et d'avoir soin de ses familiers. Les portefeuilles furent ainsi répartis : Monsignor Muzzarelli, l'instruction publique; M. Armellini, l'intérieur; M. Galeotti, grâces et justice; M. Livio Mariani, les finances; M. P. Sterbini, travaux publics et commerce; et le comte Campello, la guerre.

Tous les ministres faisaient partie de la chambre des députés, à l'exception de monsignor Muzzarelli, qui était président de la chambre haute.

La Révolution romaine était accomplie. Le pouvoir temporel du Pape, délaissé par le Pontife lui-même, n'avait plus, à partir de ce jour, d'existence légale. La nation romaine était rentrée dans le droit commun; elle avait repris son indépendance naturelle, la libre disposition d'elle-même. Ce fut là un fait grave que le Saint-Père et ses cardinaux provoquèrent imprudemment, sans en prévoir toute la portée. Quoiqu'il arrive, il n'y aura désormais, aux yeux du peuple romain, de gouvernement légitime que celui qui procédera directement

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 15.

de l'universalité des citoyens. On pourra comprimer temporairement l'expension de ce sentiment, perfectionner les tortures, multiplier les échafauds, donner à la proscription les proportions d'une calamité publique; persécutions inutiles! On peut, à la rigueur, dénaturer un principe, obscurcir une idée, mais il n'est donné à aucune puissance humaine de supprimer un *fait*. Or, ce *fait* de la souveraineté du peuple a duré près d'une année : il s'est établi sans trouble, sans violence, par la force des choses, et du consentement unanime de tous les citoyens. S'il y a jamais eu au monde révolution légitime, respectable, ce fut bien celle-là, qui n'a coûté ni un regret, ni une larme, ni une goutte de sang. Que les cardinaux et leurs sbires dépeuplent les villes et déciment les campagnes, tant qu'il restera à Rome un cœur romain, la Révolution y aura son sanctuaire.

Le gouvernement provisoire fut accueilli par la population de Rome et des légations avec un véritable enthousiasme; l'exercice du pouvoir ne fut point pour ses membres une pénible mission. Chacun rivalisait de zèle pour rendre l'administration plus facile et montrer aux ennemis de la nation que le peuple romain était digne de la liberté. Le gouvernement était composé d'hommes dont les opinions étaient très-modérées et qui regardèrent comme un devoir de conscience de tenter un dernier effort auprès du Souverain Pontife. Quelques-uns d'entre eux avaient conservé des relations particulières avec la cour de Gaëte. Forts de l'assentiment de leurs collègues, ils essayèrent d'amener une

conciliation. Mais ils trouvèrent, à leur grand étonnement, le Pape inébranlable dans son étrange résolution.

Il fut bientôt évident pour tous qu'il était temps, dans l'intérêt de la dignité nationale, de mettre un terme à ces vaines tentatives. Pie IX ne régnait plus à Gaëte. Il était complétement livré aux intrigues, à l'influence oppressive d'une faction détestée qui le conduisait à sa ruine. La nouvelle cour de Pie IX était devenue le centre de toutes les menées absolutistes contre la liberté et l'indépendance des peuples : « le Pape brûlait ce qu'il avait adoré, adorait ce qu'il avait brûlé. » Le pontificat de Pie IX, qui s'annonçait sous de si heureux auspices, devait laisser après lui une mémoire abhorrée, un deuil universel.

Le nouveau gouvernement paya au Pape la rente mensuelle de 260,000 francs (1), qui lui était accordée par la constitution de l'État.

Le gouvernement s'occupa ensuite de mettre de l'ordre dans les finances, tâche tant de fois essayée et tant de fois abandonnée sous le règne du Souverain Pontife.

(1) C'était l'indemnité que le gouvernement romain donnait au chef de l'Eglise catholique pour l'entretien de sa maison. Pie IX accepta très-bien la somme, mais ne paya aucun des nombreux Familiers qu'il avait laissés au Quirinal et qu'il recommandait avec tant de chaleur au marquis Succhetti, dans la prévision charitable d'une insurrection. Au bout de trois mois, ces malheureux eurent épuisé toutes leurs ressources et durent exposer leur situation au gouvernement de la République qui fit immédiatement solder la totalité des gages qui leur étaient dus. Après la prise de Rome, ils furent tous (jusqu'aux jardiniers), chassés par les cardinaux.... Pour avoir accepté l'argent de la République.

Il vint à bout de diminuer les impôts qui pesaient le plus sur le peuple et de faire face aux dépenses extraordinaires nécessitées par l'organisation d'une force militaire respectable. Il promulgua toutes les lois qui avaient été discutées et votées par la chambre des députés et qui portaient sur des réformes sérieuses. Depuis que la chambre existait, aucune des lois votées par elle n'avait encore reçu la sanction souveraine du Saint-Père, ce qui montra clairement au peuple avec quelle sincérité Pie IX pratiquait le système représentatif, qu'il avait pourtant inauguré lui-même (1).

La conduite du gouvernement, la tranquillité dont on jouissait depuis que les prêtres avaient disparu de Rome, les améliorations que l'on réalisait sans difficulté, celles que l'on croyait entrevoir dans l'avenir, la douceur d'un régime de liberté auquel on n'avait point été habitué sous le despotisme des prêtres et de la sainte inquisition, détachaient tous les esprits et tous les cœurs du gouvernement pontifical. Il n'y avait qu'une voix au sein du peuple, dans la bourgeoisie, dans la noblesse

(1) Voici un fait qui prouvera avec quel soin le Pape Pie IX observait la constitution qu'il avait lui-même octroyée. Le Statut constitutionnel reconnaissait l'aptitude des laïcs à diriger, comme ministres, les affaires de l'État, charge réservée exclusivement jusqu'alors aux cardinaux et aux prélats. Pour satisfaire l'opinion publique, le Pape nomma des ministres laïcs, entre autres M. Galletti, son ami personnel, le comte Mamiani, etc., on leur faisait subir toutes sortes de taquineries puériles et d'humiliations. ILS NE FURENT JAMAIS ADMIS AUX CONSEILS DES MINISTRES QUE LE PAPE PRÉSIDAIT ! Ils n'osaient pas s'en plaindre ouvertement craignant d'irriter davantage le peuple, qui avait tous les jours tant de sujets d'irritation.

pour célébrer les bienfaits de la Révolution. Personne ne songeait à revenir vers le passé.

Cependant on ne pouvait vivre toujours sous l'administration d'un gouvernement, encore entaché de provisoire. Il fallait enfin que Rome, calme, libre, toute puissante sût elle-même se choisir une forme définitive de gouvernement. Sur les places publiques, dans les cercles populaires, dans les rangs de la garde nationale, on parlait hautement de la nécessité de mettre une barrière infranchissable entre Rome et le gouvernement sacerdotal. Il fallait consulter le pays, ajoutait on; l'exemple de la France n'était-il pas encore tout récent? Pourquoi Rome n'aurait-elle pas aussi sa Constituante?

Les esprits paraissaient mûrs et l'opinion commençait à se manifester ouvertement, la garde nationale elle-même se sentait entrainée dans le courant des idées nouvelles. Un soir, le 3e bataillon ayant à sa tête le prince de Piombino, son colonel, abandonnait les couleurs pontificales, arborait le drapeau national italien, (vert, blanc, rouge), et défilait, sur le Corso, au cri de *Vive la Constituante!*

CHAPITRE V.

Projet d'une Assemblée constituante *Italienne*. — Le peuple romain accueille l'idée d'une Constituante *des États romains*. — Manifestation du 19 décembre. — Vote unanime de la garde nationale. — Démission du prince Corsini. — M. Armellini. — Dissolution de la chambre des députés. —Le gouvernement provisoire. — La réunion d'une Constituante est décidée. — Échauffourée du général Zamboni. — Élections. — La Constituante. — Déchéance du Pape. — PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE. — Travaux du gouvernement républicain et de l'Assemblée. — Manifeste de Rome aux peuples.— Bataille de Novarre. — Établissement d'un TRIUMVIRAT. — Armellini, Mazzini, Saffi. — Ils organisent la défense de la République. — La sainte inquisition visitée par le peuple.

L'idée d'une Assemblée constituante réunie à Rome n'était pas nouvelle. Elle appartenait aux principaux chefs du parti constitutionnel italien, MM. Mamiani, Gioberti, Montanelli, etc. Pour les hommes qui ne s'arrêtent pas aux mots et veulent voir le fond des choses, le projet d'une Constituante italienne, surtout avec la modification demandée par M. Montanelli, devait aboutir, tôt ou tard, à faire de la Péninsule soit une République une et indivisible, soit une République fédérative. La logique des faits y poussait.

Le sentiment de l'unité nationale s'était d'abord ma-

nifesté par un projet de *ligue douanière* qui avait reçu l'entière approbation du pape Pie IX. Plus tard, vers le mois de septembre 1848, l'abbé Rosmini rédigeait sous les yeux du Saint-Père un projet de *fédération* italienne. C'est cette idée qui avait fait l'objet des délibérations du congrès de Turin et qui avait rallié les libéraux de toute la Péninsule. Voici les bases principales du projet de fédération de M. l'abbé Rosmini : « La constitution fédérale aura pour but l'organisation d'un pouvoir central qui sera exercé par une diète résidant à Rome, et dont les attributions seront les suivantes : 1° Décider la guerre et la paix, et, en cas de guerre comme en temps de paix, régler le contingent à fournir par les différents États, tant pour le maintien de l'indépendance extérieure que pour la tranquillité intérieure et la défense des institutions constitutionnelles, garantie du repos et de la force intérieure des États italiens. — 2° Régulariser le système des douanes. — 3° Conclure les traités de commerce et de navigation avec les nations étrangères. — 4° Pourvoir à l'unité du système monétaire, des poids et mesures, etc..., s'entendre avec les différents États pour arriver peu à peu à la plus grande uniformité possible dans les autres parties de la législation politique, civile, pénale et de la procédure. » Il ne fallait pas être bien habile pour prévoir que la mission organisatrice confiée à l'Assemblée constituante italienne, en réalisant *l'uniformité des lois politiques, civiles*, etc., devait nécessairement aboutir à l'unité politique absolue de la Péninsule italienne, et centraliser le pouvoir dans les mains de l'Assemblée

qui l'aurait créée. Aussi les libéraux constitutionnels qui avaient cédé à l'entraînement général, eurent-ils bientôt compris le danger. M. Montanelli, professeur de Florence, républicain sincère, demandait que les députés à la Constituante italienne fussent nommés directement par le suffrage universel; M. Gioberti s'y opposa vivement, voulant laisser aux gouvernements le soin de choisir eux-mêmes leurs représentants. M. Mamiani se rangea de son avis afin de décider le roi de Piémont à envoyer des députés à la Constituante italienne, ce qu'il n'aurait pas fait si ces députés eussent dû être élus directement par la nation.

Le peuple italien avait accueilli ce vaste projet de fédération avec un véritable enthousiasme. A Rome, il excitait les sympathies universelles. Le ministère de Pie IX, présidé par M. Mamiani, avait soumis aux chambres le projet ainsi qu'il avait été amendé par M. Gioberti, et les chambres l'avaient accueilli favorablement, lorsque le départ subit du Souverain Pontife et son refus positif de reprendre les rênes du gouvernement privèrent Rome de son chef constitutionnel. Le Statut qui liait le peuple à son souverain était ainsi annulé.

La Junte, que les deux chambres avaient investie de la puissance exécutive (1), mais qui devait résigner ses

(1) Cette junte avait été nommée sur le refus de la commission formée de sept membres et du cardinal Castracane, successivement désignés par le Saint-Père, pour prendre le gouvernement de Rome en son nom et aux conditions impossibles que les prêtres et le roi de Naples lui dictaient.

pouvoirs, dès le retour du Pape, ou aussitôt que le Pape aurait fait connaître, dans les formes légales, la nomination d'une personne chargée de le représenter, pouvait-elle demeurer indéfiniment à la tête du gouvernement, en présence de la résistance de Pie IX et des refus consécutifs que ce souverain avait essuyés de la part de ses différents mandataires? Le Pape, dont la faiblesse déplorable avait déjà causé tant de maux, était maintenant complétement livré aux obsessions, aux intrigues et à l'influence absolue du parti-prêtre et de la cour de Naples, les deux plus grands ennemis de la liberté des peuples et de l'unité italienne; devait-on espérer l'arracher, malgré lui, à cette double pression? évidemment non. Qui est-ce qui eut osé affirmer, même à cette époque, que le Souverain Pontife aurait un jour la force de se dérober de lui-même à l'étrange fascination dont il était la victime? personne assurément.

Que fallait-il donc faire?

Courber encore une fois la tête sous le joug des prêtres et de l'étranger, pour obtenir du Pape son retour à Rome? mais alors le *Statut constitutionnel*, dernier Palladium des libertés publiques, était sacrifié par le fait de cette soumission, puisque les conseillers du Souverain Pontife exigeaient le rétablissement du pouvoir absolu comme condition du pardon pontifical. C'eut été un véritable suicide.

Attendre le bon plaisir de Pie IX? Demeurer un temps indéfini dans un provisoire sans issue? Est-ce qu'un homme politique sérieux oserait donner un semblable conseil à une nation? Un gouvernement provi-

soire dont les pouvoirs n'ont pas un terme prochain, déterminé, à jour fixe, conduit droit à l'anarchie.

Le peuple romain comprit parfaitement que, dans la situation que le Souverain Pontife lui faisait, il ne pouvait ni se soumettre, ni attendre. Que lui restait-il à faire? En appeler au véritable souverain, au juge suprême des gouvernements et des rois, en appeler au peuple. C'est ce qui arriva.

Un écrivain constitutionnel, remarquable d'ailleurs par le sentiment de modération et de convenance qui distingue ses écrits (1) a traité de *factieuses* les volontés populaires qui invoquaient *l'appel au peuple,* sans se demander si les véritables factieux n'étaient pas ceux qui avaient violé le Statut constitutionnel en séparant le Pape de son gouvernement et de son peuple, et si une nation tout entière, changeant pacifiquement, avec le concours unanime de toutes les volontés, la forme de son gouvernement, pouvait être traitée de factieuse, comme s'il s'agissait d'une poignée de conspirateurs ecclésiastiques, traitant avec l'étranger, fomentant à l'intérieur la discorde et la guerre civile, dans l'unique intérêt de leur ambition personnelle!

Sauf quelques exceptions excessivement rares, (M. Mamiani par exemple), et dont nous aurons occasion de parler dans la suite, la Constituante et plus tard la République furent unanimement acclamées. Dans tout le cours des événements mémorables que nous

(1) M. Eug. Rendu, *Conditions de la paix dans les États romains*, p. 62.

avons entrepris de raconter, les Romains, peuple, nobles et bourgeois, suivirent invariablement la route où les poussaient la droiture naturelle de leur cœur, la logique instinctive de leur esprit.

Le peuple qui avait, depuis longtemps, été bercé de l'idée d'une *Constituante italienne*, destinée à réaliser l'unité nationale, fut naturellement conduit, dans ces circonstances, à désirer la formation d'une *Constituante des États romains*, pour substituer un pouvoir régulier, légitime, au pouvoir qui s'était enfui; pour remplacer, par une nouvelle charte sociale, la constitution que le Pape venait de déchirer et de fouler aux pieds. S'il y avait quelques doutes, quelque hésitation, c'est parce qu'on ne s'était point encore solennellement consulté. Une occasion se présenta, le peuple la saisit. Garibaldi, le héros de l'indépendance italienne, venait d'arriver à Rome. Sa présence excita un grand enthousiasme dans la population, et donna une nouvelle ardeur aux importantes discussions qui occupaient chaque soir, dans les cercles populaires, les orateurs du peuple et de la bourgeoisie. On y demandait ouvertement la proclamation du gouvernement républicain, comme la seule mesure qui pût sauver les États de l'anarchie ou de l'invasion. Les plus modérés appuyaient la réunion d'une Constituante qui choisirait la forme de gouvernement la plus conforme au sentiment et aux intérêts du pays.

Dans la journée du 19 décembre une foule immense se rendit au Quirinal pour demander au ministère la proclamation de la République et la convocation d'une Constituante. Les ministres répondirent à la commission

désignée par le peuple qu'ils en référeraient à la chambre et firent aussitôt battre le rappel de la garde nationale. A cinq heures, la place des Saints-Apôtres était occupée par une masse considérable de gardes nationaux, avec de l'artillerie. Pendant ce temps les présidents des cercles populaires invitaient le peuple à s'abstenir de toute démonstration afin d'éviter des malentendus qui pourraient faire douter de l'unanimité de la population.

En effet, en s'opposant à la pression qu'aurait paru subir la majorité de l'Assemblée si la manifestation n'eût point été arrêtée, la garde civique avait rendu un service signalé à la cause de la liberté romaine. Elle voulait que, pour la détermination solennelle que l'on allait prendre tout fut respecté, jusqu'aux apparences. Elle n'était hostile ni au peuple, ni au but de la manifestation. Aussitôt que le calme fut rétabli, les officiers se réunirent et il fut décidé, que dans tous les bataillons on demanderait à chaque garde national son avis sur l'opportunité d'une Constituante. La Constituante fut demandée à L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES.

Cependant le désir qui se manifestait de toutes parts rencontrait au sein de la chambre une résistance systématique. Cette Assemblée, nommée par les censitaires sous l'influence du gouvernement pontifical était composée d'éléments divers. L'opinion libérale, sinon républicaine y dominait, mais le gouvernement absolutiste et surtout la personne de Pie IX y comptaient quelques défenseurs. Ces députés, vu le nombre assez considérable des absents, pouvaient, en se retirant au moment

du vote, invalider toutes les déterminations de l'Assemblée. C'est ce qu'ils ne manquaient pas de faire. On remarqua même un jour que le comte Gallo s'apercevant que la chambre allait se trouver juste en nombre pour voter se leva et sortit pour empêcher le scrutin d'avoir lieu. On voulait ainsi paralyser les efforts des libéraux, laisser l'État dans un provisoire périlleux, fatiguer le peuple et le pousser à quelques excès qui justifiassent jusqu'à un certain point l'intervention étrangère. D'un autre côté, la Junte d'État était sur le point de se dissoudre. Le prince Corsini commençait à éprouver des appréhensions pour l'avenir et cherchait à se mettre à l'écart en donnant sa démission et en se retirant de Rome; un autre membre de la Junte, M. Camerata, apprenant la nomination de M. Louis Bonaparte dont il avait été l'ami, à la présidence de la République française, manifestait le désir de se rendre à Paris afin d'y soutenir les intérêts de la nation romaine. Galletti lui-même, ami particulier de Pie IX, voyant ce souverain s'aliéner pour toujours peut-être l'amour de son peuple, éprouvait, malgré son patriotisme, une certaine répugnance à se faire l'exécuteur de celui qui l'avait rendu à sa patrie (1). Tous ces motifs déterminèrent les membres du gouvernement à prendre une résolution extrême, le soir de la manifestation du peuple et de la garde nationale.

Le 19 décembre, le prince Corsini, décidé à se reti-

(1) M. Galletti, condamné à mort sous Grégoire était prisonnier à Civita-Castellana. Il fut amnistié, comme tous les autres condamnés politiques, à l'avènement de Pie IX.

rer de la vie politique, donna sa démission. Le ministère et les deux autres membres de la Junte comprirent qu'il fallait frapper un grand coup. On prépara une ordonnance portant : 1° la dissolution de la chambre des députés ; 2° la formation d'un gouvernement provisoire composé des deux membres de la Junte, considérés comme ministres sans portefeuille et de tout le ministère ; 3° la réunion dans le plus bref délai, d'une Assemblée constituante. MM. Camerata et Galletti y mirent leur signature ; mais il fallait y faire ajouter celle du prince Corsini dont la démission n'était heureusement point encore acceptée ni connue. M. Armellini ministre de l'intérieur se chargea de l'obtenir. Il n'y avait pas de temps à perdre ; le prince devait partir le soir même. M. Armellini, qui connaissait le goût prononcé du prince Corsini pour le théâtre, fut le trouver dans sa loge, insista vivement auprès de lui pour qu'il imita ses collègues, lui montra les dangers de la situation, ajoutant que ce qu'il lui demandait était une mesure de salut public, que si le gouvernement n'accomplissait pas la révolution pacifiquement, légalement, en prenant une salutaire initiative, la révolution se ferait dans la rue, les armes à la main. Le prince aimait son pays ; la pensée d'une insurrection que le mouvement de ce jour devait, du reste, faire prévoir, le décida et il signa l'acte de dissolution.

Le lendemain, le ministre de l'intérieur monta à la tribune et lut l'ordonnance qui déclarait la chambre dissoute. Personne ne s'attendait à cet acte de vigueur, mais le plus grand nombre le désirait. Les uns pour

voir la patrie suivre ses glorieuses destinées, d'autres pour se débarrasser d'un fardeau qui commençait à leur sembler lourd. M. C. Bonaparte, qui avait connaissance de la démission du prince Corsini, demanda s'il avait signé l'ordonnance. M. Armellini lui montra la signature du membre de la Junte; la démission avait une date postérieure à celle de l'acte.

Le gouvernement provisoire se trouva donc formé des ministres et des deux membres de la Junte qui restaient; mais ceux-ci ne tardèrent pas à se retirer, laissant au ministère tout le poids du gouvernement (1). Les hommes qui formaient le ministère étaient dignes de la confiance du pays, leur dévouement au bien public ne se démentit pas un seul instant.

En sa qualité de ministre de l'intérieur, M. Armellini fut chargé de faire la loi électorale qui devait amener l'avènement d'un pouvoir nouveau. Cette loi fut préparée avec le plus grand soin et exécutée sur les bases les plus larges et les plus libérales. Rien ne fut épargné pour assurer la sincérité du suffrage universel.

Les élections pour la Constituante eurent lieu avec un entraînement et un ensemble admirables. Sur une population de 2,800,000 âmes, 354,000 citoyens, âgés de 21 ans accomplis, prirent part au scrutin. Le Pape voulut protester contre cette manifestation solennelle du

(1) Le ministère était composé de MM. Armellini, avocat, ministre de l'intérieur; Livio Mariani, ministre des finances; Galletti, avocat, ministre de la justice et des grâces; P. Sterbini, ministre du commerce et des travaux publics; Monsignor Muzzarelli, ministre de l'instruction publique; le comte Campello, ministre de la guerre.

droit imprescriptible des peuples. Le dernier et suprême effort de la papauté pour sauver les débris de son pouvoir temporel, vint aboutir à une ridicule et pitoyable comédie. Tous les électeurs qui votèrent furent *excommuniés d'avance*, en vertu de je ne sais quel canon du Concile de Trente qui frappe d'excommunication les *voleurs d'ornements et de vases sacrés*. Voici le singulier raisonnement que produisit le Saint-Père : le gouvernement du Pape étant une *chose sacrée*, celui qui chercherait à le lui arracher pour y substituer une autre forme, devait être considéré comme un *voleur de choses sacrées*. Les foudres et la logique de Pie IX obtinrent un médiocre succès : la presqu'unanimité des électeurs inscrits émirent leur vote et contribuèrent ainsi à la chute du gouvernement pontifical. Ils ne voulurent point admettre qu'une nation pût être assimilée à une *patène* ou à un *calice*.

L'Assemblée était composée de 200 membres qui réunirent chacun une moyenne de 15,000 voix; sur 200 députés, 193 étaient originaires des États romains; Sept *seulement* appartenaient à d'autres États de l'Italie. Voici leurs noms : Mazzini, de Gênes; — le général Garibaldi, de Gênes; — le général Ferrari, de Naples; — Salicati de Naples; — Cernuschi, de Milan; — Cannonieri, de Modène; — et enfin Dall'ongero, de Venise. Quelques cardinaux obtinrent, comme protestation, une *trentaine* de suffrages (1).

(1) Voici la statistique des 184 représentants qui ont prit part aux délibérations de la Constituante :

Pendant que le peuple romain procédait, dans le plus grand ordre, à la formation de l'Assemblée constituante, le Pape employait l'argent que lui avait si généreusement donné le gouvernement provisoire pour l'entretien de sa maison ecclésiastique, à fomenter la guerre civile. Le général Zucchi, ayant échoué dans ses tentatives auprès de l'armée et des populations bolognaises, on essaya un coup de main au siége même du gouvernement. Le général Zamboni, commandant la division militaire de Rome, organisa une conspiration qui ne serait que ridicule si elle n'eut coûté la vie à quelques braves gens. Un beau jour, une cinquantaine de soldats, ayant le général à leur tête, sortirent du quartier Cimarra, aux cris de *Vive Pie IX!* se rendirent sur la place de la Pilotta, devant la caserne des dragons, et

Avocats et notaires.	69
Médecins et pharmaciens.	28
Mathématiciens.	6
Professeurs de sciences ou de littérature.	11
Propriétaires sans profession.	44
Banquiers ou négociants.	8
Militaires.	5
Princes, comtes ou marquis.	10
Prélats et prêtres.	3
	184
Anciens députés sous Pie IX.	20
Nouvellement élus.	164
	184
Exilés ou condamnés sous Grégoire XVI.	24
Libres sous Grégoire XVI.	160
	184

engagèrent ceux-ci à les imiter. Les dragons refusèrent et menacèrent les factieux de les arrêter. Le général Zamboni mit l'épée à la main, ordonna le feu contre des soldats pris à l'improviste, la plupart sans armes, et après ce beau coup, s'enfuit au galop suivi de ses complices. Cette décharge à bout portant fit, parmi les malheureux dragons, un assez grand nombre de victimes. L'alarme fut aussitôt donnée. On battit la générale. La garde nationale pleine d'ardeur, se mit immédiatement à la poursuite des fugitifs et les atteignit vers Arsoli, près de la frontière de Naples. Le général Zamboni n'eut pas le temps de sortir de Rome, il fut arrêté à la porte San Giovanni. On trouva sur lui une proclamation autographe dans laquelle il excitait à la révolte les soldats placés sous ses ordres. Ils furent tous jugés et condamnés à mort. Mais la clémence était un des principes du nouveau gouvernement. Ils furent graciés. On se contenta de retenir le général prisonnier dans le palais du gouvernement.

Les élections furent terminées dans les derniers jours de janvier 1849. Les représentants commencèrent à former en arrivant à Rome des réunions particulières. Tous se déclaraient républicains et mandataires de républicains. La promptitude avec laquelle le peuple des États romains s'éprit pour la forme républicaine a excité des doutes en Europe, dans les premiers temps, parce que l'histoire de Pie IX et de son peuple était peu ou mal connue. Le peuple romain n'est point de ceux qu'on trompe, encore moins de ceux que l'on entraine; je l'ai déjà dit, en commençant, le caractère distinctif de la

nation romaine est grave, réfléchi et ardent à la fois; de plus le peuple de Rome, connait parfaitement sa propre histoire. Les derniers événements avaient achevé de lui ouvrir les yeux sur le mérite du gouvernement pontifical; la tradition et la gloire historique du nom qu'il porte, lui indiquaient la forme nouvelle à choisir; l'exemple récent de la France, pour laquelle ce peuple a toujours conservé une vive sympathie, la logique naturelle de son esprit ne firent que le confirmer dans le sentiment instinctif de son véritable intérêt.

Le 6 février, jour fixé pour l'ouverture de l'Assemblée constituante, arriva. Tout faisait déjà pressentir l'accord unanime des membres de cette Assemblée. A 10 heures du matin, les représentants se réunirent au palais des Conservateurs, au Capitole, pour aller entendre la messe du Saint-Esprit qui fut célébrée dans l'*Ara-Celi* (ancien temple de Jupiter *Capitolinus*). Après la messe, l'Assemblée se rendit processionnellement, au son de toutes les cloches de la ville, au palais de la Chancellerie où elle devait tenir ses séances. Le cortége était formé par tous les dignitaires de l'État, les corporations de la ville, la garde nationale et la troupe de ligne. Une immense population, accourue de plusieurs lieues à la ronde, se pressait dans les rues que devait traverser l'Assemblée, saluant par ses acclamations les dépositaires de ses destinées.

Dans la première séance, M. Armellini ministre de l'intérieur, rendit compte à l'Assemblée des mesures que le gouvernement avait cru devoir prendre dans l'intérêt de tous. Son discours fut vivement applaudi.

M. Armellini était digne à tous les titres du choix que ses collègues avaient fait de lui pour les représenter au sein de l'Assemblée. M. Armellini appartenait à une famille honorable de la bourgeoisie de Rome, et jouissait d'une fortune considérable. Avocat, et jurisconsulte consistorial très-considéré pour son talent, sa science profonde, son expérience des affaires et sa rare probité, M. Armellini exerçait une légitime influence sur l'esprit de ses concitoyens et sur le Pape lui-même. Il était consul de Suède et de Norwège et avait fait partie, comme on l'a vu de la première chambre. C'était lui qui avait poussé la révolution dans les voies légales en décidant la junte d'État à dissoudre la chambre, privilège réservé par la Constitution, au pouvoir pontifical dont la junte avait hérité. La junte succédant au Pape, était nouvellement entrée dans tous les droits constitutionnels de ce souverain. C'est ce que M. Armellini sut démontrer aux membres de la junte et à ses collègues de la chambre, évitant ainsi les dangers d'une secousse révolutionnaire.

Aussitôt après le rapport de M. Armellini, l'Assemblée s'occupa de la forme du gouvernement. Le mot de République qui, depuis quelques semaines, retentissait d'une extrémité des États romains à l'autre, fut accueilli au sein de l'Assemblée constituante par un tonnerre d'applaudissements. Alors un homme se leva, philosophe et orateur illustre que l'Italie avait souvent applaudi, il venait au milieu de cette explosion unanime, au milieu de l'enthousiasme républicain des représentants et du peuple, fournir un témoignage vivant de

la noblesse et de la grandeur du peuple romain. M. Mamiani, dans un discours remarquable, repoussa la forme républicaine, non pas au point de vue des principes purs, c'eut été une œuvre impossible pour un esprit sérieux et loyal comme le sien; mais sous le rapport de l'opportunité. M. Mamiani s'appuya particulièrement sur des considérations tirées des relations extérieures. Il dit que les puissances de l'Europe, et même les royaumes italiens, ne pourraient supporter si près d'eux une République démocratique; que c'était provoquer l'Europe dans un moment où la révolution française avait réveillé toutes les susceptibilités, excité toutes les appréhensions. Il fut spécieux, habile, entraînant. « Je reconnais, dit-il en terminant, que le gouvernement pontifical a été une grande plaie pour l'Italie, mais n'y a-t-il pas un moyen terme entre le despotisme du clergé et la liberté périlleuse du gouvernement républicain. Hélas! je plains un peuple qui se trouve placé fatalement entre deux écueils et qui est obligé de choisir entre Pie IX et Cola di Rienzi (1)! »

Ce discours fut écouté avec une religieuse attention par l'Assemblée et par les tribunes. Il n'y eut ni interruptions ni applaudissements. L'opinion de tous était arrêtée, mais chacun respectait dans l'orateur la liberté de la tribune, le droit sacré de libre discussion. M. Mamiani put protester contre la forme républicaine, alors qu'elle était appelée par le vœu de la presqu'una-

(1) Nicolas de Rienzi qui proclama la République à Rome, pendant que les Papes étaient à Avignon, vers le XIVe siècle.

nimité des citoyens. Il eut le courage de proclamer hautement son sentiment, et le peuple lui en sut gré parce qu'il lui fournit l'occasion de témoigner de son respect pour les opinions loyales, consciencieuses, fussent-elles hostiles à ses sympathies et à ses intérêts. On a osé dire et imprimer que la République romaine était l'œuvre d'une minorité turbulente, oppressive, étrangère aux États romains! Ces calomnies interressées ont permis l'accomplissement d'un sanglant et hypocrite attentat ! Il faut que la conscience publique fasse justice des hommes qui ont pris part à cet assassinat de toute une nation, à ce crime de lèse-humanité.

Le président de l'Assemblée G. Galletti mit aux voix le premier article du décret fondamental, ainsi conçu :

« ARTICLE PREMIER. La Papauté est déchue en fait et » en droit du pouvoir temporel des États romains. »
Il fut adopté par CENT QUARANTE NEUF voix contre CINQ.

L'article 3 était rédigé en ces termes : « La forme du gouvernement des États romains sera la démocratie pure, et prendra le glorieux nom de *République romaine* (1). » Il y eut CENT QUARANTE TROIS voix pour l'adoption, ONZE contre. (2).

(1 Voici quels étaient les autres articles du décret du 9 février 1849.

« ARTICLE 2.—Le Pontife romain aura toutes les garanties nécessaires à son indépendance dans l'exercice de son pouvoir spirituel.

» ARTICLE 4. — La République romaine aura, avec le reste de l'Italie, des relations telles qu'une nationalité commune les exige. »

(2) Le complément du nombre de 200 membres qui formaient l'As-

Le peuple des États romains, par l'intermédiaire de ses représentants, légalement élus, venait d'adopter librement, après 15 heures de délibération, la forme républicaine. Le nouveau gouvernement fut proclamé au Capitole, en présence d'une foule immense, ivre de joie, d'amour fraternel et d'espoir. La ville entière fêta ce mémorable événement. Le ministère publia aussitôt la proclamation suivante :

« Romains,

» Un grand acte s'est accompli. Une fois l'Assemblée nationale réunie, et la souveraineté du peuple reconnue, la seule forme de gouvernement qui nous convînt était celle-là même qui a rendu nos pères glorieux et grands.

» L'Assemblée l'a compris ainsi, et la République romaine a été proclamée aujourd'hui au Capitole.

» Tout citoyen qui n'est pas l'ennemi de sa patrie doit sans tarder faire acte d'adhésion loyale à ce gouvernement né du vœu libre et universel des représentants de la nation et qui marchera dans les voies de l'ordre et de la justice. Après tant de siècles nous avons reconquis une patrie et la liberté : montrons nous dignes de

semblée comprenait les doubles élections : ainsi M. Armellini avait été élu dans 3 colléges; M. Galletti, dans deux colléges, etc. Les préfets des provinces (*delegati*) avaient été élus et n'avaient pu abandonner leur poste n'ayant point encore été remplacés. Ils étaient tous républicains. La majorité seule perdait par ces absences.

ces bienfaits de Dieu : la République sera éternelle et heureuse.

Rome, le 9 février 1849.

Les Ministres : C. E. Muzzarelli, C. Armellini,
F. Galeotti, L. Mariani,
P. Sterbini, P. Campello;
Le Secrétaire : F. Cerrotti.

La régularité et la sincérité des opérations de l'Assemblée ne furent l'objet d'aucune réclamation. La minorité elle-même s'empressa de reconnaître loyalement la légitimité de cette décision et s'inclina devant le vœu du pays.

En effet, la nation entière consultée par le pouvoir, se prononça unanimement dans le sens du vote de l'Assemblée. Toutes les municipalités des États romains au nombre de 273, se déclarèrent pour le régime républicain à l'exception de *quatre*. Les citoyens, non contents du vote des municipalités, qui les représentaient, envoyèrent au gouvernement d'immenses listes d'adhésions personnelles. (1)

En attendant que la Constitution de la République romaine fut décrétée et mise en vigueur, l'Assemblée confia le pouvoir exécutif à un *comité* composé de « trois

(1) On imprima un énorme volume de sept cents pages, appelé *Protocole de la République romaine*, qui contient les adhésions nominatives des cercles politiques, de la garde nationale et des municipalités. etc.

Italiens responsables et amovibles (1). » Sur 139 votants, M. Armellini obtint 139 suffrages, Saliceti 114, Mathias Montecchi 85. Elle adressa en même temps, une proclamation aux Toscans, qu'une révolution venait aussi de rendre libres. .

« Toscans, disait cette adresse, les deux révolutions (de Florence et de Rome) ont prouvé que les peuples italiens sont frères par leurs vœux et par leurs destinées; l'ancienne calomnie est détruite. L'Italie a donné à ses enfants une seule et même pensée.... Nous avons proclamé la formule de la fraternité dans la journée du 8 février; elle n'est pas inconnue à votre histoire, pas plus qu'elle ne l'était au Capitole. Marchons ensemble, et la Constituante italienne scellera le pacte de la nation. »

Il fut décrété que les lois seraient publiées et la justice rendue *au nom de Dieu et du Peuple* et que le drapeau de la République serait le drapeau tricolore italien, vert, blanc et rouge, avec l'aigle romaine au bout de la hampe.

Imitant l'exemple de l'Assemblée constituante française de 1789, l'Assemblée romaine, qui se trouvait comme elle en présence d'un énorme déficit, résultat des désordres et des gaspillages du pouvoir déchu, s'empressa de mettre sous la sauvegarde de l'honneur national la dette publique.

Les caisses d'épargnes, les monts-de-piété et autres établissements de ce genre furent placés sous la protec-

(1) Ce sont les termes du décret.

tion de la République ; le gouvernement déclara que les épargnes du travail des pauvres étaient sacrées et inviolables.

Des insensés ou des malveillants cherchèrent, pendant les premiers jours, à détourner la révolution de sa voie pacifique en affectant dans des placards provocateurs un patriotisme exagéré : une proclamation sévère et ferme de M. Livio Mariani, préfet de police, fit cesser ces coupables tentatives, en laissant aux citoyens eux-mêmes le soin de les réprimer. Dès ce jour les agents de désordre disparurent, la main qui les faisait mouvoir reconnut son impuissance et craignit sans doute de se faire découvrir.

L'Assemblée fit plusieurs décrets qui donnèrent la mesure de son énergie et de son intelligence. On vit, à ses premiers travaux, que son esprit était à la hauteur de la situation et qu'aucune épreuve ne lasserait son dévouement.

Le numéraire manquait aux besoins du moment; la banque fut autorisée à émettre 1,300,000 écus (scudi) en billets, environ sept millions de notre monnaie. Tous les biens ecclésiastiques (comprenant à peu près le tiers du territoire romain) furent déclarés propriétés de la République; l'État se chargea de doter convenablement les ministres des cultes. L'Assemblée déclara la République solidaire de tous les dommages que l'occupation autrichienne pourrait faire subir à la ville de Ferrare ou à toute autre partie du territoire romain. Les cloches des églises de Rome, à l'exception de celles appartenant aux basiliques, aux paroisses et aux églises

nationales, ou ayant une valeur artistique, furent mises en réquisition pour servir à fondre des canons. Le cumul des fonctions fut interdit.

Le gouvernement pontifical avait laissé un trésor obéré. Les sources de la fortune publique avaient été complétement taries par les dilapidations des prêtres et des cardinaux. Il fallait cependant que la jeune République se créa des ressources pour rétablir l'équilibre du budget, pour faire face aux éventualités de la guerre de l'indépendance, pour réparer enfin les dommages incalculables, que les Papes avaient causés aux citoyens et à l'État. L'Assemblée voulut proportionner l'efficacité du remède à l'étendue du mal. Elle prit une de ces mesures graves, rarement employées, sinon dans les moments suprêmes, lorsqu'il s'agit du salut commun, mais qui, au fond, ne constituent qu'une juste et légitime réparation. L'Assemblée, considérant qu'une administration despotique, imprévoyante de tout avenir et uniquement occupée d'enrichir une classe privilégiée, avait dilapidé la fortune de l'État, décreta un emprunt forcé et progressif appliqué au revenu de tous les citoyens possédant plus de 2,000 écus de rente (11,700 fr.), qui allait progressivement jusqu'aux deux tiers du revenu pour les citoyens possédant plus de 12,000 écus de rente (64,200 fr). Cette taxe n'était point annuelle; elle n'était payée qu'une fois seulement.

Après avoir délivré la nation du joug des prêtres, il fallait émanciper l'intelligence humaine et enlever aux mains qui avaient proscrit, dans tous les temps, le talent, la science et le génie, l'éducation des jeunes gens. La

juridiction des évêques sur l'université et sur tout établissement d'enseignement de la République, à l'exception des séminaires épiscopaux, fut abolie. L'enseignement de l'État fut mis sous la dépendance immédiate du pouvoir exécutif.

Les palais dits *apostoliques* furent placés sous la surveillance du ministre des travaux publics; l'administration des biens du patrimoine des jésuites et de la sainte inquisition fut confiée au ministre des finances, jusqu'à ce que l'administration du Domaine eut reçu une organisation. Les corps religieux furent déclarés incapables d'être héritiers ou légataires.

La censure, les tribunaux ecclésiastiques exceptionnels, furent abolis.

Le droit dit *taxe barrière*, établi aux frontières des États romains, fut supprimé, afin de faire disparaître un signe de séparation qui ne devait pas exister entre des peuples frères.

L'Assemblée vota des pensions pour les blessés et pour les familles des morts dans la guerre de l'indépendance. Elle envoya à la noble cité de Venise, qui soutenait une lutte héroïque contre les armées autrichiennes, un secours de 100,000 écus. Par un décret spécial, elle rendit au peuple vénitien le *Palais de Venise*, situé à Rome, et dont l'ambassadeur d'Autriche s'était emparé.

Les soins de la situation intérieure ne faisaient point perdre de vue à l'Assemblée la nécessité de prendre une attitude en face des puissances étrangères. Elle adressa à tous les peuples un manifeste remarquable par la modération de la forme, par la sagesse, la fermeté et

l'élévation des idées. Il commençait par cet appel simple et touchant : « un peuple nouveau vous demande et vous offre bienveillance, respect et fraternité. Le peuple qui fut jadis le plus illustre de la terre se présente au milieu de vous comme un peuple nouveau. Entre son ancienne grandeur et sa résurrection nouvelle il y a eu dix siècles de papauté....... Le peuple des États romains a voulu réformer son association politique et a proclamé la République : devant ce grand acte de la souveraineté imprescriptible du peuple tout le passé se consume et s'évanouit. Le peuple a voulu : qui sera au-dessus du peuple? Il n'y a que Dieu et Dieu a créé les peuples pour la liberté. Le peuple a voulu, et sa volonté n'a nul besoin de demander une justification au passé, son droit est antérieur à tout fait humain. Mais si pourtant nous voulons regarder en arrière, nous pouvons tranquillement contempler les ruines de la papauté, bien plus que ne pouvait le faire la papauté lorsqu'elle s'implantait sur les ruines de notre ancienne grandeur politique. L'histoire de l'Italie était pleine de larmes, et l'histoire accusait la papauté d'en être la cause principale...... »

Après avoir résumé dans quelques lignes éloquentes les crimes de la papauté et la conduite de Pie IX, le manifeste se terminait par ces mots : « Abandonnés à nous-mêmes et provoqués dans notre dignité, nous avons fait une révolution sans répandre une goutte de sang; nous avons reconstruit l'édifice sans qu'on ait entendu le bruit de la démolition; nous avons déraciné la souveraineté de la papauté, après tant de siècles de

malheurs, non par haine de la papauté, mais par amour de la patrie. Quand on a su accomplir une révolution avec cette moralité de pensée et de moyens, on est parvenu à prouver à la fois que ce peuple ne méritait pas de servir la papauté, mais qu'il était digne de commander à lui-même. Il est donc digne d'entrer dans la grande famille des nations et d'obtenir votre estime et votre amitié... »

Les représentants du peuple à l'Assemblée constituante française, formant la réunion de la *Montagne*, au milieu desquels s'était réfugié alors le véritable sentiment de la démocratie française, répondirent à ce manifeste par une adresse, où, après avoir salué la République, glorieusement fondée sur les bords du Tibre, ils ajoutaient : « ...Romains, veillez sur votre victoire; ne vous en laissez ravir les fruits par aucune faction rétrograde. Voyez ce qui se passe en France, que cette leçon ne soit pas perdue pour vous. C'est par l'énergie révolutionnaire que l'on sauve les révolutions. Maintenez le peuple en armes, toujours prêt à défendre sa conquête et à foudroyer ses ennemis.

» L'Espagne, Naples et l'Autriche forment, dit-on, une alliance sacrilége pour étouffer le pouvoir populaire à Rome. Ces bruits ne peuvent vous troubler, citoyens, dans l'austère travail de votre constitution; les vieux tyrans hésiteront avant d'attaquer les Romains fondant leur indépendance. S'ils l'osaient jamais..... Citoyens d'Italie, les sympathies de la démocratie française sont avec vous; ses volontaires, à votre appel, vous viendraient en aide pour chasser les barbares. Vive la République romaine! Vive la République italienne! »

On arriva ainsi jusqu'au 28 mars 1849. Dans la nuit de ce jour, on apprit à Rome que les Autrichiens, imitant, avec une audace qu'ils n'avaient point montré jusqu'ici, la tactique de l'empereur Napoléon, avaient tout à coup passé le Tessin, et pénétré au cœur du territoire occupé par les Piémontais. Cette manœuvre téméraire pouvait amener la destruction complète des forces autrichiennes. Mais Radetzki avait compté sur l'attitude des généraux de Charles-Albert, las de la guerre avant de l'avoir commencée, sur les ferments de désunion que le parti-prêtre avait semés parmi les soldats et parmi les chefs, il comptait aussi sur la trahison!.... Son entreprise réussit. Les Piémontais furent vaincus à Mortara et à Novarre, et le malheureux roi Charles-Albert, victime de sa propre ambition, abandonné de ses généraux corrompus ou incapables, vit périr misérablement ses meilleurs soldats, et termina par un armistice honteux, une guerre qu'il n'avait point su comprendre et qui lui coûta sa couronne.

L'Assemblée romaine comprit l'imminence du danger qui menaçait l'existence de la jeune République. Elle dut prendre aussitôt une grande mesure. Il fallait créer, en face du péril, un pouvoir capable de le surmonter, elle rendit le décret suivant :

« Art. 1er. Le comité exécutif est dissous.

» Art. 2. Un Triumvirat est nommé qui sera chargé du gouvernement de la République.

» Art. 3. Il est conféré à ce Triumvirat des pouvoirs illimités pour la guerre de l'indépendance et pour le salut de la République. »

Les citoyens Armellini, Mazzini et Saffi furent nommés Triumvirs.

Ce Triumvirat était une dictature. Chose remarquable, il ne cessa pas un seul instant de marcher d'accord avec l'Assemblée; il n'y eut entre eux ni un dissentiment, ni un nuage. L'unanimité des sentiments qui animaient les défenseurs de la liberté romaine leur inspirait les mêmes pensées. C'était le même cœur qui battait dans toutes les poitrines.

Les Triumvirs étaient dignes de la nation qui les élevait au pouvoir : nous connaissons le vénérable Armellini. Le nom de Mazzini était déjà célèbre; le chef de la *jeune Italie,* proscrit depuis près de 20 ans, n'avait cessé un instant de travailler à l'indépendance des peuples italiens. Penseur profond, politique expérimenté, écrivain italien remarquable, maniant avec un égal talent la langue française et la langue anglaise, Mazzini par la pureté irréprochable de ses principes politiques, par les persécutions qu'il avait subies, par la persévérance qu'il avait montrée dans son œuvre de régénération, avait depuis longtemps acquis des droits à l'estime de tous les hommes de progrès. Saffi était moins connu. C'était un noble jeune homme, appartenant au barreau, pourvu d'une instruction solide, actif, ferme et d'un dévouement à toute épreuve. Dans le sein du Triumvirat, Mazzini était le cœur qui entreprend, Armellini, la tête qui médite, Saffi, le bras qui exécute. A eux trois ils auraient sauvé Rome, si Rome avait pu être sauvée.

Le premier soin des Triumvirs fut de rédiger une

proclamation dans laquelle ils exposaient franchement le danger et appelaient le peuple à secourir la patrie : « vous ne serez pas, disaient-ils, les indignes fils de vos pères, indignes du drapeau que nous avons arraché du tombeau de nos ancêtres pour en faire l'espoir de l'Italie, l'admiration de l'Europe. Foi en Dieu, dans notre droit et dans nous-mêmes. *Vive la république romaine, vive l'Italie!* »

Le Triumvirat invita immédiatement les citoyens à remettre au gouvernement toutes les armes qu'ils possédaient, en dehors de celles destinées au service actif de la garde nationale, afin qu'elles pussent contribuer à l'armement des troupes régulières et des volontaires. Une armée de 45 mille hommes fut organisée. Deux corps de 3 mille hommes furent dirigés sur Ancône et sur Bologne pour venir en aide aux citoyens armés pour la défense commune. La garde nationale, qui avait été réorganisée sur des bases démocratiques, fut mise à la disposition du ministre de la guerre.

On réunit à Rome toutes les forces disponibles. La division Mezza-Capa, forte à peu près de 5,000 hommes et qui venait de Venise où elle s'était bravement battue reçut l'ordre de marcher sur Rome. Les approvisionnements, se firent avec une grande activité. On négocia des achats d'armes en France, en Belgique, en Angleterre, on fabriqua des projectiles et des munitions; on dressa des cadres et forma des régiments. Toute la population enthousiasmée s'apprêta à repousser les armées autrichiennes, qui tenaient à merci la Lombardie et le Piémont... Ce ne furent pas les Autrichiens qui vinrent!

Pendant ce temps-là, le Triumvirat et l'Assemblée ne négligeaient point les réformes intérieures. *La ferme des tabacs* dont les odieux abus rappelaient nos anciennes *fermes des gabelles* fut abolie; l'impôt du sel diminué des deux tiers, c'est-à-dire, réduit à un taux insignifiant; la patente supprimée pour les petites industries et le petit commerce.

Toutes les propriétés ecclésiastiques avaient été déclarées propriétés nationales. Les édifices et les palais pontificaux, les monuments, les bibliothèques, les archives furent confiés à la garde d'un surintendant. Le citoyen Jérôme Moscardini auquel ces importantes fonctions avaient été confiées, assisté d'un notaire (1), procéda, par ordre du gouvernement, à un inventaire exact et complet de tous les objets que renfermaient ces édifices publics. Le local occupé par la sainte inquisition faisait partie de ces édifices. Après le départ du Pape les moines inquisiteurs avaient pris la fuite. Le gouvernement délivra les prisonniers qui s'y trouvaient renfermés; on en fit sortir sept ou huit prêtres ; le public fut admis à visiter les salles de torture, les cellules, les cachots, les souterrains où tant de victimes avaient gémi. Les moines, surpris par la Révolution, n'avaient eu le temps de rien faire disparaitre. Le peuple frémissant put contempler les instruments séculaires qui servaient à la torture et

(1) M. Gaggiotti, notaire, qui n'avait agi que sur une réquisition en bonne forme, est en ce moment renfermé au fort Saint-Ange pour avoir prêté son ministère à la République. Parmi les objets inventoriés se trouvaient des documents fort curieux, entr'autres *le dossier du procès intenté à Galilée!*

prendre une idée des raffinements de barbarie que l'esprit d'un prêtre pouvait seul inventer. On trouva des cachots encore occupés par des squelettes attachés au mur avec des carcans et des chaînes de fer. Les puits des *oubliettes* étaient littéralement jonchés d'ossements humains. En approchant d'un rayon de lumière une poignée de la poussière humaine que l'on foulait aux pieds on s'apercevait que l'on tenait aussi dans la main une poignée de cheveux!... Un médecin ramassa un crâne perforé dans la région frontale; on reconnut que cette lésion avait été produite par l'introduction d'un fer rougi au feu!...

Tout Rome put assister, pendant plusieurs mois, à ce spectacle d'horreur. Des étrangers y vinrent aussi et en grand nombre; ils purent raconter dans leur patrie ce qu'était la justice occulte des prêtres et des Papes (1)...

L'Assemblée constituante décréta que les bâtiments de la sainte-inquisition seraient donnés, moyennant un modique loyer, en logement aux familles pauvres. L'invasion française ne lui donna pas le temps de réaliser cette bonne pensée.

La France victorieuse rendit à la sainte-inquisition ses cachots et ses tortures!...

(1) Des touristes anglais obtinrent la permission d'emporter quelques fragments d'ossements, auxquels les gardiens joignaient un certificat en bonne forme constatant l'origine de ces muets accusateurs.

CHAPITRE VI.

Affaires de France. — Expédition de M. Cavaignac. — Son but. — Expédition de M. Bonaparte contre Rome. — Séance du 16 avril. — Le colonel Frapoli. — M. Oudinot. — Débarquement à Civita-Vecchia. — Conduite du général en chef. — Sentiments des soldats. — Les trois conseillers de M. Oudinot. — Protestation de l'Assemblée constituante romaine contre l'invasion. — Défense de Rome. — Le général Oudinot marche contre Rome. — Affaire du 30 avril. — Les prisonniers français sont rendus sans conditions. — Fête donnée à ces prisonniers. — Expédition de Garibaldi contre les avant-postes napolitains.

Nous touchons à une époque douloureuse de l'histoire de la Révolution romaine. On a vu dans quelles circonstances s'était produit le mouvement qui avait délivré les États romains d'un joug odieux. On a pu apprécier la légitimité de la révolution, la moralité de ses actes. Nous allons assister maintenant à un triste et honteux spectacle. Nous verrons jusqu'où peut conduire la calomnie organisée sur une vaste échelle, dans toute l'Europe, par les prêtres et les gouvernements. Les faits que nous avons à raconter sont graves : ils constituent l'assassinat d'une nation libre. Nous poursuivrons jusqu'au bout notre tâche pénible, ayant soin de ne point confondre les coupables avec les dupes. Nous saurons faire la part de l'erreur et celle du mensonge.

Les hommes qui les premiers soulevèrent la question d'une intervention française furent — ils l'ont reconnu trop tard — les victimes d'une erreur qu'un intérêt de politique personnelle vint aggraver. Le parti de la réaction qui, depuis les sanglantes journées de juin, commençait à relever la tête, cherchait à faire croire que la révolution de Rome avait été l'œuvre de quelques démagogues audacieux, de quelques étrangers vagabonds qui se seraient jetés sur Rome afin d'y établir un foyer de désordre et d'anarchie. Ces calomnies habilement propagées prirent une certaine consistance dans le sein du parti républicain modéré qui entourait le général Cavaignac. Comment se fait-il que le chef du gouvernement français fut assez mal informé de ce qui s'était passé à Rome pour laisser s'accréditer à la chambre ces erreurs déplorables? Fut-il trompé par le représentant de la République française à Rome? Son erreur fut elle volontaire?

Dans l'affaire de Rome la loyauté du général Cavaignac ne peut être suspectée par personne. Sa politique a été malheureuse; mais son honneur est resté intact. M. Cavaignac avait eu le tort, qu'avait eu M. de Lamartine, qu'avait eu la révolution de février elle-même, de laisser aux affaires des hommes d'autrefois, c'est-à-dire, des agents incapables ou infidèles. M. d'Harcourt, représentant de la République à Rome, ne donnait pas auprès du Pape, nous l'avons déjà vu, des preuves d'une grande habileté et surtout d'une grande perspicacité, qualités indispensables pour un diplomate. Cependant on ne peut supposer qu'il fût

inintelligent ou aveugle au point de ne pas comprendre la nature du mouvement qui s'opérait autour de lui, sous ses yeux mêmes. Il ne pouvait ignorer que le parti qui avait triomphé des résistances du Pape était formé des hommes les plus considérés de Rome, que le peuple avait en eux la confiance la plus absolue et qu'ils étaient incapables d'encourager ou de tolérer aucun acte de violence. M. d'Harcourt sut pourtant communiquer au gouvernement français ses frayeurs et ses illusions. Le général Cavaignac crut aux dangers imaginaires que le Pape courait à Rome, il crut à la demande d'hospitalité que Pie IX avait formulée afin de mieux paralyser les sympathies du gouvernement de la République pour la révolution qui commençait; il crut à toutes les fables de l'ambassade de France. Mais, nous devons le reconnaître, la politique du général Cavaignac ne sortit pas des mesures que pouvaient autoriser à la rigueur les renseignements erronés que lui fournissaient ses agents. Il répondit à la demande d'hospitalité par une offre analogue. Il mit à la disposition de M. de Corcelles, envoyé extraordinaire une demi-brigade forte de trois mille cinq cents hommes « pour protéger la personne de Pie IX. »

Cette détermination était conforme à la politique modérée du général Cavaignac; mais elle n'indiquait pas chez le chef du pouvoir exécutif un sentiment élevé des convenances internationales, ni un grand respect pour la dignité du peuple romain. L'expédition de la Méditerranée dirigée contre une nation calme, honnête et généreuse devenait une menace inutile, un outrage

immérité. Le gouvernement aurait du prévoir ce qui arriva. Il se serait épargné une bravade sans objet et un affront éclatant. Le Pape ne courut à Rome aucun danger; après s'être audacieusement joué de notre ambassadeur, il choisit pour refuge le royaume de Naples.

Les intentions de M. Cavaignac n'ont point été dissimulées; son unique but était de mettre à l'abri de toute violence le Pape effrayé et de lui offrir au besoin un asile sur le territoire de la République. Les instructions de M. Bastide, ministre des affaires étrangères, à M. de Corcelles le prouvent surabondamment : notre envoyé n'était autorisé à intervenir *dans aucune des questions qui s'agitaient à Rome* (1). Le but unique de sa mission était de pourvoir à la *sûreté personnelle* du Saint-Père.

Quoique cette expédition par suite des particularités qui signalèrent la fuite du Pape n'aboutit à aucun résultat, elle exerça pourtant sur la suite des événements une déplorable influence. Elle propagea en France la pensée que la vie du Pape avait pu être un moment menacée à Rome, qu'il avait pris la fuite pour conserver son indépendance et se soustraire aux violences d'une populace effrénée. Elle habitua les esprits à considérer la révolution romaine comme l'œuvre de quelques intrigants audacieux et à ne pas trop s'effaroucher à l'idée d'une intervention française entre le Pape et son peuple. La manifestation intempestive du gouvernement du général Cavaignac contre Rome servit de

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 18.

transition à des projets ultérieurs. Ce fut un précédent dont purent profiter des esprits pervers pour consommer la ruine de la République romaine et compromettre l'honneur de la République française.

M. Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française, avait choisi pour ministre, président du conseil, M. Odilon Barrot. M. de Falloux, l'un des chefs du parti légitimiste, avait reçu le portefeuille de l'instruction publique. M. Drouyn de Lhuys, ancien membre de l'opposition constitutionnelle sous Louis-Philippe, occupait le ministère des affaires étrangères. Avec l'aide de ces trois hommes, M. Bonaparte allait inaugurer sa politique réactionnaire et antinationale par le sacrifice de la République romaine. On n'osait pas encore attaquer le principe républicain au sein de la France : il fut décidé qu'on irait le frapper à Rome.

En racontant ce triste épisode de notre histoire, nous nous abstiendrons de toute réflexion : les faits et les documents officiels parlent assez haut. Nous laisserons au lecteur le soin d'apprécier et de juger cette lutte fratricide que le peuple de France a flétrie par un mot qui restera : *La guerre du mensonge.*

Les gouvernements populaires de Venise, de Florence et de Rome avaient envoyé à Paris des représentants que le gouvernement de M. Bonaparte avait accueillis, mais qu'il n'avait point encore officiellement reconnus. Depuis la défaite des Piémontais à Novarre, ces malheureux pays, menacés par les armées autrichiennes, s'étaient adressés à la France afin qu'elle fit respecter le principe de non intervention posé par l'Assemblée

constituante et écrit dans la Constitution elle-même. Les représentants de la République romaine, peu accoutumés aux roueries diplomatiques, pleins de confiance dans l'antique renom de la loyauté française, attribuant au gouvernement les qualités et les sentiments qui, de tous temps, ont distingué la nation, s'étaient facilement laissés circonvenir par les menées d'un émissaire habile que M. Drouyn de Lhuys avait secrètement placé auprès d'eux. Dans leurs rapports, ils engageaient l'Assemblée romaine à solliciter l'intervention d'une armée française contre les tentatives combinées par le roi de Naples, l'Espagne et l'Autriche, qui avaient juré de rétablir le Pape sur son trône et faisaient des préparatifs menaçants.

La trame avait été ourdie avec une perversité toute diplomatique. On n'avait cessé de répandre au sein de l'Assemblée et dans toute la France, les mensonges les plus audacieux. En enlevant le Pape de Rome, le parti-prêtre avait accompli un acte profondément habile; car il avait permis aux calomniateurs de présenter Pie IX comme la victime innocente des fureurs anarchiques du peuple romain, que les conseils d'une démagogie exaltée avaient égaré. L'histoire du pontificat de Pie IX était entièrement dénaturée par les soins des jésuites et de leurs affidés. On rappelait hypocritement les premières tendances libérales du Pontife, qui avaient été étouffées, disait-on, par les menées des perturbateurs. Ce n'était pas le Pape qui avait abandonné ses généreux projets, renié ses anciens principes; l'impatience du peuple l'avait contraint à suivre une politique opposée, afin de

ne pas se laisser entrainer dans un abime de révolutions. Rome vivait sous la terreur qu'inspirait à tous les bons citoyens une horde d'étrangers accourus de tous les points de l'Europe, et n'attendait que l'apparition du drapeau français pour redemander avec acclamation le retour du Saint-Père et se remettre sous ses lois.

Il importait au ministère de M. Bonaparte de ne pas donner à l'opinion publique le temps de s'éclairer; il fallait, à tout prix, enlever un vote à l'Assemblée constituante. Une fois l'expédition partie, les événements marcheraient tout seuls, et l'Assemblée voulut-elle revenir sur sa première détermination, il ne serait plus temps : on aurait alors pour soi l'argument brutal, mais irréfutable, des faits accomplis; et puis, l'Assemblée qui venait de se suicider par le vote de la proposition Rateau, allait voir son mandat expirer et on attendait de la Législative un bill d'indemnité pour tout ce qui pourrait suivre.

Le 16 avril 1849, M. Odilon Barrot présenta à l'Assemblée la demande d'un crédit de 1,200,000 francs pour subvenir au surcroît de dépenses nécessitées par l'entretien, pendant trois mois, du corps expéditionnaire de la Méditerranée, qui attendait encore à Toulon, depuis le mois de décembre, l'ordre d'embarquement; M. le président du conseil s'exprimait ainsi :

« L'Autriche poursuit les conséquences de sa victoire; elle pourrait se prévaloir des droits de la guerre *à l'égard des États plus ou moins engagés dans la lutte* qui avait éclaté entre elle et la Sardaigne.

» Le contrecoup de ces événements s'est fait sentir

dans l'Italie centrale; les informations qui nous arrivent, annoncent dans les États romains une crise imminente. La France ne peut y rester indifférente. Le protectorat de nos nationaux, *le soin de maintenir notre influence en Italie, le désir de contribuer à garantir aux populations romaines un bon gouvernement fondé sur des institutions libérales,* tout nous fait un devoir d'user de l'autorisation que vous avez accordée (1).... *Ce que nous pouvons affirmer, c'est que du fait de notre intervention sortiront d'efficaces garanties et pour les intérêts de notre pays et pour la cause de la vraie liberté* (2). »

La majorité de l'Assemblée constituante n'était point hostile à la République romaine, — la suite l'a prouvé, — mais elle était encore fort indécise sur le véritable caractère de la révolution qui venait de s'accomplir. Il y avait pour certains membres influents de la gauche, dont la bonne foi n'est pas mise en doute, comme un parti pris d'aveuglement. Les représentants de la Montagne et de l'extrême gauche, guidés par leur instinct démocratique, avaient seuls compris la situation. Ils s'opposèrent à la prise en considération et à la demande d'urgence. L'Assemblée adopta l'urgence, se retira dans ses bureaux et nomma sur-le-champ une commission composée de MM. de Lamoricière, Sénard, Laussedat, Dufaure, Schœlcher, Pascal Duprat, Ayliès, Subervic, Freslon, Jules Favre, F. de Lasteyrie, Duvergier de Hauranne, Grévy, Thiers, Germain Sarrut. La com-

(1) Vote du 30 mars.
(2) *Moniteur* du 17 avril 1849.

mission dut s'occuper immédiatement de son rapport et la séance fut remise à huit heures et demie du soir.

Dans l'intervalle des deux séances, des amis de l'Italie essayèrent, mais vainement, d'éclairer les représentants républicains qui formaient la majorité de la commission. Le ministre du gouvernement de Florence, qui venait de recevoir ses pouvoirs du Triumvirat pour représenter la République romaine en remplacement des deux ministres qui s'étaient laissés abuser par M. Drouyn de Lhuys, M. le colonel Frapoii, s'adressa à M. Jules Favre et chercha à lui montrer le piège infâme que l'on tendait à la bonne foi de l'Assemblée. Il demandait que l'on prît au moins le temps d'examiner la question, de recueillir des renseignements sur la situation véritable de Rome. Tous ses efforts échouèrent. La commission proposa à l'unanimité de déclarer l'urgence.

« Des explications de M. le Président du conseil et de M. le ministre des affaires étrangères, dit M. Jules Favre rapporteur de la commission, il est résulté que *la pensée du gouvernement n'est pas de faire concourir la France au renversement de la République qui subsiste actuellement à Rome,* qu'il agit dans sa liberté, *dégagé de toute solidarité avec d'autres puissances,* ne consultant que ses intérêts, son honneur, la part d'influence qui lui appartient nécessairement dans tout grand débat européen. Votre commission a pris acte de ces déclarations positives.... Fille d'une révolution populaire, la République française ne pourrait, *sans s'amoindrir, coopérer à l'asservissement d'une nationalité indépendante.*

« Votre commission a compris qu'en autorisant le pouvoir exécutif *à occuper un point de l'Italie aujourd'hui menacé,* vous lui donneriez pour mission de poser une limite *aux prétentions de l'Autriche,* et de terminer PAR UN ARBITRAGE, *que la force de nos armes appuierait au besoin* tous les différends qui divisent encore la péninsule et que notre intérêt, comme notre honneur, nous commande *de trancher dans le sens* LE PLUS FAVORABLE POSSIBLE AU DÉVELOPPEMENT DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES. »

M. Emmanuel Arago demanda la parole. « Il me semble, dit-il, que ce n'est pas assez que M. le Président du conseil et M. le ministre des affaires étrangères aient donné à la commission l'assurance que la France ne s'unira pas à l'Autriche contre l'Italie. Il faut que le président du conseil vienne déclarer lui-même, à cette tribune, que le drapeau de la France ne flottera jamais à côté de celui de l'Autriche pour accomplir la même œuvre; il faut que l'on dise bien haut que la France entend protéger en Italie, ce qu'elle ne laisserait pas attaquer chez elle, *la souveraineté nationale.* Pour que le peuple romain accueille nos soldats comme il doit les accueillir, il faut qu'il soit bien entendu *que la France va au secours du peuple romain.*

» M. le Président du conseil nous a dit que la France ira soutenir en Italie la vraie liberté et les vrais libéraux, nous n'avons pas le droit de choisir entre les Italiens et de dire : Voilà les vrais libéraux, voilà les faux libéraux. Souffririons-nous que la Russie ou l'Autriche vinssent nous dire : ceux-ci ou ceux-là veulent la vraie liberté.

» Il faut que le drapeau de la France ne paraisse en Italie que pour protéger les nationalités. Si le peuple romain veut défendre la République qu'il a fondée, *la France apparaîtra là pour s'opposer à l'Autriche et faire prévaloir contre elle le principe de non-intervention.* »

M. Odilon Barrot, ainsi interpellé, répondit qu'il était heureux des sentiments qui s'étaient manifestés au sein de la commission, et que ces sentiments étaient l'expression de sa pensée. Il ajouta : « *Je le répète, je ne retire rien des paroles que j'ai prononcées dans le sein de la commission, et qui ont été reproduites à cette tribune.* »

La Montagne ne se laissait point illusionner par les déclarations formelles de M. Barrot; elle savait déjà quelle confiance on devait avoir dans la franchise et la loyauté de ce ministre. M. Odilon Barrot, interrompu, poussé à bout, avait laissé échapper cette phrase indiscrète : « Je ne reconnais pas de prétendues solidarités avec les républiques italiennes et nous. » M. Ledru-Rollin prit la parole pour démasquer les secrètes intentions du gouvernement de M. Louis Bonaparte, et se tournant vers les ministres : « La question vient d'être nettement posée, dit il; ce qu'on veut, c'est la restauration du Pape. D'un côté, l'Italie libre et républicaine..... D'un côté, répète-t-il après une interruption violente, Rome libre et ayant proclamé le gouvernement républicain, émancipée du pouvoir temporel et respectant le pouvoir spirituel; de l'autre côté, le Pape repoussé par l'Italie et consentant à être restauré par des baïonnettes étran-

gères; la France républicaine intervient, et que lui propose-t-on? De s'associer à une restauration contre la souveraineté du peuple! » Après avoir développé la proposition au point de vue de l'art. 5 de la Constitution, l'orateur demande à l'Assemblée si quelqu'un pourrait prétendre qu'elle ne représente pas le peuple français. Il en est de même des représentants de la République romaine, ajoute-t-il.—Une république d'assassins, s'écrie M. Molé, ex-pair de France.—Vous avez, vous, assassiné le maréchal Ney, lui répliqua M. Ledru-Rollin. Rappelez-vous donc, continue-t-il, ce qui s'est passé après la révolution de Juillet. A cette époque, on voulait aussi, disait-on, protéger les patriotes italiens; vous savez ce que les cardinaux en ont fait! Est-ce une restauration du Pape que vous voulez? Eh bien, alors, dites-le, dites-le tout haut, et vous verrez ce que vous répondra la France. En 1831, lorsque se forma cette association qui fut poursuivie, que disait M. Odilon Barrot? Que la coalition des rois se formait contre les peuples. Eh bien! la question est la même aujourd'hui. Jeter l'épée de la France du côté des rois, c'est nous jeter dans une guerre inconstitutionnelle, c'est pire, c'est commettre une trahison! »

L'Assemblée ne voulut rien entendre et le crédit fut voté. Le soir même, le colonel Frapoli courut au ministère des affaires étrangères, pour chercher à pénétrer les intentions du gouvernement. Il apprit bientôt que M. le général Oudinot, qui avait déjà sollicité son appui et celui de plusieurs membres influents de la révolution italienne pour obtenir du gouvernement provisoire le

commandement de l'armée des Alpes, destinée à défendre l'indépendance italienne, était désigné pour diriger l'expédition de la Méditerranée. Il courut chez le général. M. Oudinot protesta de ses intentions pacifiques, mais il ne fut pas difficile à l'esprit subtil et défiant du patriote italien de démêler les sentiments cachés sous la lourde phraséologie dont le général faisait usage; il vit que tout était perdu. L'Assemblée trompée, jouée par les ministres, avait voté la ruine de la liberté romaine. M. Oudinot allait devenir l'exécuteur des arrêts de la cour de Gaëte. « J'espère lui dit le général, au moment où ils se quittèrent que vos compatriotes me recevront avec les mêmes sentiments que ceux qui m'animent — je suis certain, répondit Frapoli avec un triste sourire et en appuyant sur chaque mot, que les Romains vous recevront *avec les mêmes sentiments que vous leur apportez.* »

Le lendemain, 17 avril, le courrier de l'ambassade italienne chargé d'annoncer à Rome la fatale nouvelle de l'intervention française et M. le général Oudinot se rencontrèrent à l'embarcadère du chemin de fer d'Orléans. Rome était perdue.

Huit jours après, l'expédition française arrivait en vue de Civita-Vecchia. Elle fut précédée de 24 heures par la frégate à vapeur *le Panama*, ayant à bord M. Espivent, chef d'escadron d'état major, et M. de Latour, secrétaire de légation. Ces deux agents descendirent à terre pour reconnaître dans quelles dispositions se trouvaient les autorités romaines. Ils eurent une entrevue avec le préfet de Civita-Vecchia, M. Manucci.

Afin d'édifier les populations sur le caractère de l'expédition, les Français proposèrent de faire immédiatement publier la déclaration suivante adressée au préfet de Civita-Vecchia :

« Le gouvernement de la République française, toujours animé d'un esprit très-libéral, *déclare vouloir respecter le vœu de la majorité des populations romaines,* et vient sur leur territoire, amicalement, dans le but de maintenir sa légitime influence. *Il est de plus décidé à ne vouloir imposer à ces populations aucune forme de gouvernement qui ne serait pas choisie par elles.....*

Civita-Vecchia, 24 avril 1849.

Signé : ESPIVENT.
Chef d'escadron, aide-de-camp du commandant en chef.

La municipalité de Civita-Vecchia répondit à cette proclamation par une adresse où elle déclarait se fier à la loyauté de la France. Elle terminait ainsi : Recevez l'affectueuse bienvenue que, par notre bouche, vous offre cette population confiante dans la noblesse et l'honneur de la nation française. — *Vive la République française, et Dieu sauve la République romaine* (1)*!*

(1) Cette adresse fut audacieusement dénaturée par les journaux du gouvernement de M. Bonaparte. On en fit l'expression d'un vœu *pour le retour du Pape.* La municipalité, protesta plus tard contre cet impudent mensonge.

Les troupes françaises débarquèrent et furent fraternellement accueillies par la population romaine. Le service fut confié moitié aux soldats français, moitié aux soldats romains. Le drapeau de la République française et le drapeau de la République italienne flottaient partout.

La nouvelle de l'invasion française causa à Rome une profonde émotion. Le peuple qui avait applaudi à notre Révolution, plein de sympathie pour le caractère et le nom français, ne pouvait ajouter foi à cet acte de violence inouïe. Le Triumvirat n'ayant reçu du gouvernement français aucune communication relativement à cette entreprise, devait la considérer comme une tentative d'aggression. Aussi s'empressa-t-il d'adresser aux préfets une protestation contre toute atteinte portée aux droits et à la dignité du pays. Il terminait par ces mots : « Que l'honneur du nom italien soit sauvé! »

L'Assemblée et les autorités romaines ne pouvaient conserver le moindre doute sur les projets des envahisseurs. Depuis l'avénement de M. Louis Bonaparte à la présidence de la République française, la politique du gouvernement avait pris une allure plus déterminée; les personnages que le président avait appelés autour de lui ne cachaient pas leur haine pour la forme républicaine, leurs sympathies pour des personnes et des principes que le jugement du peuple avait proscrits. Le gouvernement de la République française devait donc inspirer une défiance légitime à la République romaine. L'armée de M. Bonaparte mettait le pied sur le territoire de la République romaine qu'il avait refusé

de reconnaitre, elle occupait une des principales villes de l'État, au mépris du droit des gens. Cette occupation, précédée de quelques heures, par les protestations banales d'un officier d'état-major, s'opérait sans que l'Assemblée, ni le gouvernement de Rome fussent prévenus! Quelle détermination devait prendre l'Assemblée, issue du suffrage universel, appuyée sur les sympathies de toute la population? Devait-elle courber la tête devant cette injure et tendre les mains aux fers qu'on lui apportait? Devait-elle accueillir avec bienveillance un général qui pénétrait chez elle les armes à la main, se posant en libérateur d'un peuple qui s'était fait libre lui-même, en protecteur d'un peuple qui se sentait assez de force et de courage pour se faire respecter ou mourir? L'Assemblée constituante, représentation légitime des États romains, n'avait pas seulement sa dignité à conserver, elle avait à défendre l'honneur d'un grand peuple. Elle demeura constamment à la hauteur de sa noble mission. L'Assemblée délibéra pendant une partie de la nuit et adopta la résolution suivante :

« L'Assemblée romaine, émue d'une menace d'invasion du territoire de la République, certaine que cette invasion qui n'a pas été provoquée par la conduite de la République vis-à-vis de l'étranger, n'a été précédée d'aucune déclaration de la part du gouvernement français ; qu'elle vient exciter l'anarchie dans un pays tranquille, ami de l'ordre, et se reposant sur la conscience de ses droits et sur la concorde des citoyens, et que, par conséquent, elle viole en même temps le droit des gens, les engagements pris par la nation française dans sa

Constitution, et les liens de fraternité qui devraient naturellement unir les deux Républiques, proteste au nom de Dieu et du Peuple contre cette invasion inattendue, déclare SA FERME RÉSOLUTION DE RÉSISTER et rend la France responsable de toutes les conséquences. »

» Rome, le 25 avril 1849.

» Fait en séance publique, à une heure du matin.

Le président de l'Assemblée : SALICETI ;
Les secrétaires : FABRETTI, PENNACCHI, COCCHI.

L'Assemblée annonçait *sa ferme résolution de résister*. Le peuple de Rome tout entier applaudit à cet acte de patriotisme (1). Devant une semblable manifestation, le devoir du général français était de temporiser, d'attendre de nouvelles instructions, de prendre une connaissance exacte des sentiments du pays. Civita-Vecchia l'avait reçu en frère. Il ne devait point en sortir. ***Puisqu'il ne voulait exercer aucune influence oppressive, ni imposer un gouvernement qui serait opposé au vœu de la nation***, il devait prendre une connaissance approfondie des faits et s'assurer si le gouvernement républicain n'était pas le seul gouvernement conforme ***aux vœux de la nation romaine***. Entrer sur le territoire romain comme en pays ennemi, sans prévenir ni le Triumvirat, ni l'As-

(1) La garde nationale, réunie sur la place des Saints-Apôtres, vota unanimement pour la résistance.

semblée était une faute et un acte coupable. Mais on pouvait racheter l'une, effacer l'autre avec de la prudence et de la bonne foi. Ces deux qualités, M. Oudinot ne les possédait pas.

Le général en chef avait reçu de M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, une proclamation rédigée par ce ministre lui-même, pour le cas où il ne rencontrerait pas à Rome de résistance sérieuse et où il serait appelé par le vœu des populations. Le 26 avril, le général en chef de l'expédition publia cette proclamation, véritable chef-d'œuvre d'obscurité et d'hypocrisie. On n'y parlait ni du gouvernement, ni de la Révolution romaine, ni du Pape. De grands malheurs menaçaient Rome, disait-on, et le peuple français venait en frère porter son drapeau dans la capitale du monde chrétien, afin de donner un éclatant témoignage de ses sympathies pour la nation romaine. *Son but n'était point d'exercer une influence oppressive, ni d'imposer un gouvernement qui serait opposé au vœu de la nation.*

Le général offrait aux romains de se consacrer sans réserve aux intérêts de leur belle patrie (1). Rome se serait bien passée des offres généreuses de M. Oudinot!

Quels dangers menaçaient Rome? On ne le disait pas. Contre quels oppresseurs entendait-on protéger la liberté du peuple romain? Était-ce contre les Autrichiens, contre les Espagnols, contre les Napolitains, contre le parti-prêtre ou contre le Pape? La proclamation ne s'expliquait pas davantage. Mais il ne

(1) Voir aux pièces justificatives, N°s 19 et 20.

pouvait rester aucun doute pour ceux qui connaissaient les tendances du gouvernement français. M. Oudinot et son armée venaient protéger le peuple contre lui-même; ils venaient détruire la liberté que Rome avait conquise, relever le despotisme qu'elle avait renversé.

Cependant, il faut le dire, le général Oudinot ne négligeait rien pour cacher à la population inquiète, le véritable but de l'expédition. L'armée elle-même était trompée. Les officiers français ne dissimulaient point leurs sentiments. Ils se réjouissaient tout haut, dans les maisons où ils étaient accueillis en frères, dans les cafés, dans les lieux publics, d'aller combattre les Autrichiens. « Nous marcherons avec vous, disaient-ils, aux Italiens, nous prendrons ensemble notre revanche de Waterloo (1)! »

Il n'était pas encore question, le 28 avril, de se ren-

(1) Un fait, peu important en lui-même, pourra faire connaître cependant les sentiments qui animaient notre armée.

« Le ministre Montecchi se rendant auprès du général Oudinot, fut arrêté aux portes de Civita-Vecchia. Les portes étaient fermées au moment de son arrivée. Trois soldats français qui s'étaient attardés, voulant profiter de l'occasion pour éviter une punition, s'approchèrent de la voiture du ministre romain, et le prièrent de leur laisser occuper les places vides auprès de lui, afin de passer devant la porte sans être aperçus. Celui-ci y consent, et pendant qu'on procède aux formalités nécessaires pour ouvrir les portes de la place, la conversation s'engage avec les soldats. Leur premier mot en apprenant que Montecchi venait de Rome, est significatif : « Les Autrichiens sont-ils loin, lui demandèrent-ils aussitôt? Quand pourrons-nous joindre les Autrichiens?..... » On voit que l'armée ne songeait ni au Pape, ni au gouvernement des cardinaux; elle croyait aller combattre en Italie l'armée autrichienne. Elle se croyait appelée à combattre pour la cause de la liberté, et s'en réjouissait!...

dre à Rome, où l'époque du départ de l'armée française n'était point encore connue.

M. Oudinot protestait à tout venant de ses bonnes intentions, à l'égard du gouvernement élu par la presqu'unanimité de la nation. Il donnait sa parole d'honneur à M. Montecchi, représentant du peuple, ministre des travaux publics, venu vers lui, en qualité d'envoyé extraordinaire, que son but était de protéger et non d'opprimer. Et pourtantcomment ajouter foi à la parole de cet homme? Un bataillon de patriotes Lombards, commandé par le comte Manara, était arrivé à Civita-Vecchia, presqu'en même temps que les Français; il était consigné dans le port et l'autorité française voulait l'obliger à retourner à Gênes. Sur les instances réitérées de M. Montecchi, le général Oudinot autorisa le débarquement, mais à la condition que les soldats ne paraitraient pas à Rome avant le 4 mai. Si les intentions de M. Oudinot étaient pacifiques, comme il le disait, quel ombrage pouvait lui causer la présence à Rome de ces braves Italiens?

Des députations de la garde nationale, de la municipalité de Rome se succédèrent à Civita-Vecchia, pour engager le général à attendre quelque temps, à prendre, dans la ville qui l'avait accueilli, toutes les sûretés, offrant de veiller à ce que l'armée française fut abondamment pourvue de tout ce qui lui serait nécessaire; mais le suppliant de ne point faire avancer ses troupes, afin d'éviter les malheurs d'une lutte fratricide entre deux nations amies. M. Oudinot, promettait tout ce qu'on voulait, sauf à manquer ensuite à ses plus solen-

nelles promesses. Sa confiance était extrême, et aux objections qui lui venaient même de ses compagnons d'armes, il répondait avec une suffisance assez impertinente : « Les Romains ne se battront pas ! »

Le général de l'armée française était déjà connu (1) avant d'avoir acquis la triste célébrité que la guerre de Rome lui a donnée, mais son incapacité notoire n'expliquait pas suffisamment l'étrange conduite qu'il tenait. Sourd à tous les avertissements, rebelle à tous les conseils, il persistait aveuglément, malgré ses affirmations contraires, à vouloir marcher sur la capitale des États romains, sans se préoccuper des dangers que pouvait courir l'armée française, en s'engageant ainsi au milieu d'un pays ennemi, au sein d'une population surrexcitée par la conquête récente de sa liberté. Dangers sérieux, comme nous le verrons plus tard! Car si le Triumvirat eût consenti à suivre l'impulsion patriotique des citoyens qui défendaient Rome contre l'invasion étrangère, il ne serait pas revenu un seul homme de la première expédition. M. Oudinot était entretenu dans ces dispositions déplorables par des conseillers mieux écoutés que les citoyens de Rome, et plus influents que l'état-major lui-même.

Depuis que Pie IX avait abandonné Rome pour se remettre entre les mains des ennemis de sa patrie, le

(1) M. Oudinot avait été page de l'Empereur; il était resté dans les grades inférieurs de l'armée jusqu'à la révolution de 1830. A cette époque, ses protestations de dévouement auprès de la dynastie d'Orléans, lui firent obtenir un avancement que son mérite n'aurait pu lui procurer.

parti-prêtre n'avait point cessé ses intrigues. Des émissaires habiles avaient négocié l'intervention simultanée de Naples, de l'Autriche et de la cour d'Espagne. Ils n'eurent pas de peine à réussir auprès de ces puissances catholiques et absolutistes; mais le parti-prêtre songea à profiter du mouvement contre-révolutionnaire, dont l'élection de M. Louis Bonaparte avait été le signal, pour faire entrer dans ses vues la République française elle-même. M. Bonaparte ne répugnait pas à restaurer à Rome la papauté que son oncle avait restaurée en France. M. de Falloux, l'un des orateurs du parti légitimiste, appartenant à la célèbre Société de Jésus, entretenait le président dans ces idées et réunissait dans sa main tous les fils de cette conspiration impie contre la liberté et la vie du peuple romain, dont le triomphe, loin de se signaler par aucun excès, avait offert le spectacle le plus digne d'exciter l'admiration de l'Europe. Le général en chef de l'expédition avait été désigné, non par M. Louis Bonaparte, mais par M. de Falloux. On avait fait choix de l'homme qui convenait le mieux aux vues de la Société : esprit vaniteux, caractère faible et violent tout à la fois, intelligence bornée, on avait dû passer sur l'incapacité militaire de M. Oudinot, en faveur de ses autres *qualités* qu'on aurait difficilement rencontrées dans un officier de mérite. D'ailleurs, le général Rostolan lui était adjoint; il représentait l'expérience et le savoir militaires. M. Oudinot, dans les mains des prêtres et des jésuites, était un instrument précieux, car il mettait à leur service le prestige du nom français appuyé par une vaillante armée. Aussi, M. de

Falloux avait-il exigé de son protégé qu'il conservât constamment auprès de lui une sorte de *comité spirituel,* composé de trois conseillers (*trois,* suivant la règle de Loyola), envoyés par la coûr de Gaëte. On peut dire, et nous le verrons plus tard, que ces trois personnages dirigèrent l'expédition, tranchèrent toutes les difficultés, et, en définitive, dictèrent la capitulation de Rome. Ils débarquèrent à Civita-Vecchia, en même temps que M. Oudinot; ils ne quittèrent le général en chef que lorsqu'ils eurent pu contempler la ville éternelle remplie de sang et de ruines, succombant malgré d'héroïques efforts. Semblables au génie du mal, lorsque la République romaine eût rendu le dernier soupir, pendant que les veuves ensevelissaient leurs époux, les mères leurs enfants, pendant que les défenseurs de la liberté, que le canon français avait épargnés, abandonnaient leur patrie et leurs familles pour l'exil, ces trois personnages s'enfuirent vers Gaëte porter au Pape la bonne nouvelle. Leur tâche était accomplie; ils présentèrent au Saint-Père leurs mains teintes du sang des malheureux Romains, et le Saint-Père leur donna sa bénédiction. Ces trois hommes étaient : Monsignor de Falloux, prélat, frère du ministre; Monsignor de Birmont, autre prélat, et le Père Word, moine franciscain.

Le général, se soumettant à la volonté de ces conseillers qui avaient un immense intérêt à compliquer la situation de manière à rendre tout arrangement impossible et à précipiter le dénouement de l'expédition, marcha sur Rome. Violant sa parole, il mit Civita-Vecchia en état de siége, désarma et fit prisonnière la garnison qui

l'avait accueilli fraternellement, sur la foi de ses protestations. Acte déplorable, qui souleva l'indignation de tous les honnêtes gens et fit rejaillir sur la nation française la honte dont son représentant s'était couvert.

Pendant ce temps-là, Rome se préparait à la défense. Le 26 avril, à deux heures et demie de l'après-midi, l'Assemblée, apprenant la marche des Français sur Rome, rendit le décret suivant, aussi court qu'énergique : « L'Assemblée, après avoir reçu les communications du Triumvirat, lui confie le soin de sauver la République et de repousser la force par la force. » L'Assembée était présidée ce jour-là par le citoyen Ch.-L. Bonaparte, prince de Canino. Après avoir rendu ce décret, qui rappelle, par sa simplicité antique, les plus beaux jours de la première République romaine, l'Assemblée se remit tranquillement à discuter la Constitution, s'interrompant par fois pour recevoir les communications du gouvernement, ou pour abandonner la salle des séances ébranlée par les boulets français, et chercher ailleurs un asile plus sûr.

Le peuple se montra admirable de calme, de dévouement et d'ardeur. On détruisit tout ce qui se trouvait en dehors des murs, à une portée de canon. Ce fut le peuple qui accomplit, sous les ordres des ingénieurs militaires, cette œuvre triste et terrible; il n'épargna rien, ni les objets qui servaient à ses plaisirs, ni ceux qui faisaient son orgueil. Les arbres furent abattus sur toutes les routes, les maisons rasées, les murs renversés. La magnifique villa Borghèse, qui se trouvait trop près de Rome fut sacrifiée en partie; les arbres séculaires

de son parc impitoyablement abattus. Il n'y eut pas un murmure, pas un regret. Les portes de la ville à l'exception de trois gardées par des redoutes garnies de canons, furent barricadées par un immense amas de terre amoncelée derrière la porte et formant un terre-plein où se plaçaient les défenseurs de la ville. Derrière les murs on éleva des terrasses qui permirent d'y placer des canons. Les murs de Rome avaient six lieues d'étendue!

On plaça des batteries sur le mont Pincio, sur la colline du Vatican, sur le mont Aventin, enfin sur le mont Testaccio. La ligne du Tibre depuis Ripetta jusqu'à la Piazza del Popolo fut garnie de canons. Deux immenses lignes parallèles de barricades furent élevées dans la ville, elles formaient deux grandes circonférences concentriques qui auraient eu leur centre commun à la place des Saints-Apôtres et leurs rayons, à la place de San Giovani Laterano, pour la figure enveloppante, et, au Colysée, pour la figure enveloppée. Quelques-unes de ces barricades, dans les larges rues, étaient renforcées par des terres-pleins sur lesquels on avait établi des canons. Les barricades étaient occupées par de la garde nationale unie au peuple. Une commission dirigeait la défense intérieure. Elle était composée de patriotes intelligents et éprouvés tels que Cernuschi, Cattabeni, Vincenzo Caldesi et R. Andreini, représentants du peuple. Elle s'appelait la *Commission des barricades*. Des ambulances furent établies sur chaque point; un appel aux dames romaines les engageait à prêter leur secours aux chirurgiens pour les soins à

donner aux blessés (1). Tous ces immenses travaux, tous ces préparatifs, furent terminés en quatre jours!

Le 29 avril, une proclamation du Triumvirat déclara que le peuple français n'était pas responsable des erreurs ou des fautes de son gouvernement, que les étrangers, et spécialement les Français, résidant pacifiquement dans Rome, étaient placés sous la sauvegarde de la nation. Le décret contenait cette sanction morale: « Sera considéré comme coupable de lèse-honneur romain quiconque tenterait de faire contre eux le moindre outrage. » Depuis le commencement du siége jusqu'au dernier moment, les Français demeurant à Rome furent traités par le peuple avec les plus grands égards.

Une petite armée forte de cinq mille hommes, composée des soldats qui avaient combattu les Autrichiens à Vicence, de quelques bataillons de la garde nationale et de la légion de Garibaldi, avait pris position à la villa Panfili, en avant de la porte Saint-Pancrace. L'armée romaine était commandée en chef par le ministre de la guerre en personne, le général Avezzana.

Le 30 avril au matin, les Français arrivèrent en vue de Rome. Sur toutes les avenues dévastées qui conduisaient à la ville, les soldats étonnés rencontraient de grands

(1) Le Pape a osé appeler ces généreuses femmes des prostituées!.... On ne se contente pas d'opprimer les hommes, on outrage les femmes! Consultez ceux de nos soldats que M. Oudinot *oubliait*, le 30 avril, sur le champ de bataille et qui leur doivent la vie!...

poteaux surmontés de l'inscription suivante écrite en gros caractères :

« CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

» *Article V. La République française respecte les nationalités étrangères, comme elle entend faire respecter la sienne; elle n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.* »

Les soldats passaient, saisis d'un sentiment invincible de tristesse. Les officiers se hâtaient de faire abattre les inscriptions. La plupart des braves qui formaient cette déplorable expédition maudissaient, dans leur cœur, le gouvernement qui les envoyait contre Rome et la discipline impitoyable qui les condamnait à combattre des frères. « Lorsque nous avons ouvert le feu contre la ville, écrivait un capitaine d'artillerie, j'ai vu mes canonniers pleurer de rage et de douleur, tant ils étaient indignés du métier qu'ils faisaient!... On entendait, sur les murs de Rome, les échos lointains de la *Marseillaise,* jouée par la musique de la garde nationale romaine!... »

Il eut été facile à un général moins prévenu et plus expérimenté que M. Oudinot de reconnaître, au premier coup d'œil, l'importance des préparatifs de défense et les difficultés qu'ils devaient opposer à une attaque de vive force. (1). Le général ne voulut rien entendre. Il

(1) A quelques lieues de Rome une patrouille de chasseurs fran-

avait un projet secret, un moyen sûr d'entrer dans Rome et d'intimider les Romains par un coup d'éclat. Les deux prélats et le père dominicain avaient dressé le plan de bataille et désigné le point principal de l'attaque, le Vatican.

Il existait dans le dernier bastion nord du Vatican une porte secrète donnant sur la campagne et communiquant avec l'intérieur du palais par le jardin Della Pigna. L'existence de cette porte n'était connue que d'un petit nombre de personnes, appartenant à l'intimité du Pape. Mgr. de Falloux l'avait indiquée au général Oudinot. Celui-ci, plein de confiance dans l'efficacité de cette découverte, attaqua plusieurs points à la fois, afin de faire une diversion, et ne voulant pas croire jusqu'au dernier moment à une résistance sérieuse. Il dissémina ses dix mille hommes, sur un espace de 5,000 mètres environ, depuis la porte Angelica, au nord du Vatican, jusqu'à la porte Portèse, sur les bords du Tibre, ayant, au centre de ses colonnes d'attaque, la villa Panfili, occupée par 5,000 Romains, et cherchant à enlever d'assaut et sans échelles des murailles de 40 pieds d'élévation. La villa Panfili, les portes Saint-Pancrace, Cavallegeri et Angelica furent attaquées en même temps. Les soldats français, mal dirigés, mal commandés firent des prodiges de valeur. On les fai-

çais rencontra un détachement de cavalerie romaine. On échangea quelques coups de pistolets. Un cavalier français fut tué. M. Oudinot n'ignorait donc point qu'il était reçu, comme il venait, en ennemi.

sait marcher à la baïonnette contre des murailles et des barricades imprenables. Ils arrivaient jusqu'au pied des fortifications et là essuyaient presqu'à bout portant les effroyables décharges des batteries masquées. Malgré tous ces désavantages, les 20e et 33e de ligne particulièrement montrèrent tant de bravoure et d'audace qu'ils arrachèrent aux assiégés des cris d'admiration.

Auprès de la villa Panfili, les soldats engagés imprudemment dans des vignes ne pouvaient conserver leur ordre de bataille et étaient décimés par le feu de l'ennemi. Il était facile de reconnaitre que le véritable général en chef était un abbé.

Deux batteries furent dressées contre le Vatican, point sur lequel devait se porter, conformément aux instructions des trois conseillers du général, la principale colonne d'attaque. Les boulets causèrent de grands dégats dans le palais. La Basilique de Saint-Pierre ne fut pas épargnée(1). Les assaillants cherchèrent à pénétrer par la porte secrète du bastion nord, mais ils avaient été prévenus : la porte était fortement barricadée.... Les bastions étaient défendus par deux bataillons de garde nationale et par le bataillon *della Speranza*. Ce bataillon était entièrement composé d'enfants de 12 à 14 ans, habillés, équipés à leur frais et appartenant aux meilleures familles bourgeoises de la ville. Ils se battirent avec un courage admirable et ne contri-

(1) La municipalité dressa un procès-verbal constatant les actes de vandalisme de M. Oudinot et de ses trois conseillers. Il fut envoyé à l'institut de France, qui resta muet.

buèrent pas peu à repousser l'attaque des Français.

Plusieurs de ces généreux enfants furent tués dans cette bataille. Cette mort glorieuse ne fit qu'augmenter l'ardeur de leurs jeunes compagnons. Le bataillon tint à conserver ce poste d'honneur. Ces jeunes héros de 12 ans ne rentrèrent dans la ville qu'après la reddition de Rome. Il veillèrent sur les bastions plus de deux mois, nuit et jour.

Repoussé de tous les côtés, le général Oudinot, après avoir sacrifié la vie d'une foule de braves, fut obligé de battre en retraite, abandonnant trois pièces d'artillerie, que ses soldats revinrent chercher la nuit suivante sans être inquiétés. Dans sa précipitation le général *oublia ses blessés!* Ils furent relevés par les Romains qui les traitèrent comme des frères et les reçurent pour la plupart dans leurs propres maisons. Les Romains (2) avaient fait cinq cents prisonniers parmi lesquels se trouvaient onze officiers.

Le peuple de Rome demandait à sortir en masse pour achever la déroute de l'armée française. Les troupes demandaient aussi à marcher. Le général Galletti proposait de se mettre à leur tête. C'en était fait de l'expédition française, elle eut été prise tout entière. Le Triumvirat, sur les instances particulières de Mazzini, refusa, déclarant qu'il fallait se contenter de rester sur la défensive; qu'il ne s'agissait pas de vaincre une armée

(1) Les Romains étaient commandés par les généraux B. Galletti et Garibaldi qui, dans cette journée, donnèrent des preuves d'une habileté profonde et d'une grande valeur.

française, mais de défendre l'entrée de la ville à toute armée étrangère; que, du reste, il ne fallait pas confondre l'armée française, obéissant à la discipline, avec son gouvernement, trahissant la République et la nation.

Le général Oudinot, honteux de sa défaite, se retira en toute hâte à Palo, entre Rome et Civita-Vecchia, et demanda des renforts en France.

Les prisonniers français demeurèrent huit jours à Rome, traités en frères, plutôt qu'en ennemis vaincus. Le peuple, au bout de ce temps, demanda que les prisonniers fussent rendus à la France sans aucune espèce de conditions. Le jour de leur départ fut un véritable jour de fête. Le peuple conduisit les prisonniers au Vatican où ils furent confiés à la garde nationale qui les conduisit à un splendide banquet et les accompagna, les bras enlacés, jusqu'à une assez grande distance de la ville. Sur leur passage, les dames agitaient des mouchoirs; les hommes du peuple les acclamaient et venaient leur serrer la main. Soldats et officiers pleuraient de joie et d'attendrissement!

A peine arrivés au camp français, M. Oudinot les fit repartir immédiatement pour la Corse. Pendant huit jours, ils avaient vu quelle unanimité, quelle noblesse, quelle grandeur de sentiments animaient les Romains; les récits du touchant accueil qu'ils en avaient reçu, auraient corrompu l'armée!.....

Pendant que les Français s'avançaient d'un côté, une armée napolitaine avait pris la route de Terracine. Elle avait successivement occupé Velletri, les monts Albanes et se rapprochait de Palestrine, pour faire sa jonction

avec le petit corps du général Zucchi, (400 hommes environ) qui se trouvait à Frosinone. Cette armée s'avançait prudemment, attendant la victoire des Français pour entrer à Rome après eux. Elle fut un peu surprise en apprenant leur déroute. Le Triumvirat donna aussitôt à Garibaldi l'ordre de réunir 1,200 hommes, et de se porter au-devant de l'expédition napolitaine. Garibaldi à la tête de sa légion, et de quatre à cinq cents jeunes gens de l'université, rencontra l'ennemi en nombre quatre fois supérieur, le battit et le repoussa sur les monts Albanes.

Mais les renforts que recevait sans cesse l'armée française, l'obligèrent à rentrer à Rome après une courte campagne. Il revint en toute hâte par la route de Torre-Nuova, et passa devant le front d'une forte division napolitaine qui n'osa pas bouger.

CHAPITRE VII.

Impression produite en France par l'affaire du 30 avril. — Séance du 7 mai. — Protestation de M. O. Barrot. — Départ de M. de Lesseps. — Armistice du 17 mai. — Négociations. — Conduite du général Oudinot, — Ses violences. — Rupture des négociations. — Dépêche télégraphique.

La nouvelle de l'affaire du 30 avril produisit, en France, une profonde impression, une aggression semblable après les protestations solennelles du ministère, dans les deux séances du 16 avril, fut considérée comme un acte de violence indigne, comme une véritable trahison. Pas une seule voix ne s'éleva pour défendre le ministère, lui-même n'avait pas encore l'audace de son crime : l'aveu que fit M. de Falloux trois mois plus tard, (1) personne n'osa le faire en présence de la nation indignée, de l'Assemblée irritée. Le 7 mai, M. Jules Favre interpella le ministère. Il avait une grande responsabilité à dégager. Rapporteur de la commission du 16 avril, il était de ceux qui avaient, *sur la parole d'honneur* du ministre M. Drouin de Lhuys, autorisé

(1) Dans la séance du 7 août (Assemblée législative), M. de Falloux se glorifia d'avoir, dans la guerre de Rome, *poursuivi le même but que l'Autriche!*

l'expédition de Civita-Vecchia, malgré la vive opposition de la Montagne et de l'extrême gauche. « Nous avons été joués, indignement joués, » s'écria-t-il, avec un accent plein d'amertume et de regret. — « Ce sont des traitres! A bas les traitres! » criait la gauche au milieu des applaudissements. « Nos soldats ont été conduits à Rome, continua M. Jules Favre, le ministre nous dit qu'ils ont été appelés par la population, et qu'à une distance de Rome, qu'on ne précise pas, ils ont été reçus à coups de fusils, au lieu de l'être à bras ouverts; qu'arrivés là ils ont été obligés de reculer et d'attendre des renforts. Le ministre ne sait que cela; mais ce que nous savons par des correspondances, c'est que nos soldats sont arrivés aux portes de Rome, que là ils ont rencontrés des barricades et que le sang français a coulé. Des deux parts des républicains ont tué des républicains.... Pour quelle cause donc a coulé le sang de nos généreux soldats? N'est-ce pas pour le Pape et l'absolutisme? Ah! vous aurez à répondre de votre conduite, car cette confiance que l'Assemblée vous avait accordée, elle vous la retirera; je ne sais si c'est de votre part impéritie ou trahison.... (Voix diverses : « c'est trahison! oui, trahison! ») mais je sais que vous venez de compromettre l'honneur du nom français et la sécurité de la France. Je demande qu'une commission soit nommée de suite et fasse son rapport sur l'heure. »

M. Odilon-Barrot, président du conseil, essaya d'atténuer la gravité des accusations qui pesaient sur le ministère, en éludant la difficulté. « Je croyais que les interpellations adressées au gouvernement, dit-il, avaient

pour but d'éclairer les faits avant de porter un jugement : nous n'avons pas le droit d'exiger de nos adversaires tant de justice et tant de réserve. » Selon M. Odilon-Barrot, les faits n'étaient point encore assez connus. Du reste, aucun reproche, disait-il, ne pouvait être adressé au gouvernement qui n'avait fait que suivre la politique adoptée par l'Assemblée. « Il y avait à faire ce que nous avons fait, ajouta-t-il ; au lieu d'une solution politique et autrichienne, il y avait une solution libérale à tenter dans l'intérêt des populations. Maintenant, les instructions du général en chef lui *ont elles été données contrairement aux intentions de l'Assemblée?* s'il en était ainsi, *je me regarderais comme coupable au premier chef....* Quand aux conclusions qui viennent d'être prises, je les provoque moi-même. »

L'attitude du ministre démentait l'assurance de ses paroles. La boursouflure de son débit, ses périodes prétentieuses, ses phrases sonores et vides de sens, suffisaient à peine à cacher le trouble qui agitait sa conscience. L'indignation s'éteignait devant les tortures de cet homme qui se débattait vainement sous une écrasante réalité. Il n'excitait point la colère, il faisait pitié.

L'Assemblée nomma une commission : les ministres, immédiatement appelés dans son sein durent lui soumettre les instructions données à M. Oudinot. Voici comment s'exprima M. Sénard, le rapporteur, à la reprise de la séance : « La commission que vous avez nommée s'est réunie selon votre désir ; elle a entendu le président du conseil, le ministre des affaires étrangères et le ministre de la guerre. Il lui a été fait communica-

tion de toutes les instructions et de toutes les dépêches; elle s'est ensuite reportée aux déclarations qui lui ont été faites le 16 avril. A cette époque on nous parlait de l'Autriche; on nous disait que la République romaine n'existerait plus au moment où nos soldats paraîtraient à Civita-Vecchia. On n'allait pas défendre la République romaine, *mais on n'allait pas l'attaquer.* On devait occuper Civita-Vecchia, *mais non se porter sur Rome, excepté pour la défendre contre l'Autriche ou contre les dangers d'une réaction violente.* Eh bien, en présence de ces déclarations, *sans qu'aucune réaction se soit manifestée dans la République romaine, sans que Rome soit attaquée par l'Autriche ou par le roi de Naples,* l'armée française s'est avancée sur Rome *au moment où l'on savait que dans cette ville on se préparait à une énergique résistance.*

» Votre commission a examiné ensuite les instructions qui ont été données au général Oudinot, et la majorité a pensé QUE CES INSTRUCTIONS ÉTAIENT EN DÉSACCORD AVEC LES DÉCLARATIONS QUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES A LA COMMISSION. En conséquence, la majorité de votre commission vous propose la résolution suivante: « L'Assemblée nationale
» invite le gouvernement à prendre sans délai des me-
» sures pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus
» longtemps détournée de sa véritable destination. »

Le blâme était sévère, l'échec pour le ministère, à la veille des élections générales, allait devenir un fait grave. M. Drouin de Lhuys voulut payer d'audace. « On prétend qu'il y a contradition, dit-il, entre les explications fournies à l'Assemblée et les instructions données au

général Oudinot. Pour mettre l'Assemblée en mesure de juger, je vais lui lire ces instructions. » Le ministre donne lecture de cette pièce dont le sens est que le général *sera sans doute accueilli avec empressement à Civita-Vecchia;* mais que, dans tous les cas, il ne devra pas s'arrêter devant la résistance d'un gouvernement qui n'est reconnu par personne en Europe. Une fois sur le territoire romain, le général est invité *à se mettre en rapport avec le Pape à Gaëte* et à envoyer un de ses officiers à Rome pour faire connaitre au gouvernement qu'il n'est nullement autorisé à le soutenir. « La mar-
» che de vos troupes sur Rome, continue-t-il, *activerait*
» *sans doute le dénouement en donnant courage aux*
» *honnêtes gens.* Vous jugerez si les circonstances sont
» telles que vous puissiez vous y rendre, non seulement
» sans rencontrer de résistance sérieuse, mais encore
» avec la certitude d'être bien accueilli. Quand un gou-
» vernement plus régulier aura remplacé celui qui pèse
» aujourd'hui sur les États de l'Église, et quand vous
» le jugerez convenable, vous pourrez conserver les
» autorités existantes, si elles consentent à se restrein-
» dre dans des attributions municipales; dans le cas
» contraire, *vous pourrez déterminer le rétablissement*
» *des autorités qui existaient avant la Révolution, mais*
» *en évitant de paraître dans ces changements.* »

Cette lecture fut accueillie par un hourra d'indignation. Mensonge, violence et hypocrisie, tel était le fonds de la politique développée dans cette dépêche. Le ministre essaya de faire croire que le général Oudinot était parti pour Rome, sur le vœu des populations, confiant

dans la loyauté du peuple romain et *ne s'attendant nullement à cette résistance imprévue.* On osait parler d'un piége tendu à la bonne foi des Français. C'était toujours la même politique : mensonge et calomnie! M. Goudchaux apporta à la tribune la dépêche suivante, que le ministre des affaires étrangères refusait de lire : elle émanait d'une autorité peu suspecte, le consul de France à Civita-Vecchia, et portait la date du 26 avril. « *Les nouvelles sont toutes à la résistance,* disait-elle; on travaille aux barricades; on assure que le Vatican, le château Saint-Ange et plusieurs autres édifices sont minés. Les gouvernants ont protesté contre notre occupation. » M. Oudinot n'ignorait donc pas qu'en conduisant nos soldats à Rome il les menait au combat; et il l'ignorait si peu, qu'au moment de son départ il adressait au gouvernement une dépêche, datée de Civita-Vecchia le 27 avril, que M. Grévy eut l'indiscrétion de lire à l'Assemblée. « Les hommes qui se sont emparés du pouvoir à Rome, ne veulent pas résilier le pouvoir; *c'est un défi qu'ils nous jettent et que mon caractère de militaire me fait un devoir de relever.* » Si M. Oudinot, abusé, avait cru que Rome le recevrait en ami que signifiait alors ce langage? Que parlait-t-il de défi à relever? Mais un défi donné et accepté c'est le combat, c'est la guerre. M. Oudinot, en *marchant sur Rome,* selon son expression guerrière, allait donc au combat; c'est lui-même qui l'annonçait au ministre. Qu'on juge maintenant de la bonne foi du général en chef et des ministres eux-mêmes!

L'Assemblée constituante comprit très-bien la situa-

tion, seulement elle n'eut pas le courage d'aller jusqu'au bout. Le blâme proposé par la commission fut voté par 328 voix contre 241, aux cris de vive la République! Un représentant de la montagne, M. Victor Considérant, déposa, à la fin de la séance, une proposition de mise en accusation contre le président, M. Bonaparte, et contre les ministres, elle fut escamotée par M. Armand Marrast, président de l'Assemblée. Au reste cette proposition eut été rejetée : les républicains de la Constituante avaient depuis un an épuisé toutes leurs forces dans de stériles débats. Ennemis de la fraude et du mensonge, ils n'avaient pas la vigueur nécessaire pour punir d'une manière éclatante les calomniateurs et les traîtres.

Le ministère accepta le blâme qui lui était infligé par l'Assemblée. Un agent diplomatique fut immédiatement envoyé à Rome et au quartier-général français. A la séance du 9 mai, M. Odilon-Barrot déclara qu'il ne se prêterait jamais à la *restauration d'abus impossibles*. « C'est dans ce sentiment, ajouta-t-il, pour connaître avec précision, par le témoignage d'agents désintéressés, la vérité des faits, et c'est, en outre, pour porter sur le théâtre même de l'expédition *l'expression fidèle, exacte, de la pensée de l'Assemblée et de celle du gouvernement, quant au* BUT, *quant au* CARACTÈRE *que doit, jusqu'au bout et à travers toutes les éventualités, conserver l'expédition française;* c'est pour cela que, par décision du cabinet, un agent qui a toujours servi la cause de la liberté et de l'humanité, M. de Lesseps a été envoyé.... ».

La soumission du gouvernement aux ordres de l'Assemblée était-elle complète; était-elle sincère? C'est ce

que la suite montrera. Mais qu'on n'oublie pas que ceci se passait à l'Assemblée constituante les 7 et 8 mai 1849, et que les élections générales pour l'Assemblée législative qui succédait à la Constituante, devaient avoir lieu le 13 du même mois. Il fallait endormir les justes défiances de l'Assemblée et de la nation, gagner du temps et attendre, pour consommer le crime depuis longtemps médité, le triomphe des passions contre-révolutionnaires dans le scrutin du 13 mai. Le chef réel du cabinet, l'instigateur de la guerre de Rome, le mandataire des jésuites en France, M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, n'avait point paru dans tout ce débat. Il avait laissé aux subalternes, aux néophytes de l'ordre, à MM. Barrot et Drouyn de Lhuys, la tâche périlleuse et peu honorable de surprendre, à l'aide de protestations menteuses et de fausses promesses, la religion de l'Assemblée. M. de Falloux se réservait de lever plus tard le masque, lorsqu'il aurait pour lui une majorité favorable, dût-il, par ses imprudentes bravades, par ses écrasantes révélations, par ses aveux rétrospectifs, dévoiler, pour s'en faire un titre de gloire, les basses intrigues sous lesquelles Rome avait succombé, et plonger dans un abime de confusion et de honte les ministres qui s'étaient sacrifiés à sa politique de mensonge!

M. de Lesseps, après avoir reçu verbalement et par écrit des instructions conformes à la décision de l'Assemblée, partit pour Toulon où un bâtiment l'attendait pour le conduire à Rome (1).

(1) Voir aux pièces justificatives les instructions écrites (n° 21.) Consulter aussi la brochure de M. de Lesseps : *Ma mission à*

L'armistice conclu le 17 mai, après l'arrivée de M. de Lesseps, entre le gouvernement romain et le général en chef de l'armée française, permit à Rome de respirer un peu. Le Triumvirat profita de cet intervalle pour débarrasser le territoire de l'armée napolitaine qui occupait toujours Velletri, attendant, sans doute, le moment favorable pour fondre à son tour sur la cité éternelle. Un corps de troupes d'environ neuf mille hommes sortit de Rome.

A l'approche de l'armée romaine, les Napolitains firent replier tous leurs postes avancés de Frascati, Marino et Albano, petites villes situées sur les monts Albanes, et se retranchèrent, au nombre de vingt mille, dans la forte position de Velletri. Ils avaient fortifié et garni de canons le couvent des Capucins qui se trouve à l'est de la ville et la domine; ils occupaient aussi la ville et avaient mis en état de défense les avenues de Rome et de Valmontone. L'armée était commandée par le roi de Naples en personne.

Arrivés devant Velletri, les Romains se divisèrent en trois colonnes d'attaque : celle de gauche, commandée par le général B. Galletti, composée de la *légion romaine* (gardes nationaux enrôlés comme volontaires) et d'un régiment d'infanterie de ligne; celle du centre, commandée par Garibaldi et composée de sa légion et des *chasseurs lombards*, sous les ordres du commandant

Rome, Paris 1849, Amyot, rue de la Paix. Les révélations, de cet agent diplomatique, dont le caractère honorable et l'habileté sont connus, jettent un grand jour sur cette triste affaire.

Manara (1); enfin la colonne de droite, commandée par le général Roselli et entièrement formée de troupes de ligne. La colonne de Galletti était destinée à attaquer le couvent des Capucins; Garibaldi devait agir sur le centre, c'est-à-dire sur les routes de Rome et de Valmontone; le général en chef Roselli devait tourner la gauche de l'ennemi par la partie occidentale de Velletri, occuper rapidement la route de Naples et couper la retraite à l'ennemi. Ce plan n'eut pas tout le succès qu'on devait en attendre, par la faute du général Roselli, qui perdit trois heures pour faire rafraîchir ses troupes, et par la faute aussi de Garibaldi, qui, se pliant difficilement aux habitudes et aux nécessités de la discipline militaire, ne sut point retenir l'ardeur de ses soldats. Il avait en face de lui les Suisses et les gendarmes napolitains; il les aborda avec une telle vivacité, que ces troupes, qui formaient l'élite de l'armée napolitaine, malgré leur courage et leur discipline, furent obligées de lâcher pied et de se replier vers la ville, où elles se retranchèrent. Galletti, entendant la vive fusillade de Garibaldi sur sa droite, aborda les retranchements du couvent avec l'habileté et le sang-froid d'un vieux soldat; il éprouva une résistance acharnée, gagna le terrain pied à pied, combattant à découvert des ennemis

(1) Après la bataille de Novarre, ces braves Lombards, au nombre de 600, appartenant aux familles nobles ou bourgeoises de Milan, avaient traversé toute l'Italie, sous le commandement du comte Manara, et étaient venus chercher un refuge auprès de leurs frères de Rome. Débarqués à Civita-Vecchia, M. Oudinot leur permit d'aller à Rome, mais à condition qu'ils n'y entreraient qu'après le 4 mai.

abrités derrière des retranchements. Après trois heures d'efforts héroïques, la position fut enlevée et les Napolitains obligés de chercher un refuge dans la ville. La nuit mit fin au combat; les Romains s'établirent dans les positions dont ils s'étaient si bravement emparés. Mais malheureusement Roselli n'avait pu opérer son évolution autour de Velletri et fermer le chemin de Naples. De nombreux escadrons de cavalerie napolitaine occupaient cette route du côté de Cisterna.

Au point du jour les Romains se disposaient à attaquer la ville de toutes parts. Quelques détachements de tirailleurs, envoyés en avant pour explorer la place, la trouvèrent évacuée.

Avant la fin de la bataille, le roi de Naples, voyant ses troupes ébranlées, avait quitté la ville en toute hâte, accompagné de Monsignor Giraud, frère de la comtesse Spaur, nommé légat dans cette province. Dans la nuit, les troupes napolitaines avaient suivi l'exemple de leur roi. Elles avaient décampé dans le plus grand silence. On avait entouré les sabots des chevaux et les roues des voitures avec du linge; beaucoup de soldats jetèrent leurs souliers, abandonnèrent leurs armes. La panique fut telle que les fuyards ne s'arrêtèrent qu'à vingt lieues en arrière de Velletri. Les Romains trouvèrent dans la ville une grande quantité d'armes et de munitions de guerre.

Les chefs de l'armée romaine voulaient poursuivre les Napolitains jusque dans leur capitale, soulever les populations de ce royaume qui étaient, au fond, sympa-

thiques au mouvement révolutionnaire, et les réunir aux défenseurs de la liberté, ce qui aurait pu changer la face des choses en Italie. Mais ils durent obéir aux ordres exprès des Triumvirs qui les rappelaient sous les murs de Rome. La présence des Français paralysait toutes les tentatives des patriotes italiens pour conquérir l'indépendance de la patrie (1).

La victoire de Velletri remplit d'allégresse la ville de Rome. Le premier soin du Triumvirat fut de placer les prisonniers napolitains sous la sauvegarde de l'honneur national; ce n'était point des prisonniers de guerre, mais des frères égarés. Précaution inutile; le peuple de Rome tout entier à la joie d'avoir délivré la patrie des armées du monarque absolutiste, qui s'était fait le bourreau de son propre peuple, n'en voulait point aux malheureux soldats du roi Ferdinand. Mais bientôt une triste nouvelle se répandit au milieu de cette héroïque population romaine et vint contrister son cœur sans ébranler son courage. Bologne, attaquée par des forces six fois plus nombreuses, avait succombé après huit jours de bombardement. L'attaque du général Oudinot avait empêché les Romains de lui prêter un secours efficace. La ville, dévastée par l'artillerie autrichienne,

(1) Ce ne fut pas tout : la division lombarde, forte de 12,000 hommes, se disposait à marcher sur Rome, pour défendre contre Naples et l'Autriche le centre de la résistance italienne. Au moment de s'embarquer sur la rivière de Gênes, elle fut arrêtée par l'escadre française. Le bataillon de Manara résista seul, passa à travers les obstacles et gagna Rome par la voie de terre, sans que les Autrichiens osassent l'arrêter.

désespérant de recevoir l'assistance de la métropole, avait été obligée de capituler et de faire soumission à Pie IX, restauré par les Autrichiens. Ainsi, pendant que le roi de Naples envahissait les frontières des États-romains, *au nom du Pape Pie IX*, l'Autriche, *au nom du Pape Pie IX*, incendiait et prenait Bologne!

Le général Oudinot se préparait aussi à bombarder Rome, toujours *au nom du Pape Pie IX*. Les pressentiments de la démocratie française se réalisaient : l'armée républicaine de M. Louis Bonaparte faisait cause commune avec les despotes de Vienne et de Naples! Seulement les rois agissaient franchement; ils marchaient l'étendard pontifical déployé devant le front de leurs colonnes, tandis que le gouvernement de M. Louis Bonaparte, partagé entre ses velléités réactionnaires et la crainte de l'opinion publique, ajoutait à l'odieux de sa conduite, en avilissant par le mensonge l'honneur traditionnel de l'uniforme français.

L'arrivée de M. de Lesseps à la villa Santucci, où M. Oudinot avait son quartier général, fut suivie de l'armistice qui permit aux Romains de chasser du territoire l'armée du roi de Naples. M. de Lesseps ne s'arrêta au quartier général que le temps nécessaire pour communiquer à M. Oudinot ses pouvoirs et ses instructions. Il se rendit directement à Rome et entra immédiatement en négociation pour donner, selon le vœu de l'Assemblée, une solution pacifique à cette guerre malheureuse. Il prévit, dès le premier moment, les difficultés que devait rencontrer, dans le camp français, son

œuvre de conciliation (1). « J'avais déjà remarqué, dit-il, que l'impatience de plusieurs généraux, le désir de réparer un échec personnel, *les excitations continuelles d'agents intéressés à la reprise des hostilités* (2), l'écho des conseils peu éclairés qui dirigeaient le Saint-Père,

(1) Voici la première impression que reçut M. de Lesseps à son arrivée à Rome. Nous l'extrayons d'une lettre écrite par un agent diplomatique attaché à la mission de M. de Lesseps et publiée par le journal *le Peuple*, le 26 mai 1849 :

« *Rome*, 18 *mai*. Nous sommes arrivés à Rome en quatre jours et demi ; Rome n'est plus reconnaissable, même pour moi. Quelle transformation soudaine ! tout le peuple est en armes, femmes et enfants, tous décidés à s'ensevelir sous les ruines de Rome, plutôt que d'être de nouveau gouvernés par les prêtres. Rome est transformée en une forteresse. Ce ne sont point des barricades, ce sont des fortifications construites pour l'éternité avec un art merveilleux, et auxquelles toute la population a travaillé. L'ordre, la tranquillité, l'union la plus parfaite y règnent au milieu de tous les préparatifs de guerre. Lesseps a été abasourdi ; il a été ému au récit de la manière avec laquelle les prisonniers français ont été traités avant d'être rendus sans autre compensation.

» Il a visité les blessés restés au milieu de nous, et tous lui ont dit qu'ils avaient été traités en frères et que ce serait une véritable impiété que de marcher contre un peuple si bon et si généreux. Lesseps ne peut pas comprendre comment les choses ont été défigurées de la sorte. Aucun Français n'a pris part au combat du 30 avril. Le peuple de Rome s'est défendu comme à Bologne ; il a parlé au Triumvir Mazzini ; il en a été enchanté. Il y a pour lui un fait incontestable : c'est que le Pape ne peut retourner à Rome qu'avec 50,000 hommes et sur les ruines de cette ville monumentale.... »

Les intrigues d'un certain parti et les discussions diplomatiques refroidirent pendant un temps la sympathie que M. de Lesseps avait ressentie pour Mazzini ; mais guidé par la droiture naturelle de son cœur, le ministre de France ne tarda pas, comme nous le verrons plus loin, à revenir à ses premiers sentiments.

(2) Il s'agit ici des deux prélats et du moine qui ne quittèrent pas

devaient me susciter au quartier général français des obstacles moins imminents, mais peut-être plus persévérants que ceux dont j'avais à triompher à Rome (1). »

Le projet que M. de Lesseps se disposait à soumettre aux autorités romaines portait, comme clause principale, la démission immédiate du pouvoir exécutif (le Triumvirat) et son remplacement par un gouvernement provisoire, composé de *citoyens romains* désignés par l'Assemblée constituante. M. Oudinot tenait beaucoup à cette disposition qui devait éloigner du pouvoir M. Mazzini pour lequel il avait conçu une haine profonde. Il attribuait à l'influence du patriote génois l'énergique résistance de Rome et la défaite qu'il avait essuyée. Blessé dans son amour-propre de soldat, blessé dans ses intérêts, car le général comptait gagner, par l'occupation immédiate de Rome, le bâton de maréchal, M. Oudinot ne pouvait pardonner à son adversaire. Mais M. de Lesseps, se rappelant la déclaration de M. Drouyn de Lhuys qui, dans la séance du 7 mai, avait *défié l'opposition de trouver la preuve d'une sommation quelconque faite au gouvernement romain de se dessaisir du pouvoir ;* ainsi que ce passage de la première proclamation de M. Oudinot, rédigée, comme on le sait, par le ministre lui-même : « *Nous nous concerterons avec les autorités existantes* pour que notre occupation momen-

un seul instant le général Oudinot pendant tout le cours de l'expédition, et que nous retrouverons plus tard, jouant un rôle assez étrange, dans une circonstance grave et dont les détails sont peu connus.

(1) *Ma mission à Rome*, par M. F. de Lesseps, page 25.

tanée ne vous impose aucune gène, » ne crut point devoir insister sur un point qui paraissait en contradiction formelle avec la pensée exprimée, dans deux circonstances solennelles, par le gouvernement français. D'ailleurs, la connaissance que le ministre plénipotentiaire de la République française avait pu prendre des dispositions du pouvoir, de l'Assemblée et du peuple romain, lui faisait facilement prévoir qu'une pareille exigence serait de nature à faire échouer, dès leur début, les négociations qu'il était si important de mener à bonne fin, dans l'intérêt de la France et de l'humanité.

Une nouvelle rédaction fut convenue entre M. Oudinot et M. de Lesseps; trois commissaires, élus par l'Assemblée constituante, furent chargés de soumettre à leurs collègues les propositions suivantes :

« Article premier. Les États romains réclament la protection fraternelle de la République française.

» Art. 2. Les populations romaines ont le droit de se prononcer librement sur la forme de leur gouvernement.

» Art. 3. Rome accueillera l'armée française comme une armée amie. Les troupes françaises et romaines feront conjointement le service de la ville. Les autorités romaines fonctionneront suivant leurs attributions légales. »

Le Triumvirat fit connaître, par une note, que l'Assemblée romaine n'avait pu accepter ces propositions, n'y trouvant pas de garanties suffisantes en faveur des libertés et de l'indépendance des États romains, et que l'occupation militaire de Rome était contraire, dans ce

moment, à l'opinion de l'Assemblée et de la population, vivement affectées, l'une et l'autre, par la continuation des travaux du siége et le resserrement de la place, opé ration que l'on croyait contraire à l'esprit de la suspension d'armes. Il terminait en annonçant une contre-proposition pour le lendemain, 20 mai.

Le 22, cette contre-proposition n'ayant point été remise à M. De Lesseps, celui-ci, *de concert avec le général Oudinot*, notifia une déclaration de rupture de négociations, à la suite de laquelle le ministre et le général en chef s'engageaient à notifier, huit jours à l'avance, la reprise des hostilités. Mais quel ne fut pas l'étonnement de M. De Lesseps lorsqu'il apprit par une lettre du Triumvirat que, cet envoi avait été ajourné, parce que de nouvelles bases de négociations avaient été, pendant les deux jours précédents (20 et 21 mai) l'objet de communications verbales entre le président de l'Assemblée, le général Oudinot et l'envoyé des États-Unis, M. Cass. En effet, M. Cass avait remis au général, qui prétendit n'avoir attaché aucune importance à cette démarche purement officieuse, une proposition écrite entièrement de la main du vice-président de l'Assemblée M. C. Bonaparte. Comme il était question dans cette pièce de *la République romaine,* que M. De Lesseps n'avait pas mission de reconnaître, elle ne put en conséquence devenir l'objet d'une négociation officielle.

M. De Lesseps inspiré par les plus louables sentiments, n'en persista pas moins à continuer les négociations commencées. Mais, à la suite d'un incident qui

n'eut point de conséquences sérieuses (1) et, redoutant les dispositions hostiles qui se manifestaient dans l'état-major de l'armée française, il résolut de quitter Rome où il avait séjourné jusqu'à ce moment et de s'établir au quartier-général afin de surveiller les menées, de toute sorte, dont le général était entouré. Installé à la villa Santucci, auprès du général Oudinot, M. De Lesseps envoya à l'Assemblée deux messages : le premier avait trait aux tendances religieuses qui se manifestaient à Rome. En effet, on commençait à dire : « Si c'est comme *catholique* que le Pape prétend avoir le droit de nous gouverner, c'est-à-dire, de nous opprimer, *nous nous ferons protestants!* » Ce raisonnement, qui ne manquait ni de logique ni de bons sens, n'était pas du goût de M. De Lesseps, qui signalait à l'Assemblée les dangers de semblables manifestations (2). L'autre message contenait, pour être annexé au premier

(1) Un Français, résidant à Rome, s'était rendu à l'ambassade française et, ignorant les bonnes intentions de M. De Lesseps, s'était emporté en reproches assez vifs contre la conduite du gouvernement de M. L. Bonaparte.

(2) Il est bon de citer ici ce que dit M. De Lesseps à ce sujet. La pensée qui a inspiré la fin de ce passage honore également celui qui l'a écrit et celui qui en est l'objet.

« La note suivante que je transcris d'après mon carnet indique les motifs de ma démarche : « je soupçonne Mazzini, homme remar-
» quable et très influent, de vouloir favoriser un schisme religieux;
» ses écrits doivent le faire craindre. Il a souvent des conférences
» avec des personnages anglais voyageurs; il voit des missionnaires
» protestants de toutes nations. Chercher à l'enlever à ces influences,
» et le persuader que la France, dont il se défie, doit être le seul
» espoir des libertés italiennes; le détourner de ses idées de schisme
» et, au besoin, dénoncer ces tendances à des patriotes de l'Assem-

projet, l'amendement suivant : « La République française garantit contre toute invasion étrangère *les territoires des États romains occupés par ses troupes* (1). »

Cependant les négociations se poursuivaient. Chaque jour, M. De Lesseps adressait à Paris des rapports très circonstanciés sur toutes ses démarches. Mais, depuis qu'il était en Italie, il n'avait reçu ni un avis, ni une réponse; fait sans précédents dans l'histoire de la diplomatie. Si M. De Lesseps était privé des communications officielles de son gouvernement, le général Oudinot n'était pas plus heureux. Seulement peu de jours après l'affaire du 30 avril, une lettre du président de la République, sans aucun caractère officiel, était arrivée au quartier-général presqu'en même temps que M. De

» blée en les faisant considérer comme une trahison à la cause de la
» liberté italienne qui ne doit pas se séparer du catholicisme. »

» Je crains d'autant moins de faire connaître ici l'opinion que j'avais de Mazzini, avec lequel j'étais alors en lutte ouverte, que, dans la suite de nos négociations, je n'ai eu qu'à me louer de sa loyauté et de la modération de son caractère qui lui ont mérité toute mon estime. J'avais fini par ébranler fortement, si ce n'est par dissiper ses préventions contre le gouvernement français; aujourd'hui qu'il est tombé du pouvoir et qu'il cherche sans doute un asile en pays étranger, je dois rendre hommage à la noblesse de ses sentiments, à la conviction de ses principes, à sa haute capacité, à son intégrité et à son courage. »

(1) On se rappelle que Bologne était tombée aux mains des Autrichiens. On n'osait pas *garantir l'indépendance de cette partie du territoire;* c'est ce qui explique la naïveté de cette rédaction : « la République française garantit, contre toute invasion étrangère, *les territoires occupés par ses troupes.* » Quelle est l'armée qui ne prend pas sous sa protection immédiate le *territoire quelle occupe?* l'effort des plénipotentiaires français n'était pas grand ! Pauvre France !

Lesseps. Tandis que le ministre plénipotentiaire apportait de l'Assemblée nationale un blâme sévère, la lettre de M. Louis Bonaparte à M. Oudinot contenait un éloge et un encouragement. Avec la lucidité ordinaire de son esprit et l'élévation naturelle de son cœur, le président n'avait vu dans l'attaque de Rome qu'un fait d'armes malheureux, qu'il importait de réparer au plutôt dans l'intérêt de notre honneur militaire; comme si l'honneur et la bravoure de nos soldats pouvaient être mis en doute ou en péril par les sottises de leurs chefs. Le président n'avait pas vu non plus qu'au dessus de la question militaire, il y avait une question plus grave, plus sérieuse, plus digne de son intérêt et de ses médiations, une question de liberté et d'humanité. De semblables préoccupations dépassaient les proportions natives de son esprit. Dans sa ridicule manie de contrefaçon impériale, il avait trouvé une occasion de répéter à l'armée française ce mot, que Napoléon avait seul le droit de dire à ceux dont il venait de partager les dangers : « Soldats, je suis content de vous. » La dépêche du Président était d'autant plus répréhensible qu'elle mettait en contradiction manifeste les deux grands pouvoirs de l'État, quelle pouvait produire sur l'armée et sur ses chefs une impression fâcheuse et exciter entre les différentes autorités, chargées des intérêts de la France, des dissentiments déplorables.

C'est ce qui arriva. Dès le 24, les murmures de l'état-major, qui supportait avec peine les lenteurs de la diplomatie, obligèrent M. De Lesseps à provoquer un conseil de guerre auquel assistaient les généraux de division

Vaillant, Rostolan, Regnault de Saint Jean d'Angely; les généraux de brigade Gueswiller, Levaillant, Mollière et deux autres dont nous ignorons les noms. M. Oudinot soumit à la délibération la question de savoir s'il était convenable d'attaquer immédiatement la ville ou d'accorder les huit jours que demandait M. De Lesseps, en attendant les directions du gouvernement qui n'avait pas, depuis l'envoi du plénipotentiaire, donné signe d'existence. La majorité penchait pour l'attaque, mais le général Mollière, qui parla le dernier, et s'exprima avec une modération et une fermeté dignes d'éloges, se rangea de l'avis du ministre et entraîna le conseil.

Cependant la présence des Autrichiens à Bologne, faisant sentir à tous la nécessité d'avoir une conclusion avant l'arrivée de leur armée sous les murs de Rome, MM. De Lesseps et Oudinot adressèrent, le 29 mai, un *ultimatum* aux autorités et à l'Assemblée romaine. Un délai de 24 heures, expirant *le* 30 *à minuit,* était accordé pour répondre à l'*ultimatum*. Le 30, à trois heures du soir, neuf heures avant l'expiration du délai, l'Assemblée adressa à M. De Lesseps un autre projet que celui-ci s'empressa de transmettre à M. Oudinot, *déclarant ce projet acceptable,* sauf quelques modifications secondaires et auxquelles l'Assemblée romaine consentirait sans aucun doute.

Il est à remarquer que jusqu'à ce jour ni le ministre plénipotentiaire, ni le général n'avaient reçu aucune dépêche du ministre des affaires étrangères, ni du gouvernement. Toutes les communications officielles de la

métropole s'arrêtaient aux dépêches reçues par M. De Lesseps, à Toulon, en date des 9 et 10 mai (1) et, qui étaient inspirées par le vœu pacifique de l'Assemblée nationale française. En concluant une convention favorable aux intérêts de la France et conforme aux idées émises par MM. Odilon-Barrot et Drouyn de Lhuys dans la séance du 7 mai, M. De Lesseps restait donc parfaitement dans les termes et dans les limites de son mandat. Mais le général Oudinot, poussé par les trois personnages mystérieux (2) qui ne le perdaient pas de vue, et, dont la présence scandaleuse au milieu du quartier-général français excitait parmi les officiers de l'armée des quolibets et des malédictions, fit ses préparatifs d'attaque et renvoya, *sans le lire*, le projet de l'Assemblée romaine et le *memorandum officiel* du diplomate français.

Cependant un heure après, eut lieu, par ordre de M. Oudinot, une réunion d'officiers généraux dans laquelle M. De Lesseps donna lecture des derniers documents. Il s'y passa une scène de violence inouie. Le

(1) Voir aux pièces justificatives (nos 22 et 23).

(2) M. De Lesseps écrivait au général Vaillant, le matin du 30 mai, en voyant les préparatifs de guerre qui avaient recommencé depuis la veille : « ... En nous rendant les seuls dominateurs de la ville par une ceinture de troupes, nous ne compromettrons pas notre gouvernement par une entrée intempestive à Rome, par un séjour dans une ville qui est abandonnée l'été par ses propres habitants, ou même par un passage momentané OU LES PROJETS INFERNAUX DE DEUX OU TROIS FANATIQUES suffiraient pour détruire en une minute, notre œuvre de patience et de patriotisme. » (*Ma mission à Rome*, page 50).

général en chef d'une armée française, en présence de tout son état-major, s'oublia au point d'injurier grossièrement, de menacer par des gestes indécents le ministre plénipotentiaire de la République. Cette scène déplorable se renouvela encore dans la nuit du 30 au 31, en présence de M. le capitaine de frégate Chaigneau, mais elle eut cette fois pour résultat de faire révoquer au dernier moment, sur toute la ligne des avant-postes français, les ordres d'attaque immédiate. Dans la prévision où les ordres n'arriveraient pas partout en temps utile, M. De Lesseps fit prévenir les autorités romaines que les mouvements de l'armée avaient pour but de s'assurer de certaines positions dont les armées étrangères, en marche sur Rome, pourraient s'emparer. Cet avis permit à l'armée française d'occuper sans difficulté le Monte-Mario, position qui domine Rome et commande le passage du Tibre sur Ponte-Molle.

Dans la matinée du lendemain 31, M. De Lesseps se rendit à Rome, rassura les Triumvirs, que l'occupation du Monte-Mario avaient fort émus et remit entre leurs mains une dernière proposition qui fut adoptée *sans modification*, quelques heures après, par l'Assemblée romaine, *à l'unanimité moins trois voix*. Voici le texte de ce traité.

« Art. 1er. L'appui de la France est assuré aux populations des États romains. Elles considèrent l'armée française comme une armée amie qui vient concourir à la défense de leur territoire.

» Art. 2. D'accord avec le gouvernement romain et

sans s'immiscer en rien dans l'administration du pays, l'armée française prendra les cantonnements extérieurs convenables, tant pour la défense du pays que pour la salubrité des troupes.

» Les communications seront libres.

» Art. 3. La République française garantit contre toute invasion étrangère les territoires occupés par ses troupes. »

M. De Lesseps s'empressa d'apposer sa signature au bas du traité. Il pouvait le faire avec d'autant plus de sécurité qu'ayant fait connaître à Paris, par une dépêche en date du 22 mai, son intention de traiter sur ces bases qu'il croyait en harmonie avec le vote du 7 mai, il demandait à être rappelé si le gouvernement n'approuvait pas ses vues. La dépêche avait du parvenir à Paris le 25 ou le 26 au plus tard, la révocation, par le télégraphe, avait eu le temps d'arriver et M. De Lesseps, dut considérer le silence inqualifiable du ministère, comme une approbation tacite de sa conduite. M. Oudinot refusa de signer. Il accompagna ce refus de telles violences de langage, que M. De Lesseps dut avoir recours à un moyen extrême pour couper court à une discussion qui devenait impossible. Sans s'arrêter à cette opposition, M. De Lesseps signa les trois exemplaires de la convention, en laissa un sur la table du général et partit pour Rome dans la nuit.

Le soir même, M. Oudinot écrivit à l'envoyé extraordinaire de la République pour lui faire connaître sa détermination. Ces conventions se trouvant, selon lui, en opposition formelle avec les instructions qu'il avait

reçues, il se voyait dans l'impossibilité de pouvoir désormais agir de concert avec lui. M. De Lesseps répondit : « J'ai suivi avec dévouement et abnégation personnelle les directions du gouvernement de la République. Le jour où vous m'avez fait, en présence de témoins, les scènes les plus scandaleuses, que mon sang-froid seul et ma détermination bien arrêtée ONT EMPÊCHÉ DE CONVERTIR EN LUTTE VIOLENTE, le jour où, me mettant complètement à l'écart, vous avez répondu à ma confiance en ordonnant secrètement, à tous vos chefs de corps, *de commencer les hostilités à l'improviste et dans l'ombre de la nuit* (nuit du 30 au 31 mai), ce jour là mon parti a été pris irrévocablement. »

M. De Lesseps déclarait qu'il avait envoyé au ministre des affaires étrangères copie des trois notes remises au général dans la journée du 30 et destinées à prouver que devinant les projets de celui-ci, il l'avait mis en demeure de ne pas les exécuter. Il ajoutait que les autorités romaines ayant répondu à l'*ultimatum* par un contre-projet, « le simple bon sens, les principes élémentaires de la diplomatie, et, plus que tout autre mobile, l'humanité commandaient de le prendre en considération. » Enfin, il annonçait l'acceptation par l'Assemblée romaine du nouveau projet rédigé par *lui seul* et conforme au vote du 7 mai. « Quant à votre déclaration, M. le général en chef, disait-il en terminant, de considérer comme non avenu l'arrangement qui a été régulièrement signé hier entre le pouvoir exécutif et moi, c'est à notre gouvernement à prononcer, et, *suivant l'usage,* vous ne pouvez l'enfreindre sur

aucun point avant la ratification ou la non ratification. »

M. De Lesseps se disposait à se rendre à Paris pour présenter au gouvernement le traité qu'il venait de conclure lorsque M. De Gérando, chancelier de l'ambassade de France à Rome, lui remit, *ouverte*, de la part du chef de l'état-major de l'armée française, une dépêche télégraphique conçue en ces termes :

« Paris, 29 mai 1849, quatre heures du soir.

» *Le ministre des affaires étrangères à M. De Lesseps à Rome.*

» Le gouvernement de la République a mis fin à votre mission.

» Vous voudrez bien repartir pour la France aussitôt que vous aurez reçu cette dépêche. »

M. De Lesseps partit immédiatement pour Paris.

Il aurait pu dire, à son tour, comme M. Jules Favre à la tribune de l'Assemblée constituante : « Nous avons été joués, indignement joués!..... »

CHAPITRE VIII.

Conduite du gouvernement après le départ de M. De Lesseps. — Les deux dépêches télégraphiques. — Attaque de Rome *avant l'expiration* de l'armistice. — Les Français sont repoussés. — Ouverture des travaux du siége. — Le 13 juin *à Rome et à Paris*. — Bombardement. — Assaut. — Déclaration de l'Assemblée constituante. — Démission du Triumvirat. — Négociations. — La municipalité. — Encore *les trois conseillers* de M. Oudinot. — Occupation de Rome. — Proclamation solennelle de la constitution de la République romaine. — Licenciement de l'armée. — Violences du général Oudinot. — Rétablissement du gouvernement pontifical avec un pouvoir absolu. — *Rome et France!*

Voici ce qui s'était passé à Paris :

Lorsqu'il proposait, le 16 avril, d'envoyer une expédition dans les États romains, le gouvernement de M. Louis Bonaparte, avait juré la perte de la République romaine. Cette expiation de la révolution de février avait été promise par le nouveau pouvoir aux prêtres de Gaëte, aux royalistes de France, et aux princes absolus de toute l'Europe.

Sous le régime de la Constituante française, cette œuvre ne pouvait s'accomplir qu'à l'aide d'une surprise, d'un mensonge ou d'une trahison.

Le 30 avril, M. Oudinot tenta un effort maladroit. On a vu que la *surprise* ne lui réussit guère.

Le 7 mai, M. Odilon Barrot eut recours au *mensonge*, en attendant qu'il devint nécessaire d'employer la trahison. L'Assemblée confiante dans sa vieille réputation de probité politique crut à ses protestations, crut à sa parole. Après avoir blâmé la conduite du général Oudinot, elle approuva le choix de M. De Lesseps, comme ministre plénipotentiaire, ainsi que les instructions qu'il emportait.

Or, il allait arriver de deux choses l'une :

Ou, le général Oudinot, excité par la lettre de M. Louis Bonaparte et les instructions particulières que Monsignor de Falloux, un de ses trois conseillers, recevait de son frère le ministre de l'instruction publique, rassuré par les nombreux envois de troupes qu'on lui faisait et par les renforts qu'on lui promettait, entraverait les négociations, romprait l'armistice et s'emparerait de Rome. Dans ce cas, le gouvernement avait fait de son mieux pour éviter d'en venir à cette extrémité, un désaveu insignifiant couvrait sa responsabilité et, par la force de la situation, il se trouvait obligé de maintenir le fait accompli.

Ou bien à force de patience, de dévouement et d'habileté, M. De Lesseps parviendrait à concilier la susceptibilité militaire, la sottise arrogante, l'incapacité diplomatique de M. Oudinot avec les justes exigences d'un peuple libre que l'on vient attaquer dans ses foyers, et à dresser les bases d'une convention. Le gouvernement avait toujours la ressource de faire trainer les choses en longueur, et, le moment venu, de refuser sa ratification au traité conclu par son plénipotentiaire.

Dans la prévision de ces deux événements, la grande question pour le gouvernement était de gagner du temps.

Le 7 mai, le ministère avait subi le vote de l'Assemblée constituante. Le 13 mai, devaient avoir lieu les élections pour l'Assemblée législative; les renseignements recueillis par les préfets faisaient concevoir de grandes espérances aux ennemis de l'indépendance et de la liberté des peuples. La France, abusée par les plus infâmes calomnies, égarée par de tristes et récents souvenirs, allait envoyer à l'Assemblée nationale une majorité royaliste chargée d'appliquer une constitution républicaine. En effet, les premiers résultats électoraux donnèrent la certitude d'une immense majorité en faveur de la politique contre-révolutionnaire, dans l'acception la plus large du mot. Seulement il fallait gagner sans encombre le 28 mai, époque fixée pour la réunion de la nouvelle Assemblée. Jusque là tout était péril et un vote de la Constituante pouvait fort-bien mettre en accusation le président de la République et ses ministres et pousser peut être une seconde fois la France dans les voies révolutionnaires.....

Dans cette situation, que fit le ministére? il eut recours au moyen le plus simple : il s'abstint. Il abandonna pendant plus de vingt jours son général d'armée et son ministre plénipotentiaire à tous les hasards de leur initiative personnelle. Du 10 mai au 1er juin, ni M. De Lesseps, ni M. Oudinot ne reçurent aucune communication officielle du gouvernement!

Le gouvernement attendait... Le 28 mai l'Assemblée

législative tint sa première séance. Le 29, on était entièrement fixé sur l'appui qu'on pouvait en espérer; M. Drouyn de Lhuys, par un reste de pudeur, sans doute, cède son portefeuille à M. de Tocqueville et à quatre heures du soir, pendant la séance, le télégraphe emporte d'un bout de la France à l'autre cette courte dépêche à l'adresse de M. de Lesseps, à Rome : « Le gouvernement à mis fin à votre mission. »

On envoyait, en même temps, et par la même voie, au général Oudinot une dépêche à peu près ainsi conçue :

« Il faut, à tout prix, entrer dans Rome. »

La politique de la paix et de la conciliation avait fini son œuvre avec la Constituante; avec l'Assemblée législative la guerre aux hommes, aux nations et aux idées allait commencer.

Aussitôt après le départ de M. de Lesseps, le général Oudinot conformément aux usages dénonça l'armistice au général Roselli, commandant en chef l'armée romaine, le prévenant, qu'il avait fait parvenir par écrit aux avant-postes romains l'avis que l'une et l'autre armée était en droit de commencer immédiatement les hostilités. La lettre se terminait par ces mots : « Seulement, et pour laisser à nos compatriotes qui voudraient quitter Rome, et sur la demande de M. le chancelier de l'ambassade de France, la possibilité de le faire avec facilité, *je diffère l'attaque de la place jusqu'à lundi matin pour le moins.* » Signé, le général en chef,

Oudinot de Reggio (1). Villa Santucci, vendredi, 1er juin 1849. »

Le général français donnait sa parole de soldat qu'il n'attaquerait pas avant le lundi!... est-ce qu'on lui demandait cette déclaration? pas le moins du monde. Il le dit lui-même, en prolongeant, par le fait, la trêve jusqu'au 4 juillet, *pour le moins*, il agit dans l'intérêt de ses nationaux. Les Romains, tant de fois trompés par les représentants officiels de la nation française, trompés par la proclamation de Civita-Vecchia, trompés par l'occupation de Monte Mario, faite pendant l'armistice en violation du droit des gens, eurent encore une dernière fois confiance dans les affirmations de leur implacable ennemi.

Dans *la nuit du samedi au dimanche*, le général Oudinot, oubliant l'engagement formel qu'il avait pris la veille, fit avancer à petit bruit une forte colonne qui investit la Villa Panfili, occupée par deux compagnies du bataillon Manara, fortes de 100 hommes chacune. Au « qui vive? » des sentinelles, on répondit : « *Republica Romana!* » Les soldats furent aussitôt enveloppés et faits prisonniers (2). La prise de la Villa Panfili fut le signal de l'attaque générale. L'armée française se porta simultanément devant les portes Saint Pancrace, Cavallegeri et Angelica, ainsi que sur la ligne du Tibre, entre le château Saint-Ange et la porte Del Popolo. Les Fran-

(1) *Actes officiels de la République romaine*. Paris, Amyot, p. 138.

(2) M. Oudinot, dans son rapport, dénatura ce singulier fait d'armes et porta le nombre des prisonniers à *deux mille!*

çais se signalèrent par des prodiges de valeur. Mais l'entêtement du général en chef rendit leur courage et leur dévouement inutiles. Quinze heures d'une lutte acharnée, firent une foule de victimes parmi nos braves soldats et démontrèrent au général que la ville ne pouvait être enlevée par un coup de main. En effet, les Romains opposèrent à l'ardeur de nos troupes un sang-froid et une fermeté dignes des troupes les mieux aguerries. Pendant neuf heures, les batteries des assiégeants ne cessèrent d'envoyer sur les murs et dans la partie occidentale de la ville des boulets et des obus.

Sur le soir, le combat cessa. M. Oudinot reconnut enfin qu'il fallait avoir recours à un siège régulier. L'investissement de la place fut confié à un militaire d'un haut mérite, à M. le lieutenant général du génie Vaillant. Le lieutenant général Rostolan, comme le plus ancien de tous les généraux de division fut chargé de la surveillance générale du siège. C'était un homme d'une capacité et d'une loyauté incontestables; ses manières brusques et la sévérité de son caractère étaient empruntées aux habitudes d'un long service militaire. Dès ce jour, l'armée ne fut plus exposée aux vicissitudes d'une *guerre de fantaisie*. La guerre fut continuée selon les prescriptions de la science et de l'expérience militaires.

La tranchée fut immédiatement ouverte, et les opérations du siège, protégées par une suite d'escarmouches destinées à tenir constamment la population de Rome en émoi et à fatiguer la vigilance des défenseurs de la cité, marchèrent avec une assez grande rapidité.

Le 13 juin 1849, les bastions de la brèche commen-

cèrent leur feu. Le même jour, une imposante manifestation de la garde nationale de Paris, ayant à sa tête Etienne Arago, chef de bataillon de la 3e légion, Périer, lieutenant-colonel de la 1re légion de la banlieue, Smith, lieutenant de l'artillerie parisienne, protestait contre la guerre de Rome! Des citoyens désarmés étaient chargés sans sommations et dispersés avec une brutalité sauvage. L'Assemblée législative, à peine installée, frappait de proscription trente et un de ses membres. La France expiait noblement, par le sacrifice volontaire des chefs du parti républicain, l'acte que l'on commettait à Rome en son nom! La Démocratie française perdait ses meilleurs soldats, mais son honneur était sauf.

La canonnade contre la ville fut terrible. Les projectiles n'étaient pas tous dirigés contre les murs; le faubourg de Transtévère et la ville elle-même eurent beaucoup à souffrir du bombardement commandé par le général Oudinot. (1) Le 21 juin, la brèche faite au

(1) Le bombardement de Rome, nié par M. Oudinot, est un fait authentique. Mazzini écrivait le 15 juin à M. de Corcelles, qui avait remplacé M. de Lesseps comme plénipotentiaire, mais avec d'autres sentiments :

« Aujourd'hui vos canons tonnent contre nos murs, vos boulets pleuvent sur la ville sainte; la France a eu la gloire, cette nuit, de tuer une pauvre jeune fille de transtévère qui dormait à côté de sa sœur. Nos jeunes officiers, nos militaires improvisés, nos hommes du peuple tombent sous votre feu en criant : vive la République! — Les braves soldats de la France tombent sous le nôtre sans cri, sans murmures. Je suis sûr qu'il n'y en a pas un seul qui ne se dise en mourant ce qu'un de vos soldats nous disait hier : « nous sentons en nous quelque chose, comme si c'était des frères que nous combattions! » (textuel.)

troisième bastion, au dessus de la porte Saint-Pancrace, fut jugée praticable. L'assaut fut décidé pour la nuit. A neuf heures du soir, une compagnie de grenadiers et une compagnie de voltigeurs des 32ᵉ, 36ᵉ, et 53ᵉ de ligne, formèrent trois colonnes d'attaque, sous les ordres des chefs de bataillon de Cappe, Dantin et Sainte-Marie; une réserve composée de six compagnies d'élite des 22ᵉ, léger, 66ᵉ et 68ᵉ de ligne, commandée par le chef de bataillon de Tourville était réunie en arrière des batteries de brèches. Trente sapeurs du génie étaient attachés à chacune des colonnes. La division Rostolan était massée sur le Monte Verde; la division Regnauld de

Le 24 juin, le corps consulaire protesta en ces termes contre le bombardement de Rome :

« Les soussignés agents consulaires, représentant leurs gouvernements respectifs, prennent la liberté de vous exposer, M. le général, leur profond regret *d'avoir fait subir à la ville éternelle un bombardement de plusieurs jours et de plusieurs nuits.* La présente a pour objet de faire les remontrances les plus énergiques contre ce mode d'attaque qui, non-seulement met en danger la vie et les propriétés des habitants neutres et pacifiques, mais aussi celles des femmes et des enfants innocents. Nous nous permettons, M. le général, de porter à votre connaissance que ce bombardement a déjà coûté la vie à plusieurs personnes innocentes et a détruit des chefs-d'œuvres de beaux-arts qui ne pourront jamais être remplacés.. »

La protestation était signée des consuls d'Angleterre, de Prusse, de Danemark, de la Confédération suisse, des Pays-Bas, de Wurtemberg, de la République de S. Salvador dans l'Amérique centrale, du roi de Sardaigne, des États-Unis d'Amérique, etc.

Le bombardement causa beaucoup de désastres, mais ce raffinement de barbarie ne put ébranler le courage du peuple romain. Quand un obus, un boulet ou une bombe tombaient dans la ville, le peuple disait en riant : « Encore un cadeau de notre bon père Pie IX ! »

Saint-Jean-d'Angely avait pris position auprès des Villas Panfili et Corsini. Les colonnes, lancées au pas de course, après une décharge générale à mitraille des batteries françaises, gravissent la brèche sans tirer un coup de fusil, pénétrent dans le bastion et repoussent les Romains dans une vigoureuse charge à la baïonnette. A deux heures du matin, les colonnes d'attaque et la réserve étaient établies sur les retranchements et s'y trouvaient à l'abri du feu des assiégés. Pendant ce temps, deux colonnes mobiles essayaient de faire diversion. L'une, conduite par le général Gueswiller, agissait, en amont du Tibre, vers la porte Del Popolo, contre le vaillant bataillon de l'université qui défendait ce point. L'autre, commandée par le lieutenant colonel du 22e léger, M. Espinasse, se porta sur la rive gauche du Tibre inférieur; les soldats étaient munis d'échelles pour simuler une escalade; quatre pièces de campagne lançaient, pendant ce temps-là, des obus sur les murailles et inquiétaient les assiégés.

Une fois établis sur le couronnement du troisième bastion, les Français dressèrent des batteries formidables, qui, foudroyèrent la seconde ligne de défense des Romains.

Le 30 juin, à 10 heures du matin, Mazzini réunit les chefs de corps et l'état-major général au palais Corsini pour avoir leur avis, avant de prendre une détermination extrême. Ils déclarèrent unanimement qu'au point de vue de l'art militaire, la place ne pouvait plus tenir. Mais, à la guerre régulière, pouvait succéder la guerre du désespoir; on pouvait prolonger de quelques

jours l'agonie de la République romaine en défendant, pied à pied, chaque rue, chaque barricade, chaque maison. Il fallait abandonner le faubourg transtévère; recueillir dans la ville cette nombreuse et patriotique population, faire sauter les ponts et s'ensevelir sous les ruines du dernier monument romain.

Les chefs de l'armée reculèrent devant une semblable extrémité, alors Mazzini proposa de sortir de Rome avec l'Assemblée, le peuple et l'armée; d'envahir l'Italie méridionale, de soulever les populations et de relever l'étendart de la guerre italienne: ou bien, d'aller se renfermer dans Albano ou Velletri et d'y soutenir un second siège. Résolutions désespérées, que ne purent faire prévaloir, à l'Assemblée constituante, la mâle éloquence de Mazzini. Les officiers de l'armée eussent volontiers pris ce dernier parti, mais l'Assemblée n'osa pas sortir de la résistance passive. Elle rendit, le 30 juin, après une courte discussion, le décret suivant :

« *Au nom de Dieu et du Peuple.*

» L'Assemblée constituante romaine cesse une défense devenue impossible et reste à son poste.

» Le Triumvirat est chargé de l'exécution du présent décret. »

M. Mazzini répondit au décret par la lettre suivante :

» J'étais, avec votre mandat, Triumvir pour défendre la République et Rome. L'acte que vous me remettez change la nature de ma mission; je me sens en liberté et je remets mon mandat entre vos mains. »

MM. Armellini et Saffi se démirent aussi de leurs fonctions pour les mêmes motifs. Un nouveau Triumvirat fut aussitôt composé de Saliceti, Calandrelli et Mariani.

Le général en chef de l'armée romaine, transmit le décret au général Oudinot et lui annonça, pour le soir même, une députation de la municipalité chargée de concerter avec lui les mesures destinées à garantir la sécurité des personnes et des propriétés.

Les hostilités cessèrent immédiatement de part et d'autre.

Dans la soirée du même jour, quatre membres de la municipalité, accompagnés des consuls d'Angleterre, d'Amérique et de Wurtemberg, se rendirent au camp français et eurent une longue entrevue avec le général Oudinot et M. de Corcelles. La conférence avait lieu dans un appartement de la villa Santucci. M. Oudinot montrait de grandes exigences : il allait jusqu'à demander des choses absolument impossibles. Ainsi, il exigeait que les déserteurs français fussent immédiatement rendus : *il n'y en avait pas un seul*; que la légion formée par Laviron fut remise entre ses mains : *cette légion n'avait jamais existé* (1); enfin, il voulait que tous les soldats *non Romains* fussent désarmés et remis à sa discrétion.

(1) Le brave et malheureux Laviron, officier de l'artillerie de Paris, compromis dans l'affaire du 15 mai, était, le 30 juin, appuyé sur l'épaulement de la ligne de défense. Les hostilités avaient cessé sur toute la ligne. On parlementait. Un groupe de tirailleurs de Vincennes, postés au palais Barberini l'aperçut. Deux ou trois coups de carabine partirent et Laviron tomba frappé d'une balle au front. On ne put savoir qui avait ordonné cet assassinat ! Toute la ville pleura l'infortuné proscrit.

La municipalité dut refuser. M. Oudinot et les délégués municipaux évitèrent de parler du gouvernement sacerdotal.

La municipalité demanda que la garde nationale fut maintenue sur les bases de sa première organisation (sous Pie IX); que la liberté individuelle et l'inviolabilité des personnes à l'occasion des faits précédents, que la sûreté des propriétés, fussent garanties indistinctement pour tous; enfin, que la France ne s'immisça point dans l'administration intérieure Il se passa alors une scène incroyable. A chaque réclamation de la municipalité, à chaque argument nouveau produit par elle, le géneral en chef de l'armée française hésitait, parcourait l'appartement, puis bégayait une réponse et finissait par passer dans une pièce voisine d'où il revenait aussitôt armé de réfutations sans répliques et d'une obstination invincible. Ce manège dura pendant les deux entrevues qui précédèrent l'occupation militaire de la ville. Les délégués, intrigués de cette singulière conduite, cherchèrent à découvrir l'Égérie dont la logique féconde et les conseils discrets soutenaient si bien la résistance du général de l'armée francaise. Un hasard satisfit leur curiosité. Monsignor de Falloux, monsignor de Birmond et le révérend père Word, assistaient, invisibles, à toutes les conférences officielles, imposant leur volonté à la faiblesse de M. Oudinot.

Cette découverte fit connaitre aux représentants de la municipalité de Rome toute l'étendue de leur infortune. La dernière lueur d'espoir venait de s'évanouir. Les conférences furent rompues. Rome vaincue n'avait plus

qu'à courber la tête, elle était livrée à ses implacables oppresseurs!

M. Oudinot, ne pouvant obtenir de la municipalité l'évacuation du château Saint-Ange, se contenta de faire occuper par ses troupes la porte Saint-Pancrace ou plutôt l'amas de ruines qui tenait lieu de la porte, annonçant son entrée pour le lendemain, 3 juillet. Il avait été convenu entre les deux états-majors que l'armée de Rome suivrait l'exemple de Garibaldi qui, après la capitulation, avait quitté la ville avec sa légion, et qu'elle irait occuper les cantonnements de *Viterbo, Bracciano* et *Narni*.

Le 3 juillet, le général Oudinot fit son entrée à Rome précédé de quelques patrouilles de cavalerie et par deux bataillons d'infanterie, qui occupèrent les postes principaux. L'armée traverse des rues solitaires. Les portes, les boutiques, les fenêtres, tout se ferme sur le passage des Français. Un sentiment de tristesse obscurcit le front de nos braves soldats qui comprennent parfaitement le rôle odieux qu'ils ont été condamnés à jouer. Au moment où les têtes de colonne débouchent sur le Corso, elles sont accueillies par les clameurs de la foule immense qui encombre cette large rue. Les cris de VIVE LA RÉPUBLIQUE! MORT AUX PRÊTRES! A BAS LE CARDINAL OUDINOT! se font entendre de toutes parts. Quelques compagnies se déployent sur le front de la colonne et chargent la foule à la baïonnette. Arrivé devant le café *des Beaux-Arts*, le général aperçoit un drapeau aux couleurs italiennes surmonté du séditieux bonnet phrygien. Il lui prend la fantaisie de cueillir de

nouveaux lauriers. Il arrête la colonne; ordonne aux jeunes gens qui se trouvaient dans le café de retirer leur drapeau. Ceux-ci refusent et la foule applaudit. Le général furieux fait signe à quelques soldats d'arracher cet emblème. Des officiers de l'état-major se précipitent et rapportent au général ce glorieux trophée, qui figura plus tard dans les bulletins comme un drapeau pris à l'ennemi. Après ce beau fait d'armes, le général continue sa marche jusqu'à la place Colonna où il est accueilli par un redoublement de cris et d'imprécations. Une nouvelle charge à la baïonnette a lieu et malgré le soin que prennent les soldats, plus sages et plus généreux que leur chef, de ne point irriter davantage la population par des actes de brutalité, deux personnes sont blessées près du café *del Giglio*. Un second drapeau tombe au pouvoir des Français, c'est celui du café *Nuovo*. Avec le guidon des deux compagnies surprises, un mois auparavant, à la villa Panfili, ce furent les trophées de cette déplorable campagne (1).

Pendant ce temps-là, la place du Capitole était le théâtre d'une scène pleine de grandeur et de majesté. La place était remplie par une foule innombrable. Sur le balcon du palais, l'Assemblée constituante réunie assistait à la proclamation solennelle de la Constitution de la République romaine que cette Assemblée venait de terminer au milieu des derniers frémissements de la

(1) On n'osa pas les envoyer en France; mais le gouvernement fit déposer aux Invalides le *guidon* pris, dans la nuit du 2 au 3 juin, au deux compagnies de la villa Pamphili, surprises *pendant l'armistice*.

patrie agonisante. Les secrétaires lurent au peuple la Constitution qui fut accueillie par les cris de « vive la République! » Lorsque cette lecture fut achevée, le président de l'Assemblée constituante, Galetti, général des carabiniers, se leva. Il avait encore son uniforme flétri par les veilles du bivouac; sur sa figure, on voyait la trace des fatigues qu'il avait endurées. « Citoyens, s'écria-t-il, l'armée vient de faire son devoir. Le peuple a fait le sien. La République romaine a, dès ce jour, sa Constitution. La mission de l'Assemblée constituante est terminée!... Vive la République romaine!.... »

« Vive la République! » répéta la foule. Ce fut le dernier cri de liberté de Rome expirant sous les coups de l'armée française!

Pendant toute la durée de la République, le gouvernement populaire n'eut pas un seul crime à punir. L'ordre le plus parfait ne cessa de régner au milieu du mouvement général occasionné par un long siége, suivi d'un bombardement. Le 3 juillet, l'entrée du général Oudinot dans Rome fut signalée par un meurtre. Un prêtre voulut crier vive Pie IX! il fut massacré par le peuple. Le règne de *l'ordre par la force* commençait. La liberté avait cimenté l'union fraternelle de tous les citoyens: l'oppression enfantait la haine; les baïonnettes étrangères appelaient le poignard.

Le général en chef Rosselli, fit demander au général Oudinot une entrevue pour régler l'ordre du départ de l'armée romaine qui attendait avec impatience le moment de s'éloigner. On ne lui fit aucune réponse. Seulement le lendemain, 4 juillet, un officier d'état-

major escorté par un détachement de cavalerie vint dire au général Rosselli que l'armée devait partir, mais que les 1er, 2e et 3e de ligne, un régiment de cavalerie, les carabiniers et tout le matériel d'artillerie resteraient à Rome.

L'armée, s'apercevant facilement que le triomphe des Français devait amener la restauration papale, résolut de ne pas survivre à la chute du gouvernement Républicain et de se retirer dans ses foyers. Un officier supérieur d'état major se rendit auprès de M. Oudinot pour lui annoncer le licenciement général de l'armée romaine et lui demander le temps nécessaire pour procéder régulièrement à cette opération et pour procurer aux jeunes soldats que les dangers de la patrie avaient réunis sous les drapeaux de la République les secours indispensables pour retourner dans leurs familles. M. Oudinot fit répondre par un aide-de-camp que l'armée devait rester sous les armes et se retirer par petits détachements dans les cantonnements qui lui seraient indiqués. Il demandait, en outre, que tous les *étrangers*, c'est-à-dire, les italiens qui n'étaient pas de Rome, fussent désarmés immédiatement et renvoyés de la ville le soir même. Ces conditions étaient inacceptables. Renvoyer les italiens eut été une lâcheté dont les Romains étaient incapables; consentir à fractionner l'armée pour la livrer plus facilement à la vengeance des prêtres ou des Autrichiens, eut été une honte pour Rome, une source d'humiliation pour la vaillante armée romaine. La belle conduite du général en chef et des officiers de l'armée qui avaient si courageusement

défendu Rome ne pouvait autoriser le général Oudinot à ajouter au malheur d'une défaite noblement supportée, l'injure d'une semblable proposition.

Dans la journée, un officier d'état-major français, accompagné d'une compagnie d'infanterie, apporta une lettre du général Oudinot au général en chef de l'armée romaine. Cet officier se fit accompagner par un piquet de soldats français jusque dans l'appartement de Rosselli où était réuni tout l'état major romain. Aussitôt une vive protestation s'éleva contre cet acte de défiance injurieuse, contre cette violation du droit des gens. L'officier, un peu confus, comprît le ridicule de sa situation et s'empressa d'ordonner aux soldats de se retirer.

La lettre du général Oudinot était ainsi conçue :

Général,

« Cinq régiments de l'armée romaine, savoir : le régiment des carabiniers (gendarmes), le 1er dragons, les 1er, 2e et 3e de ligne, ont déclaré verbalement et par écrit, qu'ils se soumettaient aux ordres du général français. Cette déclaration leur assure notre bienveillance et notre protection.

» Les autres corps de l'armée romaine conservent encore vis-à-vis de nous une attitude hostile : plusieurs de vos soldats se sont portés contre les nôtres à des actes indignes, qui réclament une punition immédiate. Cette situation est intolérable : il faut y mettre un terme. Je vous déclare que demain, 5 juillet, à midi la place doit être évacuée par les troupes qui n'ont pas offert le concours absolu.

» Je vous préviens que, sous aucun prétexte, nous ne permettrons à une seule pièce d'artillerie de sortir de la ville. Je vous envoie un officier chargé de vous faire connaître entièrement la volonté du gouvernement français. Il faut obéir sans retard; il faut que les corps recrutés dans des États autres que les États romains soient licenciés et renvoyés de Rome sur le champ.

» Dans les graves circonstances où nous nous trouvons, il faut des actions et non des paroles. Cette lettre sera probablement la dernière que vous recevrez de moi.

» Si vous pensez devoir apporter la moindre résistance *aux ordres* qui sont contenus dans ma lettre, la guerre recommencera et une guerre terrible! Que la responsabilité en retombe absolument sur vous.

» *Le général en chef de l'armée française.*

» OUDINOT DE REGGIO. »

M. Oudinot, venu en ennemi sur le territoire romain, n'avait plus aucun ménagement à garder. Son but était atteint. Il ne voyait dans les braves qu'il avait combattus que des vaincus et il se montrait sans pitié, comme sans noblesse. La brutalité odieuse de cette incroyable lettre achève de faire connaître le véritable caractère du général en chef de l'armée française. Son nom appartient aujourd'hui à l'histoire. Il restera fatalement attaché aux souvenirs les plus douloureux de nos discordes politiques. La postérité confondra dans

une même réprobation cette trinité sanglante qui a nom RADETSKI, WINDISGRAETZ, OUDINOT!

L'officier du général Oudinot demandait une réponse sur le champ. Rosselli, pour gagner du temps, répondit qu'il allait transmettre les ordres, mais qu'il ne répondait pas de l'opposition individuelle qu'ils pouvaient rencontrer.

Aussitôt les chefs de corps furent consultés. Tous étaient présents. La résolution fut unanime. Rosselli fut chargé de la communiquer à M. Oudinot.

« J'ai réuni les chefs de corps, lui écrivait-il, et je leur ai lu l'avis que vous m'avez envoyé aujourd'hui. En voyant tomber sous les coups de la force brutale le gouvernement légitime qu'ils servaient, ils se sont décidés à donner immédiatement leur démission. Tous les officiers sous leurs ordres en ont fait autant, les soldats, animés des mêmes sentiments abandonnent le service. En conséquence, demain avant midi l'armée sera licenciée.

» Les chefs de corps seront engagés à assurer l'opération du désarmement et à consigner les armes à la municipalité; ils feront tous leurs efforts pour que l'ordre soit respecté dans la ville, comme il l'était avant l'arrivée des étrangers.

» Quant à moi, j'adresse à l'instant même au ministre de la guerre ma démission qui est accompagnée de celle de tout l'état-major. Je cesse, dès ce moment, toute fonction et je repousse toute responsabilité.

» ROSSELLI. »

En même temps, les officiers de l'armée adressaient au ministre de la guerre la protestation suivante :

« *Au nom de Dieu et du Peuple.*

» Nous, soussignés, protestons solennellement contre la violence qui a abattu le gouvernement de la République romaine, issu de la libre volonté du Peuple, maintenu au milieu de l'ordre le plus parfait et consacré par le sang répandu pour sa défense. Nous déposons notre épée vouée à la République, refusant de servir un gouvernement despotique imposé au noble Peuple de Rome par les armes françaises. »

Le trésor de l'armée s'élevait à une somme de cent mille écus qui servit à avancer aux soldats un mois de solde et à fournir une indemnité de route à ceux qui étaient venus des contrées éloignées de la capitale.

Les cinq régiments qui avaient achetés par leur soumission la bienveillante protection de M. Oudinot, formaient un ensemble de huit cents hommes environ. La plupart des soldats de ces corps avaient suivi la légion de Garibaldi, ne pouvant se décider à assister au triomphe de l'armée française. Il n'était resté dans ces régiments qu'une poignée de mauvais soldats, incapables de comprendre autre chose que leur intérêt et disposés à servir tous les pouvoirs. Un seul officier supérieur se trouvait avec eux, le colonel Depasqualis, dont l'autotorité militaire avait été obligée de réprimer le zèle républicain, car il punissait les officiers de son régiment qui n'affectaient pas, comme lui, des opinions

exaltées. Il fut le premier à se soumettre au gouvernement pontifical, tandis quedix mille hommes de troupes régulières, généraux et officiers en tête, abandonnaient le service ou se condamnaient à l'exil.

Le général Oudinot, enchanté de ses huit cents nouveaux amis, affichait le soir même sur tous les murs de Rome cette proclamation :

« L'armée romaine a fraternisé et est devenue alliée de l'armée française! »

Qui espérait-on abuser, à Rome, en publiant un semblable mensonge? Personne assurément. Cette proclamation ne s'adressait point au peuple romain, elle était destinée à tromper la France.

En débarquant sur le territoire Romain, M. Oudinot avait dit : « *Notre but n'est point d'exercer une influence oppressive, ni de vous imposer un gouvernement qui serait opposé à vos vœux.... Nous nous concerterons avec* LES AUTORITÉS EXISTANTES *pour que notre occupation momentanée ne vous impose aucune gène....* »

Le général Oudinot tint sa parole.

Le soir du 4 juillet, un bataillon d'infanterie française pénétra, la baïonnette en avant, dans la salle du Capitole où la section en permanence de l'Assemblée romaine tenait ses séances et en chassa les représentants, par ordre du général Oudinot.

Le même jour, le général Oudinot envoya un colonel, son aide-de-camp, pour demander au Triumvirat s'il pouvait s'installer au palais de la *Consulta*, sans causer

20.

aucun dérangement aux Triumvirs. Les Triumvirs Saliceti et Mariani, les anciens ministres Sterbini et Montecchi, l'intendant général des palais pontificaux Moscardini, reçurent le colonel et mirent aussitôt à sa disposition un vaste corps de logis dont il parut enchanté. Le soir, une colonne d'infanterie française enveloppait le palais, pénétrait dans les bureaux, dans les appartements et chassait les Triumvirs de leur résidence, par ordre du général Oudinot.

Le 15 juillet, à la suite d'une cérémonie ridicule en l'honneur *du duc de Saint-Pancrace*, les armes pontificales furent rétablies par ordre du général Oudinot. La municipalité, dernier vestige du gouvernement populaire, sommée de prendre part à cet acte servile, donna à l'unanimité sa démission!

Lorsque le général Oudinot abandonna le commandement de l'armée française il ne restait plus rien de la République romaine. Assemblée, gouvernement, ministres, armée, municipalité tout avait disparu.

M. Oudinot avait dignement préparé la restauration du gouvernemeni pontifical qui ne tarda pas à suivre. Fier de ses succès, il se rendit à Gaëte, reçut la bénédiction pontificale et obtint, en échange de ses loyaux et glorieux services, le grand cordon de l'ordre *Piano*.

Une fois l'armée française établie dans Rome, le gouvernement ne chercha plus à cacher le but de l'expédition. M. de Falloux s'en vanta hautement à l'Assemblée législative : « Oui, nous avons poursuivi le même but que l'Autriche, Naples et l'Espagne, » dit il. Et il fut applaudi par la majorité.

M. Louis Bonaparte, avec son tact et son habileté ordinaires, essaya de donner encore une fois le change à l'opinion publique. Sa lettre à M. Ney, où il était dit : « L'armée n'est pas allée à Rome pour y étouffer la liberté italienne » ne servit qu'à montrer à tous l'incapacité et la faiblesse du président de la République. Il n'avait pas su prévoir l'accueil que trouverait sa lettre au sein de la majorité et il n'avait pas assez de cœur pour forcer ses ministres à accomplir ses promesses.

M. Louis Bonaparte imposait à Pie IX : 1° Un gouvernement libéral; 2° la sécularisation administrative; 3° le code Napoléon; 4° l'amnistie.

Le Pape n'a accepté aucune de ces conditions et M. le Président de la République s'est soumis à une humiliation de plus. Le Pape est rentré à Rome dans toute la plénitude de sa puissance absolue. Rome a été livrée à la vengeance des prêtres! Le tableau des souffrances qu'elle endure, des injustices qu'elle subit, nous serions impuissants à le faire; nous ne l'essaierons même pas. Que l'on ouvre l'histoire des papes : on retrouvera la trace ineffaçable de cette haine implacable. Les instruments de supplices ont changé, mais ce sont toujours les mêmes victimes et les mêmes bourreaux!...

L'œuvre du narrateur se termine ici. Celle du peuple commence. Par une loi éternelle de la providence, les peuples trouvent, dans leurs défaites, de grands et utiles enseignements; la souffrance féconde et propage l'idée comme la rosée céleste fertilise le sol et le couvre

de riches moissons. Ce que des années de prédication n'auraient pu faire, en quelques jours, le canon français l'a accompli : le bombardement de la ville éternelle a montré au peuple de Rome jusqu'où va la rage insensée des rois et des prêtres quand on ose se redresser contre leur despotisme, quand on cherche à mettre un terme à l'odieux scandale de leurs abus.

Pie IX, oubliant sur le trône pontifical, ses anciennes sympathies, abandonnant ses principes d'autrefois, reniant ses propres paroles, poussait son peuple sur le penchant de l'abime, dans l'espoir que l'anarchie et la guerre civile le lui rendraient vaincu et soumis. Le Peuple romain, a déjoué ses tristes et coupables prévisions. Livré à lui-même, il s'est montré plus calme, plus heureux, plus puissant et plus grand, dans l'exercice de toute sa liberté, ayant l'Europe conjurée contre lui et la mort à ses portes, qu'il ne l'avait été aux beaux temps de la splendeur pontificale.

En conjurant la ruine de son peuple, Pie IX s'est perdu lui-même et, avec lui, il a tué la papauté. Le dernier ministre du dernier roi de France (M. Guizot) dit à l'avénement du cardinal Mastaï au pontificat, lorsqu'il vit se manifester ces premières tendances progressives, qui faisaient trembler tous les despotes et commençaient à agiter tous les peuples de l'Europe; « *le prêtre sauvera le souverain.* » et c'est le prêtre qui a tué le souverain!

Le Pape pourra régner encore par la Terreur, il ne régnera plus par l'affection. Il pourra remonter sur son trône et s'y maintenir à l'aide des baïonnettes de

l'étranger, mais il devra compter à Rome autant d'ennemis mortels qu'il y aura à Rome de véritables Romains.

La France, en engageant une lutte fratricide pour restaurer le trône pontifical, a uni par des liens éternels le sort de Rome à celui de la France. Quand la France sera libre, Rome sera libre aussi. Croit-on que la République française ait encore longtemps à subir l'humiliante servitude à laquelle elle s'est condamnée dans un moment de folie?...

Rome et la France auront désormais la même destinée. Victimes infortunées du mensonge et du despotisme, leur sang s'est confondu sur le même champ de bataille : elles sont sœurs! Elles sont sœurs, parce que toutes deux elles aiment la liberté et l'égalité; elles sont sœurs, parce qu'elles ont toutes deux versé leur sang pour la même cause, parce que toutes deux elles subissent les mêmes persécutions.

Rome et France! tel sera le cri de guerre de l'avenir. Ce sera le mot de ralliement des faibles contre les puissants, des esclaves contre leurs maîtres, des peuples contre les rois!

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

État numérique de l'armée romaine employée à la défense de Rome, dressé d'après des documents officiels.

ÉTAT MAJOR GÉNÉRAL. — Rosselli, général en chef, romain.
Bartolucci, général de division, romain.
Stewart, général d'artillerie, romain.
Garibaldi, général de brigade, génois.
Joseph Galletti, général de brigade, commandant la gendarmerie, romain.
Barthélemy Galletti, général de brigade, romain.
Chef d'état-major : Pisacane, napolitain

INFANTERIE.

	HOMMES.
1er régiment de ligne, colonel, Depasqualis, romain.	1.000
2e » colonel, Gaucci Molara.	1,100
3e » colonel, Marchetti, romain.	800
4e » de *l'union*. colonel, Rossi, romain.	1,400
1er Régiment léger, colonel, Pasi, romain.	900
2e » léger, colonel, Masi, romain.	1,300
Bataillon de chasseurs, colonel, Mellara.	300
1re légion (romaine), colonel, Morelli, romain.	900
2e légion (bolonaise), colonel, Berti-Pichat.	600
3e légion (ombrienne).	600
Bataillon-Reducci, chef de bataillon, Pilla, romain.	400
Légion-Arcioni, colonel, Arcioni, tessinois.	500
Bataillon-Lombard, colonel, Manara, lombard.	650
Bataillon d'étudiants lombards, chef de bataillon, Medici, Lombard.	300
Légion-Garibaldi; colonel, Marchetti, piémontais.	1,200
Légion étrangère.	200
Légion polonaise.	160
Bataillon-Finanzieri, chef de bataillon, Zambianchi, romain.	250
Légion de garde nationale mobile, colonel, Palazzi, romain.	1,200
A reporter. . .	13,760

	HOMMES.
Report. . .	13,760
Bataillon de l'Université romaine, chef de bataillon, Rosselli, romain.	350
Régiment de carabiniers, colonel, Calderasi, romain.	700
	14,810

CAVALERIE.

1er Régiment de dragons, colonel, Ravinetti, romain.	600
2e » » » Sacini, romain.	550
Deux escadrons de carabiniers, lieutenant-colonel, Fomba, romain.	250
Lanciers-Garibaldi, commandant, Masini.	50

ARTILLERIE ET GÉNIE.

Régiment d'artillerie, colonel, Calandrelli, romain.	500
Batterie suisse, commandant, de Seve.	150
Bataillon du génie, colonel, Amadei, sicilien.	400
Compagnie du train, capitaine, Guerrieri, romain.	70
	18,370

Résumé.

ÉTRANGERS.		ITALIENS.	
Polonais.	160	Bataillon Manara.	650
Batterie suisse.	150	» Medici.	300
Légion étrangère.	200	Légion-Garibaldi.	300
		» Arcioni.	80
	510	Italiens.	1,330
		Étrangers.	510
		Total général.	1,840

Nota. Dans les deux régiments de cavalerie, quatre cents hommes seulement avaient des chevaux ; le reste faisait le service d'infanterie.

Les trois quarts des hommes composant la légion-Garibaldi étaient romains

Les cinq sixièmes de la légion Arcioni, étaient romains.

Tout le reste était composé d'Italiens.

Il faut ajouter à ce chiffre des défenseurs de Rome le *bataillon de l'espérance* composé d'enfants de 12 à 14 ans, appartenant à la bourgeoisie, habillés, équipés et armés aux frais de leurs familles, qui passèrent les 2 mois du siége sur un bastion du vatican, se battant comme de vieux soldats; tout le peuple armé, hommes et femmes, se portant sur les points menacés, pour se mettre à la disposition de l'autorité militaire, mais ne formant point de corps réguliers; enfin, la garde nationale, préposée à la garde des barricades et au service intérieur.

Une vingtaine de Français seulement prirent part au combat.

N° 2.

État de tous les bons en circulation dans les États-Romains jusqu'au 6 juillet 1849.

Émission du GOUVERNEMENT PONTIFICAL.	2,500,000	SCUDI [1].
Émission du GOUVERNEMENT PONTIFICAL, dans la province de Bologne.	200,000	»
Émission du GOUVERNEMENT PONTIFICAL (en deux fois).	1,200,000	»
Émission du MINISTRE DE PIE IX, pour payer les intérêts.	251,000	»
Total des émissions du gouvernement Pontifical approuvées par la loi du 20 juin 1848.	4,151,000	»
A ajouter : Émission de la banque romaine par *autorisation Pontificale.*	1,100,000	»
TOTAL GÉNÉRAL des valeurs émises par LE GOUVERNEMENT DE PIE IX.	5.251,000	»
Émission du GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE, pour subvenir aux frais de la guerre, réparer les désordres financiers, secourir les classes malheureuses, etc.	2,577 ,30	»
A ajouter : émission de monnaies de billon votée par l'Assemblée constituante, 1,000,000 scudi. Mais il n'en fut frappé que pour 161,265 sc. 50 Baïocc. On émit, pour compléter l'émission monétaire, des bons pour 614,300 sc. Total de l'émission par le gouv. de la Rép. Rom. 775,565 sc. 50 Baïocchi. Il restait à émettre, lors de la prise de Rome. 224,434 50. 1,000,000 00.	775,565,50	»
TOTAL GÉNÉRAL des valeurs émises par le gouvernement de la République romaine.	2,352,865,50	»

[1] Le *Scudo* romain vaut 5 fr. 40, le *Baïoccho*, 5 centimes.

N° 3.

M. Freeborn à l'honorable P. C. Scarlett. (1)

Rome, 25 juin 1846.

Je profite d'une circonstance particulière pour vous faire connaître aussi brièvement que possible l'état de ce pays.

Lois.—Les lois criminelles et civiles ont besoin d'être réformées, et ces réformes sont demandées au gouvernement par toutes les classes du peuple.

Administration de la justice.—A l'exception du tribunal de commerce, toutes les autres administrations judiciaires sont vicieuses. C'est encore plus la faute de l'incapacité des juges que de leur corruption et de leurs malversations. Pourtant l'influence d'un cardinal sur les juges obtient souvent d'eux de faire traîner un procès ou de rendre un jugement inique.

Finances. — Les finances sont dans un état déplorable..... Lorsque, en 1832, sir Brook Taylor et plus tard sir Hamilton Seymour visitèrent Rome, par ordre du gouvernement anglais, le gouvernement romain promit des réformes; mais il éluda, et retira sa promesse quand il se sentit appuyé par l'Autriche et protégé par ses soldats suisses.

Armée.—Environ 14,000 Romains et 17,000 Suisses, tant fantassins que cavaliers et carabiniers (gendarmes). Le gouvernement ne peut se soutenir sans la protection de l'Autriche et sans la présence permanente des soldats suisses.

(1) Dépêche publiée par le gouvernement britannique.

Administration civile, militaire, et légations. — Les chefs de ces administrations sont tous ecclésiastiques; tous les employés des affaires étrangères sont ecclésiastiques.

Si le nouveau Pape, comme Grégoire XVI, persiste à user d'une extrême sévérité pour les délits politiques et à refuser toute réforme et toute amélioration, le pays ne sera pas tranquille.

Les écrits de Gioberti, Balbo et Maxime d'Azeglio sont lus avidement.

Signé Freeborn.

N° 4.

Sir Georges Hamilton au comte Aberden.

Florence, 30 juin 1846.

Dans un entretien que j'ai eu ce matin avec lui, le ministre des affaires étrangères m'a appris que les nouvelles de Rome étaient satisfaisantes. Il m'a dit que tout dépendrait de la voie que suivrait le Pape, après le rapport des cardinaux sur la situation du pays, et que s'il perdait l'occasion de son avénement pour adopter des réformes salutaires, des conséquences assez graves étaient à craindre.

Il m'a exprimé le regret que l'amnistie promise par le Pape ne fut pas plus générale et plus satisfaisante. Mais il m'a fait observer que l'irritation de beaucoup de mécontents était telle qu'ils avaient résolu de ne pas accepter l'amnistie qui leur serait offerte.

J'ai parlé à S. E. des motifs qui semblaient avoir vaincu à cet égard les désirs du Pape et il m'a avoué que si l'amnistie eut été complète c'eut été comme une censure des actes du dernier pontife.

Signé G. B. HAMILTON.

N° 5.

Lord Cowley au vicomte Palmerston.

Paris, 17 juillet 1846.

D'après les nouvelles venues de Rome et de Vienne, un dissentiment sérieux aurait éclaté entre le nouveau Pape et le prince Metternich à propos des tendances de S.S. à faire aux légations des concessions plus larges que l'Autriche ne croit nécessaire et prudent d'en accorder. Le Pape est conseillé par un de ses frères, aujourd'hui banquier à Rome, mais qui a été déjà compromis dans les mouvements d'Italie.

Le prince Metternich désapprouve le projet de donner une amnistie générale aux perturbateurs du repos public dans les légations et désire que les réformes, accordées aux provinces, ne dépassent pas les limites posées dans le *mémorandum* présenté à Grégoire XVI par l'ambassadeur d'Autriche.

Le Pape ne se montre pas disposé à suivre les vues du prince Metternich, malgré l'approbation que la politique de ce diplomate a obtenue de presque tous les hauts personnages de Rome.

On voit par les dernières dépêches de l'ambassadeur

français, que le prince Metternich est très inquiet des dangers que peut entraîner la politique trop libérale du Pape et qu'il désire vivement que l'ambassadeur français à Rome reçoive les instructions nécessaires pour appuyer ses représentations auprès du gouvernement pontifical.

Il paraît que M. Rossi s'est abstenu jusqu'à présent de prendre part à ces discussions et qu'il a écrit à Guizot pour avoir des instructions (1).

Signé Cowley.

—

N° 6.

M. Petre à sir G. Hamilton.

Rome, 30 août 1846.

...... Le cardinal secrétaire d'État a adressé une circulaire aux légats (2) des provinces. Son but apparent est d'appeler leur attention sur la necessité d'adopter des mesures capables d'arracher à leurs mauvaises habitudes les jeunes gens des classes pauvres et de les préparer soit à exercer un métier, soit à l'état militaire. Mais le but véritable de cette circulaire est de démentir les

(1) En réponse à cette dépêche, L. Palmerston offrait à la France de s'unir à l'Angleterre pour appuyer auprès du Pape l'amnistie générale et les réformes proposées par *les cinq puissances* dans le *memorandum* de 1831. M. Guizot approuva les sentiments du ministère anglais, mais il pensa que les gouvernements étrangers devaient laisser le Pape suivre ses tendances libérales et ne lui donner de conseils que s'il en demandait,

(2) Les légats sont les chefs des administrations provinciales, comme en France les préfets.

bruits rapidement répandus, non à propos des réformes, mais touchant certains changements organiques dans le système gouvermental, comme la sécularisation de presque tous les principaux emplois et le licenciement des corps Suisses.

Les mieux informés et ceux qui connaissent la situation de cet État et les éléments dont il se compose ont ajouté peu de foi à de semblables propos; mais les provinces les avaient acceuillis avec empressement, d'autant mieux qu'ils étaient répétés par les journaux étrangers, sous la garantie de leurs correspondants de Rome. Le service des Suisses ne cesse qu'en 1854 et S. S. ne serait pas, d'après ce qu'on me dit, disposée à l'abréger, car c'est la seule force dont elle puisse disposer en cas de besoin.

Le cardinal rappelle aux légats combien, aux yeux de S. S., sont incompatibles avec la condition et la nature des États de l'Église certaines théories qui ne peuvent que compromettre la tranquillité intérieure et extérieure nécessaire à tout gouvernement pour assurer le bien être de ses sujets.

Signé W. Petre.

N° 7.

Sir G. Hamilton au vicomte Palmerston.

Florence, 2 septembre 1846.

L'amnistie a donné origine à des bruits absurdes, comme serait le projet attribué à S. S. de chasser les

étrangers d'Italie. Peu de jours après les fêtes d'Ancône le cri « *via gli stranieri* » fut poussé sous les fenêtres des consuls autrichien et russe, parcequ'ils avaient pris ombrage des inscriptions attachées aux ornements de la fête dont il vient d'être parlé. Le premier trouvait dans ce qui avait été dit de l'intervention étrangère une allusion à son gouvernement, le second s'était cru offensé des mots sympathiques à la Pologne.

Il parait que le consul général autrichien a été insulté à Ancône, et je sais que l'ambassadeur d'Autriche a été plusieurs fois sifflé à Rome. D'un autre côté, le consul français est applaudi chaque soir à Ancône par le peuple qui se rend sous ses fenêtres avec des torches allumées, acclamant le roi et la nation française, pour la part qu'il attribue à l'ambassadeur français dans la publication de l'amnistie.

Je suis heureux de pouvoir informer le gouvernement de Sa Majesté que les affaires de Rome prennent une tournure favorable. Le parti libéral, suivant le conseil de ses modérateurs, tant de la Sardaigne que des autres contrées d'Italie, se montre disposé à attendre paisiblement l'effet des bonnes intentions du Souverain Pontife et à ne pas embarrasser le gouvernement de S. S. en demandant des mesures trop libérales, ce qui n'aboutirait qu'à faire disparaitre les dispositions paternelles du Pape.

La nomination du cardinal Gizzi est déjà la garantie d'un meilleur gouvernement; Azeglio et les autres écrivains influents du parti libéral, regardés par les mécontents comme leurs conseillers et leurs protecteurs ont

cherché à calmer les ferments de troubles et y ont réussi.

A Rome, le Pape aura de sérieux obstacles à combattre. Je sais qu'il s'est plaint de ne point trouver des hommes capables de l'aider dans les réformes modérées. Un autre danger à redouter, c'est la violence du parti ultra-libéral qui, excité, selon ce qu'on m'a dit, par un parti formé des divers principaux personnages de l'État les plus hostiles aux réformes, réclame des concessions que le Pape se trouve dans l'impossibilité d'accorder.

Signé G. B. HAMILTON.

—

N° 8.

Le consul général Dawkins au vicomte Palmerston.

Venise 27 juin 1847.

Il est certain que la haine inspirée par la domination autrichienne s'est considérablement accrue dans ces dernières années et est devenue plus générale et plus manifeste. Pour montrer à V. S. jusqu'à quel point ce sentiment est porté, je me rappelle qu'à l'occasion d'un mariage qui eut lieu à Milan, l'hiver dernier, le mari, appartenant à une famille d'un rang élevé, exigea qu'il fut stipulé dans le contrat que sa femme n'irait jamais à la cour du vice-roi. On rencontre rarement un Autrichien dans la maison d'un Milanais et réciproquement. Et ce n'est pas seulement l'aristocratie qui nourrit de pareils sentiments : la classe moyenne les partage aussi. Cependant malgré cette haine croissante, je ne crois pas

qu'on ait à craindre pour le moment, en Lombardie, aucune insurrection préméditée. Si l'initiative était prise en Piémont, dans la Romagne où ailleurs, les Lombards, et surtout les Milanais, ne tarderaient pas à la suivre, mais il ne semble pas qu'ils aient en vue un but défini et commun.

Il est certain que le récent changement de politique dans les États du Pape est un objet de défiance et de mécontentement pour l'Autriche, et, quand il en est question, les autorités autrichiennes montrent la plus grande réserve. Quelque soit le résultat que doive produire plus tard dans les provinces romaines, la conduite du Pape, il paraît qu'en ce moment elle y a ramené une espèce de calme. Le peuple dit : « Attendons et voyons ce qui va suivre. Ayons confiance dans notre force morale et ne précipitons rien. Notre gouvernement ne peut opposer une longue résistance au courant des événements. » Aussi, pour le moment tout est tranquille. Pendant ce temps là le pays prospère et les classes inférieures sont satisfaites.

Signé -DAWKINS.

—

N° 9.

M. Petre à sir Georges Hamilton.

Rome, 8 juillet 1847.

..... Le cardinal Gizzi s'est retiré du ministère..... Quelque soit le nouveau secrétaire d'état qui lui succède, s'il n'apporte avec lui une ferme résolution de poursuivre sincérement les réformes projetées et de vaincre

la résistance qu'il rencontrera certainement dans les chefs des diverses administrations de ce gouvernement compliqué et mal organisé, et s'il ne possède quelque plan complet de réforme administrative, il est facile de prévoir que la tranquillité sera sérieusement menacée, dans les provinces surtout, à cause de la situation actuelle de l'Italie.

J'apprends que l'ambassadeur français vient de recevoir des instructions pour remontrer au gouvernement pontifical *l'absolue nécessité d'accorder les réformes.*

Signé PETRE.

—

N° 10.

Le vicomte Ponsomby au vicomte Palmerston.

Vienne, 14 juillet 1847.

J'ai plusieurs fois écrit à V. S. que si le Pape demandait un secours armé à l'Autriche pour répondre à ceux qui supposent au gouvernement pontifical des projets hostiles à cet État, les Autrichiens lui enverraient immédiatement des soldats.

Maintenant je dois vous apprendre que le gouvernement romain craint que l'Autriche ne soit poussée à prendre les mesures nécessaires pour fournir promptement au Pape une protection armée. L'Autriche, je le crois, est prête à agir au premier mot. Le prince Metternich n'a point voulu me dire hier si le Pape avait sollicité ces préparatifs; *mais je n'en doute nullement.*

Le prince s'étend longuement sur les périls qui menacent le gouvernement romain, sur la faiblesse de ses

moyens de défense et enfin sur les conséquences que pourrait entrainer avec elle la victoire des partis qui l'attaquent. *Il paraît avoir la certitude que l'intervention autrichienne* SERA DEMANDÉE et il regarde comme une nécessité pour l'Autriche de braver tous les dangers pour arrêter ceux qui veulent, selon lui, renverser le gouvernement romain. S. A. en me parlant a répété à deux ou trois reprises, la phrase suivante : « l'empereur est décidé à ne point se laisser enlever ses possessions italiennes. » *Signé* PONSOMBY.

N° 11.

Sir R. Abercromby au vicomte Palmerston.

Turin, 24 juillet 1847.

On parlait, il y a quelques temps, d'un projet inspiré au gouvernement autrichien par l'état actuel de la Toscane et de la Romagne; il s'agirait d'envoyer le comte Fiquelmont en Italie avec une mission spéciale. On ajoutait que le voyage du comte avait aussi pour but de s'entendre avec le gouvernement sarde sur les déterminations à prendre dans l'état actuel des choses en Italie.

N'ayant obtenu qu'une réponse évasive du ministre autrichien et du secrétaire du gouverneur de Milan, j'en parlai à S. E. le comte Solaro Della Margherita. S. E. me répondit que le voyage projeté ne lui avait pas été annoncé et qu'il n'y croyait point, le marquis Ricci, ministre à Vienne, ne lui en ayant pas dit un mot dans ses dépêches.

L'état actuel de la politique italienne ne permet pas

d'accorder créance à l'idée d'un plan d'opérations combiné entre l'Autriche et la Sardaigne, quoique cependant les idées et les vues des deux gouvernements, agissant indépendamment l'un de l'autre, puissent coïncider....

Le Pape a contre lui la majorité des cardinaux partisans décidés de la politique des pontificats précédents; le clergé catholique qui craint de voir s'évanouir, avec les autres abus, l'influence qu'il exerce sur les classes inférieures de la population; l'action de l'Autriche, désireuse d'arrêter le progrès des opinions et des institutions libérales, dans la crainte de l'effet qu'elles peuvent produire dans ses possessions italiennes, enfin, j'ai le regret de le dire, la conduite des autres États d'Italie qui, voyant avec appréhensions les légitimes réformes de S. S., refusent de les appuyer et de les favoriser. Au lieu de profiter sagement de l'occasion qui leur est offerte, ils essayent vainement de faire vivre quelques jours de plus les préjugés surannés et les principes despotiques....

Pendant un temps la France fortifiait le Pape du poids de son influence; mais d'après ce qui m'est revenu, je prévois avant peu un changement de politique. Les opinions et la conduite de l'ambassadeur français auraient une tendance à se rapprocher de celles de l'ambassadeur d'Autriche.

Il en résulte, si je suis bien informé, que l'influence de la France s'est amoindrie et que ses conseils ne sont reçus qu'avec méfiance.

S. S. a besoin de l'appui moral des gouvernements libéraux et représentatifs. Depuis que celui de la France

parait lui manquer, naturellement son esprit doit se tourner vers l'Angleterre. Le moment est favorable pour tirer profit de cet état de choses. La confiance dans les vues libérales et modérées de S. M. et de son gouvernement amoindrira les difficultés résultant de la dissidence religieuse et préparera les voies à cette bonne intelligence qui permet aux gouvernements d'offrir et de recevoir librement des conseils.

En encourageant la cour pontificale à poursuivre d'un pas ferme les réformes libérales déjà inaugurées, l'Angleterre ne donnera pas seulement un appui efficace à S. S., mais elle acquerra pour elle-même des droits à la reconnaissance des libéraux italiens......

Signé R. ABERCROMBY.

—

N° 12.

Sir R. Abercromby au vicomte Palmerston.

Turin, 24 août 1847.

Les nouvelles qui nous sont arrivées, relativement à l'occupation militaire de Ferrare, sont si graves que je me suis rendu auprès du comte Solaro della Margherita pour en conférer avec lui.

Dans le cours de l'entretien, S. E. m'a dit que S. M. le roi de Sardaigne était décidée, après un acte pareil, à prendre parti pour S. S.

S. E. ne m'a point caché que la conduite de l'Autriche lui donnait de justes motifs de soupçon. Ce gouvernement chercherait à pousser les populations d'Italie

à des actes de rébellion afin d'avoir un prétexte pour intervenir militairement dans les États de la Péninsule. Elle ajoutait que l'affaire de Ferrare venait gravement à l'appui de cette supposition. S. E. m'a dit aussi que, sans avoir aucune preuve matérielle du fait, elle croyait que la France et l'Autriche marchaient d'accord dans la question italienne.

V. S. pourra, mieux que moi, s'assurer de la réalité de cette assertion; mais je puis dire que c'est l'opinion généralement répandue dans l'Italie centrale et ici.

Signé ABERCROMBY.

N° 13.

Lord Bloomfield au vicomte Palmerston.

St. Petersbourg, 25 février 1848.

Je me suis informé près de M. le comte Nesselrode s'il était vrai que les représentants de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse à Naples eussent présenté un *mémorandum* à S. M. le roi des deux Siciles pour l'engager à résister aux demandes d'institutions libérales.

S. E. le comte Nesselrode m'a répondu qu'un *mémorandum* dans ce sens avait en effet été présenté.

Signé BLOOMFIELD.

N° 14.

De R. Abercromby au vicomte Palmerston.

Turin, 20 mars 1848.

..... Le marquis Pareto avec lequel je viens de causer

m'informe que ce matin il a reçu une dépêche officielle du consul sarde à Milan; le porteur de la dépêche a du descendre du haut des murs avec une corde; il raconte qu'avant-hier et hier eurent lieu de sérieux engagements entre les Autrichiens et le peuple milanais; que l'issue en était encore douteuse, mais qu'hier au soir, à 8 heures, les Autrichiens occupaient toujours les portes et les bastions de la ville.

..... Dans ces pénibles circonstances la politique du gouvernement sarde me semble devoir se diriger vers un seul but quelque soit l'événement...

..... Les précautions destinées à protéger ses propres frontières contre toute attaque ne peuvent causer de l'ombrage à personne dans la crise actuelle. Les armements faits dans ce but sont dignes d'un gouvernement sage et prévoyant, qui comprend les nécessités du moment. *Mais employer ces armements à des actes d'aggression serait aussi nuisible aux intérêts de la maison de Savoie qu'à ceux du pays et de l'Italie entière.*

Telle est mon opinion sur la crise actuelle de ce pays. Je parlerai dans ce sens aux membres du gouvernement sarde toutes les fois que l'occasion s'en présentera : ce serait pour moi une grande satisfaction que de savoir de V. S. si j'ai compris sa pensée. (1)

Signé ABERCROMBY.

---

(1) Par sa lettre du 27 mars, L. Palmerston approuve entièrement la conduite et les idées de R. Abercromby.

N° 15.

Note *remise par le marquis Pareto à R. S. Abercromby.*

Vienne, 14 juillet 1847.

En présence des graves événements dont la Lombardie et principalement Milan sont devenues le théâtre, le soussigné, ministre secrétaire d'État pour les affaires étrangères, croit devoir porter à la connaissance de M. Abercromby etc., les considérations suivantes destinées à faire apprécier la conduite du gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne dans ces graves circonstances.

Le premier devoir et le droit imprescriptible d'un État consistent sans nul doute dans le soin de sa propre conservation. Or, quand des événements de force majeure, événements qui, par leur gravité, par la légitime sympathie qu'ils excitent dans le pays, mettent, en surgissant dans une contrée limitrophe, l'existence d'un pays en danger, le gouvernement a, sans aucun doute, le droit de prendre les mesures nécessaires pour se garantir de ces catastrophes qui ébranlent le pouvoir et le conduisent à sa ruine.

M. Abercromby connait aussi bien que le soussigné les graves événements qui viennent d'éclater en Lombardie : Milan en pleine révolution, est au pouvoir des habitants qui, par leur fermeté et leur courage, ont su résister aux troupes disciplinées de S. M. I.; l'insurrection se propage dans les campagnes et dans les villes voisines; enfin le pays qui avoisine les frontières de S. M. S., est tout en feu.

Cet état de choses, comme M. Abercromby peut le comprendre, réagit sur l'esprit des provinces appartenant à S. M. le roi de Sardaigne. La sympathie réveillée par la défense de Milan, l'esprit de nationalité qui se fait si vivement sentir malgré les délimitations artificielles des divers États, tout concourt à maintenir la capitale et les provinces dans une agitation, d'où peut surgir d'un moment à l'autre une révolution qui mettrait le trône en grand péril. On ne peut se dissimuler que depuis les événements de France le danger de la proclamation d'une République lombarde est toujours imminent. Il paraît aussi qu'un certain nombre de Suisses ont contribué sérieusement par leur intervention au succès de la révolution de Milan.

Si à cela on joint les mouvements de Parme et de Modène, ainsi que les troubles du duché de Plaisance sur lequel on ne peut dénier à S. M. le roi de Sardaigne le droit de veiller comme sur un territoire qui doit lui appartenir un jour par droit de *reversibilité;* si l'on y joint la grande et sérieuse exaspération excitée en Piémont et en Ligurie par la constitution du traité entre S. M. I. et les ducs de Parme, de Plaisance et de Modène; traité qui, sous l'apparence de donner protection à ces petits États, en a fait autant d'annexes à la monarchie autrichienne, transportant ainsi les frontières militaires de cet État, du Pô, où elles devaient s'arrêter, jusqu'à la Méditerranée, et rompant l'équilibre entre les diverses puissances italiennes, il est naturel de penser que le royaume de Piémont est exposé, si d'un moment à l'autre la République était proclamée en Lombardie,

à voir un mouvement semblable éclater dans les États de S. M. le roi de Sardaigne, ou, au moins, quelque grand mouvement capable de mettre en péril le trône de S. M.

Dans cet état de choses, le roi, fort de son droit de veiller à la conservation de son pouvoir, fort du droit qu'il a sur le duché de Plaisance et qui a été manifestement violé par la signature du traité du 24 décembre 1847, se croit obligé de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que la Lombardie ne devienne une République, afin d'éviter au Piémont et au reste de l'Italie les catastrophes qui pourraient suivre la proclamation d'un semblable gouvernement.

Signé L. M. Pareto.

N° 16.

Extrait de la protestation des Lombards contre le Roi Charles Albert, après l'armistice du 7 août 1848.

L'histoire de ces quatre mois sera un jour écrite avec impartialité. Elle racontera par quelle série prolongée d'artifices, notre guerre, commencée par le peuple, sublime de puissance et d'espérances qui pouvaient en un mois devenir des réalités, fut peu à peu amenée à changer de nature; comment de nationale elle devint dynastique, de gouvernement à gouvernement, et perdit son caractère d'insurrection; comment l'élément des volontaires, représentant le pays armé, restreint, mécontenté, sacrifié, disparut graduellement devant l'armée régu-

lière qui resta seule en campagne; — comment on a paralysé le courage de cette armée par l'inaction, par des fatigues sans gloire; comme on l'a rebutée en se défiant d'elle, en l'isolant des forces vives de la nation, en la livrant à des chefs ineptes ou ennemis, à l'abri sous l'irresponsabilité du chef suprême; — comment le pays s'est scindé en deux camps par une fusion hâtive, illégalement opérée et obtenue par de menteuses promesses; — comment on s'est endormi, avec des bulletins de victoire faux ou systématiquement exagérés, dans des retards sans fin pour la formation d'une armée mal ordonnée, dans l'espoir d'un armement qui ne se complétait jamais; — comment l'on s'est privé de l'appui des nations alliées et amies en cherchant à constituer une *Italie du Nord* au lieu d'une *Confédération italienne;* — enfin l'abandon de la Vénétie et le silence gardé sur les renforts qui, chaque jour, grossissaient l'armée autrichienne, le refus de tout secours, de tout conseil amical et sincère.

Mais aujourd'hui nous ne pensons qu'à l'avenir, nous restons sur la brèche, attentifs au cri de douleur qui sort des entrailles d'une nation sacrifiée et déterminée à continuer la guerre d'émancipation au nom d'un principe nouveau et avec des hommes nouveaux, qui sachent vaincre et ne trahissent pas, qui ne capitulent point, mais qui meurent! . . . .
. . . .

(*Démocratie pacifique* du 19 août 1848.)

—

N° 17.

LA RÉVOLUTION DE ROME.

Drame historique (inédit) en 13 journées, par PIERRE STERBINI.

(*Extrait des notes historiques annexées à la 7e journée.*)

... Mon nom se trouvait sur une liste présentée au Pape par le peuple qui m'avait compris dans une combinaison ministérielle. Le Pape accepta la plupart des noms portés sur la liste, et ce qui prouve que sa volonté ne fut pas violentée, c'est la nomination de l'avocat Muzzarelli, alors un des premiers prélats de la cour papale, en remplacement de l'abbé Rosmini désigné par le peuple.

Un jour, le Pape me fit appeler près de lui. Il m'assura que son adhésion aux vœux exprimés par le peuple avait été libre et spontanée et qu'il avait accordé une entière confiance au nouveau ministère. Il m'engageait fortement à calmer l'effervescence populaire et à songer aux moyens de réparer le désordre de nos finances.

Dans le cours de la conversation, je lui parlai d'un bruit propagé dans la ville sur son départ prochain, projeté par la diplomatie et par ses conseillers. A ces paroles, Pie IX se troubla. Il m'affirma que cette idée ne lui était jamais venue et il me recommanda de démentir cette nouvelle. Voici textuellement ses paroles : « Je sais » quelles seraient les conséquences de mon départ. Ce » serait le signal de la guerre civile et d'une *réaction* » *terrible*. Mon cœur saigne à cette seule pensée. » Je

lui répondis que ses sentiments me touchaient vivement, mais que je ne pouvais partager ses craintes. « Certai-
» nement, ajoutai-je, le départ du Pape serait une cala-
» mité, mais, connaissant la situation morale dans
» laquelle le pays se trouve, je puis assurer que la
» réaction n'osera pas bouger. Quant à l'anarchie, elle
» est impossible, car il existe au moins un pouvoir aimé
» et respecté par le peuple, c'est l'Assemblée de ses re-
» présentants. Il y aurait danger, en effet, non pour le
» peuple, mais pour la papauté qui risquerait d'y perdre
» le prestige dont elle est encore entourée, s'il arrivait
» par malheur que le peuple put se convaincre que le
» gouvernement temporel des Papes est inconciliable
» avec la liberté et l'indépendance italienne. »

« Que ferait Rome si les Papes l'abandonnaient? me
» demanda Pie IX. » — « abandonnée par les Papes, elle
» appellerait une Assemblée constituante, nommée par
» tout le monde, pour décider du sort de la patrie. » —
« Et après? » ajouta le Pontife. — « Il ne m'est pas donné,
» répondis-je, de prévoir l'avenir, mais il est bien pro-
» bable que, dans ce cas, la Constituante choisirait le
» seul gouvernement possible à Rome, la papauté dispa-
» raissant, ce gouvernement, c'est la République. Or, je
» me permettrai de vous faire observer qu'une Répu-
» blique, proclamée sur le Capitole, aurait une écho
» immense dans toute la terre. »

A ces mots, Pie IX pâlit et, abandonnnant brusquement ce sujet de conversation, me parla des affaires qui concernaient mon ministère.

N° 18.

Lettre autographe laissée par Pie IX à son floriere major, *au moment de sa fuite à Gaëte.*

Rome, 24 novembre 1848.

Marquis Sacchetti,

Nous confions à votre prudence et à votre honnêteté bien connues le soin *de prévenir de notre départ le ministre Galletti,* en l'engageant *lui et les autres ministres* (1), non seulement à garantir les édifices, mais bien plus encore les personnes qui nous sont attachées, et qui ignoraient complètement, comme vous, notre résolution. Mais si nous montrons cette sollicitude pour vous et pour les gens de notre maison, parceque, nous le répétons, vous ignoriez tous notre projet, nous avons bien plus à cœur de recommander à ces messieurs le repos et l'ordre de la ville entière.

P. PP. IX.

Visée, ce 25 novembre 1848.

Le ministre de l'intérieur,
GALLETTI.

---

(1) Le Pape reconnaissait donc le ministère qu'il avait nommé lui-même et qu'il renia quelques jours après.

N° 19.

Paris, décembre 1848.

Extrait des instructions du ministre des affaires étrangéres à M. de Corcelles, Envoyé extraordinaire de la République à Rome.

Monsieur et cher collègue,

« .... Votre mission consiste à intervenir, au nom de la République, pour faire rendre à Sa Sainteté la liberté personnelle, si elle en a été privée.... *Vous n'êtes autorisé à intervenir dans aucune des questions qai s'agitent à Rome....* Je ne saurais trop insister pour vous faire bien comprendre que votre mission n'a et ne peut avoir d'autre but que de garantir la sûreté personnelle du Saint-Père et, dans un cas extrême, sa retraite momentanée sur le territoire de la République. Vous aurez soin de proclamer hautement que vous n'avez à vous mêler, à aucun titre, dans les dissentiments qui séparent aujourd'hui le Saint-Père du peuple qu'il gouverne. La République, unie par un sentiment qui est une vieille tradition de la nation française, se porte au secours *de la personne* du Pape; *elle ne pense pas à autre chose.*

» *Signé* Bastide. »

N° 20.

Proclamation du général Oudinot aux habitants des États-romains.

Habitants des États-romains,

Un corps d'armée française est débarqué sur votre territoire. Son but n'est

point d'exercer une influence oppressive, ni de vous imposer un gouvernement qui serait opposé à vos vœux. Il vient vous préserver, au contraire, des plus grands malheurs.

Les événements politiques de l'Europe rendaient inévitable l'apparition du drapeau étranger dans la capitale du monde chrétien. La République française, en y portant le sien avant tout autre, donne un éclatant témoignage de ses sympathies envers la nation romaine. Accueillez-nous en frères : nous justifierons ce titre : nous respecterons vos personnes et vos biens ; nous paierons en argent nos dépenses ; nous nous concerterons avec les *autorités existantes*, pour que notre occupation momentanée ne vous impose aucune gêne ; nous sauvegarderons l'honneur militaire de vos troupes en les associant partout aux nôtres pour assurer le maintien de l'ordre et de la liberté.

Romains, mon dévouement personnel vous est acquis. Si vous écoutez ma voix, si vous avez confiance dans ma parole, je me consacrerai sans réserve aux intérêts de votre belle patrie.

Civita-Vecchia, 26 avril 1849.

Le général en chef,
OUDINOT DE REGGIO.

N° 21.

Proclamation du général Oudinot aux soldats français. (1)

Soldats,

Vous connaissez les événements qui vous ont amenés dans les États-romains.

A peine élevé sur le trône pontifical, le généreux Pie IX avait compris l'intérêt de ses peuples en prenant près d'eux l'initiative des réformes libérales. Mais un PARTI FACTIEUX qui a promené le malheur sur toute l'Italie, s'armait dans Rome à l'ombre de la liberté. Le Souverain Pontife dut s'exiler à la suite d'une émeute inaugu-

(1) Cette pièce authentique, signée par un général commandant en chef les armées françaises, restera comme un monument de honte pour notre patrie !

rée par L'ASSASSINAT impuni et glorifié de son premier ministre.

Ce fut sous ces auspices et *sans le concours de la* MAJEURE PARTIE des électeurs que fut fondée la République romaine, dont aucun gouvernement d'Europe n'a reconnu l'existence.

Néanmoins, dès mon arriveé, je fis appel aux hommes de tous les partis, espérant les réunir dans une soumission commune au VOEU NATIONAL.

Le fantôme de gouvernement qui siége à Rome répond par des bravades inconsidérées à mes paroles conciliantes!

Soldats! acceptons le défi : marchons sur Rome! *nous ne trouverons pour ennemis ni les populations, ni les troupes romaines;* les unes et les autres nous considérent comme des libérateurs!.... Nous avons à combattre des réfugiés de toutes les nations qui oppriment ce pays après avoir compromis, dans le leur, la cause de la liberté.

Sous le drapeau français, au contraire, les INSTITUTIONS LIBÉRALES recevront tous les développements compatibles avec les intérêts et les mœurs de la nation romaine.

Au quartier-général de Civita-Vecchia, le 27 avril 1849.

Le général en chef,

OUDINOT DE REGGIO.

N° 22.

Instructions écrites remises à M. de Lesseps, Envoyé extraordinaire de la République française à Rome, dans la soirée du 8 mai 1849, par M. le ministre des affaires étrangères.

Paris, 8 mai 1849.

Monsieur,

Les faits qui ont marqué le début de l'expédition française dirigée sur Civita-Vecchia étant de nature à compliquer une question qui se présentait d'abord sous un aspect plus simple, le gouvernement de la République a pensé qu'à côté du chef militaire chargé de la direction des forces envoyées en Italie, il convenait de placer un agent diplomatique qui se *consacrant exclusivement aux négociations et aux rapports à établir* AVEC LES AUTORITÉS *et les populations romaines,* pût y porter toute l'attention, tout le soin nécessaires dans d'aussi graves matières.

Votre zèle éprouvé, votre expérience, la fermeté et l'esprit de conciliation dont vous avez eu à faire preuve en plus d'une occasion, dans le cours de votre carrière, vous ont désigné au choix du gouvernement pour cette mission délicate. Je vous ai expliqué l'état de la question dans laquelle vous allez avoir à intervenir, le but que nous nous proposons : c'est tout à la fois de soustraire les États de l'Église à l'anarchie qui les désole et d'empêcher que le rétablissement d'un pouvoir régulier n'y soit attristé et même compromis dans l'avenir par une aveugle réaction.

Tout ce qui hâtera la fin d'un régime condamné à périr par la force des choses, tout ce qui, en prévenant le développement de l'intervention exercée par d'autres puissances animées de sentiments moins modérés, laissera plus de place à notre influence particulière et directe, aura pour effet de rendre plus facile à atteindre le but que je viens de vous indiquer. Vous devrez donc mettre tous vos soins à amener le plus promptement possible un tel résultat. Mais dans tous les efforts que vous ferez à cet effet, vous avez à fuir deux écueils que je dois vous signaler.

Il faut vous abstenir de tout ce qui pourrait donner lieu aux hommes investis en ce moment dans les États-romains de l'exercice du pouvoir, de croire ou de faire croire que nous les considérons comme un gouvernement régulier, ce qui leur prêterait une force dont ils ont été dépourvus jusqu'à présent.

Il faut, dans les arrangements partiels que vous pourrez avoir à conclure avec eux, éviter toute parole, toute stipulation propre à éveiller les susceptibilités du Saint-Siège et de la conférence de Gaëte, trop portés à croire que nous sommes disposés à faire bon marché de l'autorité et des intérêts de la

cour de Rome. Sur le terrain où vous allez vous trouver placé, avec les hommes à qui vous aurez à faire, la forme n'est guère moins importante que le fond.

Telles sont, Monsieur, les seules directions que je puisse en ce moment vous donner. Pour les rendre plus précises, plus détaillées, il faudrait avoir sur ce qui s'est passé depuis quelques jours dans les États-romains des informations qui nous manquent. Votre jugement droit et éclairé vous inspirera ce que vous aurez à faire suivant les circonstances.

Vous devrez, d'ailleurs, vous concerter avec MM. d'Harcourt et de Rayneval sur tout ce qui aura quelque gravité, sur tout ce qui n'exigera pas une solution absolument immédiate. Je n'ai pas besoin de vous recommander d'entretenir avec M. le général Oudinot des rapports intimes et confiants, absolument nécessaires au succès de l'entreprise à laquelle vous êtes appelés à concourir ensemble.

Recevez, etc.

Signé : DROUYN DE LHUYS.

N° 23.

Le ministre des affaires étrangères à M. Ferdinand de Lesseps.

Paris, 9 mai 1849.

Monsieur,

Je vous envoie ci-joint des dépèches adressées à MM. d'Harcourt et Rayneval, et que je vous prie de leur faire parvenir sans le moindre retard. La copie également ci-jointe de la plus importante de ces dépèches vous fera connaître les directions que je leur donne à l'effet *de combattre les pensées de réaction absolutiste* qui se manifestent malheureusement dans le conseil du Saint-Père.

Signé DROUYN DE LHUYS.

N° 24.

Le ministre des affaires étrangères à MM. de Rayneval et d'Harcourt.

Paris, 9 mai 1849.

Monsieur,

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

Ce qui nous afflige plus profondément encore que les défiances qu'on persiste à nous témoigner à Gaëte et dont le temps aura bientôt fait justice, c'est la nature des influences qui prévalent dans les conseils du Saint-Siége. A mesure qu'on semble approcher du dénoument, on voit se dessiner avec plus de netteté de dangereuses propensions, qui, d'abord, se déguisaient sous des prétextes plus ou moins spécieux. Pour se refuser à toute déclaration préalable du Saint-Siége, ses conseillers parlent de l'inconvénient de lui lier d'avance les mains. Cette objection pourrait avoir quelque valeur s'il s'agissait de poser, en détail, les bases d'un régime nouveau; mais lorsque nous demandons seulement qu'on indique la voie dans laquelle on se propose de marcher *après le rétablissement de l'autorité du Saint-Siége* (1), comment comprendre qu'on persiste à se renfermer dans un silence absolu, à moins qu'on n'ait

(1) Il est bien évident, d'après ceci, que le but réel du gouvernement français n'a jamais été l'établissement d'un gouvernement *selon le vœu de la nation romaine*, mais bien la restauration du pouvoir pontifical.

la pensée secrète *de revenir purement et simplement à tous les abus de l'ancien régime?*

On parle de certaines tendances réactionnaires dans les populations, qu'il faut ménager et dont nous ne tiendrions pas assez compte : si ces tendances avaient toute la force qu'on leur suppose, ne serait-il pas à propos de prendre dès à présent une attitude qui mit plus tard le Saint-Père en mesure de leur résister? croit-on d'ailleurs qu'il soit indifférent de rassurer cette portion nombreuse de la population romaine dont la modération, tout en détestant le régime de l'anarchie, *redoute presqu'également le retour* de celui qui a marqué d'un si triste caractère le règne de Grégoire XVI, de ce régime qui, à la mort de ce pontife, avait rendu un changement de système absolument inévitable, et qui, en propageant une réaction violente, a bien autrement contribué aux malheurs de ces derniers temps que n'a pu le faire la précipitation de quelques réformes accomplies, peut-être avec trop peu de réflexion?....

. . . .

Signé DROUYN DE LHUYS.

—

N° 25.

Extrait de la Démocratie pacifique du 29 *avril* 1850.

RESTAURATION DU POUVOIR TEMPOREL DU PAPE.

Le pouvoir temporel spoliateur.

Par les traités de paix des 20 mai 1814 et 20 novembre 1815, la France s'engagea à payer à l'Europe toutes ses dettes de guerre, montant à 344 millions.

La convention du 25 avril 1818 (1) accordait « aux individus, aux communes, aux établissements particuliers quelconques » des États-Romains, créanciers de la France, la somme de 29 millions de francs.

Que sont devenus ces 29 millions, remis dans les mains *sacrées* du parti clérical de Rome, et les intérêts depuis 1818 ! Les créanciers l'ignorent.

N'est-ce pas là un vol manifeste, un abus de confiance inouï, une sainte escroquerie ?

Répondez !

Certes, on n'accusera pas d'intempérance de langage le célèbre jurisconsulte Charles Armellini qui, en s'adressant, le 7 février 1842, à la *Congrégation de révision*, présidée par le cardinal Brignole, et parlant au nom des anciens créanciers de la France, dit aux gouvernants de Rome : « Lorsque » vous traitez le juste et l'injuste d'une façon aussi élastique et variable, » permettez-moi de penser que vous ne *croyez pas à l'existence de la Morale* » *et de la Justice.* »

Vaines paroles ! — Ni l'affreuse misère dans laquelle sont tombées des centaines de familles, ni le désespoir des veuves et des orphelins implorant sans cesse la restitution des sommes que le gouvernement français avait confiées aux mains de l'aristocratie cléricale ; — rien n'a prévalu contre l'avarice, la rapacité de ces détenteurs frauduleux.

. . . .

A la tête de chaque branche d'administration il y a un cardinal. Lorsqu'un sujet romain a une créance envers le gouvernement ou envers le cardinal, il doit d'abord le citer, et pour cela signer un acte dans lequel on trouve ces mots : « Suppliant (*oratore*) très-humble de V. E. révérendis- » sime, prosterné pour baiser le bas de votre pourpre sacrée, puisse V. E. » permettre à l'huissier (*cursore*) de pénétrer dans votre palais pour vous » présenter ma plainte. »

Et, en effet, le créancier doit se prosterner, et baiser réellement le pan de la robe de son débiteur pourpré.

Si le créancier obtient la permission d'assigner le cardinal-trésorier, il le retrouve présidant le tribunal qui doit en juger.

Aussi les créanciers envers l'État pontifical sont-ils rarement payés, à moins de l'intervention de quelque belle favorite.

On retrouve le même déni de justice dans les affaires civiles. Après avoir obtenu un arrêt contre un cardinal ou un prélat, on ne peut l'exécuter sans sa permission. Aussi voit-on souvent des prélats, condamnés à payer, vendre tous leurs biens AVANT de permettre l'exécution. — A ce sujet, il arrive souvent des choses comiques et odieuses. Un jour, un prélat Nardi met sous clef dans sa maison l'huissier Selvaggi, pendant que le prélat *vole*

(1) Voir le rapport du ministre, prince de Richelieu; au *Moniteur* de cette époque.

ses créanciers en faisant sortir de chez lui les objets précieux. Un autre jour, des *cursori*, poussés à bout, arrêtent sur la voie publique le prélat Pentini, et lui enlèvent sa voiture et ses chevaux. Par parenthèse, ce Pentini était encore, le 16 novembre 1848, le substitut ou secrétaire intime de Rossi.

Il y a plus, et comme à Rome les choses sacrées couvrent toujours les turpitudes profanes commises par le parti clérical, il arrive souvent qu'un évêque intervient pour proteger un débiteur contre le créancier. Le moyen est facile, l'évêque n'a qu'à signer un papier sans formalité aucune, par lequel il déclare le débiteur *sindic de terre sainte* (sindaco di terra santa) ; ce titre rend le débiteur sacré ; le créancier est alors obligé de l'assigner devant ce même évêque, ou son vicaire, qui ne dépendent d'aucune autorité supérieure.

Dans les chancelleries des évêchés il n'existe aucun contrôle ; les documents peuvent être enlevés, substitués ; les arrêts changés en vertu de ces paroles de la loi qui porte : L'Évêque est souverain dans son diocèse (*Œpiscopus in suo diocesi est pontifex*).

Un citoyen s'avise-t-il de parler réforme, la persécution cléricale s'acharne sur lui, il n'a plus qu'à s'exiler.

On trouve donc sur tous les points du territoire romain des souteneurs soldés de l'aristocratie cléricale, intéressés à défendre une administration désastreuse pour la généralité, mais lucrative pour eux.

Le pouvoir temporel inique.

La législation criminelle engendre également des injustices, des abus monstrueux. Le prévenu que l'on veut perdre ne trouve aucune garantie! Des interrogatoires sont écrits, de *mémoire*, par le juge d'instruction. Il est même des milliers d'infortunés dans les prisons et les bagnes romains qui ont été condamnés sans voir le juge, sans la constatation des témoins. L'espace nous manque pour rappeler toutes les iniquités qui se commettent envers les condamnés. L'innocent est souvent sacrifié à la légèreté des juges d'instruction, à la débauche, à la rancune d'un magistrat.

Aussi, nous rappelons-nous une pétition adressée à l'Assemblée constituante romaine, en mars 1849, qui demandait la révision de tous les procès des 10,000 condamnés ou prévenus qui se trouvent soit au bagne, soit dans les prisons.

Nous ne parlons pas des prévenus politiques ; l'aristocratie cléricale ne les reconnait pas pour des hommes !...

Le pouvoir temporel impie

Les choses sacrées, au bout desquelles il y a de l'argent, ne sont même pas respectées par les vampires de l'oligarchie cléricale. Citons un seul exemple. La prière, cette consolation des âmes pieuses, cette espérance des

âmes bourrelées, la prière est méconnue et outragée, comme bien d'autres pratiques religieuses.

Voici un fait. — Une sacristie se trouve dans l'obligation de dire mille messes, par exemple, pour l'âme d'un défunt. Elle n'en fait officier que cent. A la fin de l'année on demande une dispense à la *fabrique de Saint-Pierre* pour les autres neuf cents messes. Moyennant finance, la dispense est accordée. Dans cet escompte des neuf cents messes ou des 1,500 francs, les deux sacristies trouvent leur intérêt *temporel;* mais que devient la sainteté de l'acte religieux ?

—

N° 26.

Premier extrait des révélations sur la question romaine par un membre de l'Assemblée constituante de Rome (1).

DU CLERGÉ ET DE SES REVENUS.

Le clergé est extrêmement nombreux : dans la seule ville de Rome il y a plus de 4,000 ecclésiastiques, et au moins une quinzaine de chapitres de chanoines. Chaque village a son chapitre, composé de douze à vingt individus qui jouissent de bénéfices très-productifs. Les chanoines de Rome au Vatican et ceux de Loreto, où l'on voit encore la maison de la Vierge, que des anges transportèrent en une nuit de Nazareth à Rome; ces chanoines ont chacun plus de cinq cents francs par mois de revenu.

Les couvents sont innombrables : à Rome, les jésuites en ont six : *le Jésus, St-Ignace, St-André, Saint-Carlino*, *St-Saba*, *St-Eusèbe.* Les Augustins en ont le même nombre. Puis, viennent les Bénédictins de différentes sortes, les *Paoletti,* les Trinitari ,..... etc., etc. On y compte tout autant de couvents de femmes.

Dans les États-Romains, il n'y a pas un seul village qui n'ait son couvent.

Les plus nombreux sont les couvents des ordres Mendiants, asiles d'hommes jeunes, vigoureux, vivant dans la crapule et dans l'oisiveté, aux dépens de l'aumône et de la charité... Ils vivent très-largement du produit de leurs quêtes.

Passons en revue les ressources innombrables dont les prêtres disposent.

(1) Ces *Révélations* pleines d'intérêt ont été recueillies par le citoyen S.-F. Bernard et publiées par le Bureau de la Propagande, rue des Bons-Enfants, n° 1, à Paris. — (Prix : 20 centimes).

Ils possèdent en immeubles pour plus de 80 millions d'écus (450 millions de francs) : en rentes publiques, 12 millions d'écus, plus de 60 millions de francs; et cela, sans préjudice de rentes hypothécaires, billets, argent, meubles, etc., etc.

Le Pape et les cardinaux coûtent au trésor 50,000 écus par mois.

Pour l'instruction publique, les jésuites ont 60,000 francs par an, au seul *Collegio Romano*.

Toutes les fonctions diplomatiques, les honoraires des juges de la *consulta, sacra rota, segnatura* et des autres charges du gouvernement sont entre les mains des prêtres.

Il faut ajouter : le revenu incalculable de la *daterie apostolique* pour les dispenses, les indulgences, absolutions, etc., qui font du monde catholique le tributaire du clergé de Rome;

Les offrandes des fidèles pour messes, neuvaines, anniversaires, etc., le chiffre en est énorme; les legs pieux qui, chaque année, font couler des torrents de richesses dans les réservoirs de la sacristie;

Et enfin, tout ce qui se paie pour enregistrer les naissances, les baptêmes, les mariages, les décès, tous les actes de l'état-civil dont les prêtres seuls sont dépositaires.

On peut dire que les 90 centièmes de la richesse publique sont absorbés par le clergé improductif et paresseux, au lieu d'alimenter l'agriculture, le commerce et l'industrie.

N° 27.

Deuxième extrait des révélations sur la question romaine par un membre de l'Assemblée constituante de Rome (1).

« ..... Le peuple peut-il, doit-il amnistier Pie IX? Doit-il pardonner à ses complices? Voici l'effrayante série de leurs crimes.

» Oui, *le Pape est coupable*,

» 1° D'avoir trompé le peuple en lui promettant, à son avénement l'amour et la liberté; 2° de s'être laissé idolâtrer par les populations pour mieux les trahir; 3° d'avoir entretenu des correspondances secrètes avec l'empereur d'Autriche à Inspruck, pendant qu'en son nom les troupes chassaient les Autrichiens de la Lombardie; 4° d'avoir appelé la bénédiction du ciel sur

(1) J'ai cru ne pas pouvoir mieux clôre la série des pièces justificatives qu'en reproduisant le résumé net, précis, complet et concluant des griefs reprochés au Pape Pie IX.

l'Italie, pour bénir ensuite les Croates, bourreaux des Italiens; 5° d'avoir concouru à la guerre pour la maudire; 6° d'avoir contraint les patriotes à se réjouir de la mort d'un de ses ministres; d'avoir fait tirer sur une démonstration populaire pareille à celles qu'il accueillait si gracieusement et qu'il provoquait lui-même; 8° d'avoir nommé le ministère Mamiani-Galletti pour le désavouer aussitôt après; 9° d'avoir fui de Rome, sans contrainte, sans le moindre danger pour personne, dans le seul espoir d'y faire naître l'anarchie; 10° d'avoir cherché asile auprès d'un roi qui avait trahi l'Italie et mitraillé ses sujets; 11° d'avoir soufflé la guerre civile dans les États-romains par la circulaire aux troupes, par les ordres transmis aux Suisses, par l'excommunication; 12° d'avoir provoqué une croisade catholique contre la capitale du monde chrétien, sa patrie; 13° d'avoir béni les troupes qui saccageaient Bologne, Ancône et Rome; 14° d'avoir fait bombarder le Vatican et d'avoir fait monter les *Gaulois au Capitole;* 15° d'avoir décoré le nouveau Brennus, entré à Rome sur les cadavres des Romains tués par des frères égarés; 16° d'avoir enfin anéanti une constitution délibérée et votée à l'unanimité par les cardinaux, et qu'il avait promis solennellement de consacrer par une *bulle.*

Le peuple romain a un devoir sacré à remplir. Devant ses enfants que l'exil a dispersés dans le monde, devant l'humanité, devant Dieu, il ne peut pas, ne doit pas pardonner à Pie IX. L'amnistie du peuple romain à Pie IX et à ses complices serait une trahison à la cause des peuples; ce serait un crime de lèse-humanité.

Le peuple romain ne pardonnera pas!!!

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.